

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de COhérence Territoriale



24 communes
1 territoire
1 PLUi valant SCOT

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2012

PLUi approuvé par délibération du conseil communautaire du 02 mai 2017

« Vu pour rester annexé à la délibération du 02 mai 2017 »

Signature et cachet :

1. RAPPORT DE PRESENTATION

1.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT & DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

S O M M A I R E

PREAMBULE.....	5	2.3 Les clairières de Villeneuve d'Aval et la Vieille Loye.....	78
PARTIE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	8	3 LES TENDANCES D'EVOLUTION DU PAYSAGE.....	79
1 LE TERRITOIRE DANS SES LIMITES PHYSIQUES.....	9	3.1 Les évolutions naturelles et agricoles.....	80
1.1 Le contexte topographique.....	9	3.2 Les évolutions urbaines.....	81
1.2 Le contexte géologique.....	11	4 LES MORPHOLOGIES URBAINES.....	82
2 LA RESSOURCE EN EAU.....	13	4.1 Le village-rue.....	82
2.1 Les eaux superficielles.....	13	4.2 Le village en intersection.....	83
2.2 Les eaux souterraines.....	18	4.3 Le village groupé.....	84
2.3 L'alimentation en eau potable.....	20	4.4 Le bourg.....	85
2.4 L'assainissement.....	24	5 L'IDENTITE ARCHITECTURALE ET AGRICOLE.....	88
2.5 Les politiques publiques.....	25	5.1 Les mesures de protection existantes.....	88
2.6 Synthèse sur la ressource en eau.....	27	5.2 L'organisation des villages.....	88
3 CLIMAT –AIR - ÉNERGIE.....	29	5.3 Le caractère rural des espaces publics.....	90
3.1 Le climat.....	29	5.4 Les fermes jurassiennes.....	90
3.2 La qualité de l'air.....	33	6 LES RISQUES ET LES PRESSIONS PAYSAGERES.....	91
3.3 Les politiques publiques Climat-Air-Énergie.....	36	6.1 Le maintien des éléments naturels structurant du paysage.....	91
3.4 Synthèse Climat Air Énergie.....	36	6.2 L'étirement des constructions le long des voies.....	91
4 LE PATRIMOINE NATUREL.....	38	6.3 Les évolutions de la forme urbaine à maîtriser pour garder une identité.....	92
4.1 Les habitats recensés et les espèces associées.....	40	6.4 La qualité des silhouettes de bourg et des entrées de ville.....	92
4.2 Les inventaires et les protections.....	46	7 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN.....	93
4.3 Les fonctionnalités écologiques.....	50	PARTIE 3 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	94
4.4 Synthèse Biodiversité.....	55	1 LA DEMOGRAPHIE ET LA POPULATION.....	95
5 LES RISQUES ET LES NUISANCES.....	58	1.1 Les territoires et dynamiques démographiques.....	95
5.1 Les risques naturels.....	58	1.2 Les mobilités résidentielles.....	97
5.2 Les risques technologiques.....	61	1.3 Les caractéristiques de la population.....	98
5.3 Les nuisances acoustiques.....	62	1.4 Les perspectives démographiques.....	100
5.4 La gestion des déchets.....	62	1.5 Synthèse des dynamiques démographiques.....	100
5.5 Synthèse Risques et Nuisances.....	65	2 L'HABITAT.....	101
6 LE BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIERE.....	66	2.1 Le parc de logements existants.....	101
7 SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	67	2.2 Le parc locatif.....	104
PARTIE 2 : DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN.....	70	2.3 Les marchés de l'habitat.....	105
1 LA SITUATION DU TERRITOIRE.....	71	2.4 L'accueil spécifique et les structures d'hébergement.....	107
2 LES ENTITES PAYSAGERES ET LES ELEMENTS STRUCTURANTS.....	72	2.5 L'organisation de l'offre de services.....	109
2.1 Le val de la Loue.....	74	2.6 Synthèse des dynamiques résidentielles.....	112
2.2 Le débouché de la haute vallée de la Loue.....	76	3 LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES.....	113

3.1	Dynamiques générales	113
3.2	L'industrie et la construction.....	114
3.3	Le secteur tertiaire	115
3.4	Les activités et espaces agricoles	119
3.5	Synthèse des dynamiques économiques.....	125
4	LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE	126
4.1	Les mobilités actives	126
4.2	Les infrastructures routières	128
4.3	Les infrastructures et l'offre ferroviaire	130
4.4	Le transport collectif routier.....	132
4.5	Le stationnement.....	132
4.6	Les modes doux	132
4.7	Synthèse des enjeux de déplacements	135
	CARTE DE SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	136
	ANNEXES.....	136

PREAMBULE

Présentation géographique et institutionnelle

La communauté de communes du Val d'Amour est située au centre du département du Jura, à proximité de l'agglomération doloise (10 km) et bisontine (35 kms).

Elle compte 24 communes réparties de part et d'autre du cours de la Loue (Cf. carte 1 page ci-contre) pour une population totale d'un peu moins de 10 000 habitants.

Le Val d'Amour, et particulièrement ses périphéries, se trouve sous diverses aires d'influence de :

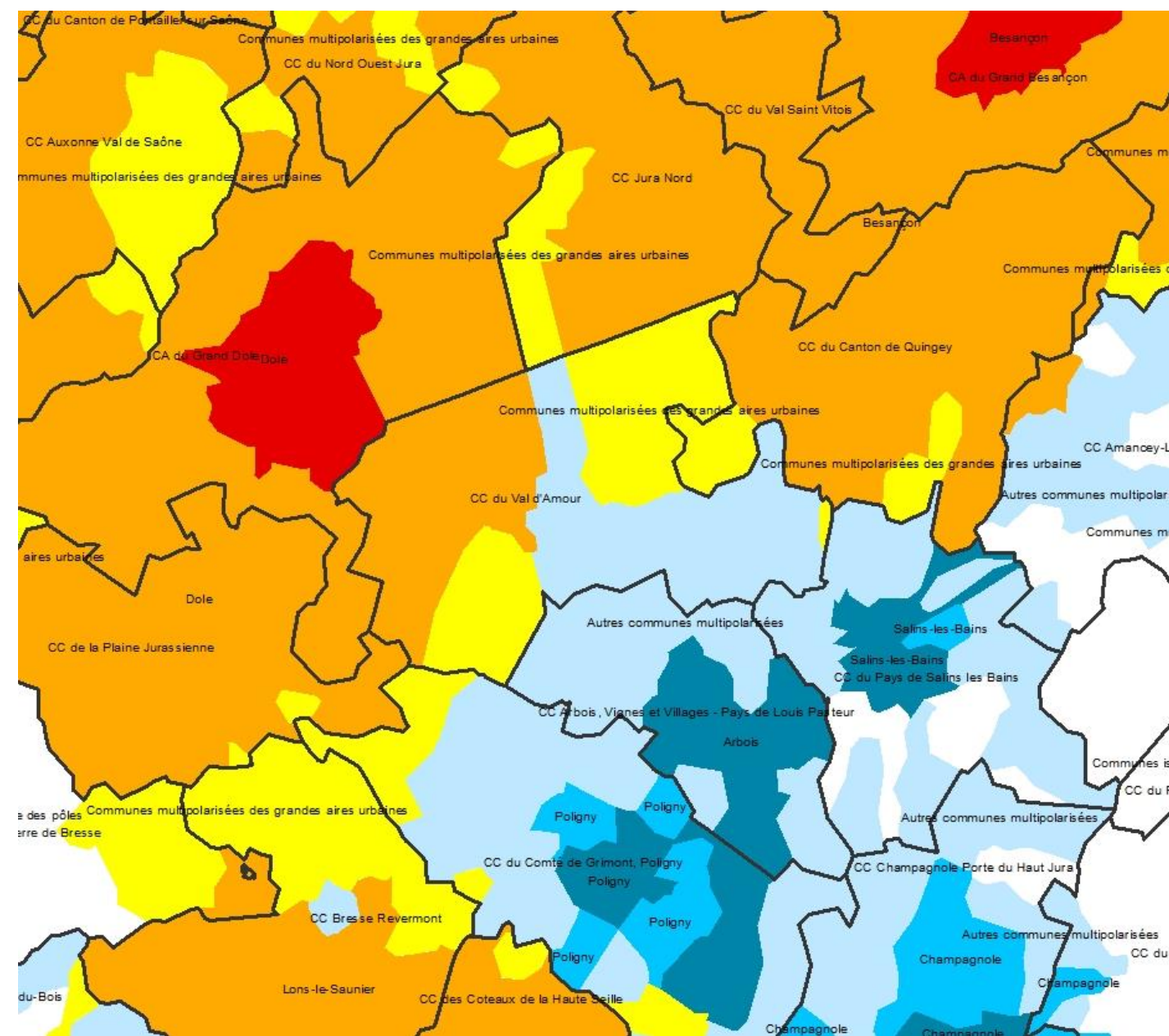
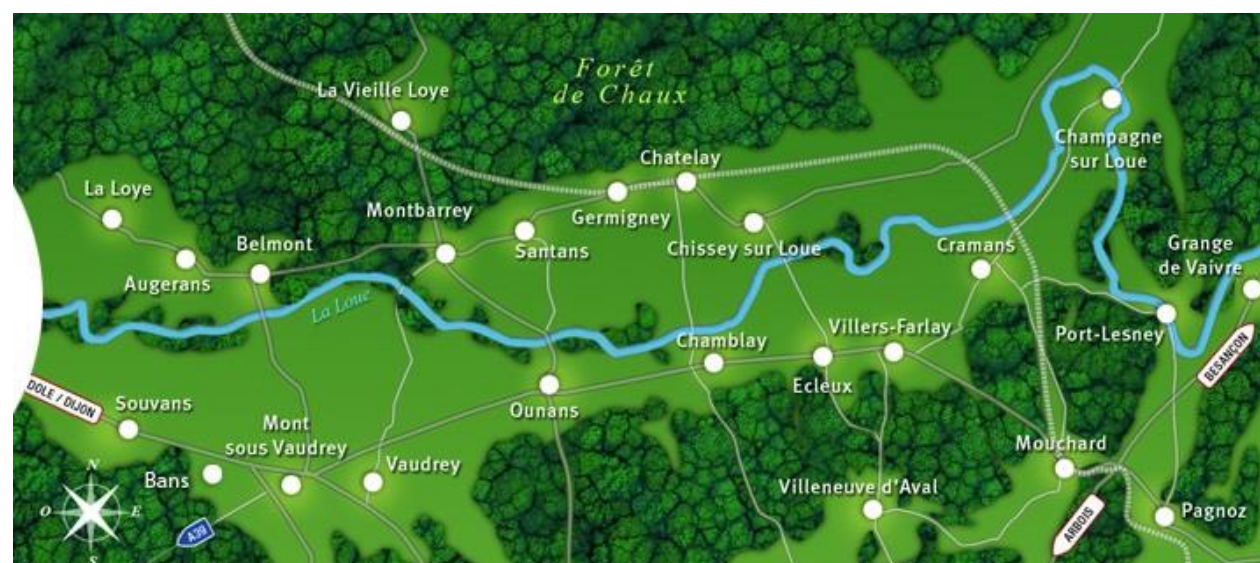
- l'agglomération de Dole : avec des axes directs reliant Dole, la proximité de l'A39 et de l'aéroport à Tavaux,
- l'agglomération bisontine, reliée par un axe TGV depuis Mouchard.

Elle couvre 272 km² et présente une population de 9115 habitants en 2011 (population municipale INSEE).

La communauté de communes est par ailleurs limitrophe de :

- 7 périmètres d'intercommunalités : communauté d'agglomération du Grand Dole et communautés de communes
- 2 périmètres de SCOT : SCOT de la région de Dole et SCOT de l'agglomération bisontine.

Elle est également couverte par le périmètre du Pays Dolois-Pays de Pasteur.



Légende

- Grands pôles urbains (10 000 emplois ou plus)
- Couronne des grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines
- Moyens pôles (5 000 à moins de 10 000 emplois)
- Couronne des moyens pôles
- Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
- Couronne des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées hors influence des pôles

Présentation de la démarche du PLUi valant SCOT

Créée en 1993, la communauté de communes du Val d'Amour fut l'une des premières intercommunalités du Jura.

Par délibération du 21 novembre 2012, elle est aujourd'hui l'un des premières de France à prescrire l'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette démarche lui permet ainsi de mutualiser les effets de deux documents d'urbanisme en règle générale distincts (Article L.144-2 du code de l'urbanisme) :

« *Quand le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale et n'est pas situé dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale, il peut, après accord du préfet, comprendre celles des dispositions d'urbanisme qui ressortissent à la seule compétence des schémas de cohérence territoriale* »

Contenu du PLUi

Le contenu du PLU ou du PLUi est défini à l'article L151-2 du code de l'urbanisme :

- 1° *Un rapport de présentation ;*
- 2° *Un projet d'aménagement et de développement durables ;*
- 3° *Des orientations d'aménagement et de programmation ;*
- 4° *Un règlement ;*
- 5° *Des annexes.*

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. Ces documents graphiques peuvent contenir des indications relatives au relief des espaces auxquels il s'applique.

Spécificités du PLUi valant SCOT :

Le volet commercial : L'article L.151-6 du code de l'urbanisme, relatif au volet commercial des PLUi précise qu'en l'absence de SCOT les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi comprennent les dispositions mentionnées aux articles L.141-16 et L.141-17 du code de l'urbanisme

Le volet déplacement : l'article L.141-4 du code de l'urbanisme, qui indique notamment que le PADD fixe les objectifs en intégrant une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement

Le volet habitat : l'article L.141-12 du code de l'urbanisme indique notamment que les DOO du SCOT précise à la fois :

- Les objectifs d'offre de nouveaux logements, répartis, le cas échéant, par commune ;
- Les objectifs de la politique d'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé.

Contenu du rapport de présentation du PLUi valant SCOT

Article R151-1

Pour l'application de l'article L. 151-4, le rapport de présentation :

1° *Expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan prévues par les articles L. 153-27 à L. 153-30 et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues ;*

2° *Analyse les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés par le schéma de cohérence territoriale en vertu du deuxième alinéa de l'article L. 141-3 ainsi que des autres espaces bâtis identifiés par le rapport lui-même en vertu du troisième alinéa de l'article L. 151-4 ;*

3° *Analyse l'état initial de l'environnement, expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci.*

Article R151-2

Le rapport de présentation comporte les justifications de :

1° *La cohérence des orientations d'aménagement et de programmation avec les orientations et objectifs du projet d'aménagement et de développement durables ;*

2° *La nécessité des dispositions édictées par le règlement pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables et des différences qu'elles comportent, notamment selon qu'elles s'appliquent à des constructions existantes ou nouvelles ou selon la dimension des constructions ou selon les destinations et les sous-destinations de constructions dans une même zone ;*

3° *La complémentarité de ces dispositions avec les orientations d'aménagement et de programmation mentionnées à l'article L. 151-6 ;*

4° *La délimitation des zones prévues par l'article L. 151-9 ;*

5° *L'institution des zones urbaines prévues par l'article R. 151-19, des zones urbaines ou zones à urbaniser prévues par le deuxième alinéa de l'article R. 151-20 lorsque leurs conditions d'aménagement ne font pas l'objet de dispositions réglementaires ainsi que celle des servitudes prévues par le 5° de l'article L. 151-41 ;*

6° *Toute autre disposition du plan local d'urbanisme pour laquelle une obligation de justification particulière est prévue par le présent titre.*

Ces justifications sont regroupées dans le rapport.

Article R151-3

Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :

1° *Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;*

2° *Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;*

3° *Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;*

4° *Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;*

5° *Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;*

6° *Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;*

7° *Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.*

Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

PARTIE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1 LE TERRITOIRE DANS SES LIMITES PHYSIQUES

1.1 Le contexte topographique

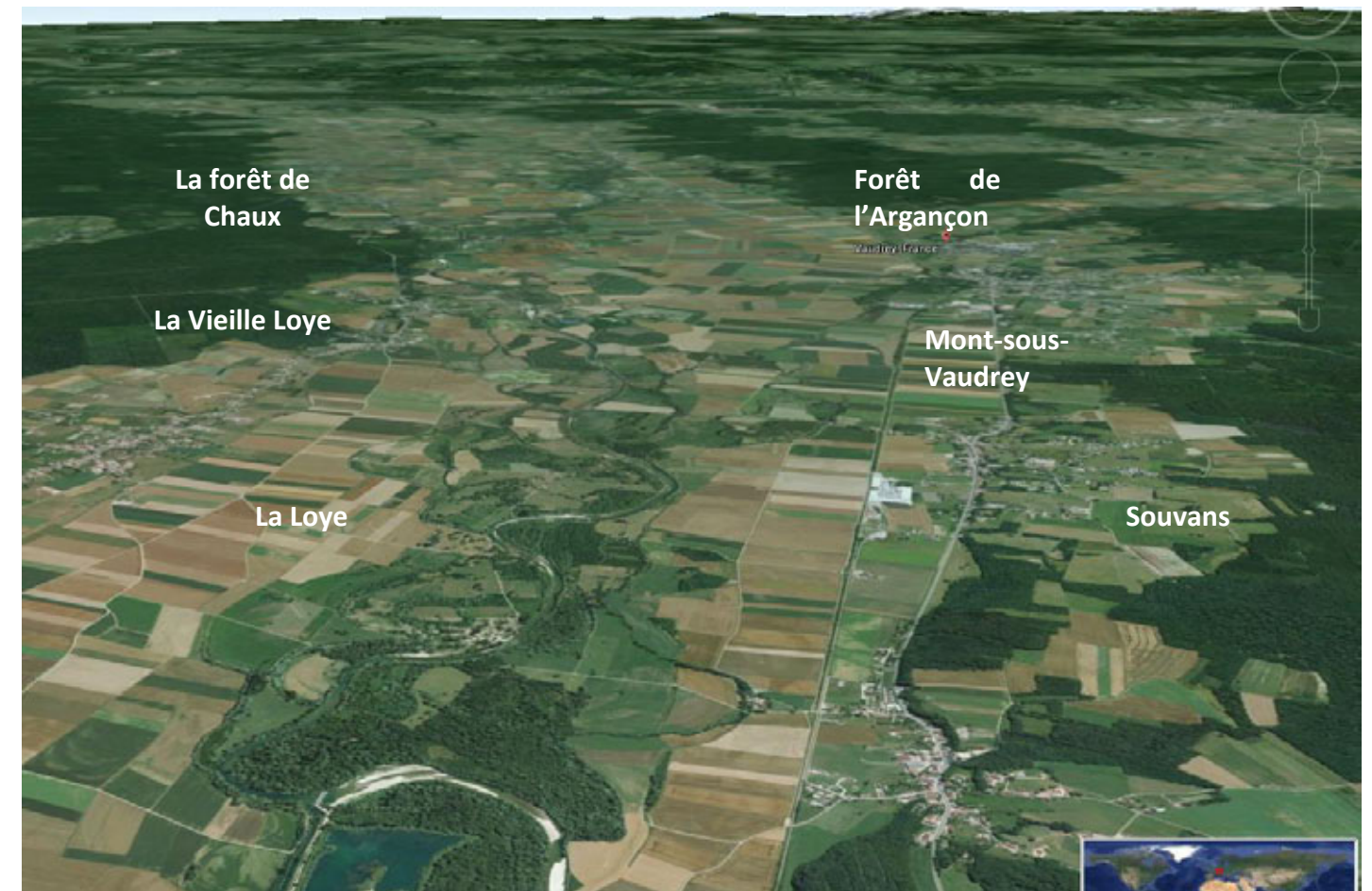
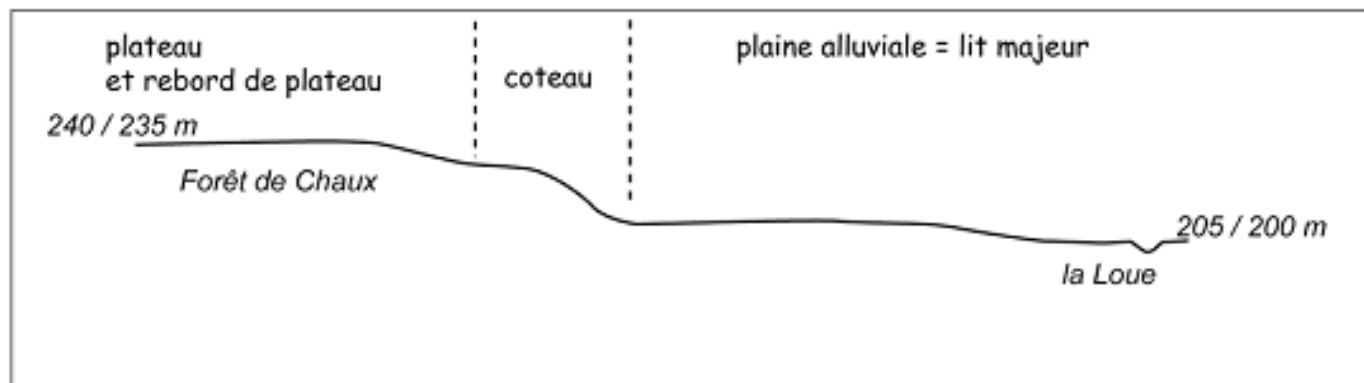
Le territoire de la communauté de communes du Val d'Amour s'inscrit au cœur de la vallée de la Loue, dans un relief peu marqué. Situé entre la vallée du Doubs, au nord, la bordure jurassienne, à l'est, la plaine du Finage à l'ouest et la Bresse comtoise au sud, le Val d'Amour occupe 270 km² de part et d'autre de la Loue.

L'altitude moyenne de la plaine alluviale est d'environ 210 m. Le plateau de la forêt de Chaux, au nord, dont l'altitude varie du nord au sud, de 245 m à 220 m, est vallonné. Ses versants alternent entre faciès courts et abrupts avec des dénivelés d'une quinzaine de m et des pentes douces formant une liaison progressive avec la vallée.

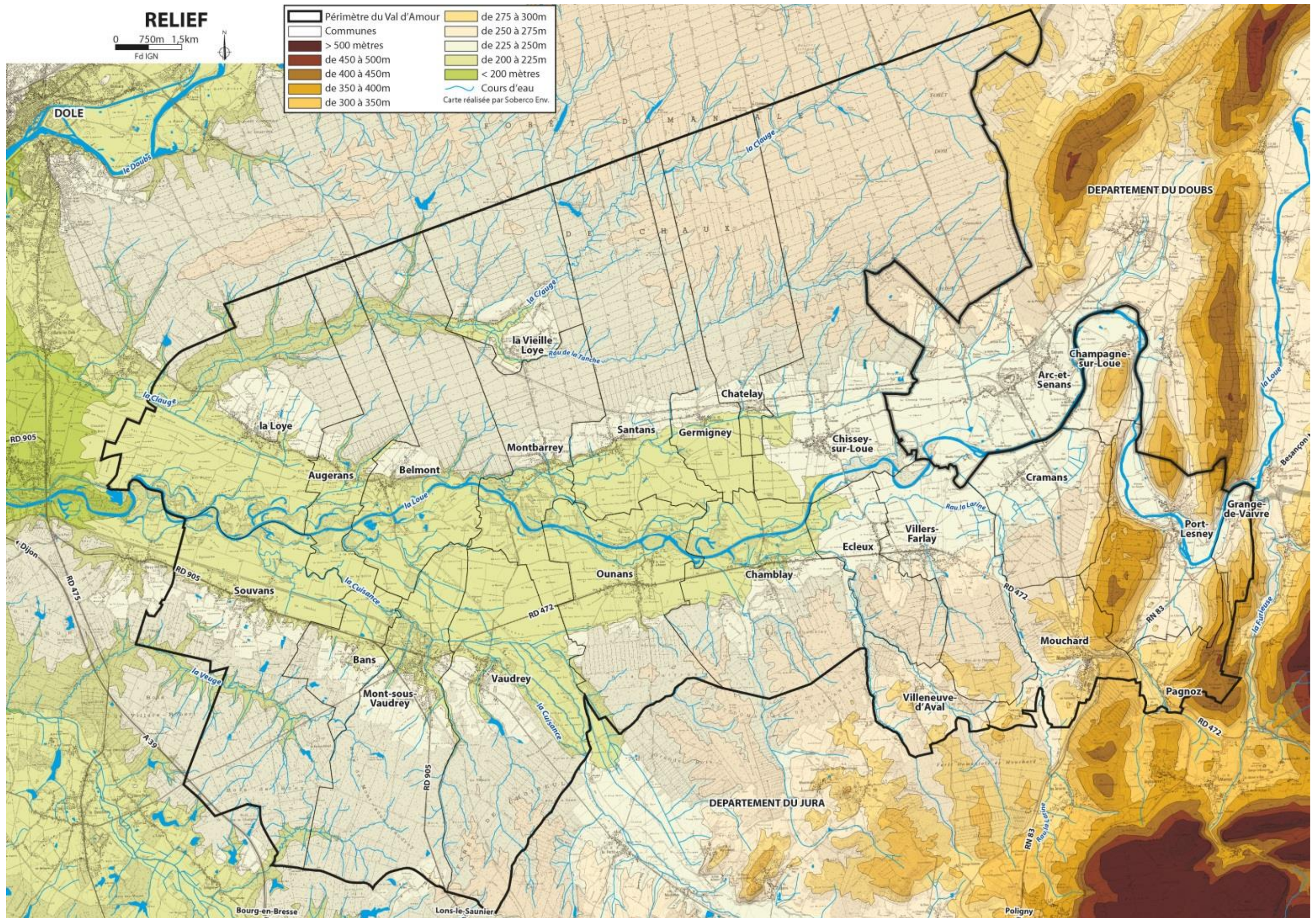
La vallée de la Loue est large de près de 3 km environ, associée à celle de la Cuisance en rive gauche et de la Clauge en rive droite. La vallée apparaît comme un ensemble uniforme. Cette vaste plaine alluviale peut être divisée en deux zones : une zone centrale basse, correspondant aux fortes divagations de la rivière et une zone plus élevée, au-delà des digues, venant à la rencontre des coteaux. Ces deux ensembles constituent le lit majeur de la Loue.

La pente est très légère en direction de la bordure jurassienne à l'est, mais ce relief est marqué par les versants et berges boisés de la Loue. En dépit de cette faible rupture dans le relief, le Val d'Amour est doté de plusieurs vallons boisés aux pentes très douces, formés par les petits affluents de la Loue, notamment au sud du territoire.

À l'est du territoire, aux frontières du Doubs, la bordure jurassienne annonce les premiers plateaux du massif du Jura, fortement marqués par l'ensemble Loue-Lison, qui arpente ces falaises et corniches. Dolines, vallons et gouffres incisent alors profondément la dalle calcaire et soulignent d'une manière nette toute la retombée de l'arc jurassien.



Vue aérienne de la vallée de la Loue – Google Earth



1.2 Le contexte géologique

1.2.1 Contexte géologique général

La chaîne du Jura décrit un large arc de cercle d'environ 250 km de long, entre les massifs des Alpes et les derniers contreforts des Vosges. Cette chaîne plissée s'élève d'ouest en est, jusqu'aux hauts plateaux suisses. La formation de la chaîne du Jura a ainsi façonné le relief régional au cours du temps.

Le territoire du Val d'Amour s'insère donc au cœur d'une dépression tertiaire et quaternaire, borné par différentes entités géologiques. Le massif du Jura, à l'est, est décliné d'est en ouest en plateaux et faisceaux successifs. La plaine alluviale du Doubs puis les plateaux de la haute Saône au nord s'étalent jusqu'au massif des Vosges. Le bassin dépressionnaire bressan datant de 40 millions d'années, auquel appartient le territoire du Val d'Amour, s'étend ainsi largement au sud-ouest, en bordure occidentale du Jura.

1.2.2 Contexte géologique local

Deux grands ensembles géologiques peuvent être distingués sur le territoire.

1.2.2.1 Les cailloutis de la forêt de Chaux et les alluvions de la Loue

À la fin de l'ère Tertiaire, le fleuve Rhin-Aar, issu de l'arc alpin, a été dévié en direction du Doubs et a déposé de larges bancs de cailloutis d'origine alpine sur le substrat calcaire du fossé d'effondrement bressan. L'îlot argilo-sableux de la forêt de Chaux constitue une de ces formations.

Dans la basse vallée de la Loue, ces formations de galets ont par la suite été recouvertes par les alluvions de la Loue, essentiellement constituées de sables et graviers calcaires. Épaisses de 6 à 10 m, elles s'accompagnent d'un faible recouvrement limoneux. La base de ces alluvions présente des marnes imperméables. Le socle calcaire n'affleure que très rarement, du fait d'un relief doux sur les coteaux de l'ancien lit majeur de la Loue.

1.2.2.2 Les marnes et calcaires du faisceau de Quingey

La partie est du territoire appartient au faisceau de Quingey qui constitue la bordure occidentale du massif du Jura. Orienté nord/sud, cet ensemble géologique est caractérisé par de larges cuvettes synclinales dans les calcaires marneux du Jurassique supérieur alternant avec des anticlinaux étroits, les calcaires du Jurassique moyen affleurant au centre. La Loue entaille ce faisceau en formant les cluses de Port-Lesney et de Champagne-sur-Loue.

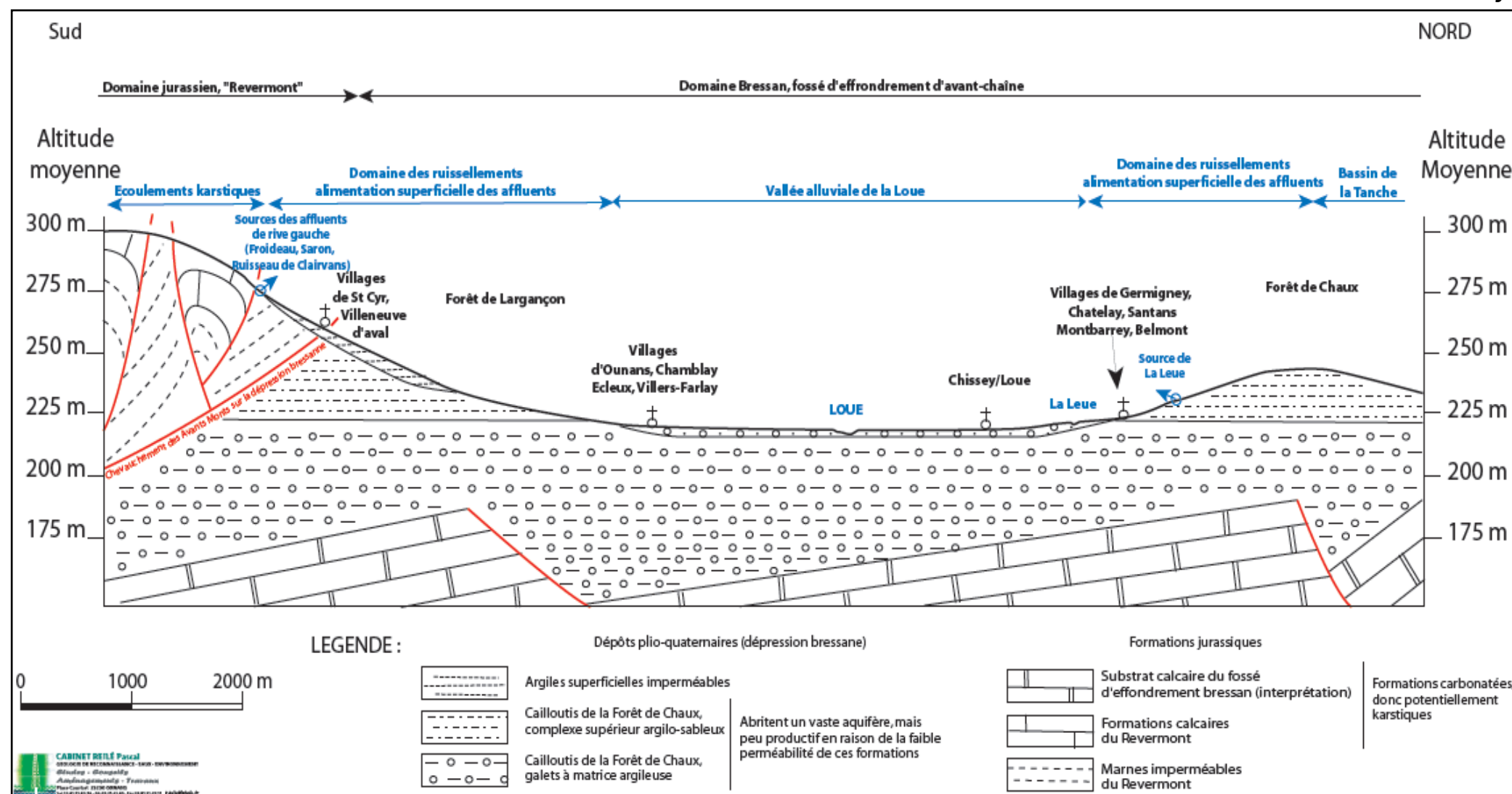
1.2.3 L'exploitation du sous-sol

Aucune carrière en activité n'est recensée sur le périmètre de la CCVA. Toutefois, plusieurs anciennes carrières ont été exploitées dans la vallée de la Loue : 8 en forêt de Chaux, 2 dans le lit de la Loue à Belmont et 8 sur les terrasses alluviales de la vallée de la Loue le long de la RD905 et de la RD472.

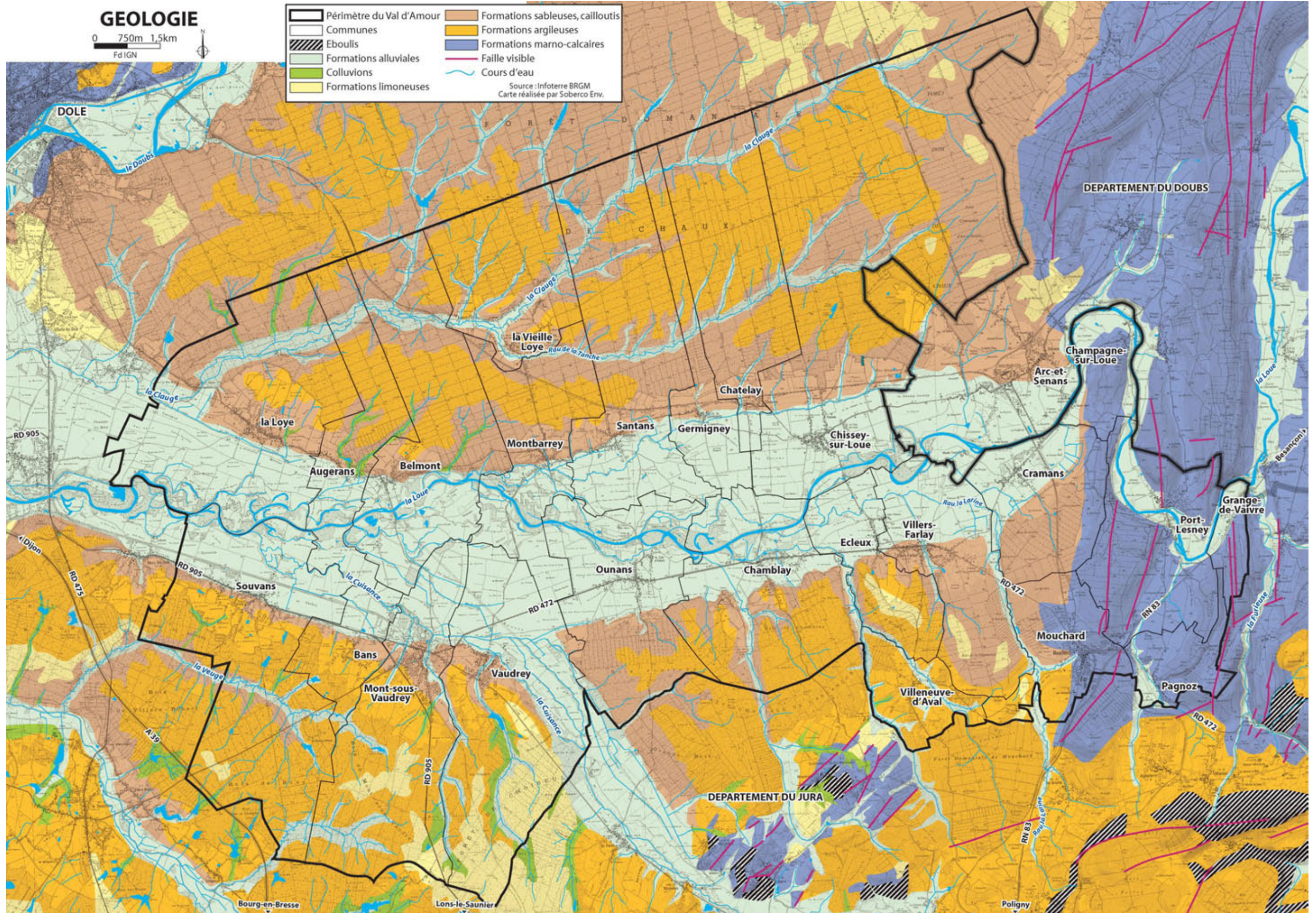
Actuellement, les matériaux de construction utilisés sur le territoire proviennent probablement des carrières de granulat de la vallée du Doubs.

Le schéma départemental des carrières du Jura, approuvé par arrêté préfectoral le 14 juin 1999, identifie comme potentiellement exploitable les alluvions sablo-graveleuses récentes de la basse vallée de la Loue dont l'épaisseur varie de 5 m à 10 m sous une découverte argilo-limoneuse le plus souvent inférieure à 1 m mais pouvant atteindre localement 3 m.

Cependant, au regard des sensibilités environnementales de la vallée de la Loue, le développement de l'activité extractive sur le territoire est peu probable d'autant plus que la réglementation des carrières en vigueur tend à une limitation progressive des extractions de granulats d'origine alluvionnaire au profit des granulats de roches massives.



Coupe hydrogéologique de la plaine alluviale de la Loue (Étude des affluents de la Basse Loue - Communauté de Communes du Val d'Amour - 2002)



2 LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Les eaux superficielles

Trois bassins versants sont identifiés sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Amour :

- Le bassin versant de l'Orain, qui concerne le sud des communes de Souvans et Mont-sous-Vaudrey
- Le bassin versant de la Clauge, qui concerne le nord des communes en rive droite de la Loue
- Le bassin versant de la Loue, qui se découpe lui-même en trois unités hydrographiques structurées par ses affluents principaux : la Furieuse, la Larine et la Cuisance.

Au total, 47 cours d'eau (dont la majorité sont des affluents de la Loue) sont identifiables sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Amour. Au-delà de ces affluents, le territoire accueille environ 200 km de cours d'eau supplémentaires. Il s'agit des bras morts, canaux d'irrigation, petits sous affluents, ou cours d'eau non renseignés. La longueur totale des cours d'eau présents sur le territoire s'élève ainsi à 402 km, recouvrant de manière homogène toute la vallée de la Loue.

2.1.1 Le bassin versant de la Loue

2.1.1.1 La Loue

2.1.1.1.1 Caractéristiques du cours d'eau

Issue d'une importante résurgence située à 530 m d'altitude sur le territoire de la commune d'Ouhans, la Loue s'écoule sur 125 km, avant de rejoindre le Doubs dans la plaine bressanne, à Parcey.

Caractérisés par un régime pluvio-nival, les débits de la Loue varient fortement au cours de l'année. Les débits maximums sont ainsi liés aux précipitations automnales où ils atteignent entre 70 et 90 m³/s. En été, les débits d'étiage, 25 m³/s en moyenne, sont influencés par l'évapotranspiration, le ruissellement et les sources qui se tarissent. Ils sont également influencés par les karsts des formations calcaires en amont.

Les crues ont ainsi majoritairement lieu en automne ou en hiver. Elles sont rarement printanières et exceptionnellement estivales. Les pluies régulières peuvent être à l'origine de fortes crues, d'autant plus si les sols sont préalablement saturés, et les épisodes orageux peuvent être à l'origine de crues éclair.

La Loue effectue une méandrage très important dans la basse vallée et présente de nombreuses zones humides tout au long de son parcours. La Basse Loue représente un lieu privilégié de mobilité latérale, en raison de son lit majeur très large. La présence de nombreux bras morts constitue le caractère très naturel de cette vallée peu urbanisée, qui exploite les zones extérieures du lit majeur par une agriculture soutenue. Les apports d'eaux fraîches au droit des karsts ainsi que la bonne qualité globale des eaux de la Loue et de ses affluents ont permis à ces cours d'eau d'être classés salmonicoles au titre de la directive 78/659/CEE.

2.1.1.1.2 Qualité des eaux

Les stations de mesures situées à Parcey et Chamblay montrent une détérioration chimique de la qualité des eaux. Les substances à l'origine de ce déclassement sont le benzo pérylène et l'indéno-pyrène, appartenant à la famille des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dont l'origine précise est encore incertaine. A Parcey, l'année 2010 marque un tournant pour la qualité des eaux, passant d'un bon état à un mauvais état chimique. Notons néanmoins une progression en 2013 de la qualité des eaux (bon état chimique) qui se détériore de nouveau en 2014.

Les flux de pollutions apportés à la Loue sont principalement liés à des pollutions domestiques et agricoles diffuses transportées par la Cuisance, de la Leue et de la Larine. Inversement, les cours d'eau forestiers présentent une bien meilleure qualité chimique et écologique. La dégradation de la qualité des affluents est renforcée par les assèchements estivaux et la simplification de leur tracé.

Malgré les résultats des stations de 2014, le SDAGE Rhône Méditerranée considère l'état chimique de la Loue entre Arc-et-Senans à la confluence avec le Doubs comme bon ; les objectifs d'atteinte du bon état chimique sont atteints en 2015. L'état écologique de la rivière est quant à lui bon et constant ces dernières années ; les objectifs du bon état écologique sont également atteints en 2015.

2.1.1.1.3 Usages

Afin d'assurer le flottage du bois, des travaux ont été entrepris dès 1834 sur la Basse Loue pour court-circuiter les bras secondaires. Toutefois, c'est au cours du siècle dernier (essentiellement après 1962) que les principales modifications des tracés de la Loue ont été entreprises, afin d'utiliser l'énergie de la rivière (3 centrales hydroélectriques). De nombreux moulins ont été implantés sur la Loue (taillanderie, huilerie, clouterie, minoterie...). Au total, sur la Loue et ses affluents, 134 ouvrages structurants existent ou ont existé. La restauration des continuités piscicoles constitue ainsi un enjeu fort sur le territoire. Aucun prélèvement direct d'eau n'est identifié sur la rivière.

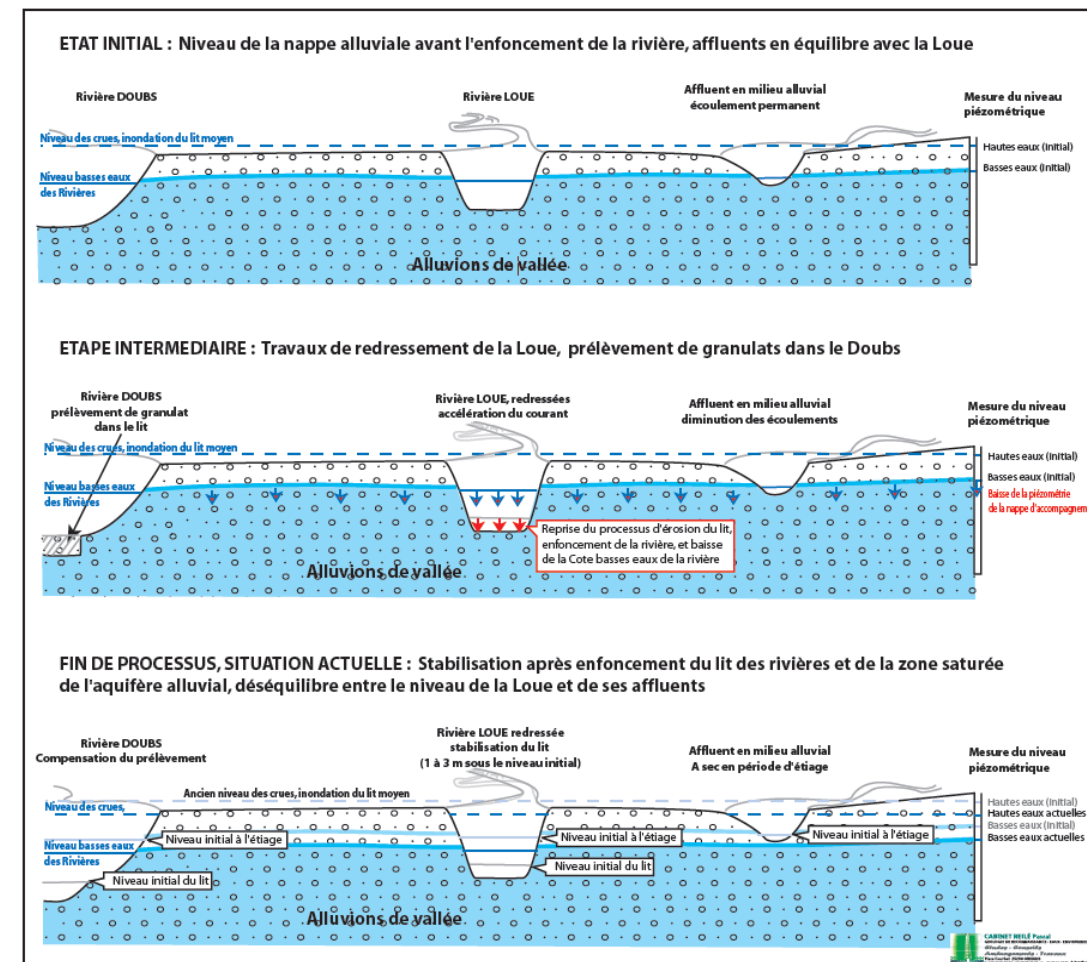
En période estivale, la baignade est pratiquée tout le long de la Loue, bien que certaines communes l'interdisent. De nombreux campings sont présents en bordure de la Loue, dont une dizaine dans le périmètre du lit majeur. La pratique d'activités de loisirs, telle que le canoë kayak, est assez présente. Enfin, la pêche est régulièrement pratiquée sur la Loue, et deux AAPPMA sont présentes sur le territoire.

2.1.1.1.4 Pressions

Entre les années 1930 et 1970, le lit de la Loue a été fortement rectifié. La rivière a été rescindée et concentrée dans un chenal artificialisé et près de 95 % de ses berges ont été enrochées. Cet enrochement a été associé à une surélévation du bord de berge qui représente un linéaire d'environ 16 km. Ces travaux ont notablement affecté la dynamique de la Loue, dont le lit mineur a été profondément incisé (de 2 à 3 m selon le secteur).

Des enjeux forts de restauration physique de la Loue sont donc présents sur le territoire, afin de prévenir des risques d'inondation et reconnecter les annexes hydrauliques. Des études géomorphologique de la Loue, de restauration de mortes et d'auscultation des digues rapprochées ont été entreprises suite à l'élaboration du contrat de rivière. Une zone pilote a d'ailleurs été mise en place sur l'unité basse Loue, afin d'améliorer la protection contre les inondations (entretien, déplacement et reconstruction de digues), la protection de berges et de mise en place de vannages et la restauration de milieux aquatiques (restauration de morte et acquisition foncière).

La Loue est également très vulnérable aux pollutions agricoles. Les activités agricoles sont principalement tournées vers la culture céréalière et dans une moindre mesure l'élevage (environ 1 400 UGB).



Relation Loue / nappe / affluents : situation avant et après le processus d'enfoncement des rivières

2.1.1.2 Les sous bassins versants de la Loue

Les principaux affluents de la Loue, sur son parcours de 125 km, sont la Brême, le Lison, la Furieuse et la Cuisance. Sur le territoire, outre la Cuisance, les apports latéraux à la rivière de la Loue sont constitués d'une dizaine de ruisseaux provenant soit de la forêt de Chaux au Nord, soit des forêts de l'Argençon et de Mouchard au Sud. Parmi ces affluents, quatre présentent des débits et un linéaire plus importants : le ruisseau de la Larine, le ruisseau de la Biche, le ruisseau de Clairvent en rive gauche de la Loue et celui de la Leue en bordure de la forêt de Chaux.

D'une manière générale, la Loue est alimentée par le ruissellement de surface, mais une petite partie de cette alimentation est karstique, pour quelques petits affluents. Le ruissellement venant de la forêt de Chaux est dû aux cailloutis imperméables qui recouvrent l'îlot sur plusieurs dizaines de mètres.

2.1.1.2.1 Sous-bassin de la Loue, de la Furieuse à la Larine

Les principaux affluents de la Loue associés à ce sous-bassin sont la Furieuse et la Larine, en rive gauche. La Furieuse n'est toutefois pas présente sur le territoire, hormis une trentaine de m avant sa confluence avec la Loue, à Grange-de-Vaivre. La Larine arpente le sud-est du Val d'Amour sur près de 12 km et collecte de nombreux petits affluents sur son parcours, notamment le bief de Mouchard et le ruisseau des Vernes. Le ruisseau de la Basse rejoint la Loue au niveau de la commune de Port-Lesney. En rive droite de la Loue, seul le ruisseau du Saumon traverse la commune d'Arc-et-Senans pour rejoindre la Loue à Champagne-sur-Loue.

La Loue et ses affluents, la Furieuse et la Larine, sont des milieux superficiels particulièrement atteints par les pollutions azotées, phosphorées et l'eutrophisation, en raison des activités agricoles principalement mais aussi de pollutions domestiques. La Larine représente le troisième flux de pollution le plus important apporté à la Loue, après la Leue et la Cuisance.

Les objectifs d'atteinte du bon état chimique pour le sont fixés à 2015 bien que son état chimique actuel ne soit pas connu. La qualité de l'état chimique du ruisseau de la Larine est reconnue comme étant bonne en 2015, avec des objectifs atteints. Dans le SDAGE 2010-2015, l'état chimique n'étant pas encore connu, le nouveau SDAGE 2016-2021 a permis une amélioration des connaissances de la qualité des eaux. Concernant l'état écologique le SDAGE Rhône-Méditerranée le considère comme moyen en 2015 et le délai d'atteinte du bon état écologique est reporté à 2021. L'indice IGBN mesuré sur la Larine et le ruisseau du moulin Vernerey montre en effet un état très dégradé de ces affluents de la Loue. Ces cours d'eau souffrent en effet d'une faible diversité faunistique, et l'indice du groupe faunistique indicateur (GFI), directement corrélé à la qualité des eaux, montre un état alarmant de ces milieux (plus particulièrement le ruisseau du moulin Vernerey).

Les pressions qui pèsent sur ces cours d'eau sont principalement d'ordre domestique, liées aux charges organiques très importantes, et d'ordre agricole, liées aux effluents azotés et phosphorés. De plus, les assecs observés sur les petits affluents témoignent des pressions liées aux prélèvements dans la nappe alluviale. Ces assecs sont en effet très dommageables aux affluents possédant un potentiel biologique intéressant.

2.1.1.2.2 Sous-bassin de la Loue, de la Larine à la Cuisance

Les principaux affluents de la Loue sur cette section sont la Leue en rive droite, d'une longueur d'environ 5 km, le ruisseau du Clairvent en rive gauche, d'une longueur d'environ 3,5 km, et le ruisseau de la Biche en rive gauche mesurant 5 km. Ces trois cours d'eau principaux drainent de nombreux petits ruisseaux et biefs sur leur parcours. La Leue, en lisière de la forêt de Chaux, draine ainsi le bief des Cottets (1 km) sur la commune de Chissey-sur-Loue. La Biche, qui rejoint la Loue à Chamblay, récupère le ruisseau du Froideau, le ruisseau du Saron et le fossé d'Ecleux. Enfin, le ruisseau du Clairvent, qui se jette dans la Loue entre les communes d'Ounans et de Chamblay, collecte le ruisseau de l'étang au sud de Chamblay.

La qualité physico-chimique de ces cours d'eau est globalement bonne. Seule la Leue présente une qualité moindre, en raison de ses teneurs en nitrate. Le Clairvent, le Froideau, le Saron et la Biche sont très peu pollués.

D'un point de vue hydrobiologique, les cours d'eau de la Biche, du Froideau, du Saron, de la Leue et du Clairvent présentent une qualité moyenne. Aussi, le délai d'atteinte des objectifs de bon état écologique est reporté à 2021 pour la Biche et le Clairvent.

Les assecs observés sur ces cours d'eau et leurs affluents représentent la pression majeure exercée sur le bassin. Les activités agricoles et les rejets domestiques représentent également une part non négligeable des détériorations de la qualité de ces milieux, notamment sur la Leue.

2.1.1.2.3 Sous-bassin de la Loue, de la Cuisance au Doubs

La Cuisance est le principal affluent de la Loue qu'elle rejoint à Souvans. Elle prend sa source aux Planches-près-Arbois et suit une direction sud-est nord-ouest sur 32 km. Son débit moyen est de 5 m³/s. Le bassin versant de la Cuisance est de 168 km², et la rivière draine de nombreux ruisseaux jusqu'à la Loue, notamment le ruisseau de la Vêrine, la Vieille rivière, ou le bief Bouchot. La vallée de la Cuisance possède également un réseau hydrographique assez dense et chevelu.

La Cuisance présente une bonne qualité chimique sans ubiquiste mais une mauvaise qualité physico-chimique avec ubiquiste. La présence de HCH (hexachlorocyclohexane) est la principale raison de cette mauvaise qualité chimique. L'HCH est un dérivé du lindane, un insecticide à large spectre d'activité. Il est principalement utilisé dans les activités agricoles (céréales et maïs) et viticoles. Aussi, l'objectif d'atteinte du bon état chimique a été reporté à 2021. La Cuisance constitue également l'affluent qui véhicule la plus forte pollution à la Loue. Les flux de nitrate et de phosphore sont estimés respectivement à 95 kg/jour et 6 kg/jour, notamment en raison du fort débit de ce cours d'eau.

Concernant l'état écologique de la Cuisance, les mesures hydrobiologiques montrent un état globalement moyen (indices diatomiques moyens et indices de température moyens). L'objectif d'atteinte du bon état écologique a également été reporté à 2021.

La Cuisance intègre une partie du vignoble jurassien, ce qui ajoute une pression polluante supplémentaire à ce cours d'eau, déjà largement impliqué dans les effluents agricoles et domestiques divers. La STEP de Mont-sous-Vaudrey participe également aux fortes de charges de polluants véhiculés par la Cuisance. La construction d'une nouvelle station d'épuration à Mont-sous-Vaudrey, dont la mise en fonctionnement est prévue courant 2014, devrait néanmoins améliorer la situation.

2.1.1.3 Mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée pour le bassin-versant de la Loue

Au regard des objectifs d'atteinte de bon état chimique et écologique assignés aux différents cours d'eau du bassin versant et des problématiques observées, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 prévoit les mesures suivantes :

Loue - DO_02_14	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter :	Altération de la continuité
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Pression à traiter :	Altération de la morphologie
GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les nutriments
AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0804	Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive Nitrates
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les pesticides
AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)

IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0301 Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0401 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

IND0202 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses

IND0302 Mettre en place une technologie propre visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses

Pression à traiter : Prélèvements

RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture

Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Directive concernée : Qualité des eaux de baignade

ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

2.1.2 Le bassin versant de la Clauge

2.1.2.1 Réseau hydrographique

La Clauge, affluent du Doubs à Parcey, traverse la forêt de Chaux d'est en ouest, dont près de 25 km sont inclus dans le territoire. Son débit moyen est d'environ 1 m³/s. Le ruisseau de la Tanche ainsi que le Bief du Parfond rejoignent la Clauge au niveau des communes de la Vieille Loye et de Belmont. Ces deux affluents de la Clauge drainent également de nombreux ruisseaux et biefs de la forêt de Chaux, dont le réseau hydrographique est très chevelu.

2.1.2.2 Qualité des eaux

La qualité des eaux de la Clauge, de la Tanche ou du bief du Parfond est dans son ensemble bonne: l'état physicochimique est bon pour les trois cours d'eau et s'est maintenu, d'après les résultats du SDAGE 2010-2015 et ceux du SDAGE 2016-2021. Concernant l'état écologique, le sous-bassin de la Clauge a connu des fluctuations entre les deux périodes : il connaît dernièrement un niveau moyen, alors qu'il était classé parmi les cours d'eau au bon état écologique par le précédent SDAGE. Les délais d'atteinte du bon état écologique des eaux sont reportés à 2021. Pour les deux autres cours d'eau, la Tanche et le Bief du Parfond, le bon état écologique reste constant, avec par conséquent des objectifs atteints en 2015. Aucune pollution ni rejets ponctuels ne sont recensés sur ces cours d'eau, essentiellement forestiers.

2.1.2.3 Usages

Au XVIII^{ème} siècle, le flottage était pratiqué sur la Clauge. Aujourd'hui, aucune activité n'est pratiquée sur la Clauge et ses affluents. Des chemins de randonnées arpentent cependant la forêt de Chaux et les bords de ces cours d'eau.

2.1.2.4 Pressions

Les pressions qui pèsent sur ces milieux proviennent principalement des activités de sylviculture. En raison de la gestion de la forêt de Chaux à des fins de production, la majorité des cours d'eau pérennes et non pérennes de la forêt ont été rectifiés avec un objectif de drainage (notamment les petits affluents). Les conséquences de ces aménagements sont une altération des régimes hydriques et une réduction de la diversité faunistique aquatique.

2.1.2.5 Mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée pour le bassin-versant de la Clauge

Au regard des faibles pressions sur les cours d'eau observées sur le bassin-versant, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 prévoit les mesures suivantes :

Clauge - DO_02_04

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la morphologie

MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

2.1.3 Le bassin versant de l'Orain

2.1.3.1 Réseau hydrographique

Le bassin de l'Orain intègre le ruisseau de la Veuge, sous-affluent du Doubs, sur le territoire du Val d'Amour. Cette rivière prend sa source dans le bois de Mont-sous-Vaudrey puis traverse la commune de Souvans pour se jeter dans l'Orain, à l'est du territoire. Cette rivière exclusivement forestière draine une multitude de petits affluents, au niveau des forêts de Souvans, de Mont-sous-Vaudrey, des bois de Scey ou de Villers-Robert. Elle traverse ainsi le territoire sur 4 km environ.

2.1.3.2 Qualité des eaux

La qualité chimique des eaux de la Veuge est bonne, par contre la qualité écologique est moyenne. Les objectifs d'atteinte du bon état chimique ont été remplis en 2015 ; cependant, les objectifs d'atteinte du bon état écologique fixés dans le SDAGE Rhône-Méditerranée ont été reportés à 2027.

2.1.3.3 Usages et pressions

Aucune activité n'est recensée sur ce cours d'eau. Des activités de randonnée et de promenade dans les forêts alentours sont néanmoins régulières. Aucune pression n'est à remarquer sur la Veuge et ses affluents.

2.1.3.4 Mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée pour le bassin-versant de l'Orain

Au regard des pressions sur les cours d'eau observées sur le bassin-versant, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 prévoit les mesures suivantes :

Orain - DO_02_15

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la continuité

MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

Pression à traiter : Altération de la morphologie

MIA0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques

MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau

Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202 Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

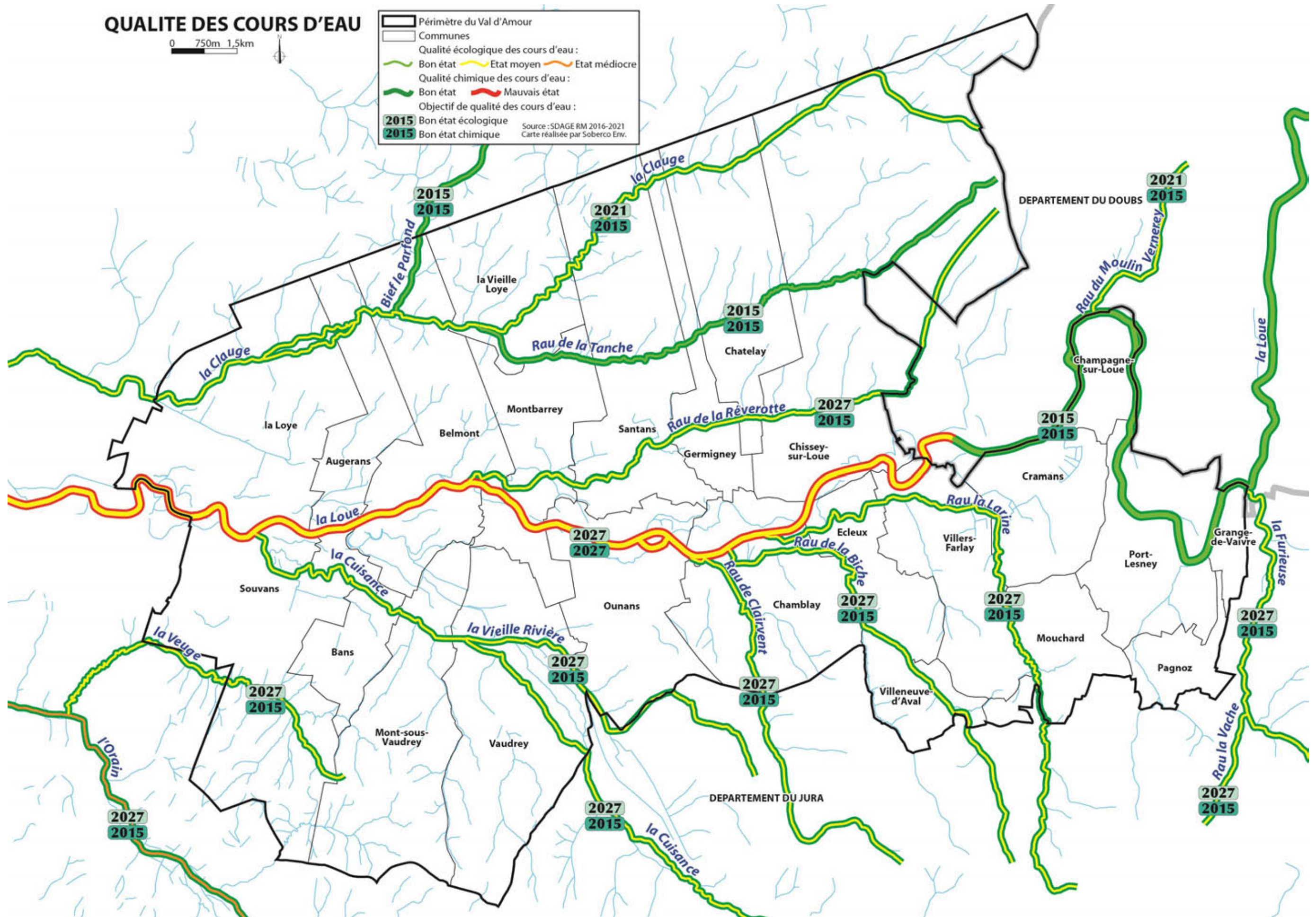
Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0401 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

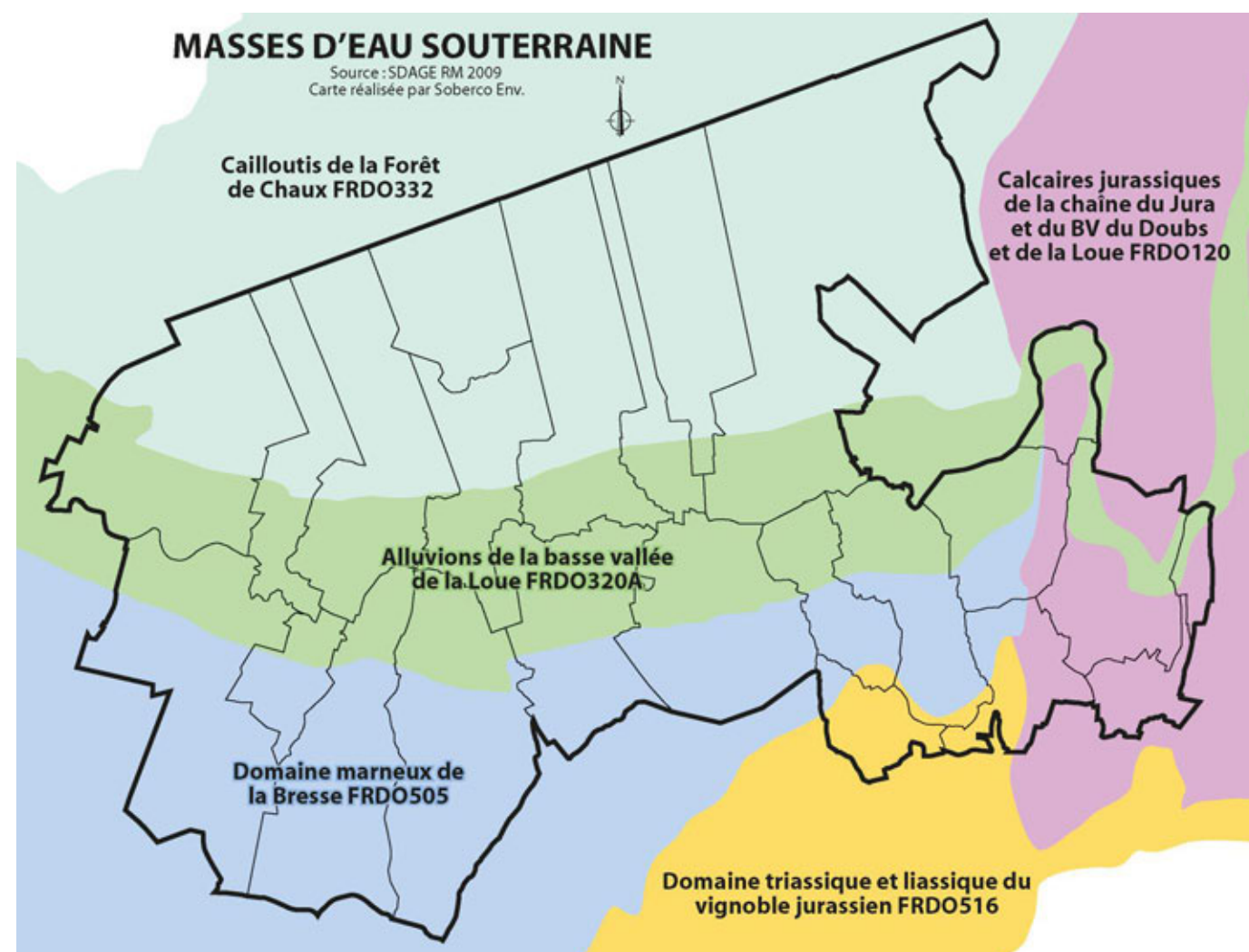
La Veuge présentant une bonne qualité générale ne sera cependant pas directement concernée par ces mesures.



2.2 Les eaux souterraines

Le territoire du Val d'Amour est caractérisé par la présence de cinq masses d'eau souterraines :

- l'aquifère des cailloutis de la forêt de Chaux,
- l'aquifère des alluvions de la basse vallée de la Loue,
- l'aquifère du domaine marneux de la Bresse,
- les aquifères du domaine triassique et liassique du vignoble jurassien,
- les aquifères des calcaires jurassiques de la chaîne du Jura.



2.2.1 Cailloutis de la Forêt de Chaux

2.2.1.1 Caractéristiques de la masse d'eau

Cette entité est encore très mal connue et correspond aux affleurements de cailloutis Pliocène de la forêt de Chaux.

Plusieurs forages de reconnaissance ont mis en évidence une épaisseur d'environ 30 m de graviers et cailloutis sous une dizaine de m de marnes jaunes sablonneuses, au nord de Belmont. Le niveau de la nappe est estimé à environ 22 m de profondeur. L'aquifère se poursuit au sud sous les alluvions de la Loue avec lesquelles il est localement en contact. Il devient alors captif.

Au total, 6 ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable (AEP) sont identifiés sur les cailloutis de la forêt de Chaux. Il s'agit des quatre puits d'Arc-et-Senans, d'une source à Etrepigny (source des Neuf Fontaines) et du forage de Montbarrey. 3 ouvrages destinés à l'irrigation agricole utilisent également cette ressource. Encore très peu utilisée, elle présente un potentiel de production très intéressant. L'épaisseur de la couverture superficielle des cailloutis varie de 2 m à 10 m. Il s'agit de matériaux argilo-limoneux et de terre végétale. L'ensemble de la zone est exclusivement situé en domaine forestier. Il en résulte que la vulnérabilité intrinsèque de la nappe est faible compte tenu de l'épaisseur des formations sus-jacentes.

La qualité des eaux de la nappe de la forêt de Chaux est globalement très bonne. Aucune pollution ponctuelle avérée ou autres pollutions significatives ne sont à signaler. Les eaux prélevées à la source des neuf fontaines sont de très bonne qualité.

Les exutoires de cet aquifère sont la Clauge et les Doulonnes ainsi que les drainages par les alluvions de la Loue. Le rechargement de la nappe est principalement d'origine pluviale.

91% des prélèvements effectués sur cette nappe sont destinés à l'alimentation en eau potable et 9% à des usages agricoles. Au total, ceux sont 380 000 m³ qui sont prélevés annuellement dans cette nappe.

2.2.1.2 Objectifs et mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 considère que les qualités chimique et quantitative de cette masse d'eau sont bonnes. Les délais d'atteinte du bon état écologique et chimique ont été remplis en 2015.

La seule mesure émise par le SDAGE Rhône-Méditerranée pour la masse d'eau des cailloutis de la forêt de Chaux concerne la nécessité d'élaborer un plan d'actions sur une seule AAC pour les eaux destinées à la consommation humaine. Cette mesure comprend l'identification et la caractérisation de la ressource ainsi que la planification des actions de préservation ou de restauration à mettre en œuvre. Une zone a été identifiée comme ressource majeure pour les besoins futurs du territoire située entre les communes de Germigney, Santans, la Vieille Loye, Chatelay et Chissey-sur-Loue. Sa superficie est d'environ 2200 ha.

Non exploitée dans le territoire à l'heure actuelle, elle pourrait éventuellement être utilisée comme ressource complémentaire pour le SIE de la Biche voire par les unités de gestion des eaux limitrophes en vue de diversifier et sécuriser leur alimentation en eau potable.

2.2.2 Alluvions de la basse vallée de la Loue (FRDO320A)

2.2.2.1 Caractéristiques de la masse d'eau

La basse Loue est caractérisée par des graviers calcaires sur les premiers m puis siliceux ensuite. La profondeur de l'ensemble est de 8 à 10 m. Il n'y a pas de couverture en général. Plus localement, on constate environ 1,50 m de terre végétale et limons. Du fait de la faible épaisseur de couverture, cet aquifère est particulièrement sensible aux pollutions qu'elles soient ponctuelles (rejet accidentels de polluants, systèmes d'assainissement non conformes à la réglementation) ou plus diffus (apports d'engrais et de pesticides liés à l'activité agricole).

L'écoulement est de type poreux en liaison avec la Loue, tantôt drainante, tantôt alimentant la nappe. La nappe est également en connexion avec la Larine et la Cuisance. Elle est aussi connectée aux méandres de la Loue, qu'elle recoupe. La direction générale des écoulements est est-ouest. La perméabilité de la nappe est très hétérogène, variant de 10^{-4} à 10^{-2} m/s, la vitesse de propagation est d'environ 5 m par jour.

La nappe alluviale est alimentée en eau :

- par la Loue, la Larine et la Cuisance qui influencent sensiblement l'alimentation de la nappe par une réalimentation active en hautes eaux et un drainage en basses eaux,
- par l'infiltration d'eau pluviale,
- par l'aquifère des cailloutis de la forêt de Chaux avec lequel elle est localement en contact,
- par des apports karstiques, notamment dans la partie en amont de Champagne-sur-Loue.

Du fait de sa productivité importante, l'aquifère alluvial de la Basse Loue constitue la principale ressource en eau potable du territoire. Il fournit ainsi environ 2,5 millions de m³ d'eau par an pour l'alimentation en eau potable (13 points de prélèvements). Cette nappe est aussi utilisée de manière saisonnière pour l'irrigation avec 9 points de prélèvement agricoles recensés en 2010. Les volumes prélevés pour un usage agricole s'élèvent à 84 500 m³/an, varient fortement d'une année à l'autre en fonction du niveau de précipitation.

Du fait de la faible épaisseur de couverture, cet aquifère est particulièrement sensible aux pollutions qu'elles soient ponctuelles (rejet accidentels de polluants, systèmes d'assainissement non conformes à la réglementation) ou plus diffus (apports d'engrais et de pesticides liés à l'activité agricole). Aussi les eaux de la nappe présentent globalement une qualité chimique dégradée liée principalement à des pollutions agricoles et urbaines diffuses et dues :

- à la présence de pesticides comme l'atrazine avec ponctuellement des teneurs supérieures à la norme de potabilité (concentration supérieure > 0,1 µg/l),
- à la présence de nitrates, près de 20 % des points présentent des teneurs > 25 mg/l.

2.2.2.2 Objectifs et mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 considère que les qualités chimique et quantitative des alluvions de la basse vallée de la Loue sont aujourd'hui bonnes. Les délais d'atteinte du bon état chimique quantitatif ont été remplis en 2015.

Au titre du programme de mesures 2016 - 2021 du SDAGE Rhône-Méditerranée, des mesures complémentaires ont été proposées. Concernant les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques), les mesures consistent à limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire. Une autre façon de lutter contre les pollutions agricoles consiste à mettre en place de pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière). Pour atteindre un bon état quantitatif des eaux, une seconde mesure concerne insister à mettre en œuvre un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture.

D'une manière générale, l'acquisition de connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...) constitue la base des orientations prescrites. Les pollutions par les pesticides demeurent un enjeu majeur et sont accompagnées de mesures visant notamment à réduire les surfaces désherbées et à utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole.

Plusieurs orientations d'actions ont été également été validées dans le cadre du contrat de rivière Loue : limiter les rejets domestiques et laitiers, limiter les rejets liés aux activités agricoles, limiter les rejets industriels et autres, maintenir les débits en sauvegardant les zones humides et en améliorant la gestion des eaux pluviales, protéger les ressources en eau potable.

2.2.2.3 Ressource majeure future pour l'alimentation en eau potable

Les zones d'intérêt futur identifiées sur les alluvions de la Loue sont des zones à forte potentialité non, ou faiblement, sollicitées pour l'alimentation en eau potable. Elles sont préservées à ce jour du fait de leur faible vulnérabilité naturelle, ou de l'absence de pression humaine, mais à réserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme. Trois zones d'intérêt futur ont ainsi été identifiées par l'EPTB Saône-Doubs sur le territoire : la zone "Cramans/Villers-Farlay", la zone "Ounans/Vaudrey", et la zone "Souvans". Ces ressources majeures, peu impactées par les activités humaines et non exploitées à leurs maxima à l'heure actuelle, pourraient être utilisées par les différents syndicats afin d'augmenter leurs capacités de production ou bien dans le cadre d'interconnexions avec d'autres syndicats.

2.2.3 Les aquifères du domaine marneux de la Bresse (FRDO505)

2.2.3.1 Caractéristiques de la masse d'eau

Cette entité hydrogéologique correspond aux formations plioquaternaires accumulées lors des dépôts lacustres et deltaïques du remplissage de la Bresse au Pliocène et au Plio-Pléistocène. Ces formations complexes nommées Marnes de Bresse ont pour caractéristique principale la prédominance d'éléments fins globalement imperméables où seuls les niveaux sableux, dont la répartition est mal connue, présentent un potentiel aquifère. Cette masse d'eau présente un bon état chimique et quantitatif et ne fait pas l'objet d'un usage particulier sur le territoire. Elle est néanmoins fortement sollicitée à l'extérieur du territoire où sont prélevés 2 283 400 m³ d'eau par an dont 72% pour l'AEP et 24 % pour un usage industriel.

2.2.3.2 Objectifs et mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Les délais d'atteinte du bon état chimique et quantitatif des eaux ont été fixés et remplis en 2015 par le précédent SDAGE Rhône-Méditerranée. Au titre du programme de mesures 2016 - 2021 du SDAGE, plusieurs mesures complémentaires ont été définies. Pour conserver des eaux de qualité destinées à la consommation humaine, le SDAGE préconise de limiter les transferts et apports de fertilisants et pesticides agricoles, de limiter l'érosion, d'utiliser des pratiques adaptées de fertilisation ou alternatives au traitement phytosanitaire dans le cadre de la Directive nitrates.

2.2.4 Les aquifères du domaine triasique et liasique du vignoble Jurassien (FRDO516)

2.2.4.1 Caractéristiques de la masse d'eau

Cette masse d'eau est formée d'une alternance de terrains marneux, marno-calcaires et calcaires du Trias et du Lias surmontée localement par des calcaires du Jurassique en lambeaux. Les formations sont globalement peu ou pas aquifères. Les quelques réservoirs étant limités en terme d'extension du fait de la structure fortement faillée et plissée de cette zone. Cette masse d'eau présente un bon état chimique et quantitatif. Elle reste néanmoins mal connue et ne fait pas l'objet d'un usage particulier sur le territoire.

2.2.4.2 Objectifs et mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Les délais d'atteinte du bon état chimique et quantitatif des eaux fixés ont été remplis en 2015 par le SDAGE Rhône-Méditerranée ; les eaux souterraines présentent un bon état chimique et quantitatif. Au titre du programme de mesures 2016 - 2021 du SDAGE, aucune mesure complémentaire n'a été définie.

2.2.5 Les aquifères des calcaires Jurassiques de la chaîne du Jura (FRDO120)

2.2.5.1 Caractéristiques de la masse d'eau

Le réservoir du Jurassique moyen se compose d'une série calcaire, de 100 à 250 m d'épaisseur, présentant un important réseau karstique et de nombreuses pertes. Il est délimité en son toit par une épaisse formation imperméable des marnes de l'Oxfordien de 50 à 60 m d'épaisseur et à sa base par des marnes du Lias d'une épaisseur de 100 à 150 m.

La formation du Jurassique supérieur se compose d'une série calcaire d'une épaisseur moyenne de 100 m au nord, 200 m au centre et 400 m au maximum au sud. Ce réservoir est moins karstifié et est la source de nombreuses résurgences. À noter que les alluvions du Doubs et de la Loue drainent la masse d'eau. Cette masse d'eau présente un bon état chimique et quantitatif et ne fait pas l'objet d'un usage particulier sur le territoire.

2.2.5.2 Objectifs et mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Les délais d'atteinte du bon état chimique et quantitatif des eaux fixés en 2015 ont été remplis par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010 - 2015. Au titre du programme de mesures du SDAGE 2016-2021, une identification des zones d'intérêt stratégique pour la ressource en eau potable doit être réalisée.

Plusieurs mesures complémentaires ont été définies. Deux mesures devraient permettre de réduire les pollutions diffuses par les pesticides, notamment en limitant les apports en pesticides agricoles et/ou en utilisant des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire. La mise en œuvre de pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière) rejoint le même objectif.

D'autres mesures complémentaires destinées à améliorer la qualité des eaux pour la consommation humaine concernent cette masse d'eau: limitation d'apports en pesticides agricoles, préconisation de pratiques agricoles pérennes et/ou alternatives, élaboration d'un plan d'action d'une AAC.

2.3 L'alimentation en eau potable

2.3.1 Organisation et compétences

Plusieurs unités de gestion assurent la production et l'adduction d'eau potable sur le territoire de la CCVA :

- Les syndicats du Val d'Amour et de la Biche gèrent l'alimentation en eau potable des communes situées au nord de la Loue ainsi qu'Ecleux, Chamblay et Grange-de-Vaivre.
- Le syndicat de Bel-Air gère la ressource sur les communes de Port-Lesney, Pagnoz, Mouchard et Villers-Farlay. De plus, la commune de Mouchard est en partie alimentée par le syndicat de la Vache.
- Le syndicat Arbois-Poligny alimentent les communes de Villeneuve d'Aval et d'Ounans.
- Le syndicat de Nevy-Souvans prend en charge l'alimentation en eau potable de la commune de Souvans.
- Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) de Mont-sous-Vaudrey - Vaudrey - Bans s'occupe des communes adhérentes précitées.
- Le syndicat des eaux de la vache gère l'alimentation en eau potable du hameau de Certémery à Mouchard.
- Les communes de Cramans, Champagne-sur-Loue et Grange-de-Vaivre gèrent elles-mêmes leur alimentation en eau potable.

Les communes ou syndicats sont compétents en matière de traitement, adduction et distribution de l'eau potable. La communauté de communes ne dispose ainsi d'aucune compétence en matière d'alimentation eau potable mais devant l'hétérogénéité de la gestion de l'eau potable sur le territoire, elle a initié la réalisation d'un schéma directeur.

Les exploitants de ces unités de gestion sont les suivants :

Unité de gestion et d'exploitation	Exploitant
SIE Val d'Amour	Lyonnaise des eaux
SIE de la Biche	Lyonnaise des eaux
SIE Nevy Souvans	Lyonnaise des eaux
Syndicat Bel Air	Veolia
Syndicat Arbois Poligny	SOGEDO
Champagne-sur-Loue	Régie
Cramans	Régie
Grange-de-Vaivre	Régie
SIAEP Mont-sous-Vaudrey – Vaudrey - Bans	Régie

Le hameau de Certémery est alimenté en eau potable par le syndicat des eaux de la Vache.

2.3.2 Origine de la ressource en eau potable

L'intégralité de l'eau potable distribuée provient des 9 captages AEP identifiés sur le territoire :

- 8 captages prélèvent la nappe alluviale de la basse vallée de la Loue,
- 1 captage, le puits de Montbarrey, prélève l'aquifère des cailloutis de la forêt de Chau.

Par ailleurs, deux captages assurent l'alimentation de communes extérieures au territoire et constituent donc des captages stratégiques à l'échelle du nord Jura : le champ captant d'Ounans alimente les 21 communes du syndicat d'Arbois-Poligny et le captage de Souvans alimente la commune de Nevy-les-Doles.

Aucune interconnexion n'existe entre les différentes unités de distribution du territoire. Chaque unité dépendant d'une seule ressource, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en cas de pollution ne peut donc être assurée. Toutefois, des projets d'interconnexion sont envisageables :

- entre le SIE Val d'Amour et le Syndicat Arbois-Poligny,
- entre le SIE du Bel-Air, le SIE de la Biche et Cramans.

2.3.3 Protection de la ressource en eau potable

La protection des captages d'alimentation en eau potable du territoire n'est pas encore finalisée, 6 des neuf captages disposent d'une DUP et 3 captages ont fait l'objet d'un rapport de l'hydrogéologue agréé.

Des ressources majeures et stratégiques ont également été identifiées à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté dont plusieurs dans le territoire de la CCVA. Il s'agit de ressources fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent, ou faiblement sollicitées mais à forte potentialités et à préserver pour les générations futures (cf. carte ci-après). 4 ressources stratégiques actuelles sont identifiées, se superposant et élargissant les périmètres de protections de captages (SIE de la Biche, SIE de Bel Air, SIE du Val d'Amour et SIE de la région d'Arbois/Poligny) et autant pour les ressources stratégiques futures : Forêt de Chau, Souvans, Ounans/Vaudrey, Cramans/Villers-Farlay.

La protection de ses ressources stratégiques est primordiale pour assurer l'alimentation en eau potable pour les générations actuelles et futures, que ce soit d'un point de vue quantitatif aussi bien que qualitatif.

2.3.4 Qualité des eaux prélevées distribuées

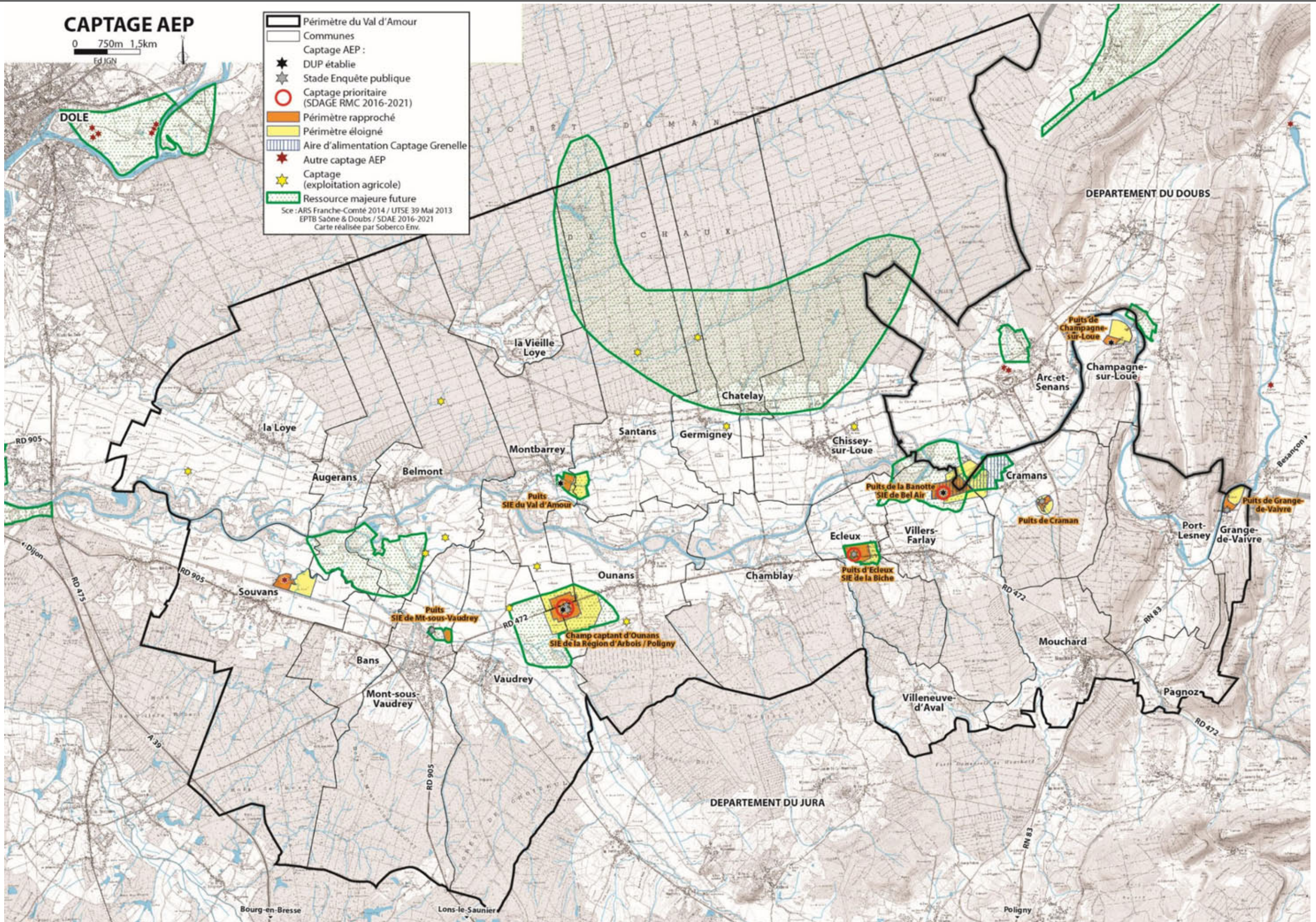
Grâce aux traitements des eaux brutes prélevées, l'eau potable distribuée sur le territoire est de bonne qualité et respecte les normes de potabilité. Cependant quelques vulnérabilités peuvent être identifiées :

- Le puits du Bel air à Villers-Farlay est identifié comme captage Grenelle et comme captage prioritaire du SDAGE Rhône Méditerranée en raison de sa vulnérabilité aux pollutions diffuses (nitrates et pesticides). Depuis 2000, des dépassements des normes de potabilité en nitrates ont ainsi été constatés sur ce captage. À ce titre, son aire d'alimentation de captage a été définie par arrêté préfectoral et un programme d'action a été défini pour lutter contre les pollutions diffuses et mis en œuvre depuis 2012.
- 3 captages sont identifiés comme captages prioritaires dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 ; il s'agit des captages Puits d'Ecleux, Champ captant d'Ounans et Puits de Bal Air à Villers-Farlay.
- 6 des neufs captages du territoire prélèvent des eaux avec des taux moyen de nitrates compris entre 10 mg/l et 25 mg/l : le puits de Montbarrey, le puits de Souvans, le puits d'Ecleux, le puits de Bel Air à Villers-Farlay, le puits de Champagne-sur-Loue et le puits de Cramans. Ces taux restent cependant inférieurs aux normes de potabilité.
- 4 captages (puits de Montbarrey, puits d'Ecleux, puits de Cramans et puits de Souvans) prélèvent des eaux contenant des pesticides à des taux néanmoins inférieurs aux normes de potabilité. Seul le puits de Montbarrey a connu des dépassements de seuils au cours des dernières années Par ailleurs, un puits n'a pas fait l'objet d'analyses visant à contrôler la présence de pesticides (puits de Champagne-sur-Loue).

Si la qualité de l'eau potable distribuée est satisfaisante, les captages du territoire présentent néanmoins une vulnérabilité forte aux pollutions agricoles (nitrates et pesticides).

Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Ressource mobilisée	Collectivité gestionnaire	Communes desservies	Volume annuel moyen distribué	Rendement réseau	DUP
Le puits de Montbarrey	Montbarrey	Aquifère des cailloutis de la forêt de Chaux	SIE Val d'Amour	Augerans, Belmont, Chatelay, Chissey-sur-Loue, Germigney, La Loye, Montbarrey, Santans et La Vieille Loye	180 000 m ³	75%	Réalisée
Le puits de Grange-de-Vaivre	Grange de Vaivre	Nappe alluviale	Grange-de-Vaivre	Grange-de-Vaivre	10 000 m ³	63%	En cours
Le puits de la Banotte	Villers-Farlay	Nappe alluviale	Syndicat de Bel Air	Mouchard, Pagnoz, Port-Lesney et Villers-Farlay	241 000 m ³	76%	Réalisée
Le puits de Champagne	Champagne-sur-Loue	Nappe alluviale	Champagne-sur-Loue	Champagne-sur-Loue	20 000 m ³	83,3%	Réalisée
Le puits de Cramans	Cramans	Nappe alluviale	Cramans	Cramans	38 000 m ³	46%	Réalisée
Le puits d'Ecleux	Ecleux	Nappe alluviale	Syndicat de la Biche	Ecleux, Chamblay	63 000 m ³	93,5%	Réalisée
Le champ captant d'Ounans	Ounans	Nappe alluviale	Syndicat Arbois - Poligny	21 communes adhérentes dont Ounans et Villeneuve d'Aval	1,4 millions de m ³	75%	Réalisée
Le puits de Mont-sous-Vaudrey	Mont-sous-Vaudrey	Nappe alluviale	SIEP Mont-sous-Vaudrey / Vaudrey / Bans	Mont-sous-Vaudrey, Vaudrey, Bans	236 000 m ³	60%	En cours
Le puits de Souvans	Souvans	Nappe alluviale	SIVOM Nevy-les-Doles / Souvans	Nevy-les-Doles, Souvans	55 000 m ³	95%	En cours

Caractéristiques des captages du territoire (Conseil Départemental du Jura / ARS –Novembre 2015)



2.3.5 Synthèse des estimations des besoins futurs

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur départemental d'eau potable, une estimation à l'horizon 2025 a été réalisée au regard des capacités de production de chaque captage d'eau potable. Ne disposant pas des mêmes objectifs de croissance de la population, le nombre d'abonnés supplémentaire envisageable a été recalculé sur la base des consommations actuelles :

Collectivité gestionnaire	Nombre d'abonnés 2011	Capacité de production	Besoins actuels	Capacité résiduelle d'alimentation	Nb d'abonnés supp envisageable
SIEA Val d'Amour	1295	237 250 m ³ /an	180 555 m ³ /an	56 695 m ³ /an	407
Grange-de-Vaivre	23	inconnue	10 281 m ³ /an	-	-
Syndicat de Bel air	1208	328 500 m ³ /an	241 245 m ³ /an	87 255 m ³ /an	438
Champagne-sur-Loue	80	36 500 m ³ /an	19 678 m ³ /an	16 822 m ³ /an	68
Cramans	256	57 120 m ³ /an	37 670 m ³ /an	19 450 m ³ /an	133
Syndicat de la Biche	280	186 880 m ³ /an	63 075 m ³ /an	123 805 m ³ /an	550
Syndicat Arbois - Poligny	6422	2 382 720 m ³ /an	1 432 980 m ³ /an	949 740 m ³ /an	4258
SIEP Mont-sous-Vaudrey / Vaudrey / Bans	920	393 943 m ³ /an	235 972 m ³ /an	157 971 m ³ /an	617
SIE Nevy-les-Dole / Souvans	390	64 573 m ³ /an	55 048 m ³ /an	9525 m ³ /an	67

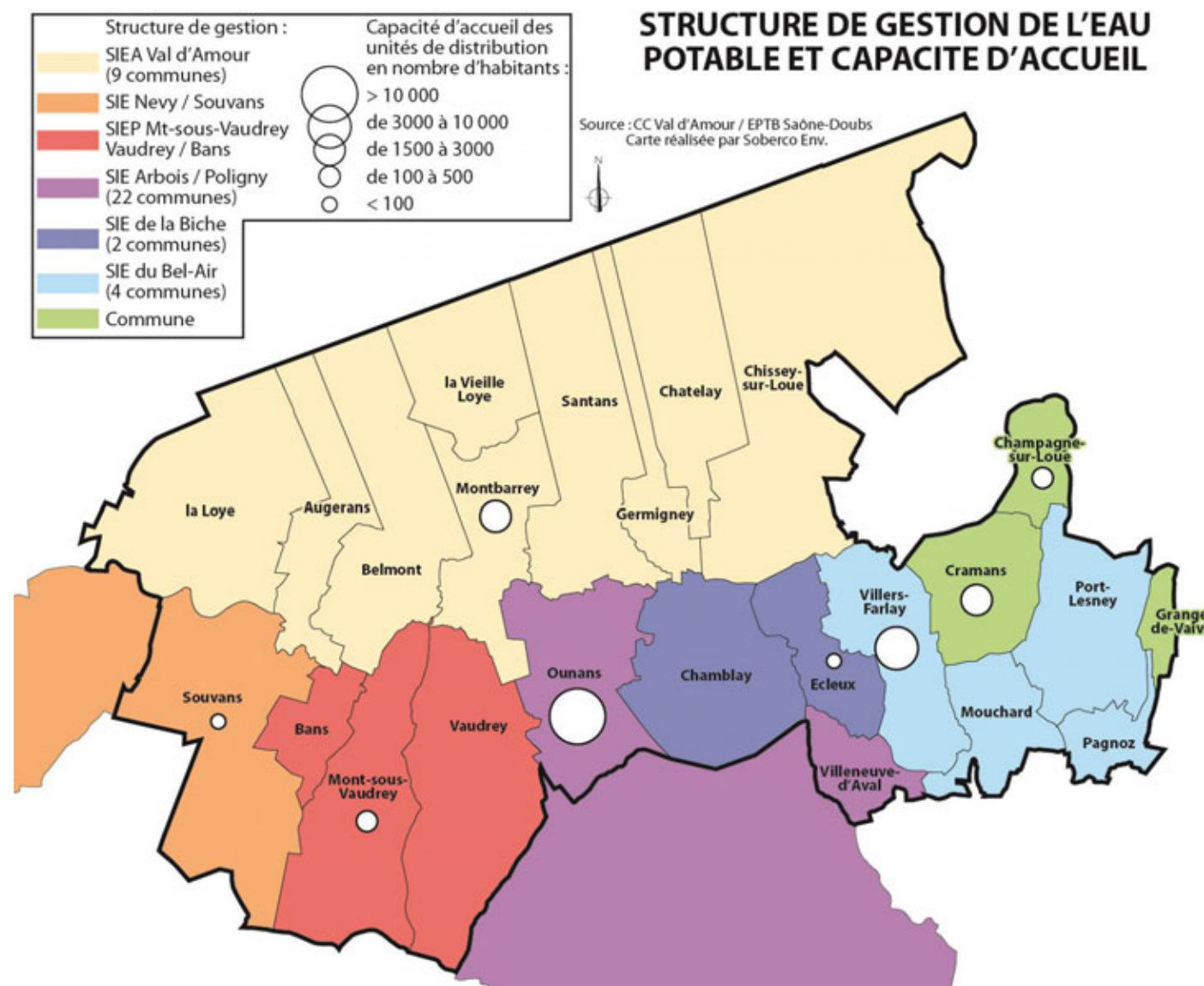
Estimation des capacités résiduelles d'alimentation en eau potable des collectivités gestionnaires

Conseil Départemental du Jura 2015

Le territoire dispose d'une ressource en eau suffisante pour couvrir les besoins liés à l'accueil d'une nouvelle population. En effet, le nombre d'abonnés supplémentaires envisageables au sein des communes desservies à l'échelle des gestionnaires est globalement suffisant. Pour les gestionnaires qui desservent également des communes extérieures au Val d'Amour, sont identifiés :

- SIE Nevy-lès-Dole/Souvans : environ 67 abonnés supplémentaires à l'échelle de 2 communes. Soit environ 33 abonnés pour la commune de Souvans.
- Syndicat Arbois-Poligny : environ 4260 abonnés supplémentaires sont envisageables à l'échelle du syndicat qui regroupe 22 communes. Pour les communes d'Ounans et de Villeneuve-d'Aval, alimentée par ce syndicat, cela représente respectivement environ 120 et 30 abonnés supplémentaires.

Une vigilance est également à porter sur la commune de Grange-de-Vaivre dont la capacité maximale de production du captage n'est pas connue. Néanmoins le développement limité de cette commune n'entraînera pas une augmentation des besoins significative dans les années à venir.



2.4 L'assainissement

2.4.1 Assainissement collectif

2.4.1.1 Organisation et compétences

La collecte des eaux usées est assurée par :

- le SIEA du Val d'Amour pour les communes d'Augerans, Belmont, Chatelay, Chissey Sur Loue, Germigney, La Loye, Montbarrey, Santans, La Vieille Loye,
- le syndicat de la Biche pour les communes d'Ecleux et Chamblay et de Villers-Farlay
- les communes de Mont-sous-Vaudrey, Vaudrey, Ounans, Cramans, Mouchard, Pagnoz et Port-Lesney
- la communauté de communes du Val d'Amour qui dispose de la compétence de transports des eaux usées. Elle est ainsi propriétaire de 29 km de réseaux collecteurs jusqu'aux ouvrages d'assainissement.

Le traitement des eaux usées est assuré :

- En régie pour les stations de Port-Lesney, Mouchard, Cramans, Ounans, Vaudrey et Mont-sous-Vaudrey
- En affermage auprès de la Lyonnaise des eaux pour les stations d'épuration de Chamblay, Montbarrey, La Vieille Loye et La Loye.

Les services publics d'assainissement collectif concernent environ 8000 habitants, soit 84% de la population de la CCVA. Toutefois, 5 communes ne disposent pas d'assainissement collectif : Souvans, Bans, Villeneuve d'Aval, Grange-de-Vaivre et Champagne-sur-Loue

2.4.1.2 Le réseau d'assainissement

Les collecteurs communaux et syndicat sont globalement des réseaux unitaires alors que le réseau de transport communautaire est séparatif. Cette situation engendre des arrivées d'eaux claires parasites importantes en période de fortes pluies.

Cinq déversoirs d'orage assurent la maîtrise des déversements d'effluents dans le milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie. Ces équipements sont situés sur les communes de Mont-sous-Vaudrey, Mouchard et Ounans.

Dix postes de refoulement sont mis en place sur le territoire, de manière à faire transiter les effluents. Ils traduisent bien la situation topographique du territoire où les coteaux représentent un obstacle au franchissement des eaux.

2.4.1.3 Le traitement des eaux usées

Le territoire est équipé de neuf stations d'épurations. Les capacités nominales de ces stations sont toutes inférieures ou égales à 2300 EH. Les stations de Bans, inaugurée en 2014 et d'une capacité nominale de 2300 équivalents habitants remplacent les stations de Vaudrey et Mont-sous-Vaudrey et permet la desserte en assainissement collectif de la commune de Bans (aucun habitant ne s'est encore raccordé au réseau). Les stations d'épuration actuelles de Vaudrey et Mont sous Vaudrey ont été démantelées et remplacées par des postes de refoulement. Le silo à boues de Vaudrey a été réinstallé à la station d'épuration d'Ounans.

Une estimation de capacité résiduelle de traitement des stations d'épuration a été réalisée à partir des données collectées auprès de la CCVA et mises à jour en 2015. Elles sont indiquées dans le tableau suivant. Ces valeurs sont données à titre indicatif et peuvent ne pas refléter la capacité résiduelle réelle. Cette analyse montre que l'ensemble des stations d'épuration disposent d'une capacité résiduelle permettant l'accueil d'une nouvelle population plus ou moins importante en fonction des communes.

Stations	Capacité nominale			Effluents traités	Capacité résiduelle
	Equivalent habitants (EH)	DBO5 (Kg/j)	Débit (m3/j)	Equivalent habitants (EH)	Equivalent habitants (EH)
Loye	1600	96	240	900	700
La Vieille Loye	500	17	75	370	130
Montbarrey	1800	84	270	1150	650
Chamblay	1400	84	210	1150	250
Bans	2300	141	636	1790	510
Ounans	500	30	75	370	130
Cramans	650	26	97,5	480	170
Mouchard	2000	120	300	1200	800
Port Lesney	1800	108	270	1375	425
TOTAL	12 550			8785	3765

Caractéristiques et capacités résiduelles des stations d'épuration (CC Val d'Amour 2015)

2.4.2 Assainissement non collectif

La compétence assainissement non collectif est assurée en régie par la communauté de communes du Val d'Amour depuis 2009. Environ 580 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur le territoire et assurent le traitement des eaux usées de près de 2400 habitants, soit près de 26% des habitants de la CCVA.

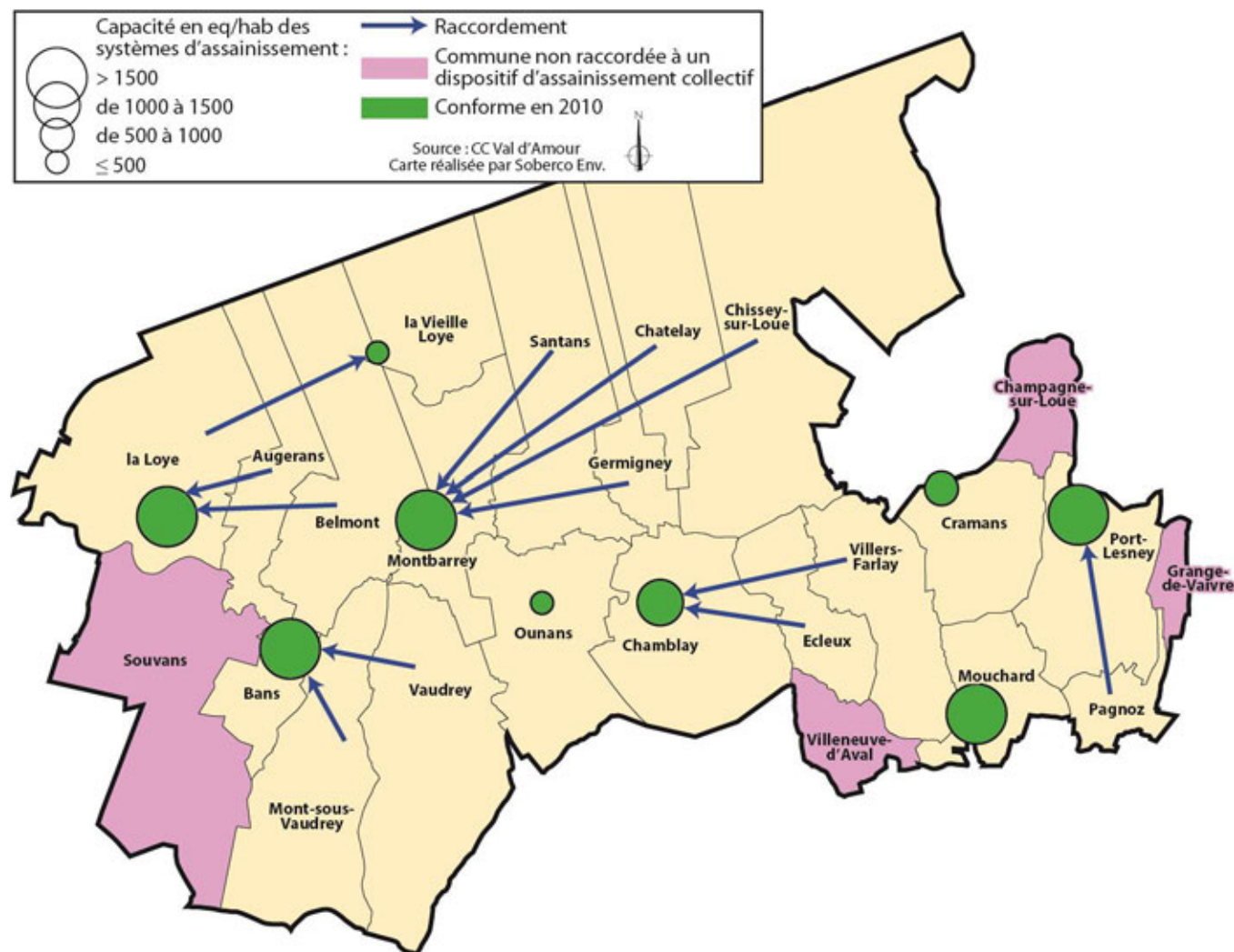
À elles seules, les communes de Bans, Champagne-sur-Loue, Grange-de-Vaivre, Souvans et Villeneuve d'aval qui ne sont pas desservies par un réseau d'assainissement collectif regroupent environ 969 habitants. Néanmoins, la commune de Bans a réalisé récemment un réseau d'assainissement collectif auquel les habitants devront se raccorder. Les 195 habitants de Bans seront donc bientôt raccordés à un système d'assainissement collectif.

Entre 2013, on compte 580 installations en assainissement non collectif dans la CCVA. Le taux de conformité des installations est de 41,8%.

2.4.3 Les zonages d'assainissement

Parmi les 24 communes de la CCVA, seulement trois disposent d'un zonage d'assainissement. Il s'agit des communes de Champagne-sur-Loue, de Grange-de-Vaivre et La Loye. On rappellera que l'article L2224-10 du code général des collectivités impose aux communes de définir, après étude préalable, les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial.

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT



2.5 Les politiques publiques

2.5.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021 est un document de planification actuellement en cours d'élaboration et dans l'attente de l'approbation du préfet coordonnateur de bassin. Il est élaboré par le Comité de bassin en application de la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 poursuit les 8 Orientations Fondamentales (O.F) du SDAGE 2010-2015, auxquelles s'ajoute une orientation consacrée à l'adaptation au changement climatique. Les projections d'évolution climatique pour le bassin Rhône-Méditerranée mettent en évidence plusieurs effets (augmentation des températures, modification du régime des précipitations, évapotranspiration, assèchement des sols, etc.) qui auront des incidences sur la ressource et la gestion de l'eau. Les 9 orientations sont les suivantes :

- OF n°0 : L'adaptation au changement climatique
- OF n°1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- OF n°2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- OF n°3 : Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;
- OF n°4 : Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- OF n°5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- OF n°6 : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
- OF n°7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF n°8 : Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

À chacune de ces orientations fondamentales sont associées plusieurs dispositions dont la mise en œuvre permet d'atteindre les objectifs de fond portés par chacune d'entre elles (programme de mesures). Il fixe par ailleurs les objectifs d'atteinte du bon état de plus de 3 000 masses d'eau du bassin (240 souterraines ; 2278 superficielles). Comme l'a demandé le Grenelle de l'Environnement en 2015, 66% des eaux superficielles se devaient de viser le bon état écologique. L'objectif de bon état n'ayant pu être atteint en 2015 pour des raisons techniques ou économiques, ce dernier est reporté en 2021. L'objectif de bon état écologique des eaux superficielles est ramené à 50% jusqu'à la fin de l'année 2015. En 2021, ce sont environ 16% des masses d'eau superficielles qui devront atteindre ce même objectif et 34% en 2027.

		2015	2021	2027
Masses d'eau superficielles	Objectif d'état écologique	50,2%	15,8%	33,9 %
	Objectif d'état chimique	92,2%	0% (seule une masse d'eau)	7,8%
Masses d'eau souterraines	Objectif d'état quantitatif	87,9%	9,6%	2,5%
	Objectif d'état chimique	80,8%	2,5%	16,7 %

12 cours d'eau et 5 masses d'eau souterraines sont identifiés par le SDAGE au sein de la communauté de communes. Il assigne à ces différentes masses d'eau des délais d'atteinte du bon état écologique et chimique ainsi qu'un programme de mesures détaillés.

2.5.2 Le contrat de rivière de la Loue

Entre 2001 et 2003, le Syndicat Mixte Saône Doubs, le Syndicat Mixte de la Loue et la Communauté de Communes du Val d'Amour ont élaboré le contrat de rivière de la Loue sur un périmètre qui concerne 221 communes.

Les objectifs principaux du contrat de rivière sont la diminution des rejets arrivant dans les rivières, l'amélioration de leur aspect physique et l'amélioration des connaissances globales. En 2011, 58% des 232 fiches actions étaient engagées sur le territoire. Elles ont concerné la remise en eau de certains bras et ruisseaux, l'amélioration de l'assainissement des eaux usées domestiques, la diminution des rejets liés aux effluents d'élevage, le réaménagement foncier du territoire (remembrement) ou encore la valorisation des ripisylves. Par ailleurs, de nombreuses études complémentaires ont permis d'approfondir les connaissances des milieux aquatiques du bassin versant. Deux actions du contrat de rivière ont particulièrement concerné le territoire :

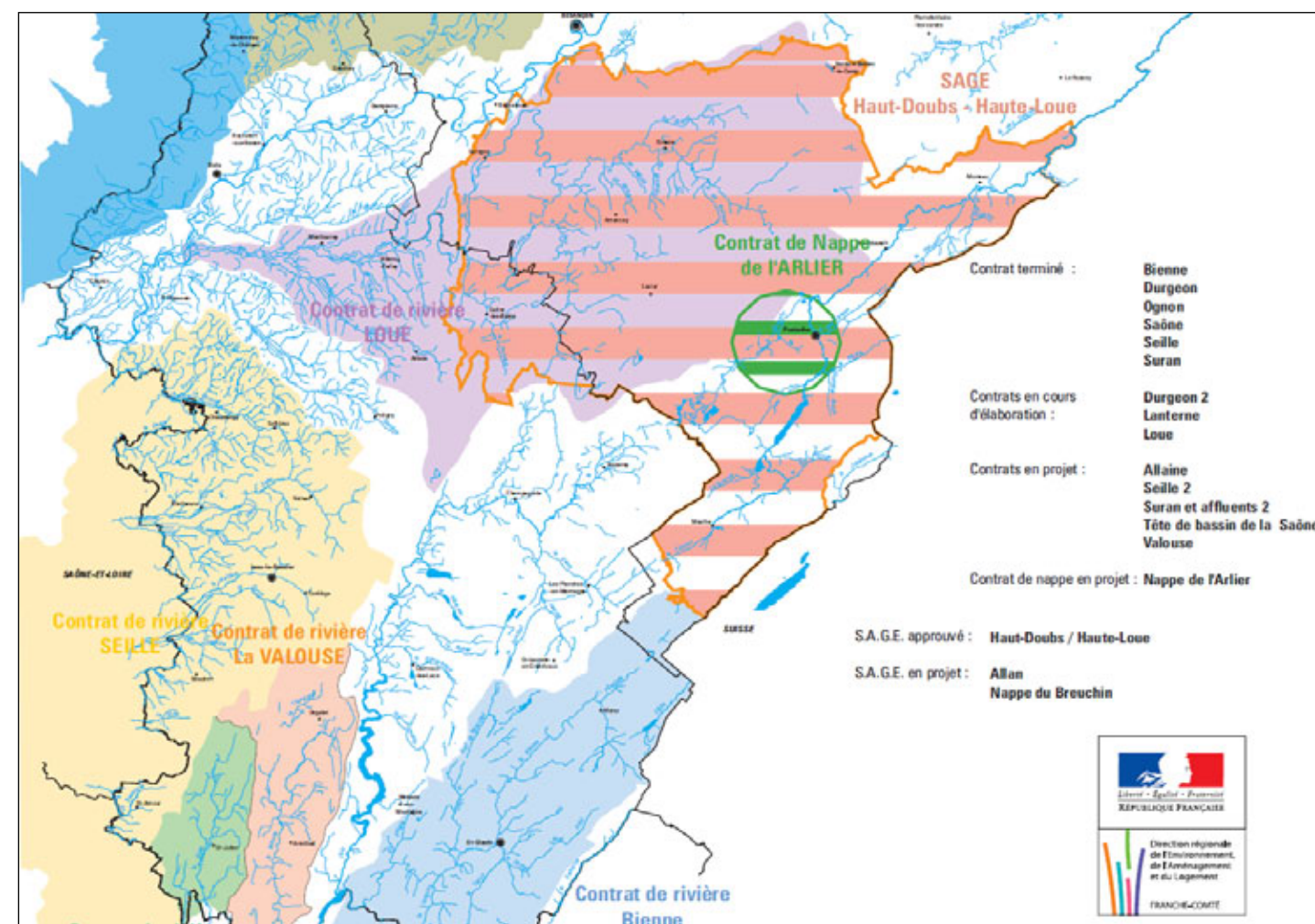
- En 2007, les projets de remise en eau de petits ruisseaux ou d'anciens bras morts de la Loue ont abouti à la valorisation biologique et paysagère de la morte des Fontaines. Ces travaux ont notamment consisté à créer une prise d'eau entre la Loue et la Morte des Fontaines, pour obtenir un écoulement permanent et à créer un chenal sinueux d'écoulement dans la Morte des Fontaines (linéaire environ 1 km).
- En 2006, des travaux de valorisation des milieux naturels au droit de la végétation rivulaire de la Cuisance ont été entrepris. Ces travaux visent également un objectif de stabilisation des berges. Ils ont consisté en la plantation d'arbres et arbustes en bord de Cuisance sur environ 4 km et l'entretien sélectif de la ripisylve sur la Cuisance et ses affluents.

Achévé en 2011, le contrat de rivière de la Loue n'a pas été reconduit. Le bilan réalisé en 2013 met en évidence :

- Des travaux d'assainissement sur près de 64 communes du contrat de rivière, dont 7 sur le territoire du Val d'Amour (Santans, Chatelay, Germigney, Chissey-sur-Loue, Mouchard, Chambay, Villers-Farlay).
- Une diminution des pressions du bétail sur les milieux naturels, avec notamment une baisse du nombre de tête de bétail. Les surfaces agricoles utiles restent relativement stables et une association syndicale autorisée des irrigants de la Basse Vallée du Doubs et de la Loue a été créée, avec une autorisation de pompage de 800 000 m³/an.
- Une maîtrise des pollutions viti-vinicoles avec une vinification respectueuse de la qualité de l'eau (traitement des eaux usées, collecte des sous-produits, ...).
- Une amélioration de la franchissabilité de certains obstacles sur la Loue, mais aucun projet n'a porté sur des seuils sur le territoire du Val d'Amour.
- Des aménagements sur la restauration de mortes, dont celle de Chamblay, la « morte des Fontaines » qui a fait l'objet d'une reconnexion.

2.5.3 Programmes concernant la qualité chimique des eaux

Le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) a été lancé en 1994. Il constitue un outil financier incitatif qui a permis d'apporter des aides afin d'améliorer la maîtrise et la gestion des effluents azotés des élevages. Dans le cadre de ce programme, plusieurs Contrats Territoriaux d'Exploitation ont été signés dans le bassin versant de la Loue.



2.6 Synthèse sur la ressource en eau

Des pressions agricoles et urbaines notables pèsent sur le réseau hydrographique du territoire et affectent la qualité des eaux des cours d'eau et des nappes souterraines ainsi que la qualité écologique des eaux superficielles. Ainsi la qualité écologique des affluents principaux de la Loue est moyenne à mauvaise alors que d'un point de vue hydromorphologique de nombreux dysfonctionnements sont avérés sur la Loue et ses affluents. Le programme d'action du contrat de rivière de la Loue a toutefois permis d'initier de nombreuses actions visant à améliorer la qualité chimique et hydromorphologique des cours d'eau du territoire. La poursuite de ces actions et leur prise en compte dans les opérations d'aménagement constitue un enjeu important pour le territoire. Inversement, les cours d'eau forestiers du territoire présentent une excellente qualité écologique et chimique qu'il convient de préserver.

La préservation de la qualité chimique des masses d'eaux souterraines constitue un second enjeu majeur pour le territoire puisque deux d'entre-elles assurent son alimentation en eau potable :













- La nappe alluviale de la basse Loue est la principale ressource en eau potable du territoire. Ses caractéristiques hydrogéologiques la rendent très productive mais aussi vulnérable aux pollutions agricoles et urbaines diffuses notamment dans les aires d'alimentation de captage. Or, la protection par DUP de 6 des 9 captages du territoire n'est pas encore finalisée. Dans ces secteurs, ainsi que dans les zones stratégiques pour la ressource en eau future identifiées par l'EPTB Saône-Doubs, la maîtrise de l'occupation du sol, de la qualité des installations d'assainissement et des usages agricoles sont indispensables pour garantir à long terme une production d'eau potable de bonne qualité.
- L'aquifère des cailloutis de la forêt de Chaux est mobilisé par un seul captage (puits de Montbarrey). Il présente un très bon état général des eaux, de faibles pressions agricoles ou urbaines et constitue ainsi une ressource future majeure pour le territoire qu'il convient de préserver.

D'un point de vue quantitatif, les ressources de ces deux aquifères sont suffisantes pour assurer à long terme l'alimentation en eau potable et l'irrigation de terres agricoles. Les ouvrages de prélèvement des captages sont suffisamment dimensionnés pour pouvoir répondre aux besoins générés par la croissance démographique des communes alimentées. À court terme, aucune commune n'est concernée par des situations de tensions néanmoins à moyen/long terme, une vigilance est à porter sur les communes de Souvans, Champagne-sur-Loue et Cramans.

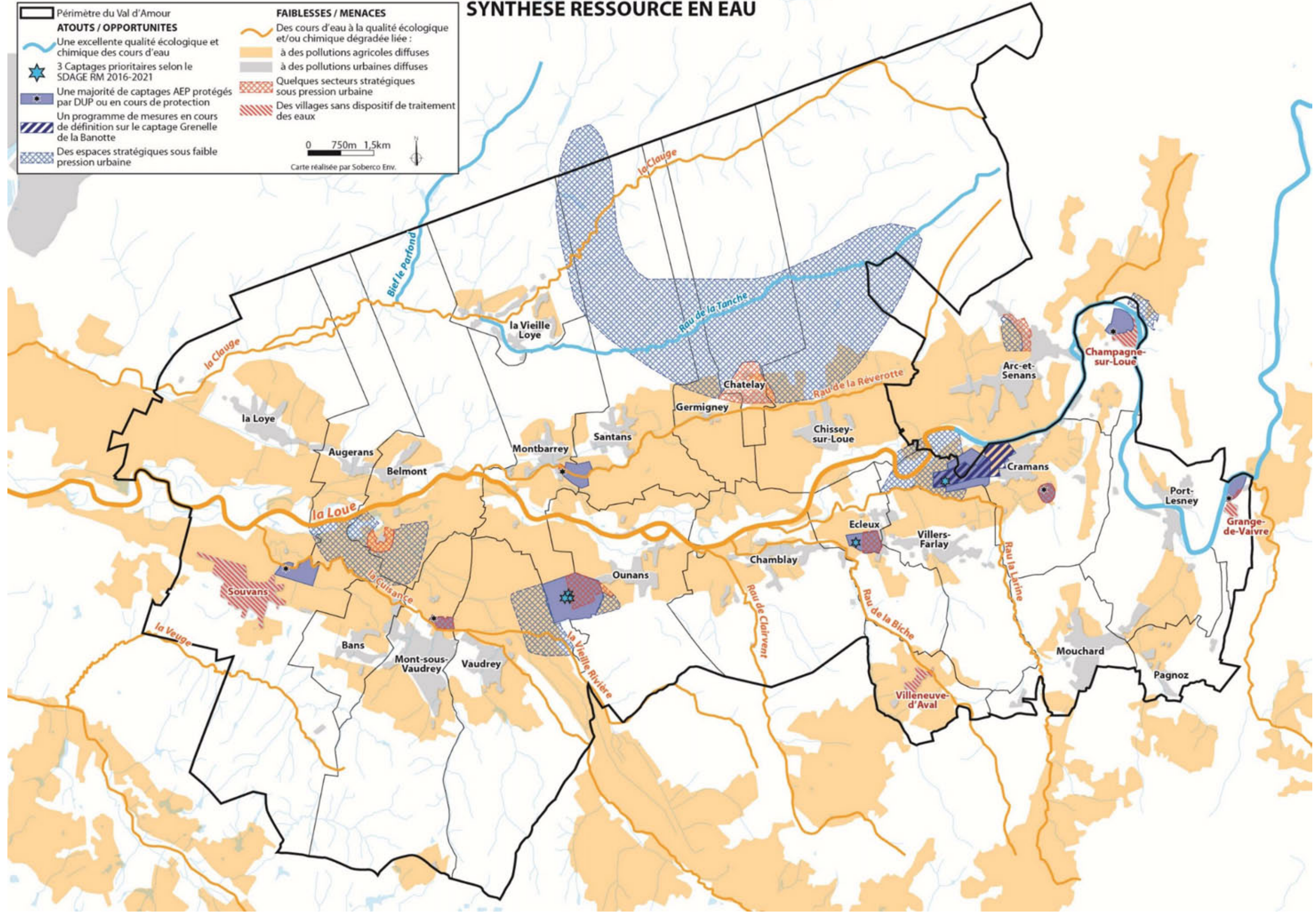
Les 9 stations d'épuration du territoire assurent le traitement des effluents d'environ 74 % des habitants de la communauté de communes et présentent globalement de bonnes performances épuratoires. Cependant, quelques facteurs de vulnérabilité peuvent venir contraindre les capacités de développement de certaines communes : 4 communes ne disposent pas de dispositifs d'assainissement collectif (Souvans, Villeneuve-d'Aval, Grand-de-Vaivre et Champagne-sur-Loue) et la qualité des dispositifs d'ANC existant semble insuffisante. À Souvans par exemple, ils contribuent à la pollution du captage d'AEP. La commune de Bans a été équipée d'un réseau d'assainissement collectif raccordé à la nouvelle station d'épuration de Bans mais aucun habitant n'est encore raccordé.

Une vigilance devra donc être de mise dans ces communes pour assurer une cohérence entre les perspectives de développement démographique et économique et la programmation de travaux de renforcement des systèmes d'assainissement.

SYNTHESE RESSOURCE EN EAU

	Périmètre du Val d'Amour	FAIBLESSES / MENACES
	ATOUTS / OPPORTUNITES	
	Une excellente qualité écologique et chimique des cours d'eau	
	3 Captages prioritaires selon le SDAGE RM 2016-2021	
	Une majorité de captages AEP protégés par DUP ou en cours de protection	
	Un programme de mesures en cours de définition sur le captage Grenelle de la Banotte	
	Des espaces stratégiques sous faible pression urbaine	

0 750m 1,5km
Carte réalisée par Soberco Env.



3 CLIMAT –AIR - ÉNERGIE

3.1 Le climat

3.1.1 Le climat actuel

Le climat jurassien est tempéré et humide, à tendance continentale. La pluviométrie est régulière, environ 1100 mm par an, et oscille entre régime continental et atlantique. Elle est toutefois supérieure à l'est où l'altitude est plus élevée.

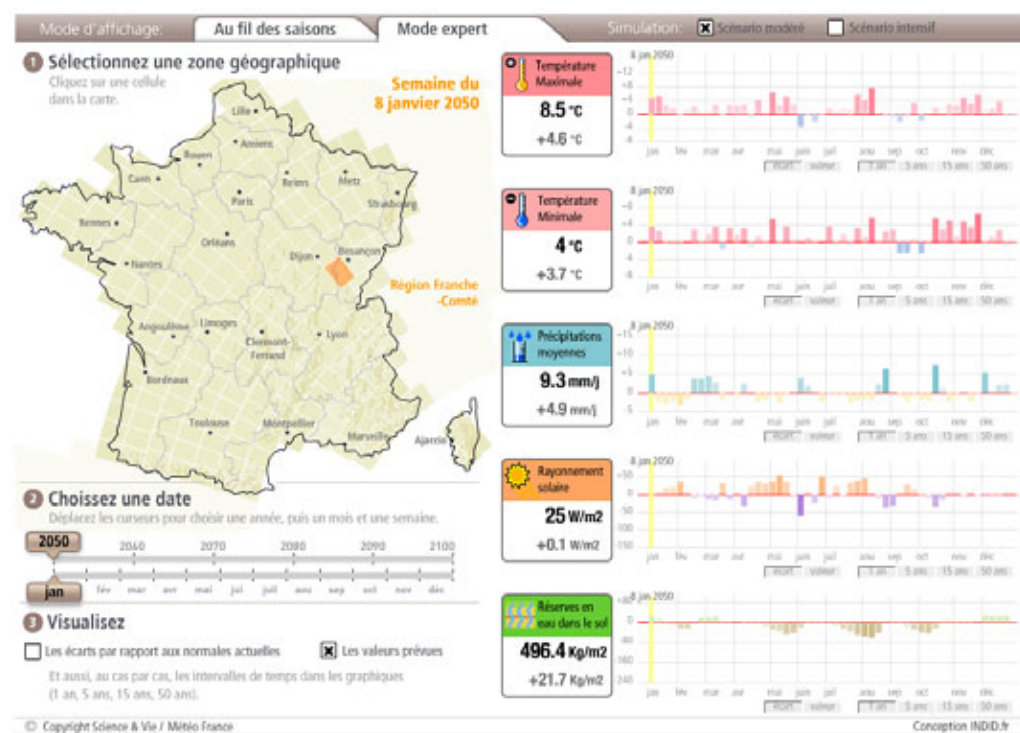
Les températures moyennes mensuelles varient entre 1.7°C en janvier et 18.6°C en juillet et la température moyenne annuelle est de 9.9°C. La durée d'ensoleillement est d'environ 1850 heures par an contre environ 1560 heures d'ensoleillement en Franche-Comté et 1986 heures à l'échelle nationale.

Les vents qui s'engouffrent dans la vallée de la Loue proviennent du sud-ouest, d'influence humide et tempérée et, dans une moindre mesure, du nord-est d'influence sèche et froide.

3.1.2 Les enjeux liés au changement climatique

Selon les projections du modèle Arpège-Climat de météo France, fondé sur les hypothèses du scénario B2 du GIEC, le territoire connaîtra d'ici 2050 :

- une augmentation globale des températures avec une croissance marquée des températures maximales (+1,8°C) principalement au cours des mois estivaux (+ 4 à 7°C en juillet- août) et hivernaux (+1,5 à 5°C en janvier). De la même manière, les températures minimales augmenteront mais de manière homogène tout au long de l'année (+1,5°C). Sur le territoire, ces évolutions pourraient avoir une incidence sur la typologie des espèces présentes (végétales et animales) mais également sur les calendriers agricoles.
- une stabilisation des précipitations (-0,2 mm par jour) mais accompagnée d'une de leur répartition annuelle conduisant à une pluviométrie plus importante à la fin de l'hiver et à la fin de l'automne. Inversement, elle aura tendance à diminuer en période hivernale et estivale. Cette évolution de la pluviométrie pourra avoir une double conséquence :
 - les besoins d'irrigation agricole pourront être amenés à croître et nécessiteront d'augmenter les prélèvements sur la nappe alluviale de la Loue,
 - les crues automnales et hivernales pourront être plus importantes et fréquentes.



Evolution potentielle du climat à l'horizon 2050 (modèle ARPEGE Climat de Météo France Scénario B2 GIEC)

La prise en compte du changement climatique dans les documents d'urbanisme

La prise en compte du changement climatique dans les documents d'aménagement du territoire est une nécessité. Ainsi, de nombreuses mesures issues du Grenelle de l'environnement concernent l'urbanisme et l'aménagement, dont les principaux objectifs sont de lutter contre l'étalement urbain, de préserver la biodiversité, de favoriser la performance énergétique du bâti et de concevoir un urbanisme durable :

Ces objectifs se traduisent concrètement de la manière suivante :

Volet « Transport et mobilité » :

- Maîtriser l'usage de la voiture en ville, favoriser le report vers les modes doux, développer et améliorer les transports collectifs
- Réduire les distances et les obligations de déplacements, en articulant l'habitat, les emplois, les services et les équipements
- Réduire et optimiser le transport routier, et développer le report modal

Volet « Aménagement du territoire » :

- Limiter l'étalement urbain
- Densifier les zones urbanisées existantes et desservies par les transports en commun
- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation des secteurs nouveaux à des critères de performances énergétiques et environnementales
- Préserver les espaces naturels et agricoles du territoire
- Promouvoir un aménagement et un urbanisme durable (éco-quartiers).

Volet « Résidentiel » :

- Favoriser l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants
- Lutter contre le phénomène de la précarité énergétique
- Encourager les constructions écologiques et améliorer la performance énergétique des bâtiments

Volet « Énergies renouvelables » :

- Promouvoir la production d'énergies renouvelables, les projets collectifs ou mutualisés de développement de ces énergies (photovoltaïque, éolien, méthanisation,...),
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments et développer les réseaux de chaleur

3.1.3 Les consommations énergétiques

Selon la plateforme régionale OPTERRE, la consommation énergétique moyenne annuelle par habitant se situe entre de 3,1 et 3,3 Tep. Elle est supérieure de 18 % à la moyenne régionale, 2,8 tep par habitant, et de 26 % à la moyenne française, 2,6 tep par habitant.

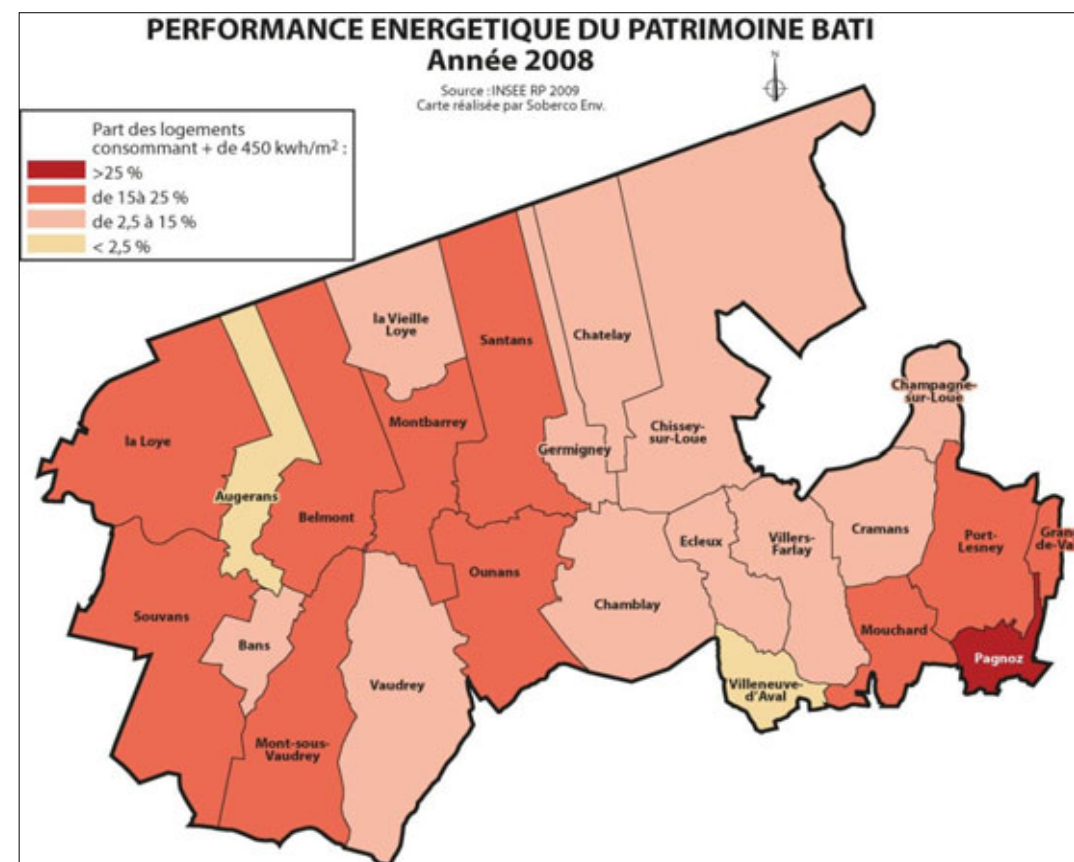
- Le transport est le premier secteur de consommation avec près de 35% des consommations énergétiques du territoire. Elles sont liées à la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements, 83% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture, et à la longueur de ces derniers. Ainsi, la distance moyenne domicile-travail parcourue par les actifs de la communauté de commune travaillant hors de leur commune de résidence, soit environ 75% des actifs, est de 33,5 km, chiffre significativement supérieur à la moyenne départementale (27,1 km). Ainsi, un actif de ce type parcourt près de 10 200 km par an et consomme environ 735l de carburant.
- Le secteur résidentiel constitue le second poste de consommation avec environ 34% des consommations énergétiques. Deux facteurs expliquent l'importance du secteur résidentiel dans les consommations énergétiques du territoire. En premier lieu, le parc de logement du territoire est relativement ancien, 67% du parc a été construit avant les années 1974, et environ 16% des logements du territoire sont considérés comme énergivores (consommation supérieure à 450KWhEP/m²) bien que les rénovations thermiques de logements anciens se développent depuis quelques années. En second lieu, 81% des logements sont des maisons individuelles en 2009, forme urbaine qui présente une moins bonne performance énergétique que les logements groupés ou collectifs.
- L'industrie et le tertiaire occupent la troisième et la quatrième position avec respectivement 21% et 12% des consommations énergétiques totales. À noter que l'industrie occupe une place particulièrement importante dans les consommations d'énergie des communes de Souvans et Mouchard (respectivement 3 Ktep soit 51% et 2,2 Ktep soit 43%).
- L'agriculture, malgré son rôle important dans l'économie de la CCVA, ne représente que 3% des consommations énergétiques du territoire.

L'importance des consommations énergétiques et la répartition des postes de consommations n'est pas homogène sur le territoire. Trois facteurs semblent pouvoir expliquer ces variations entre communes :

- Le caractère industriel des communes : les deux communes sont les plus consommatrices d'énergie (Souvans et Mouchard) sont aussi celles où la présence d'entreprises industrielles est la plus marquée.
- L'ancienneté du parc de logement : plus le parc de logement antérieur à 1974 est important plus les consommations énergétiques liées au secteur résidentiel sont surreprésentées.
- La part des actifs travaillant hors de leur commune de résidence : plus cette part est importante plus les consommations énergétiques liées au secteur des transports sont surreprésentées.

Les énergies renouvelables représentent près d'un quart des sources de consommation en 2008. Elles sont toutefois loin derrière les produits pétroliers, qui restent la première source de consommation du territoire (44%) et l'électricité (33 %).

Les caractéristiques des consommations énergétiques du territoire associées à un revenu moyen des habitants inférieur au revenu moyen français, 20256€ contre 23230€ en 2009, font que ces derniers sont particulièrement sensibles à l'augmentation du coût de l'énergie. Cette problématique constitue un facteur important de vulnérabilité économique et sociale pour le territoire.



3.1.4 La production d'énergies renouvelables

Environ un tiers de l'énergie consommée sur le territoire est d'origine renouvelable et locale grâce notamment à l'usage important du bois bûche dans le chauffage des logements. A ce titre, le territoire a d'ores est déjà atteint les objectifs nationaux et régionaux de production d'énergie renouvelable. Inversement, il reste dépendant, pour environ 66% de sa consommation d'importations extérieures que ce soit pour les énergies fossiles ou l'électricité.

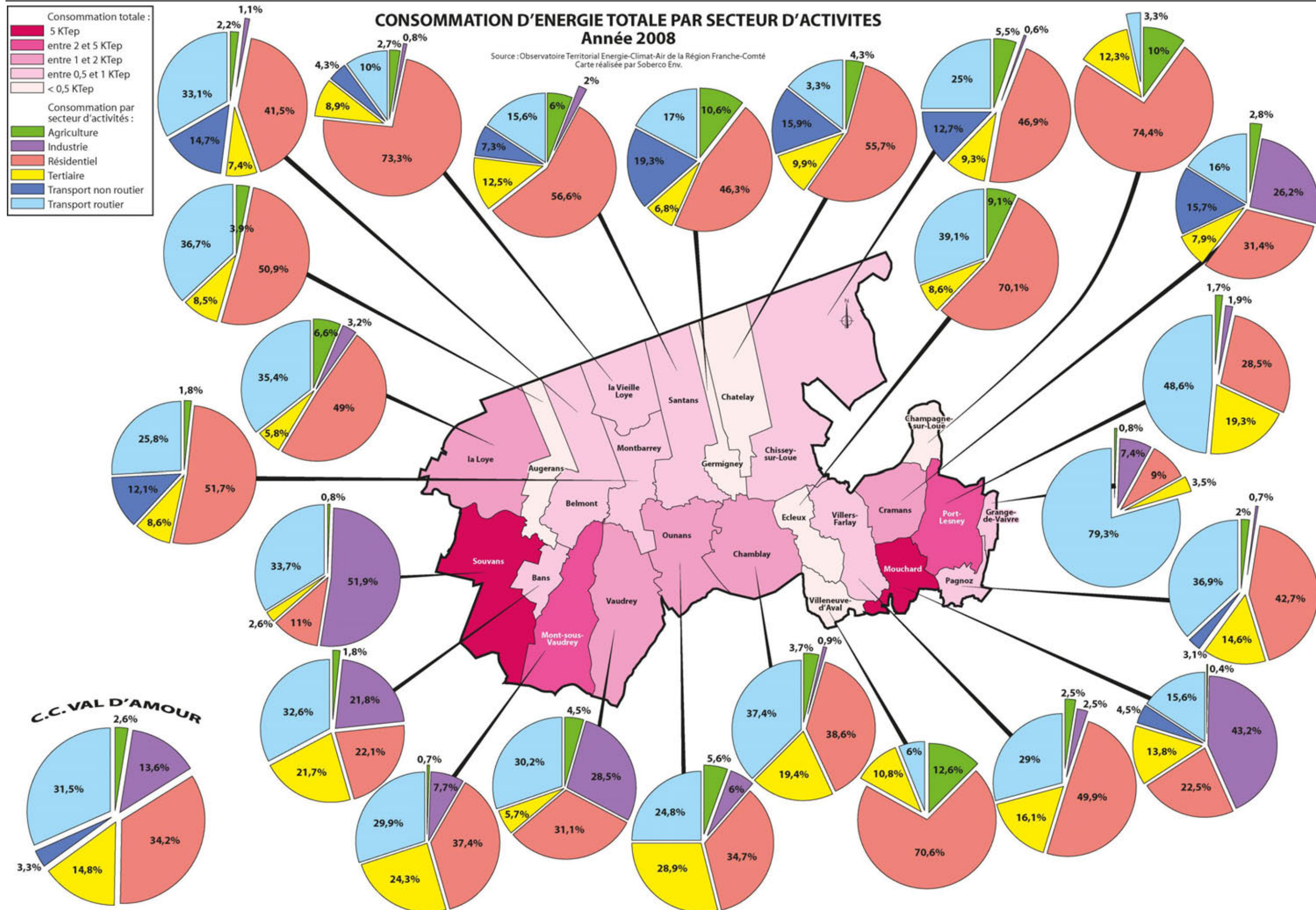
Cependant, le territoire dispose de potentiels importants de production d'énergie renouvelable qui pourraient être mobilisés de manière plus importante et/ou efficace pour limiter la dépendance énergétique du territoire.

3.1.4.1 Énergie bois

Le bois énergie est la principale source d'énergie renouvelable du territoire. En premier lieu, l'utilisation du bois-bûche semble très développée sur le territoire pour le chauffage domestique bien qu'elle soit difficilement estimable. En second lieu, 11 chaufferies de bois sont recensées sur le territoire. Elles offrent une production cumulée d'environ 16 tep par an. Elles sont associées à une plateforme de stockage de plus 1 500 m³ apparent de plaquette située à Mont-sous-Vaudrey qui assurent leur approvisionnement.

Avec près de 16000 ha de forêt, le territoire dispose d'une ressource forestière très importante qui pourrait faire l'objet d'une plus forte valorisation en bois-énergie. Avec près de 9000 ha exploités, l'ONF apparaît comme un acteur essentiel pour le développement du bois-énergie même si sur le territoire la priorité est donnée à la production de bois d'œuvre de qualité.

Notons que la communauté de communes et les communes envisagent de développer un réseau de chaufferie bois collective à l'échelle de chaque bourg.



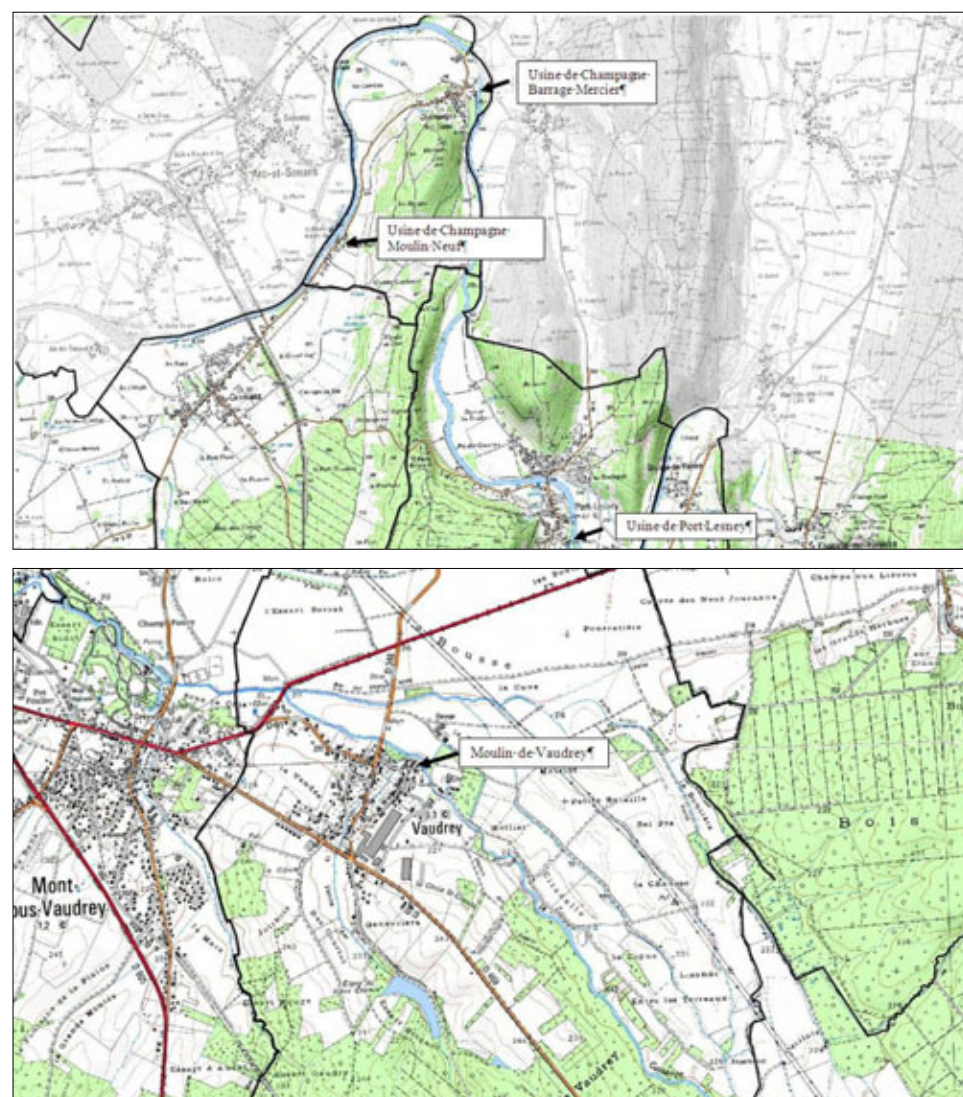
3.1.4.2 Énergie hydraulique

Quatre centrales hydroélectriques sont implantées sur le territoire :

- L'usine de Port-Lesney, installée en 2000 sur la Loue, produit 800 000 kwh/an, soit 180 tep, pour une puissance installée de 200 kw.
- L'usine de Champagne-sur-Loue (barrage Mercier) construite sur la Loue en 2000 avec une puissance installée de 80 kw.
- L'usine de Champagne-sur-Loue (Moulin neuf) construite sur la Loue en 2000 avec une puissance installée de 100 kw.
- Le moulin de Vaudrey, sur la Cuisance, utilise l'énergie directement sur place.

L'aménagement d'une centrale électrique sur le barrage d'Ounans, propriété du conseil général, est envisagé.

Le potentiel hydroélectrique de la Loue est assez faible du fait de la topographie assez plane du territoire. Les installations existantes mobilisent d'ores et déjà une part importante du potentiel mobilisable sur cette section de la Loue.



Situation géographique des usines hydroélectriques du Val d'Amour

3.1.4.3 Énergie solaire

Certaines collectivités et bâtiments sont équipés de panneaux solaires. Il s'agit notamment des mairies de Champagne-sur-Loue (45m²), Mont-sous-Vaudrey (130m²) et Souvans, d'hangars agricoles à Champagne-sur-Loue et Vaudrey (38KWc pour 700m² de surface) ainsi que le boudrome de Bans (35.5KWc).

Le potentiel solaire du département du Jura est estimé entre 1220 à 1350 KWH/m²/an par l'ADEME. Ces estimations se situent toutefois dans les tranches basses de potentiel solaire national.

3.1.4.4 Géothermie

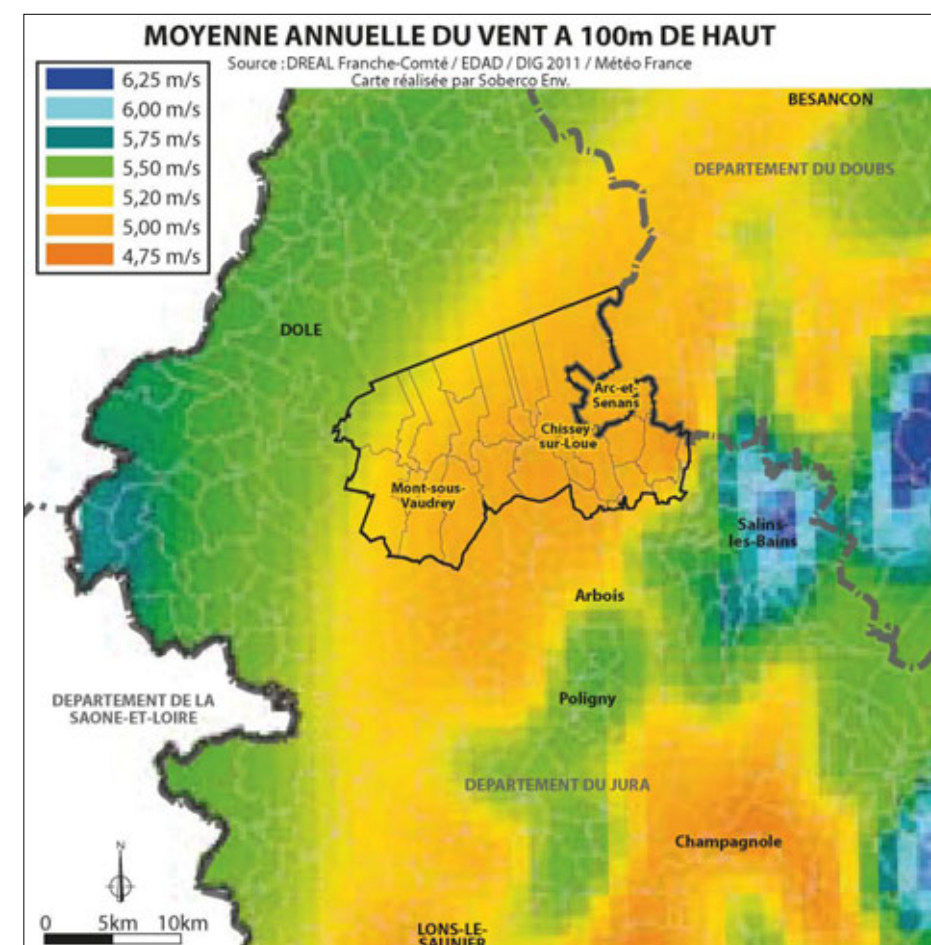
Seuls les locaux de la CCVA à Chamblay ainsi que la mairie de Mont-sous-Vaudrey utilisent la géothermie comme source d'énergie. Le territoire dispose toutefois d'un fort potentiel géothermique sur l'aquifère des cailloutis de la forêt de Chaux et sur l'aquifère alluvial de la basse vallée de la Loue.

3.1.4.5 Éolien

Aucune éolienne n'est recensée sur le territoire et le potentiel éolien du territoire est limité. En effet, avec une moyenne annuelle de vent à 100 m d'altitude globalement inférieure à 5 m/s, le territoire n'atteint pas le critère indicatif de rentabilité des projets communément admis à ce jour par les professionnels de l'éolien, situé aux environs de 5,2 m/s à 100 m. Par ailleurs, l'ADEME indique qu'à moins de 20 km/h de moyenne annuelle (soit 5,5 m/s), l'installation d'une éolienne domestique n'est pas conseillée.

3.1.4.6 Méthanisation agricole

Territoire où l'élevage est bien implanté, le Val d'Amour est a priori doté d'un potentiel de développement d'une filière de méthanisation agricole. La filière n'est cependant qu'émergente en Franche-Comté, bien que plusieurs projets aient été financés dès 2007 par l'ADEME et la Région (hors Val d'Amour).



3.2 La qualité de l'air

3.2.1 Le réseau de surveillance

En région Franche-Comté, la surveillance de la qualité de l'air est assurée par l'association agréée ATMO Franche-Comté. Elle fait partie de la fédération ATMO qui rassemble toutes les AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) de France.

Le réseau ATMO dispose d'environ 50 stations de mesures réparties sur l'ensemble du territoire régional mais aucune n'est présente sur le territoire. Les stations les plus proches se situent à Damparis et à Dole.

3.2.2 Les données par polluants

Les émissions de polluants sont principalement liées au transport routier et au secteur industriel et, dans une moindre mesure, au secteur résidentiel. Elles se concentrent aux abords des principaux axes routiers du territoire ainsi qu'autour des principales zones d'activité (Mouchard et Souvans plus particulièrement). Toutefois, aucune entreprise particulièrement polluante n'est recensée sur le territoire.

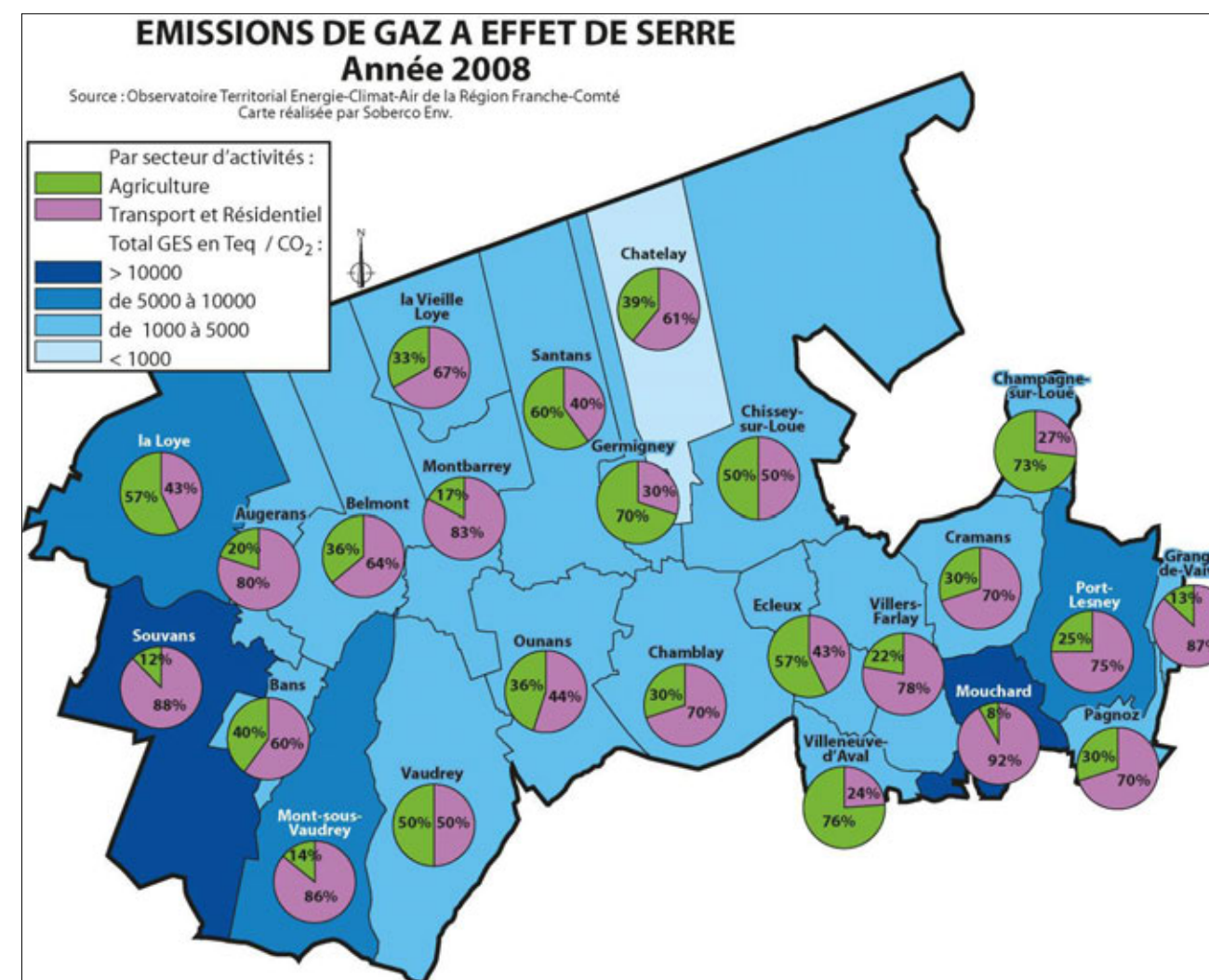
Les concentrations observées par les stations les plus proches du territoire montrent par ailleurs qu'il bénéficie d'une bonne qualité de l'air où les dépassements des seuils réglementaires sont rares. La pollution atmosphérique ne constitue donc pas un enjeu pour le territoire.

3.2.3 Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

À l'échelle du territoire, les émissions de gaz à effet de serre étaient estimées à 102 226 tonnes équivalent CO₂ en 2008, soit environ 11,2 tonnes équivalent CO₂ par habitant, un chiffre largement supérieur à la moyenne nationale (8,2 tonnes équivalent CO₂ par habitant).

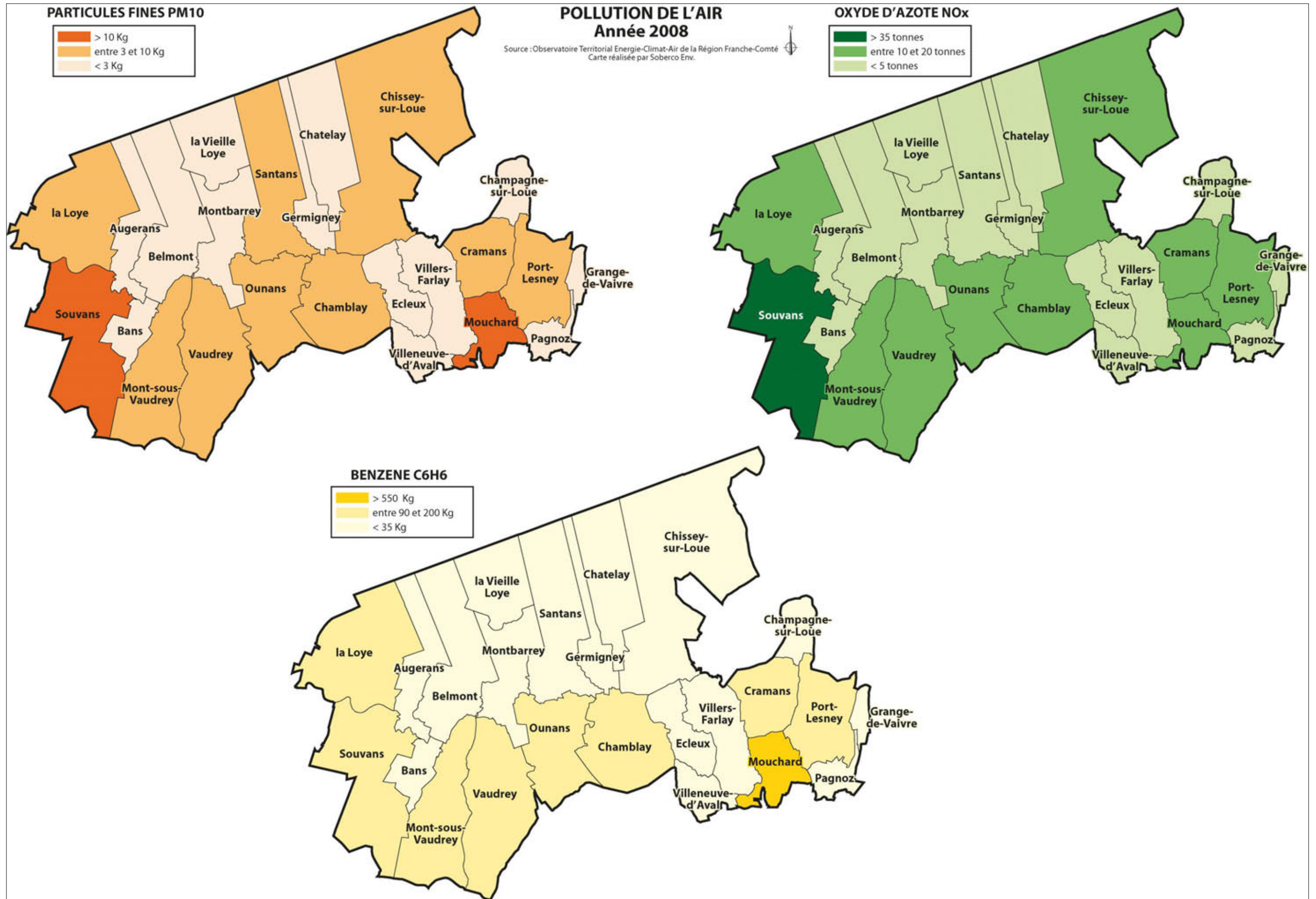
Les secteurs émettant le plus de gaz à effets de serre sont l'agriculture (29,8% des émissions) et les transports (28,2% des émissions). Le secteur résidentiel, avec 21% des émissions de GES, est le troisième secteur le plus émetteur de CO₂. Les communes de Mouchard et Souvans, avec environ 15 000 tonnes équivalent CO₂ produites en 2008, sont les communes les plus émettrices de GES.

Inversement, le territoire dispose de puits de carbone importants avec près de 15000 ha de zones forestières et environ 3000 ha de prairies qui peuvent jouer un rôle majeur dans le bilan carbone global du territoire. Toutefois, les capacités de stockage de carbone des forêts et des prairies du territoire sont encore difficilement évaluables. Néanmoins, en se fondant sur les ratios disponibles sur le site de l'ONF, les forêts du territoire pourraient stocker environ 7,6 millions de tonnes de CO₂¹. Elles pourraient par ailleurs capter 82500 tonnes de CO₂ par an (environ 5,5 tonnes de CO₂ par ha) soit environ 80 % des émissions du territoire.



¹ http://www.onf.fr/gestion_durable/++oid++453/@@display_advise.html

Polluants	Origine	Valeurs réglementaires de concentration	Concentrations et émissions	Répartition sectorielle Sur le territoire	Répartition géographique
NOx	Émis lors des phénomènes de combustion	Objectif de qualité : 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle Seuil d'alerte 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire	Moyenne annuelle de 17 ug/m^3 en 2011 à la station de Damparis, inférieure aux objectifs de qualité 311 tonnes émises en 2008 sur le territoire soit 3% des émissions départementales	Transports routiers : 49 % Agriculture : 34 % Résidentiel-Tertiaire : 5% Industrie : 10% Autre : 2%	Abords des principaux axes routiers : RN83, RD492 et RD905 Commune de Souvans
PM₁₀	Transport automobile, combustion de matières fossiles et activités industrielles diverses	Objectif de qualité : 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle Seuil d'alerte : 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne glissante sur 24h	Moyenne annuelle de 26 ug/m^3 à la station de Dole, inférieure aux objectifs de qualité, 1 dépassement du seuil d'alerte en 2011 123 tonnes émises en 2008 sur le territoire soit 5 % des émissions départementales	Transports routiers : 13% Résidentiel-Tertiaire : 38 % Agriculture : 36% Industrie : 11 % Autre : 2%	Abords des principaux axes routiers et pôles d'activité (Mouchard, Souvans)
Benzène	Émis lors de la combustion de produits pétroliers et lors des incendies de forêt		3 tonnes émises en 2008 soit 5,5% des émissions départementales	Transports routiers : 27% Résidentiel-Tertiaire : 20% Agriculture : 21% Industrie : 31 % Autre : 1%	Pôle urbain de Mouchard et principaux axes routiers : RN83, RD492 et RD905
Ozone	Polluant « secondaire », issu de la transformation chimique de certains polluants primaires, (NOx, COV)	Objectif de qualité : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Moyenne max journalière sur 8h) Seuil d'alerte : 240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pendant 3 heures	Moyenne annuelle de 45 ug/m^3 à la station de Besançon La Planoise, inférieure aux objectifs de qualité, 4 dépassements du seuil de qualité en 2011	Sans objet	Ensemble du territoire



3.3 Les politiques publiques Climat-Air-Énergie

Les engagements européens et nationaux de la France en matière de réduction des émissions de GES correspondent aux objectifs du paquet énergie-climat, adopté par les 27 États membres de l'Union européenne le 12 décembre 2008. La déclinaison française du paquet énergie-climat européen figure dans l'article 2 de la loi Grenelle 1. Les objectifs nationaux en matière de climat, d'air et d'énergie sont :

- Réduire les émissions de GES de 75% par rapport à 1990 en 2050 (facteur 4).
- Réduire les émissions de GES des secteurs concernés par la directive « Quotas » de 21% en 2020 par rapport à 2005.
- Réduire les émissions de GES des secteurs hors « Quotas » de 14% en 2020 par rapport à 2005.
- Respecter les valeurs limites de concentration dans l'air des principaux polluants atmosphériques.
- Réduire les consommations d'énergie primaire de 20% par rapport au scénario de référence en 2020.
- Atteindre 23% d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergie finale en 2020.
- Réduire de 38% les consommations d'énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le rafraîchissement du parc existant en 2020 par rapport 2008.
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2020 par rapport à 2008.
- Atteindre 10% d'agrocarburants dans les consommations totales d'essence et de gazole en 2020.
- Convertir 20% de la surface agricole utile à l'agriculture biologique en 2020.

A l'échelle nationale, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en Août 2015 fixe les objectifs de la transition énergétique, tels que:

- une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre 2030 et divisés par quatre à l'horizon d'ici 2050, par rapport à 1990.
- Une réduction de la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
- Une réduction de 30% des consommations d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012
- Une réduction de 50% des déchets mis en décharge à l'horizon 2025
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025

En Franche-Comté, une conférence de lancement a été organisée en mars 2013 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région afin de présenter les termes, les chiffres clés et les premiers retours d'expériences sur la transition énergétique. Les échanges ont mis en exergue plusieurs points :

- Trouver localement des pistes de développement économique
- Complexité administrative du modèle français pour développer l'énergie éolienne
- Des solutions existantes concernant l'habitat mais la nécessité d'une clarification des normes et procédures de certification
- Le bois énergie comme atout de la région, mais la nécessité d'organiser au mieux la filière afin d'assurer l'utilisation de la ressource locale

Au niveau régional, la Franche Comté s'engage, à travers son Schéma Régional Climat Air Énergie, à :

- Une politique volontariste permettant d'atteindre en 2020 une diminution de 20% de la demande en énergie primaire.

- Un engagement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre directes de 20% en 2020 et viser l'objectif du « facteur 4 » à 2050 (diminution de 75%) par rapport aux valeurs de 2008.
- Garantir une bonne qualité de l'air en veillant au respect des valeurs limites de concentrations dans l'air des principaux polluants atmosphériques sur tout le territoire régional.

Porter à 32% la consommation d'énergie finale fournie par les énergies renouvelables à échéance de 2020 (contre 13% en 2008).

3.4 Synthèse Climat Air Énergie

Dans un territoire au caractère périurbain de plus en plus marqué où la voiture individuelle constitue le principal mode de transport et où le parc de logement présente des performances énergétiques limitées, les ménages de la communauté de communes présentent une précarité énergétique croissante.

La poursuite de la périurbanisation associée à l'augmentation du coût de l'énergie et à une stagnation des revenus moyens des ménages risquent d'accroître significativement la précarité énergétique des ménages qui semble constituer à moyen terme une problématique économique et sociale majeure pour le territoire.

Ces caractéristiques énergétiques se traduisent aussi par des émissions importantes de gaz à effet de serre : 11,2 teqCO₂ par habitant en 2008, 40% supérieur à la moyenne nationale. Néanmoins, avec près de 15000 ha de forêts et environ de 3000 ha de prairies, le territoire dispose d'importants puits de carbone qu'il s'agit de préserver à long terme même si leurs capacités de stockage sont encore difficilement estimables.

Par ailleurs, le territoire dispose d'importantes possibilités pour réduire sa dépendance énergétique et ses émissions de GES, notamment dans le domaine résidentiel, à travers :

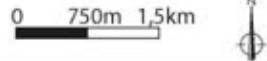
- La réhabilitation thermique des logements existants et en priorité des plus énergivores (16% des logements consomment plus de 450 kWh/m²/an)
- Le développement des énergies renouvelables avec le bois-énergie (projets de chaufferies bois collective et de réseau de chaleur à l'échelle de chaque bourg) et la géothermie. Ces ressources sont d'ores et déjà utilisées mais le territoire pourrait davantage y recourir pour développer son autonomie énergétique.
- Une réorganisation importante de la desserte en transport en commun du territoire afin de mieux correspondre aux besoins des actifs du territoire.

Le territoire présente une bonne qualité de l'air. Seuls les abords immédiats des principales infrastructures routières peuvent ponctuellement présenter une qualité de l'air légèrement dégradée. Toutefois les niveaux de trafics restent suffisamment bas pour ne pas exposer les populations riveraines à des niveaux de pollution dépassant les seuils réglementaires.

Enfin, le territoire ne présente pas de vulnérabilité majeure aux changements climatiques mais ces derniers doivent cependant être pris en compte dans les aménagements futurs L'augmentation des températures associée à la modification du régime des précipitations devraient principalement impacter :

- la production agricole avec des besoins croissants d'eau en période estivale qui pourront probablement être fournis par la nappe alluviale de la Loue,
- le risque inondation avec une augmentation possible de la fréquence des crues.

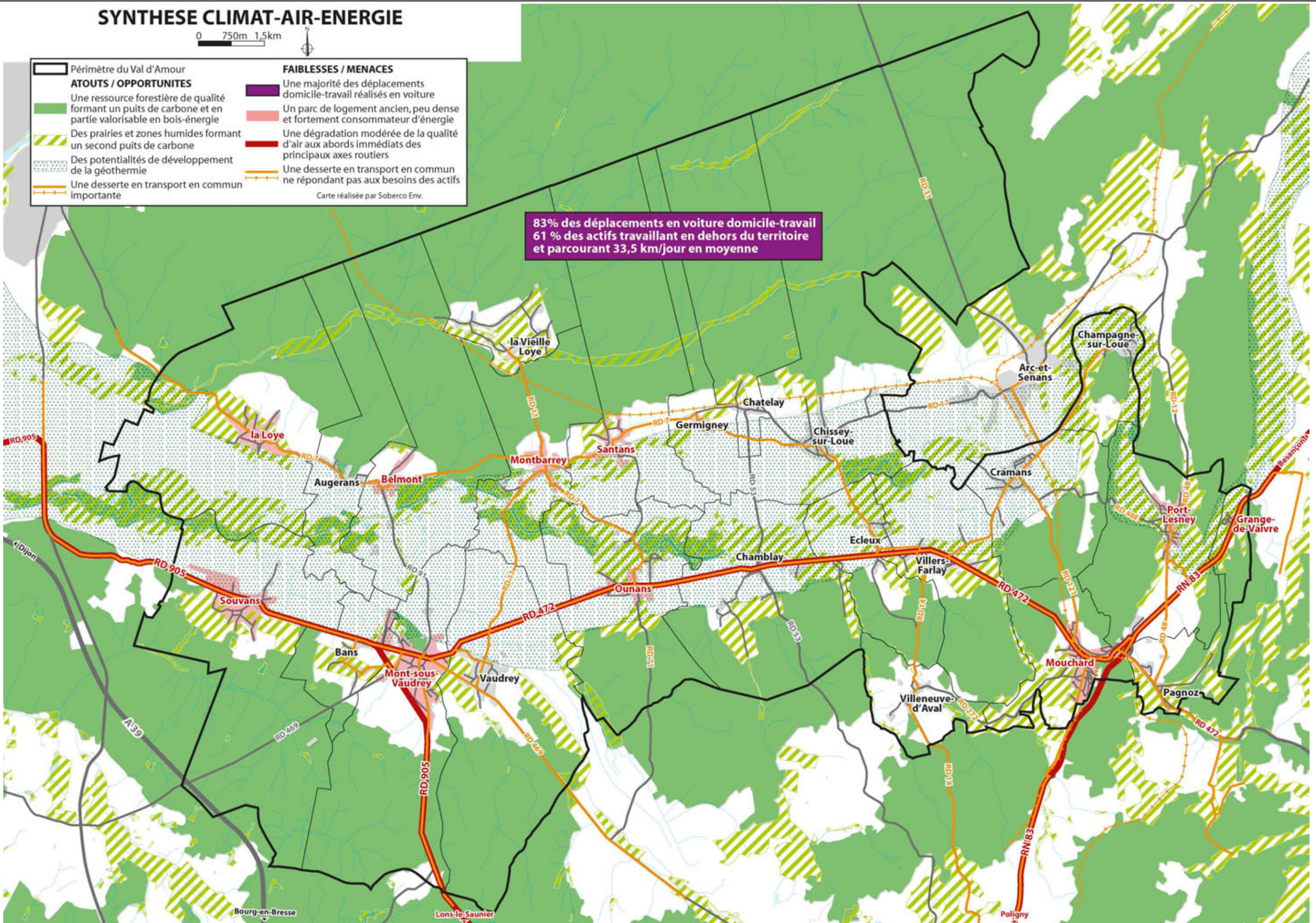
SYNTHESE CLIMAT-AIR-ENERGIE



ATOUTS / OPPORTUNITES		FAIBLESSES / MENACES	
	Une ressource forestière de qualité formant un puits de carbone et en partie valorisable en bois-énergie		Une majorité des déplacements domicile-travail réalisés en voiture
	Des prairies et zones humides formant un second puits de carbone		Un parc de logement ancien, peu dense et fortement consommateur d'énergie
	Des potentialités de développement de la géothermie		Une dégradation modérée de la qualité d'air aux abords immédiats des principaux axes routiers
	Une desserte en transport en commun importante		Une desserte en transport en commun ne répondant pas aux besoins des actifs

Carte réalisée par Soberco Env.

**83% des déplacements en voiture domicile-travail
61 % des actifs travaillant en dehors du territoire
et parcourant 33,5 km/jour en moyenne**

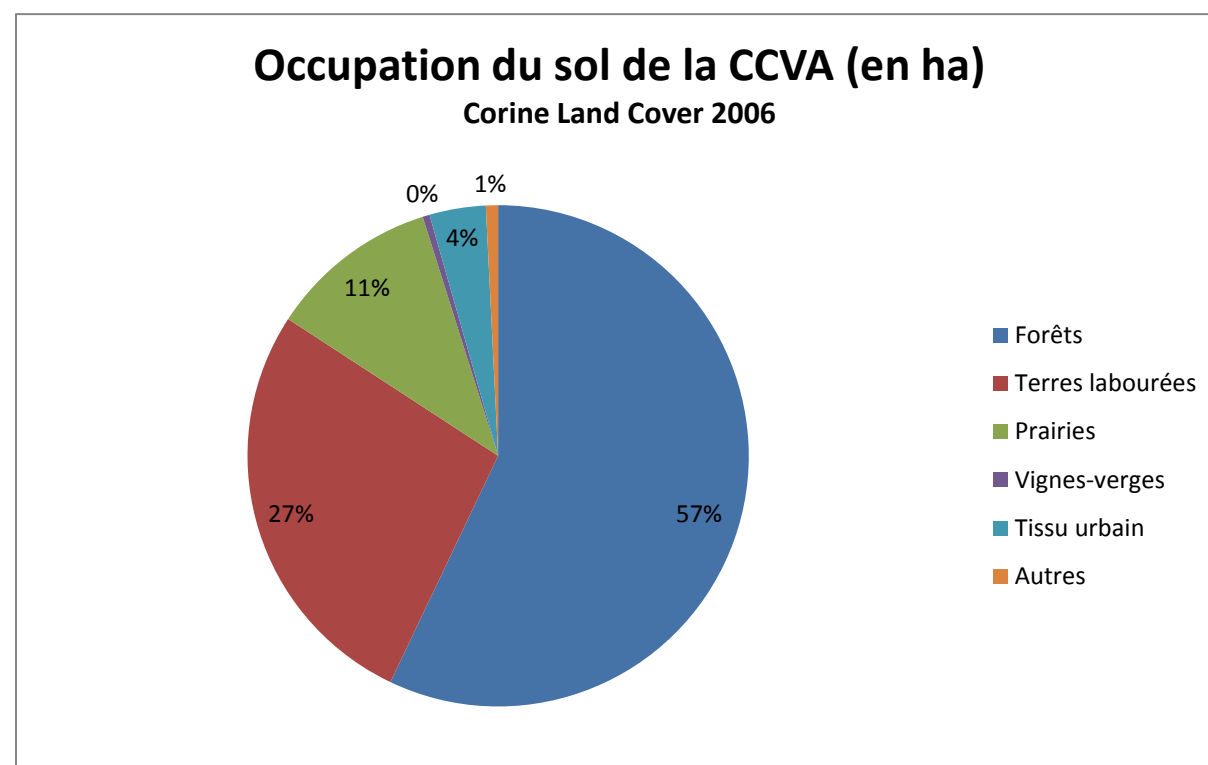


4 LE PATRIMOINE NATUREL

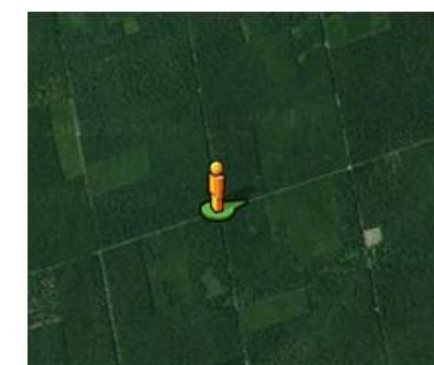
À l'échelle du territoire, deux grandes typologies d'espaces se partagent un territoire marqué par la vallée de la Loue. Les larges espaces agricoles occupent le fond de vallée, tandis que les forêts de feuillus et quelques forêts de conifères se répartissent sur les reliefs des coteaux de la Loue. Les 24 bourgs villages du territoire forment des patchs urbains, de petites tailles, situées à la jonction entre espaces forestiers et agricoles.



Openfield (entre Belmont et Mont-sous-Vaudrey)



Prairies permanentes (la Vieille Loye)



Forêt de feuillus (Forêt de Chaux)

4.1 Les habitats recensés et les espèces associées

4.1.1 Les espaces forestiers

Environ 15600 ha de forêt sont recensés sur le territoire, soit environ 57% de sa superficie. Quatre ensembles forestiers peuvent être distingués :

- La forêt de Chaux s'étend sur près de 22 000 ha (environ 26 km de long sur 12 km de large), entre la Loue et le Doubs, et constitue, à ce titre, la 3^{ème} plus grande forêt de France. Elle est composée d'une forêt domaniale (environ 13000 ha), de 28 forêts communales (environ 8000 ha) et de 2 forêts sectionnelles (1000 ha) essentiellement traitées en futaie régulière de chênes. 4 forêts privées sont également identifiées dans le massif : Bois Billet (Salans), Bois Baron (Fourg), Bois de la Pérouse (Arc-et-Senans) et Château Rouillaud (Arc-et-Senans).
- Au sud de la vallée de la Loue, les coteaux abritent deux massifs forestiers séparés par la vallée de la Cuisance. Le massif forestier incluant les forêts domaniales de Choiseul, Mont-sous-Vaudrey ou Souvans, et celui incluant les forêts de l'Argençon, Chamblay et de Mouchard, représentent une superficie respective d'environ 6000 et 3000 ha. Ces forêts sont principalement peuplées de feuillus, mais quelques boisements de conifères sont recensés au droit des bois de Villers-Robert ou de Clairvent. De nombreux ruisseaux affluents de la Cuisance ou de la Loue arpentent ces forêts. La gestion forestière en futaie régulière est omniprésente dans ces espaces, et, d'une manière générale, ces milieux sont en bon état.
- La commune de Port-Lesney accueille la partie sud du massif forestier du faisceau de Quingey.
- La vallée de la Loue, dans son périmètre inondable incluant les mortes et bras morts, présente environ 600 ha d'espaces boisés. Ces milieux forestiers ponctuent le fond de vallée de la Loue et relient ainsi à la manière de pas japonais les vastes espaces boisés des coteaux nord et sud.

4.1.1.1 Les habitats et les espèces

Le contexte géologique et la topographie favorisent la présence de plusieurs types d'habitats forestiers : hêtraie, chênaie, aulnaie-frênaie... Ces habitats originels ont localement été modifiés par les pratiques sylvicoles au cours du temps (drainage de zones humides, introduction d'espèces allochtones comme le chêne rouge d'Amérique, l'épicéa...). Les principales essences rencontrées dans les forêts du territoire sont les chênes pédonculés et sessiles, les hêtres, aulnes, les bouleaux et les pins sylvestres. D'autres essences d'accompagnement complètent le cortège, telles que le charme, l'érable sycomore, le frêne... Quelques plantations de chênes rouges et de résineux divers (épicéa, sapins, douglas, pin weymouth...) sont aussi présentes. Le territoire compte de nombreux boisements humides que ce soit au bord de la Loue ou dans les massifs forestiers de Chaux et de l'Argençon : aulnaies-frênaies, saulaie... Notons enfin, la présence d'une cchênaie-hêtraie montagnarde et de boisements thermophiles dans les boisements du faisceau de Quingey.

De nombreuses espèces animales sont rencontrées sur les massifs forestiers du territoire notamment en raison de la diversité des habitats présents et de leur grande superficie:

- Mammifères : lynx, cerf élaphe (principalement en forêt de Chaux), sanglier, chevreuil, chamois (dans les boisements des contreforts calcaires du Jura), lynx, chat forestier, noctule de Leisler, pipistrelle commune, oreillard, hérisson d'Europe...
- Oiseaux : milan noir, milan royal, gélinotte des bois, pic cendré, pic mar, pic noir, bondrée apivore,
- Reptiles : orvet, couleuvre à collier,
- Amphibiens : de nombreux amphibiens sont recensés dans les massifs forestiers de Chaux, de l'Argençon et de Choiseul ainsi qu'au bord de la Loue. Ces espèces sont décrites dans le paragraphe 4.1.4. On notera toutefois la présence d'espèces inféodées aux milieux forestiers comme le sonneur à ventre jaune ou le crapaud commun.

4.1.1.2 Les usages et pressions

Les forêts du territoire ont principalement une vocation sylvicole qui génère des pressions modérées sur les milieux ; Elles sont essentiellement liées à des pratiques forestières qui ne prennent pas en compte la sensibilité écologique des milieux présents : plantation d'espèces allochtones (résineux, chênes rouges, robiniers ou peupliers), introduction d'essences invasives (renouée du japon et ambrosie) ou création de réseaux de drainage.

La chasse et la récolte de champignons se maintiennent bien dans les forêts du territoire. La grande faune, présente sur tous les massifs du territoire et tout particulièrement dans la forêt de Chaux, fait l'objet de nombreuses attributions qui tendent à augmenter en lien avec le dynamisme des populations (cerfs, chevreuils et sangliers).

La forêt présente également un intérêt pour la pratique de la randonnée et du vélo.

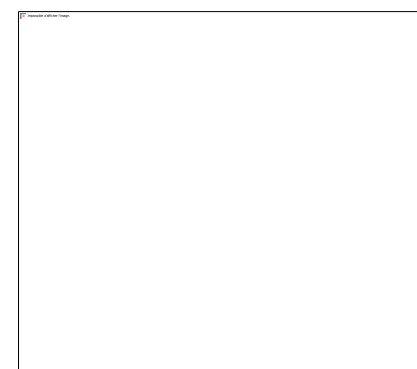
La gestion des espaces forestiers sur le territoire de la CCVA

Les forêts relevant du régime forestier

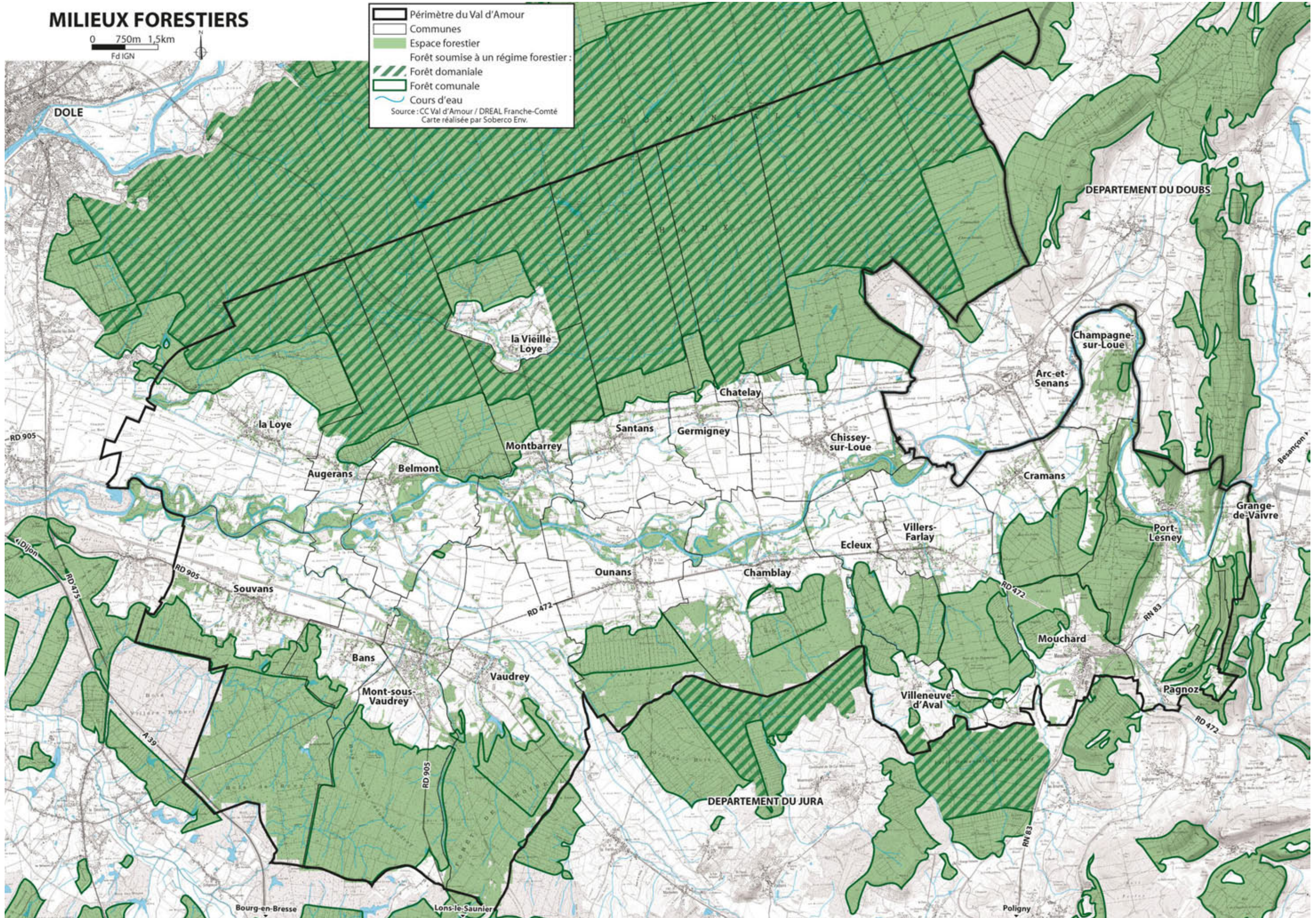
8976 ha de forêt sont soumises au régime forestier. Il s'agit des forêts domaniales et des forêts communales. Ces espaces sont donc gérés par l'ONF par l'intermédiaire de plans d'aménagement forestier. Seule la forêt communale de la Loye ne fait pas encore l'objet d'un plan d'aménagement. Ces forêts présentent un fort intérêt économique puisqu'elles permettent aux communes de percevoir en moyenne 42 euros /ha/an.

Les forêts privées

Le reste des surfaces forestières du territoire est géré par des propriétaires privés. Le CRPF du Jura recense ainsi sur le territoire environ 1550 propriétaires forestiers qui assurent l'exploitation d'environ 3800 ha de forêts privées. La forêt privée est partagée entre une vingtaine de grands propriétaires qui assurent la gestion d'environ 72% des surfaces recensées par le CRPF et une myriade de petits propriétaires de petites superficies qui en assurent la gestion limitée (environ 1250 propriétaires de surfaces inférieure à 1 ha pour environ 380 ha).



Forêt de l'Argençon
Chat Forestier



4.1.2 Les espaces agricoles

Les zones agricoles occupent environ 10500 ha soit 38% du territoire. Exploité par environ 180 agriculteurs qui pratiquent la polyculture-élevage, l'espace agricole du territoire peut être divisé en quatre grands ensembles :

- Les abords de la Loue et de la Cuisance, régulièrement inondés, les pourtours de la plupart des villages ainsi que certaines lisières forestières sont exploités sous forme de prairies permanentes et temporaires entrecoupées de boisements de petites superficies.
- Le reste de la plaine alluviale de la Loue et de la Cuisance et la plaine agricoles située entre Port-Lesney et Mouchard sont le domaine des grandes cultures céréalières (maïs, tournesol et soja). En parallèle des travaux de rectification de la Loue dans les années 1960, ces secteurs ont fait l'objet de réaménagements fonciers importants qui ont conduit à une régression importante des haies.
- Quelques zones de vignes et de vergers, en partie en friche, se localisent sur les premiers contreforts calcaires du Jura entre Champagne-sur-Loue et Mouchard.
- Au cœur des grandes zones forestières du territoire, les clairières agricoles de la Vieille Loye et de Villeneuve-d'Aval présentent une occupation agricole mixte (prairies et champs) qui contribuent à la diversification des milieux naturels présents dans les grands massifs forestiers.

4.1.2.1 Les habitats et les espèces

La mosaïque de milieux agricoles du territoire présente un intérêt écologique important car elle joue un rôle d'espace relais entre les différentes zones forestières de la communauté de commune.

À ce titre, les milieux prairiaux constituent les zones les plus intéressantes sur le plan écologique. Ils présentent une importante diversité de milieux herbacés avec à la fois des prairies humides à proximité immédiate des cours d'eau (Loue et Cuisance notamment) et des prairies mésophiles sur la partie haute de la vallée de la Loue au contact des villages. La flore associée à ces prairies est souvent très riche, certaines prairies humides à proximité de la Loue hébergent d'ailleurs l'une des quatre stations comtoises de la nivéole d'été, plante protégée en France. Notons que ces zones de prairies étaient historiquement le support d'un réseau de haie bien structuré. L'évolution des systèmes culturels et les remembrements agricoles pratiqués sur le territoire depuis les années 1950 ont toutefois largement contribué à la régression de ce réseau. Aujourd'hui, le linéaire de haies est essentiellement associé aux cours d'eau même si certaines parcelles restent bordées par quelques arbres isolés et bosquets

Les milieux cultivés, grandes cultures, vignes et vergers, présentent un moindre intérêt écologique en termes d'habitats mais constituent des milieux perméables pour les déplacements de la faune.

L'avifaune est bien représentée dans les espaces agricoles du territoire. Ces derniers constituent en effet des zones de nidification pour certaines espèces (pie-grièche grise, pie-grièche écorcheur, engoulevent d'Europe, alouette lulu, guêpier d'Europe, chevêche d'Athéna, torcol fourmilier) mais aussi des zones de chasse pour les espèces de lisière et de falaises présentes sur le territoire : milan noir, milan royal, buse variable, busard Saint-Martin, tourterelle des bois...

Les invertébrés (criquets, sauterelles, lépidoptère et odonates) sont également bien représentés notamment dans les prairies humides de la vallée de la Loue et de la Cuisance ainsi que les petits mammifères (hérissons d'Europe, renard roux, blaireau, belette, hermine, loir, lapin de garenne, lièvre d'Europe...), les chauves-souris et des amphibiens (rainette verte, grenouille rousse...). Ces derniers se développent assez bien sur les espaces de prairies à caractère humide et/ou accompagnés de mares.

4.1.2.2 Les usages et pressions

Sur le plan écologique, les espaces agricoles de la vallée de la Loue sont soumis à de nombreuses pressions :

- des pressions agricoles : intensification des pratiques agricoles (développement de la monoculture céréalière, usages d'engrais et de pesticides), drainage des zones humides et des mares, fauches des prairies sans prise en compte des cycles de vie des oiseaux nicheurs...
- des pressions urbaines : urbanisation des zones agricoles (et tant des prairies) au contact des bourgs



Prairie permanente à Ounans



Pie-grièche écorcheur

4.1.3 Les milieux thermophiles

4.1.3.1 Habitats et espèces associées

Sur le territoire, les milieux thermophiles sont globalement peu représentés et assez méconnus sur le plan faunistique. Ils se concentrent à l'est du territoire sur les communes de Port-Lesney, Champagne-sur-Loue et Pagnoz. Ces habitats sont propices à l'installation d'orchidées ou autres espèces végétales à tendance sèches mais également aux rapaces tels que le faucon pèlerin. Dans l'état actuel des connaissances 4 secteurs thermophiles sont identifiés sur le territoire :

- Une zone de pelouses calcaires au sommet du coteau de Champagne-sur-Loue (A Montmain) qui accueille notamment plusieurs orchidées dont l'ophrys bourdon.
- Le coteau sec de Port-Lesney, au nord du village, qui accueille une fruticée mésoxérophile.
- Les falaises du Joutelot à Port-Lesney qui accueille un couple de faucon pèlerin.
- Les coteaux secs de Pagnoz avec une fruticée mésoxérophile sur les escarpements rocheux. Cette zone accueille deux plantes méditerranéennes protégées en Franche-Comté (gnaphale dressé, hélianthème des Apennins).

Aucune investigation faunistique particulière n'a été menée dans ces secteurs mais ces milieux secs sont très favorables à certaines espèces de reptiles, d'insectes et d'oiseaux.

4.1.4 Les milieux aquatiques

Avec près de 400 km de cours d'eau, le territoire présente un patrimoine écologique lié aux milieux aquatiques particulièrement riche mais soumis à d'importantes pressions.

4.1.4.1 Habitats et espèces associées

Principal cours d'eau du territoire, la Loue présente un tracé sinueux abondamment bordé de nombreuses annexes hydrauliques (les mortes) résultant d'une évolution naturelle et de modifications anthropiques (chenalisation...). Malgré les importants bouleversements de la dynamique naturelle de la rivière dus aux aménagements hydrauliques réalisés depuis les années 1930, la basse vallée de la Loue présente encore une diversité d'habitats remarquables développée au sein des îles, des grèves, des eaux vives et dans les vastes complexes de boisements alluviaux (saulaie arborescente à Saule blanc, aulnaie-frênaie...) qui se maintiennent dans son lit majeur. Des groupements végétaux aquatiques sont aussi présents sur de grandes superficies tout le long de la Loue et dans ses annexes : communautés d'hottonie des marais (espèce protégée), tapis de characées...

En termes de peuplement piscicole dans la Loue, une évolution particulière est à noter compte tenu des travaux de rectification effectués entre les années 1960 et 1990. Dans un premier temps, ces travaux, en augmentant la pente et en provoquant un drainage de la nappe, ont induit une augmentation de la densité d'ombres et de truites mais aussi une régression nette des espèces d'eau calme (brochet, perche, gardon, ...). Dans un deuxième temps, truites et ombres ont très fortement régressé, pourtant soutenus par des alevinages massifs. Parallèlement des espèces sont apparues (perche soleil, poisson chat, brème...). Aujourd'hui, les populations de truites et d'ombres sont assez dégradées tandis que des espèces fragiles telles que le toxostome, l'apron du Rhône et la lamproie de planer sont en forte régression en raison notamment de la mauvaise qualité des paramètres physico-chimiques de la Loue. À noter également la disparition récente (2001) de l'écrevisse à pied blanc de la Loue. Inversement, le castor se maintient. L'avifaune est aussi bien représentée aux abords de la Loue avec la présence d'espèces remarquables comme la gorgebleue à miroir, le bihoreau gris, l'hirondelle des rivages ou le martin-pêcheur...

Les affluents de la Loue présentent des profils biologiques et hydromorphologiques bien différenciés qui témoignent des pressions auxquels ils sont soumis :

- Une dizaine d'affluents de la basse Loue sont particulièrement dégradés sur le plan biologique : le Pontot à Cramans, le bief des Cottets, le bief d'Augerans, le ruisseau de la Loye, le ruisseau des Vernes, la Larine, la Biche, la Basse, le Versou. Tous ces cours d'eau sont soumis à des assecs réguliers en période estivale, ont fait l'objet de rectification de leur tracé et souffrent de dégradations physico-chimiques liées à des pollutions agricoles et urbaines.
- Les tronçons forestiers des affluents de la Loue présentent une meilleure qualité écologique et une importante diversité piscicole (le Froideau, le Saron, le Clairvent, la Clauge et ses affluents, la Veuge). Ces cours d'eau offrent des habitats de bonne qualité qui permettent d'accueillir des espèces de poissons et de mollusques particulièrement sensibles comme l'écrevisse à pied blanc (présente dans la Clauge et dans le Froideau), la mulette épaisse (présente dans la Clauge), le chabot et la lamproie de planer (présence de frayères dans la Clauge et ses affluents).

4.1.4.2 Les usages et les pressions

Traditionnellement, la Loue et ses affluents ont été utilisés pour le transport du bois par flottage. Cette activité se maintient ponctuellement sur la Loue dans un cadre associatif. La pêche est encore bien pratiquée sur les cours d'eau du territoire avec treize associations de pêche (AAPPMA) recensées sur le bassin versant de la Loue. Elle vise essentiellement la capture de deux espèces, la truite et l'ombre.

La qualité et la diversité des milieux et des espèces aquatiques du territoire sont soumises à d'importantes pressions anthropiques qui les fragilisent :

- dégradation du caractère physico-chimique de la Loue et de ses affluents, dans leur partie aval, par des pollutions diffuses agricoles et urbaines
- dégradation de la morphologie et de la dynamique fluviale de la Loue et des mortes liée aux importants travaux de rectification et de chenalisation entre 1930 et 1970. Les mortes sont ainsi menacées par des phénomènes d'atterrissement d'autant plus importants que la déconnexion avec le lit mineur de la Loue est chronique et que l'entrée d'eau lors des crues est rare.
- problématiques d'espèces invasives : l'élodée du Canada, la renouée du Japon, le topinambour, la balsamine de l'Himalaya ou encore l'érable negundo.



La Loue

4.1.5 Les plans d'eau et zones humides

Les inventaires réalisés par la DREAL Franche-Comté, la DDT et la Fédération des Chasseurs du Jura au cours des années 2000 ont permis de recenser plus de 1000 ha de zones humides, une trentaine d'étangs et près de 60 mares. À noter que ces informations peuvent être sous-estimées au regard de la grande richesse en zones humides de la forêt de Chauv dont les études récentes apportent sans cesse de nouveaux éléments. Des inventaires complémentaires ont été réalisés en 2015 sur environ 78 000 m², essentiellement des parcelles autour des secteurs urbanisés.

4.1.5.1 Les habitats et espèces associées

Les zones humides identifiées dans le lit majeur de la Loue présentent une importante diversité d'habitats : boisements alluviaux, groupements végétaux de prairies humides, mégaphorbiaies, groupements forestiers, groupements aquatiques fixés et groupements aquatiques flottants... Les espèces inféodées à ces zones humides sont extrêmement bien représentées et l'état des populations est globalement bon. Les amphibiens sont particulièrement présents dans ces espaces : triton crêté, grenouille agile, crapaud commun... Au total, plus de 150 espèces d'oiseaux, amphibiens, poissons, invertébrés, mammifères et plantes ont ainsi été recensées sur les zones humides de la vallée de la Loue.

Les zones humides et mares de la forêt de Chauv, mais aussi probablement des massifs forestiers d'Argençon et de Mouchard, sont encore mal connues mais les études récentes montrent l'extraordinaire diversité écologique de ces milieux. Ainsi, sur l'ensemble du périmètre de la forêt de Chauv, 22 étangs et 88 mares (temporaires ou permanentes) ont d'ores et déjà été expertisées. Elles accueillent au moins 12 espèces d'amphibiens dont le sonneur à ventre jaune, le triton crêté, la grenouille agile, la grenouille de Lessona ou encore la salamandre tachetée. On notera notamment qu'un réseau d'une trentaine de mare à cheval sur les communes de Liesle, Arc-et-Senans et Chissey-sur-Loue font l'objet d'un plan de gestion depuis 2009.

4.1.5.2 Les pressions

Les zones humides du territoire sont soumises à plusieurs types de pressions :

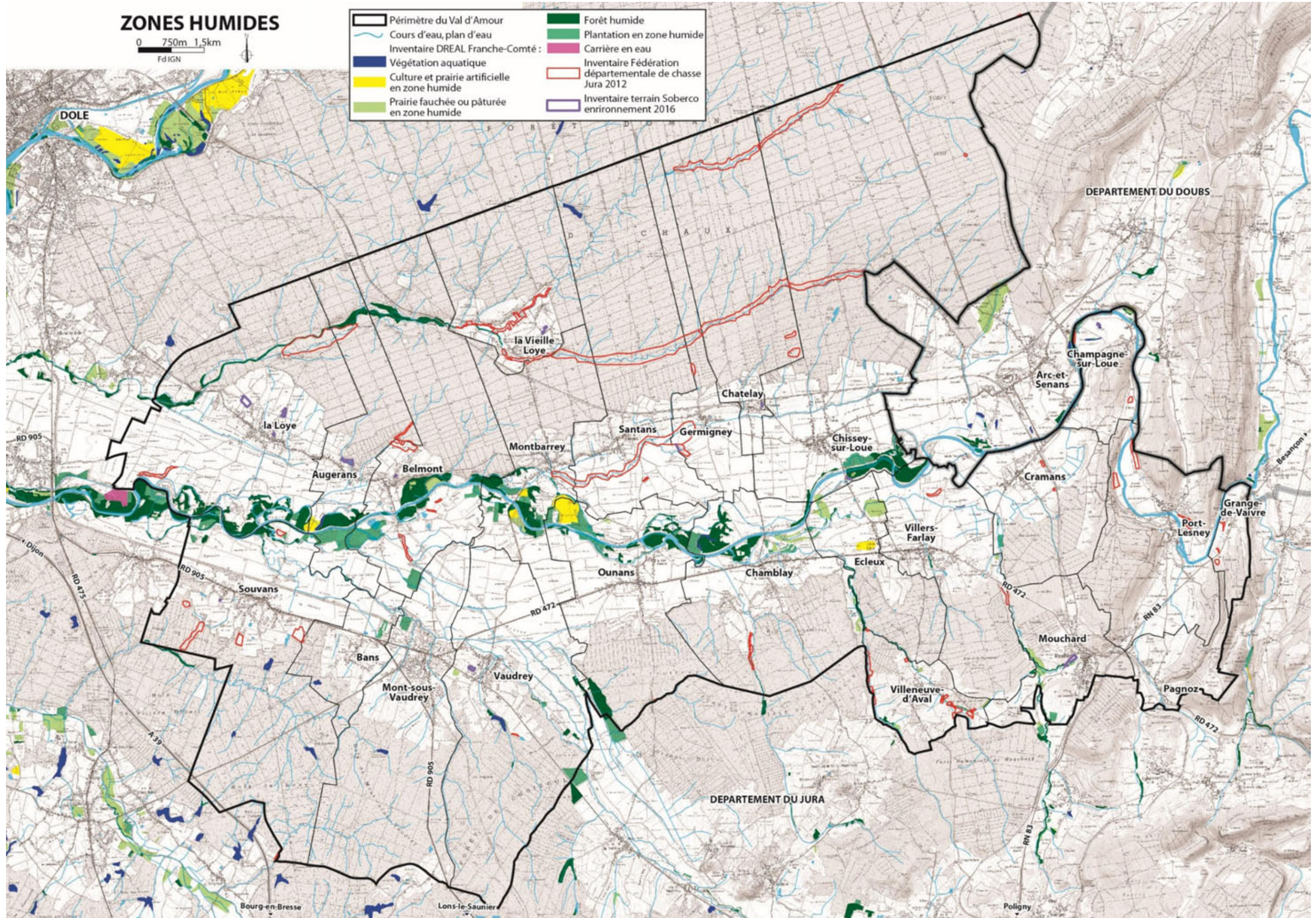
- En zone forestière, ce sont les travaux sylvicoles et notamment la création de réseaux de drainage qui constituent la principale menace.
- Dans la vallée de la Loue, ce sont le drainage, la mise en culture et l'urbanisation à proximité des bourgs qui constituent les principales menaces soit par destruction directe soit en modifiant l'alimentation en eau des zones humides.



Zone humide à Cramans – FDC Jura

Commune	Surface Zones humides (Ha)	Nombre de mares plan d'eau	Surface plan d'eau (Ha)
Augerans	47,6	10	0,36
Bans	3,5	3	1
Belmont	21	3	6
Chamblay	90	1	0,4
Champagne-sur-Loue	7,9	1	0
Chatelay	59	5	1
Chissey-sur-Loue	107,7	10	4
Cramans	4	4	0
Écleux	47,6	5	0
Germigney	5,5	1	0,1
Grange-de-Vaivre	1,6	0	0
La Loye	148	0	0
La Vieille-Loye	22,6	0	0
Montbarrey	90,5	0	0
Mont-sous-Vaudrey	5,9	0	2
Mouchard	19,6	0	0,6
Ounans	119	2	0
Pagnoz	0	0	0
Port-Lesney	8,7	3	0
Santans	128,6	3	4,1
Souvans	55,2	2	7,7
Vaudrey	11,2	2	3,6
Villeneuve-d'Aval	?	?	?
Villers-Farlay	7,3	3	1,4
Total	1012	58	32.2

Zones humides et mares sur le territoire de la CCVA. (FDCJ – DREAL FC - DDT 39)



4.2 Les inventaires et les protections

La richesse écologique du territoire est reconnue à l'échelle nationale et régionale et se traduit par de nombreux sites bénéficiant d'un statut officiel. Au total près de 42% du territoire se trouve en zone de protection/de gestion/d'inventaire du patrimoine naturel.

4.2.1 Les protections réglementaires

4.2.1.1 Arrêté préfectoral de protection des biotopes

L'arrêté préfectoral du 1er-juillet 2009, modifié le 27 décembre 2011, portant protection du biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la faune patrimoniale associée protège le ruisseau du Froideau sur les communes de Mouchard, Villeneuve d'Aval et Villers-Farlay ainsi que le ruisseau des Doulonnes sur la commune Chissey-sur-Loue. Cet arrêté réglemente les activités, les installations, les ouvrages et les travaux au sein du périmètre de l'APPB.

Les falaises du Joutelot à Port-Lesney font l'objet d'une protection via l'arrêté préfectoral de protection de biotope du 5 juillet 2013 en vue de préserver les espèces d'oiseaux rupestres qui nichent sur le secteur (faucon pèlerin et grand corbeau).

4.2.1.2 Réserves biologiques forestières

. La forêt de Chaux intègre une réserve biologique intégrale (RBI) d'environ 150 ha, dans la partie est du massif. Dans ce secteur, toutes les opérations sylvicoles sont interdites, sauf l'élimination d'essences exotiques invasives ou de sécurisation de cheminements ou voies longeant ou traversant la réserve. La vallée de la Clauge intègre également une réserve biologique dirigée (RBD) de 175 ha. Dans ce secteur, la gestion est subordonnée à un objectif de conservation des habitats ou des communautés vivantes qui ont justifié la mise en réserve. Ces deux réserves biologiques disposent d'un plan de gestion à échéance 2015 élaboré et mise en œuvre par l'ONF.

4.2.1.3 Le classement des cours d'eau

L'article L214-17 du code de l'environnement a réformé les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE. Un nouveau classement établissant deux listes distinctes a été arrêté en juillet 2013 par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée :

- Une liste 1 est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (alose, lamproie marine et Anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques. Sur le territoire, la Clauge et certains de ses affluents, la partie amont du ruisseau de la Biche ainsi que le ruisseau du Froideau ont été identifiés en liste 1.
- Une liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Sur le territoire, la Loue entre Quingey et Arc-et-Senans a été identifiée en liste 2.

4.2.2 Les zones Natura 2000

Le territoire abrite tout ou partie de 3 sites Natura 2000. Ces sites couvrent approximativement 10000 ha (soit 37 % de la superficie du territoire) :

- « Forêt de Chaux » : ce site est désigné au titre de la directive "oiseaux" comme zone de protection spéciale par arrêté ministériel du 25 avril 2006. Il couvre une superficie de 22 009 ha dont 8827 ha sur le territoire. Les communes concernées sont : Augerans, Belmont, Chatelay, Chissey-sur-Loue, Germigney, La Loye, La Vieille-Loye, Montbarrey et Santans.
- « Vallons forestiers, rivières ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux » : ce site a été désigné au titre de la directive "habitat" comme zone spéciale de conservation par décision de la Commission européenne du 7 décembre 2004 et par arrêté ministériel du 27 mai 2009. Il couvre une superficie de 1885 ha dont 1094 ha sur le territoire. Les communes concernées sont : Augerans, Belmont, Chatelay, Chissey-sur-Loue, Germigney, La Loye, Santans et La Vieille-Loye.
- « Vallée de la Loue » : ce site est désigné au titre de la directive "oiseaux" comme zone de protection spéciale par arrêté ministériel du 6 avril 2006 et au titre du directif "habitat" comme site d'intérêt communautaire. Il

couvre une superficie de 18995 ha dont 887 ha dans le territoire. Les communes concernées sont : Champagne-sur-Loue, Cramans, Grange-de-Vaivre et Port-Lesney.

Par ailleurs, 5 sites Natura 2000 se localisent à moins de 15 km des limites du territoire. Des échanges de populations d'espèces d'intérêt communautaires sont possibles entre ces sites Natura 2000 et ceux identifiés sur le périmètre de la communauté de communes : ZSC-ZPS « Planche Pré-Arbois », « Massif de la Serre », ZSC-ZPS « Bresse Jurassienne Nord », « ZSC-ZPS « Basse Vallée du Doubs », ZPS-ZSC « Côte du Château le Bon et Gouffre du Creux de l'Épée ».

4.2.3 Les inventaires

4.2.3.1 Les ZNIEFF de type 2

Les ZNIEFF de type 2 constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes et dans lesquelles il importe de respecter les grands équilibres écologiques (domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice, ...).

2 Znieff de type 2 sont présentes sur le territoire :

- La Znieff de type 2 « Forêt de Chaux ». D'une superficie totale de 22 510 ha, cette ZNIEFF couvre 40 % du territoire intercommunal soit 9081 ha. La forêt de Chaux est un vaste massif forestier feuillu collinéen qui constitue la troisième forêt française par sa superficie. Les petits cours d'eau qui traversent le massif constitue un important facteur de diversification du milieu. La qualité des eaux est optimale et, compte tenu du contexte forestier, leurs caractéristiques morpho-dynamiques et biologiques sont tout à fait originales. La forêt de Chaux se distingue également des autres massifs forestiers francs-comtois par son remarquable peuplement avifaunistique : Pic noir, Pic mar, Pic cendré, Pic épeiche, Pic épeichette, Pic vert, Gélinotte des bois.
- La Znieff de type 2 « Vallée de la Loue de Quingey à Parcey ». D'une superficie totale de 3772 ha, elle couvre 9% du territoire soit 1947 ha. Malgré d'importantes modifications de sa dynamique naturelle par des travaux de chenalisation, la basse vallée de la Loue présente une diversité d'habitats remarquables développée au sein des îles, des grèves, des eaux vives et dans les vastes complexes de boisements alluviaux (saulaie arborescente à Saule blanc, aulnaie-frênaie...) et des prairies humides qui se maintiennent dans son lit majeur. Environ 150 espèces d'oiseaux, amphibiens, poissons, invertébrés, mammifères et plantes ont été recensées sur les zones humides de la vallée de la Loue. Par ailleurs, la Loue constitue un axe de déplacement de la faune d'intérêt régional.

4.2.3.2 Les ZNIEFF de type 1

Les Znieff de type 1 correspondent à des secteurs d'une superficie généralement limitée et qui comportent des espèces, des associations d'espèces ou des milieux ayant un intérêt biologique remarquable. Le territoire compte 14 Znieff de type 1 qui couvrent près de 1535 ha (7 % du territoire) :

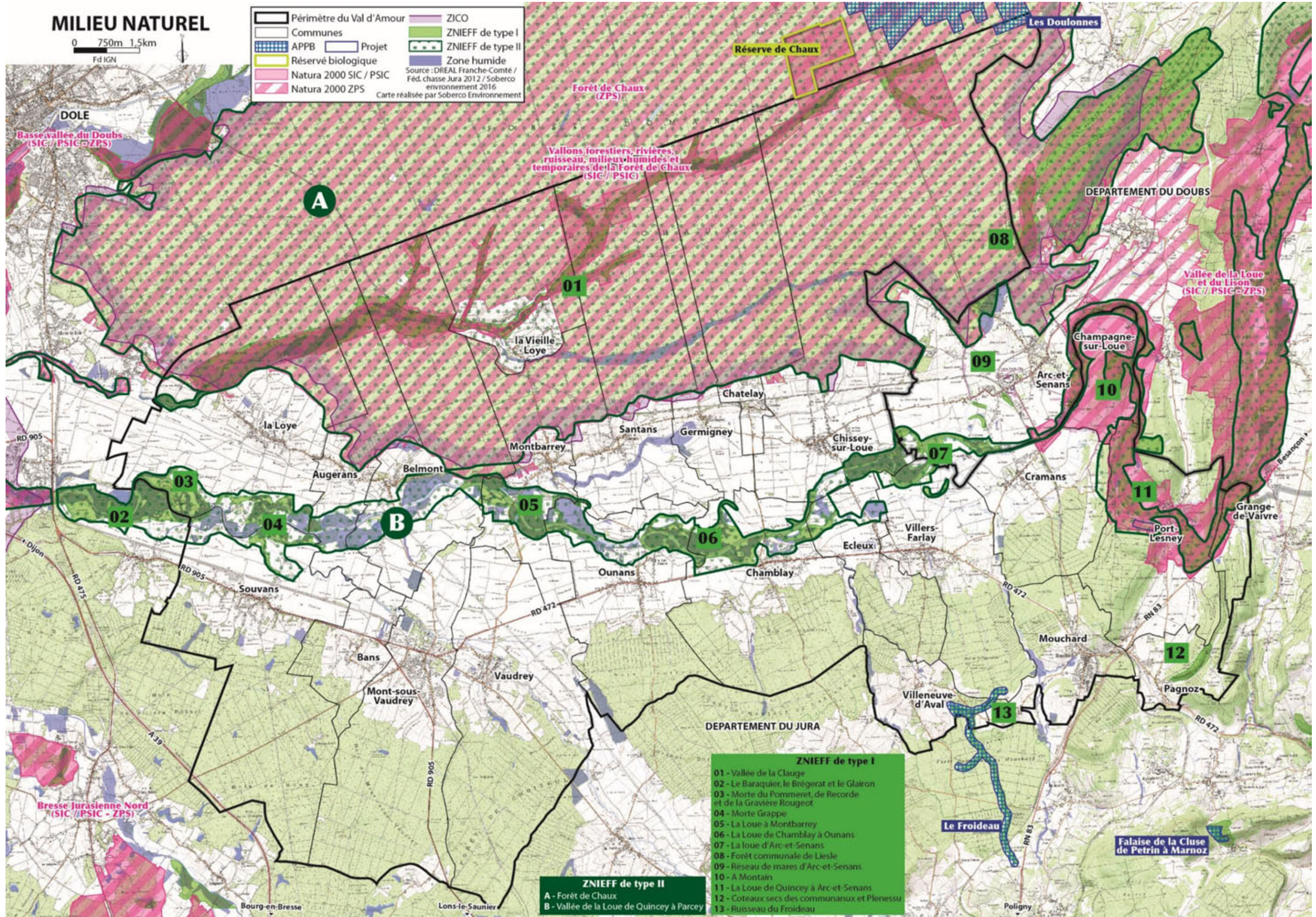
- 8 Znieff concernent la vallée de la Loue et ses annexes hydrauliques (mortes),
- 3 Znieff concernent les milieux humides de la forêt de Chaux,
- 1 Znieff concerne le ruisseau du Froideau qui fait également l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope,
- 2 Znieff concernent des milieux thermophiles du faisceau de Quingey.

4.2.3.3 Les Zones importantes pour la conservation des Oiseaux

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. C'est sur la base de ces inventaires, réalisés au cours des années 1980 et au début des années 1990, qu'ont été par la suite identifiées les Zones de Protection Spéciale du Réseau Natura 2000. Sur le territoire, la forêt de Chaux est identifiée en ZICO.

4.2.3.4 Les inventaires des zones humides

Sur le territoire de la CCVA, les inventaires réalisés par la DREAL Franche-Comté, la DDT et la Fédération des Chasseurs du Jura au cours des années 2000 ont permis de recenser plus de 1000 ha de zones humides, environ 32 ha de plans d'eau et près de 60 mares.



Numéro du site	Statut	Nom du Site	Surface Ha totale dans SCOT	Communes concernées	Description du site	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire (annexe 2 directive habitat et annexe 1 de la Directive oiseau)	Opérateur	Docob
FR 4312005	ZPS arrêté 25/04/2006	Forêt de Chaux	22009 ha / 8827 ha	Augerans, Belmont, Chatelay, Chissey-sur-Loue, Germigney, La Loye, La Vieille-Loye, Montbarrey et Santans	Le massif forestier de la forêt de Chaux se situe entre le Doubs et la Loue, à l'est de Dole et s'étend jusqu'aux Salines royales d'Arc-et-Senans. Le massif fait près de 22000 ha d'un seul tenant, sur une longueur de plus de 26km et une largeur de 12km. Troisième forêt domaniale française par sa superficie, la forêt de Chaux constitue un vaste ensemble feuillu collinéen qui abrite 8 principaux groupements forestiers particulièrement propices à la présence d'oiseaux caractéristiques des forêts vieilles. La clairière de la Vieille-Loye, les lisières forestières ainsi que les coupes récentes et les peuplements en régénération sont propices à l'accueil d'oiseaux caractéristiques des habitats ouverts et semi-ouverts.		9 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le Docob : Cigogne Noire (1 couple), Bondrée apivore (40-80 couples), Milan noir (5-10 couples), Milan royal (1-2 couples), Martin pêcheur d'Europe (5-10 couples), Pic cendré (40-80 couples), Pic mar (700-1400 couples), Pic noir (40-80 couples), Pie-grièche écorcheur (40-80 couples) 5 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire supplémentaires identifiées dans la fiche Natura 2000 : Cigogne blanche, Aigle botté, Busard Saint Martin, Gêlinotte des Bois, Engoulevent d'Europe,	ONF	Oui (2008)
FR4301317	ZSC arrêté 27/05/2009	Vallons forestiers, rivières ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux	1885 ha / 1094 ha	Augerans, Belmont, Chatelay, Chissey-sur-Loue, Germigney, La Loye, La Vieille-Loye, et Santans	Ce site se localise au sein de la forêt de Chaux (cf. description de la ZPS « Forêt de Chaux ») et concernent plus spécifiquement les cours d'eau (Clauge, Tanche...), les étangs et les mares du massif. Ces milieux aquatiques et humides constituent un important facteur de diversification du milieu. La qualité des eaux est optimale et, compte tenu du contexte forestier, leurs caractéristiques morpho-dynamiques et biologiques sont tout à fait originales (frayère à chabot et à lamproie de planer, forêt humides) qui accueillent des espèces d'amphibiens et de faune aquatique à haute valeur patrimoniale.	8 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire : forêt alluviale à aulne et frêne (91EO)	9 espèces d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire identifiées dans le DOCOB : <ul style="list-style-type: none"> • Plantes : Dicrane vert • Mollusques : Mulette épaisse • Crustacés : Écrevisse à pied blanc • Amphibiens : Sonneur à ventre jaune* • Poissons : Lamproie de planer, Chabot, Toxostome • Mammifères : Petit murin, Grand Murin Une espèce d'intérêt communautaire prioritaire supplémentaire identifiée dans la fiche Natura 2000 : Triton crêté	ONF	Oui (2008)
FR4312009 (ZPS) FR4301291 (SIC)	ZPS arrêté 06/04/2006 SIC	Vallée de la Loue	18995 ha / 887 ha	Champagne-sur-Loue, Cramans, Grange-de-Vaivre, Port-Lesney	La configuration du site Natura 2000 en aval de Quingey offre un paysage ouvert sur la Moyenne Vallée de la Loue. La rivière Loue parcourt environ 27 km sur ce territoire de l'aval de Quingey à Arc-et-Senans. La plaine parcourue par la Loue, à l'étage collinéen, est bordée, sur les versants marno-calcaires, d'un cordon de pelouses sèches, vignes, vergers, en dynamique de fermeture par les buissons et les arbres, pour des raisons d'abandon des pratiques agricoles. Ceci permet une transition entre la plaine ouverte et les versants boisés. Ce paysage couvre de nombreux écosystèmes d'intérêt : des milieux aquatiques et humides (Loue et affluents), des milieux forestiers, et des milieux ouverts liés (actuellement ou par le passé) à l'activité agricole.	23 habitats d'intérêt communautaire dont 6 habitats d'intérêt communautaire prioritaires	12 espèces d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive Habitat) : <ul style="list-style-type: none"> • Poissons : Apron du Rhône, Toxostome, Lamproie de planer, Blageon, Chabot • Chauve-souris : Vespertillon à oreilles échanquées, Grand rhinolophe • Mammifères : Lynx d'Europe, Castor d'Europe • Papillons : Cuivré des marais • Amphibiens : triton crêté et sonneur à ventre jaune 11 oiseaux d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive Oiseaux) : Pic Noir, Bondrée Apivore, Alouette Lulu, Faucon pèlerin, Busard Saint Martin, Martin pêcheur d'Europe, Milan royal, Milan noir, Pie grièche-écorcheur, Circaète Jean le Blanc, Pic cendré.	Syndicat Mixte de la Loue	Oui

Identifiant MNHN	Nom du site	Surface totale (ha)	Surface CCVA (ha)	Caractéristiques	Communes concernées
430013625	COTEAUX SECS DES COMMUNAUX ET PLENESSU	17,7	17,7	Le site est localisé sur les coteaux secs et calcaires du faisceau de Quingey. Il est constitué d'une hêtraie-chênaie sèche et d'une tillaie-érablaie entrecoupées de lambeaux de pelouse mésoxérophile et d'ourlets thermophiles. On notera la présence d'une falaise calcaire qui présente un fort intérêt ornithologique	Pagnoz
430020278	RUISSEAU DU FROIDEAU	38,6	14,5	Cours d'eau forestier qui abrite notamment une population d'écrevisses à pied blanc.	Mouchard, Villeneuve-d'Aval, Villers-Farlay
430020436	RESEAU DE MARES D'ARC-ET-SENANS	34	2,2	Au nord du site, deux mares sont recensées en limite de la forêt de Chaux et abritent des populations de triton crêté et de grenouille agile	Chissey-sur-Loue
430009456	FORET COMMUNALE DE LIESLE	67,7	9,2	Secteur d'aulnaies et de saulaies amphibies en fond de vallon qui abritent un important réseau de mares forestières présentant des populations de salamandre tachetée, de sonneur à ventre jaune et de grenouille agile	Chissey-sur-Loue
430014009	LE BARAQUIER, LE BREGERAT ET LE GLAIRON	168,2	5,1	Le site est constitué d'un ensemble de mortes dans un environnement de saulaies, de cultures, de pâtures et de peupleraies. Il présente différentes ceintures végétales typiques des milieux aquatiques et humides (mégaphorbiaies, saulaies à saule blanc...). Le site présente un fort intérêt ornithologique. 4 espèces d'amphibiens y ont été recensées ainsi que des zones de fraie pour le brochet.	Souvans
430014011	MORTE GRAPPE	30,2	30,2	La morte Grappe est une morte de la Loue. Alimentée par une résurgence, elle est temporairement en connexion avec la Loue. Elle présente une variété de formations humides : saulaie à saule blanc, aulnaie frênaie, roselière, magnocariçaies, prairies humides. Plusieurs espèces d'amphibiens y ont été recensées ainsi que des zones de fraie pour le brochet.	Augerans, Souvans
430020431	LA LOUE A MONTBARREY	102,6	102,6	Cette partie amont de la basse vallée de la Loue présente une diversité d'habitats liée à la Loue et à ses annexes hydrauliques associée à des prairies de fauche et des pâtures	Belmont, Montbarrey, Ounans, Santans
430020430	LA LOUE DE CHAMBLAY A OUNANS	195	195	Partie amont de la basse vallée de la Loue présentant une diversité d'habitats liée à la Loue et à ses annexes hydrauliques associé à des prairies de fauche et de pâture	Chamblay, Chissey-sur-Loue, Écleux, Ounans
430020432	LA LOUE D'ARC-ET-SENANS A CHISSEY	132,5	90,2	Partie amont de la basse vallée de la Loue présentant une diversité d'habitats liée à la Loue et à ses annexes hydrauliques associé à des prairies de fauche et de pâture. On notera notamment la présence d'une station de Nivéole d'été à Villers-Farlay.	Chissey-sur-Loue, Cramans, Écleux, Villers-Farlay
430020423	À MONTAIN	27,9	27,9	Ce site présente un ensemble de pelouses et d'ourlets forestiers calcicoles diversifié	Champagne-sur-Loue
430009462	VALLÉE DE LA CLAUGE	687,5	687,5	Principal ruisseau permanent de la forêt de Chaux, la Clauge présente un débit très irrégulier dépendant étroitement des précipitations. En aval de la Vielle Loye, la Clauge n'a pas été modifiée et constitue donc un exemple de fonctionnement alluvial non perturbé. Le site présente des aulnaies marécageuses et des chênaies pédonculées. Plusieurs poissons d'intérêt communautaire y ont été recensés dont la lamproie de planer.	Augerans, Belmont, La Loye
430014010	MORTES DU POMMERET, DE RECORDE ET DE LA GRAVIÈRE ROUGEOT	63,1	63,1	Cette zone est constituée de deux mortes encore connectées à la Loue. Elle présente différentes ceintures végétales typiques des milieux aquatiques et humides (magnocariçaies, mégaphorbiaies, roselière, aulnaie-frênaie, saulaies à saule blanc, prairies humides à œnanthe fistuleuse...). Le site présente un intérêt ornithologique fort (bécassine des marais, faucon hobereau, courlis cendré, tarier pâtre).	La Loye, Souvans
430020267	LA VIEILLE LOUE, LES ETRAPEUX ET LE POTEAU	53,3	53,3	Ce secteur est constitué d'un ancien bras principal de la Loue et de méandres fossiles en connexion temporaire avec la Loue. Il présente une saulaie à saules blancs et de roselières. Le site constitue un milieu relais dans le cadre de la migration des oiseaux d'eau (blongios nain)	Augerans, La Loye, Souvans
430020422	LA LOUE DE QUINGEY A ARC-ET-SENANS	738	237,5	Dans ce secteur, la Loue entaille les contreforts calcaires du massif du Jura formant ainsi deux cluses au niveau de Grange-de-Vaivre et de Port-Lesney. Dans le fond de vallée formé par la Loue, les prairies de fauche et les pâture dominant encore largement. Dans ce secteur, une population d'Apron du Rhône se maintient et une population de rainette verte a été récemment identifiée à Champagne-sur-Loue. On notera la présence de pelouses sèches sur des buttes de gravier surélevées.	Champagne-sur-Loue, grange-de-Vaivre, Port-Lesney

Les ZNIEFF de type 1

4.3 Les fonctionnalités écologiques

Rappels sur la notion de Trame Verte et Bleue

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent et fonctionnel, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Pour être fonctionnel, un réseau écologique doit contenir des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques qui traversent le territoire et relient ces réservoirs entre eux.

L'identification du réseau écologique repose sur la cartographie des éléments suivants :

Des **réservoirs de biodiversité** : C'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ainsi une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos, et les habitats naturels assurer leur fonctionnement. Ce sont soit des réservoirs à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent, soit des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt. Ces réservoirs de biodiversité peuvent également accueillir des individus d'espèces venant d'autres réservoirs de biodiversité. Ce terme sera utilisé de manière pratique pour désigner « les espaces naturels et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité », au sens de l'article L. 371-1 du code de l'environnement.

Des **continuum**s : Un continuum représente l'espace accessible, à partir des réservoirs de biodiversité, au groupe d'espèces associé. Un continuum comprend les réservoirs de biodiversité et une enveloppe, d'une largeur variable, autour de ces réservoirs de biodiversité. La largeur de l'enveloppe correspond à la distance maximale qui peut être parcourue par le groupe d'espèces, calculée en fonction des facilités de déplacement offertes par les différents types de milieux traversés. En conséquence, selon la distance entre deux réservoirs de biodiversité et selon les types de milieux qui les séparent, deux réservoirs de biodiversité peuvent ou pas appartenir au même continuum. En pratique, le continuum est souvent constitué de plusieurs sous-ensembles qui nécessitent des corridors écologiques pour les relier.

Des **corridors** : Voie de déplacement empruntée par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Les corridors écologiques assurent des connexions ou liaisons fonctionnelles entre les réservoirs de biodiversité ou entre les différentes composantes du paysage au sein des continnum. Les corridors reposent souvent sur des structures linéaires (haies, ripisylves, bandes enherbées) ou sur des structures en « pas japonais » (continuum altéré, espaces-relais, îlots refuges...).

Des **points noirs** : espace d'intersection entre un réservoir de biodiversité, un corridor ou un continuum et une barrière, naturelle ou artificielle. La barrière représente un lieu où la mortalité des individus est très élevée ou un espace infranchissable.

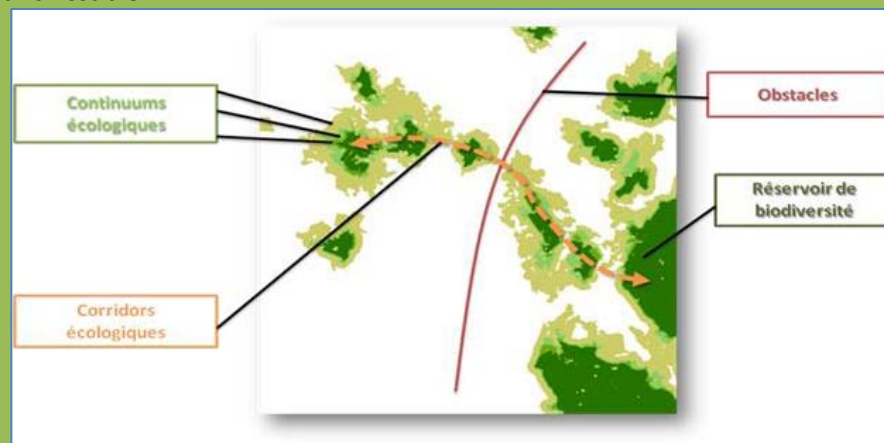


Schéma de principe des composantes de la trame verte et bleue

4.3.1 La trame verte et bleue régionale

La Franche-Comté est une région intermédiaire entre le monde rhénan au nord et la liaison rhodanienne au sud, mais également espace d'articulation entre les massifs des Vosges et les massifs jurassien et alpin. Les vallées, cours d'eau et le relief global de la région ont d'ores et déjà sculpté les prémices du réseau écologique régional.

Dans le cadre du Schéma de Cohérence Écologique de Franche-Comté adopté le 2 décembre 2015, plusieurs enjeux régionaux ont été mis en avant :

- Les milieux forestiers et herbacés présentent un bon état écologique. Étendus et peu fragmentés, ils constituent des réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable (et des couloirs de déplacements). Ces milieux sont à protéger et la gestion durable de ces espaces est à renforcer. La diversité d'essences et de modes de gestion sylvicole constitue un atout pour la biodiversité. La recherche d'une certaine hétérogénéité structurale, pour les massifs forestiers, à travers le maintien de modes différents de gestion est souhaitable.
- Les espaces agricoles sont organisés en mosaïque paysagère et jouent un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers. La présence de ces milieux associés aux systèmes en polyculture-élevage est non négligeable sur le territoire, et mérite une attention particulière.
- Des espaces en mosaïque paysagère fragmentés par les infrastructures de transport, notamment les routes départementales qui impactent plus particulièrement la petite faune (petits mammifère, amphibiens, reptiles, oiseaux, insectes...)
- Les milieux herbacés, présents de manière ponctuelle sur le territoire, sont potentiellement menacés par l'accroissement d'ici 2040 des aires urbaines en développement.
- Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles, notamment sur les cours d'eau forestiers, en bon état écologique. Ces milieux sont à conserver.
- Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques.
- Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales, des cours d'eau.
- Des milieux humides d'importance régionale qui sont de véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable. Ils sont fortement menacés par les activités agricoles

Plusieurs de ces enjeux peuvent se décliner sur le territoire. En effet, il apparaît dans les cartographies de diagnostic du SRCE comme :

- Une zone nodale d'intérêt régional de la sous-trame forestière avec la forêt de Chaux tandis que la partie ouest de la basse vallée de la Loue est identifiée comme un axe de déplacement entre la forêt de Chaux et la Bresse comtoise. Toutefois, du fait de la présence de plusieurs grandes infrastructures de transport (A36 et RD905 notamment), cet axe de déplacement n'est pas fonctionnel.
- Un axe de déplacement à renforcer de la sous-trame aquatique régionale. La Loue et ses zones humides associées ainsi que les cours d'eau et zones humides de la forêt de Chaux constituent des axes de déplacements privilégiés de la faune entre la basse vallée du Doubs et la Bresse comtoise.

Inversement, malgré la présence d'importantes superficies de prairies, la prépondérance de grandes cultures font que la vallée de la Loue n'est pas identifiée comme zone nodale ou axe de déplacement de la sous-trame des milieux agricoles extensifs.

Le plan d'actions stratégique du SRCE doit permettre de répondre aux enjeux identifiés et aux caractéristiques des sous-trames écologiques de la région. Pour cela, il propose des actions visant à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques d'importance régionale. Cinq grandes orientations définissent le plan d'action stratégique du SRCE de la Franche-Comté :

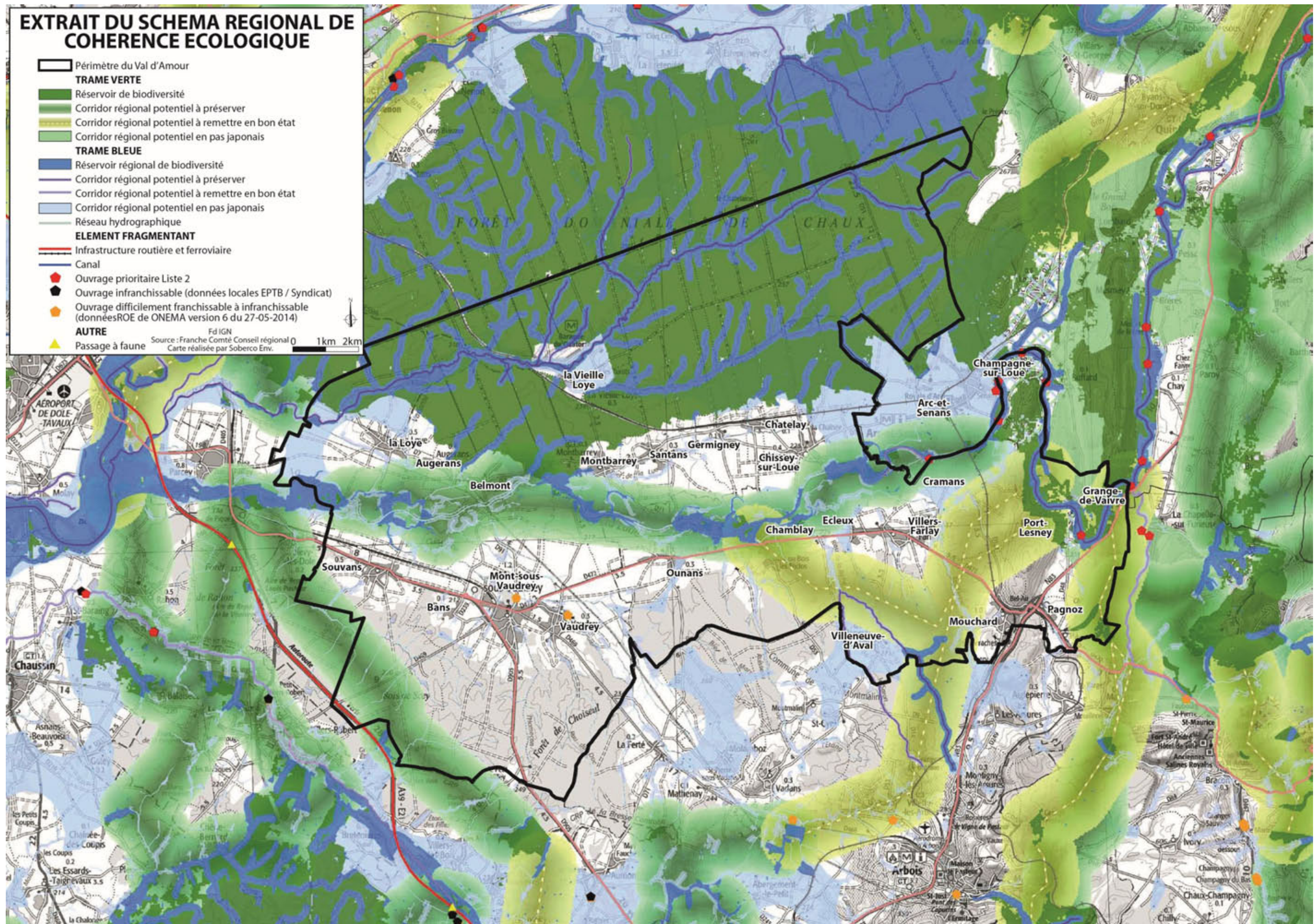
- Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB
- Limiter la fragmentation des continuités écologiques
- Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
- Former et sensibiliser les acteurs dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
- Suivre, évaluer et actualiser le dispositif du SRCE

L'identification et la cartographie des réservoirs de biodiversité sont en partie cadrées par la réglementation, au travers du projet de décret des orientations nationales.

- ✓ **Des réservoirs de biodiversité** sont identifiés au sein de la CCVA, le long de la Loue pour la trame bleue, considérée comme corridor régional. La trame verte longeant la rivière est identifiée entre La Loye et Montbarrey, comme corridor à préserver ; en revanche au-delà de Montbarrey jusqu'à Grange-de-Vaivre, la trame verte est à remettre en état.

Au sein de la trame verte et bleue, **plusieurs sous-ensembles** sont composés de **réservoirs et corridors** :

- **Les milieux herbacés** : Les réservoirs de biodiversité sont peu étendus prenant d'une manière générale la forme de pas japonais, le long de la Loue jusqu'à la boucle de Champagne-sur-Loue et continuant dans la vallée du Lison. Ces réservoirs se calquent sur les périmètres ZNIEFF et Natura 2000 du territoire. Quant aux corridors régionaux, ils sont présents tout au long de la Loue et sont à préserver
 - **Les milieux forestiers** tels que la forêt de Chauv et les boisements humides dans les méandres de la Loue sont reconnus parmi les réservoirs régionaux de biodiversité. Au sud de la départementale D472 sur les communes de Villers-Farlay, Cramans, Villeneuve-d'Aval, Mouchard entre autres, un corridor reliant le ruisseau du Froideau à la Loue est à remettre en bon état. Par ailleurs le tronçon de la vallée de la Loue d'Augerans à Montbarrey également identifié corridor écologique est un secteur à préserver selon le SRCE.
 - **Les milieux aquatiques** : la Loue, ainsi que la Clauge sont identifiés comme corridors écologiques d'intérêt aquatique. Sur la Loue, une partie du corridor régional est identifié comme étant à remettre en bon état (entre Montbarrey et Grange de Vaivre).
 - **Les mosaïques paysagères** : le SRCE identifie comme atout le Val d'amour, au regard des espaces cultivés en polyculture-élevage maintenant des infrastructures agro-écologiques de types mares, haies, lisières, et de nombreuses espèces ordinaires (oiseaux, espèces messicoles, etc.). Les espaces céréaliers de la plaine du Val d'Amour situés dans l'axe régional de migration de l'avifaune constituent également des zones de halte et de nourrissage pour cette dernière. Néanmoins, la CCVA présente peu de réservoirs de biodiversité à l'échelle régionale (seuls secteurs de la Loye et Augerans) ; les cultures comprises entre la Loue et la forêt de Chauv constituent d'avantage des corridors.
 - **Les milieux humides** : le long de la Loue les boisements humides, mares, végétations associées aux zones humides et prairies constituent des réservoirs de biodiversité à l'échelle régionale, particulièrement en aval du cours d'eau à partir de Belmont et dans les méandres à Chamblay-Ounans, communes où se sont inventoriées respectivement 90 et 119 ha de zones humides (DREAL Franche-Comté, DDT, Fédération des Chasseurs du Jura).
- ✓ **De nombreux éléments viennent fragmenter** ces continuités : la D472 de manière latérale. A une échelle plus large, le SRCE identifie les autoroutes A36 et A39 et la LGV comme éléments fragmentent la plaine du Val d'Amour et de la Bresse et à proximité le plateau compris entre les vallées de l'Ognon et le Doubs, isolant donc certains territoires.



4.3.2 La trame verte et bleue locale

4.3.2.1 Les réservoirs de biodiversité

Plusieurs réservoirs de biodiversité peuvent être identifiés sur le territoire :

- La forêt de Chauv et la vallée de la Clauge constituent des réservoirs de biodiversité des sous-trames des milieux forestiers, des milieux aquatiques et des milieux humides. Le statut de forêt domaniale de la forêt de Chauv associé à l'identification de ce vaste ensemble forestier en zone Natura 2000 garantit une pérennité à long terme de la fonctionnalité de ce réservoir. Toutefois, la forêt de Chauv est traversée par la ligne ferroviaire Dole-Mouchard qui constitue un obstacle aux déplacements de la faune au sein du massif.
- Certains secteurs de la vallée de la Loue ainsi que certains affluents sont des réservoirs de biodiversité des sous-trames des milieux aquatiques et des milieux humides. La caractéristique inondable de ces secteurs garantit leur inconstructibilité à long terme mais leur fonctionnalité effective n'est pas optimale depuis la rectification du cours de la Loue.
- Les massifs boisés de Choiseul et de l'Argençon, de par leur superficie et leur faible fragmentation, permettent d'assurer le cycle de vie complet de plusieurs espèces forestières : le chevreuil, le sanglier et le cerf sont ainsi présents dans ces massifs. Plusieurs affluents de la Loue traversent ces espaces boisés dont le ruisseau du Froideau est identifié comme réservoir biologique par le SDAGE Rhône-Méditerranée.
- Les massifs boisés et les pelouses calcicoles du faisceau de Quingey apparaissent comme des réservoirs de biodiversité pour les sous-trames des milieux forestiers et des milieux thermophiles. De faibles superficies de zones de pelouses sont présentes sur le territoire intercommunal.
- Les pelouses thermophiles et les falaises du faisceau de Quingey constituent des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux thermophiles.

Ces réservoirs d'intérêt intercommunal sont localement complétés par des réservoirs de biodiversité d'intérêt local lié plus spécifiquement aux mares identifiées au sein des espaces agricoles de la vallée de la Loue. Les inventaires liés à ces mares sont en attente de mise à disposition par le CEN Franche-Comté.

4.3.3 Les continuums écologiques

4.3.3.1 Le continuum forestier

La forêt de Chauv accueille des populations de grande faune (cerfs, chevreuils, sangliers, et chamois). Ces espèces sont rarement aperçues au sud-ouest du territoire, près des forêts de Choiseul ou de Souvans. Toutefois, le massif de l'Argençon abrite certains individus. Les forêts situées au sud-est du territoire accueillent également des populations de grande faune.

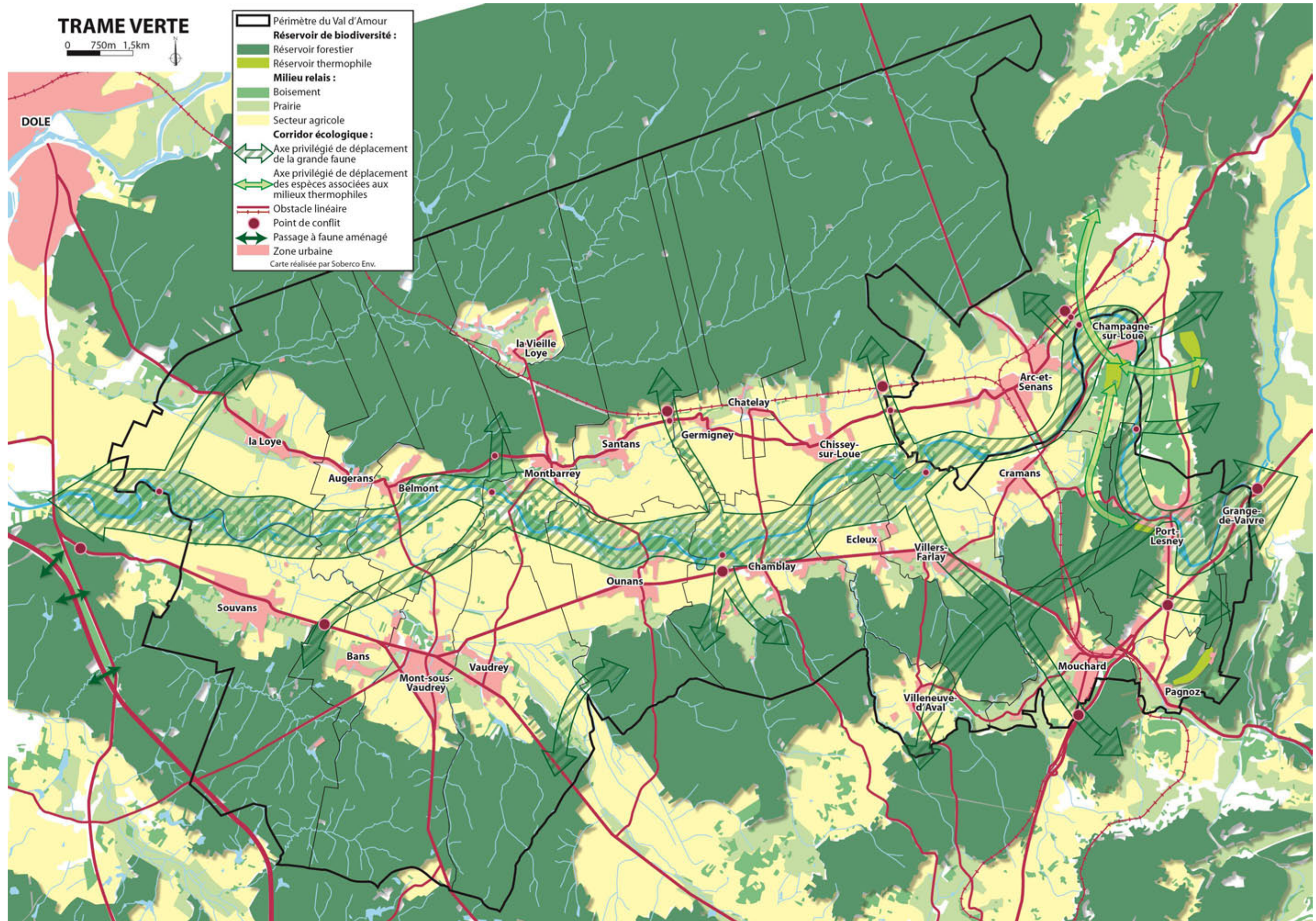
Ces espaces boisés, réservoirs de biodiversité, sont connectés entre eux par des milieux forestiers annexes de plus petites superficies. Ces milieux forestiers relais correspondent aux forêts humides associées à la Loue, aux réseaux linéaires de haies, aux bosquets, et aux arbres isolés. Ces habitats forestiers plus ou moins épars permettent de ponctuer les milieux agricoles. Les grands axes de connexion des milieux forestiers nord-sud sont ainsi valorisés par les milieux forestiers associés à la Loue et aux terres agricoles. De plus, bien que moins favorables que les milieux relais-boisées, les zones agricoles ouvertes sans réseau arbustif peuvent assurer les déplacements des espèces liées aux milieux forestiers.

Cette mosaïque de milieux relais au sein de la vallée de la Loue permet les échanges faunistiques nord-sud entre les grands massifs forestiers du territoire. Toutefois, les zones urbanisées ainsi que le réseau routier et ferroviaire présents sur le territoire constituent des obstacles aux déplacements de la faune terrestre inféodée au milieu forestier. La superposition de ces éléments permet de définir plusieurs corridors écologiques :

- La vallée de la Loue joue un rôle structurant en tant que corridor écologique pour la sous-trame des milieux forestiers et des milieux humides. Les abords de la Loue constituent ainsi le principal corridor terrestre du territoire. Ils ne présentent pas d'obstacles majeurs aux déplacements de la faune. Toutefois, la Loue peut constituer un obstacle pour les déplacements nord-sud au sein de la vallée. Les ponts peuvent alors servir de points de franchissement privilégiés.

- Un corridor Ouest entre Belmont et Souvans peut assurer des échanges entre la forêt de Chauv et la forêt de Choiseul en s'appuyant sur les boisements relais présents dans les zones agricoles de la vallée de la Loue. Toutefois plusieurs obstacles nuisent à sa fonctionnalité : la RD905 entre Souvans et Bans, la traversée de la Loue entre Belmont et Montbarrey. La poursuite du développement linéaire des bourgs de Souvans et de Mont-sous-Vaudrey le long de la RD905 pourront venir fragiliser ce corridor.
- Un corridor central entre Santans et Chamblay peut assurer des échanges entre la forêt de Chauv et la forêt de l'Argençon en s'appuyant sur les boisements relais dans les zones agricoles de la vallée de la Loue. Plusieurs obstacles peuvent cependant nuire à la fonctionnalité de ce corridor :
 - La voie ferrée Mouchard-Dole entre Santans et Germigney constitue un obstacle majeur aux déplacements de la faune au sein de la forêt de Chauv, elle limite ainsi fortement les échanges de populations au sein du massif. Cependant le niveau de trafic étant limité, elle peut être ponctuellement franchie.
 - Avec un trafic supérieur à 2000 véhicules par jour, la RD 472 entre Ounans et Chamblay et la RD17 entre Santans et Germigney occasionnent une gêne importante aux déplacements de la faune.
 - La traversée de la Loue entre Santans et Chamblay.
 - La poursuite du développement linéaire de Chamblay vers l'est.
- Un corridor Est peut assurer des échanges entre la forêt de Chauv et la forêt de l'Argençon. Comme pour les deux corridors précédents ce corridor s'appuie sur les boisements relais de la vallée de la Loue. La fonctionnalité de ce corridor est limitée par la voie ferrée Dole-Mouchard, la RD17 entre Chissey-sur-Loue et Arc-et-Senans, la Loue.
- Un second corridor oriental peut connecter le massif de Chauv et la partie orientale du massif de l'Argençon via les boisements du coteau de Champagne sur Loue. La fonctionnalité de cet corridor est toutefois limitée par le franchissement de la voie ferrée entre Arc-et-Senans et Besançon et de la RD17 sur la commune d'Arc-et-Senans et par un double franchissement de la Loue.
- Un corridor peut potentiellement connecter le massif de l'Argençon au bois de Pagnoz en traversant la plaine agricole située entre Mouchard et Port-Lesney. Toutefois, avec un trafic de l'ordre de 7000 véhicules par jour, la RN83 constitue une gêne importante.
- Un corridor entre Mouchard et Villeneuve d'Aval peut connecter le massif de l'Argençon et le bois d'Aiguepierre. Toutefois sa fonctionnalité est très probablement fortement dégradée par le double obstacle de la voie ferrée Mouchard-Lons et de la RN83.

Au total, si la fragmentation écologique du territoire apparaît comme modérée vis-à-vis du continuum forestier, les principales infrastructures de transports contribuent à dégrader la fonctionnalités des principaux corridors identifiés sur le territoire. Les obstacles générés par les infrastructures peuvent aussi être renforcés par le développement linéaire de l'urbanisation le long des axes routiers, notamment entre Santans et Germigney, à l'est de Chamblay et au sud de Mouchard.



4.3.3.2 Le continuum des milieux agricoles ouverts

Les milieux ouverts sur le territoire de la CCVA correspondent aux terres agricoles et aux prairies. Ces milieux se concentrent dans la vallée de la Loue, intercalés entre les massifs forestiers et la rivière. Ainsi, seul le cours d'eau représente une rupture dans le continuum des milieux ouverts. Le réseau bocager des terres agricoles est toutefois hétérogène et en déficit sur la quasi-totalité du territoire. Il est relativement dense aux abords de la forêt de Chau, des forêts de Choiseul, Mont-sous-Vaudrey et Souvans, et aux abords des cours d'eau.

D'une manière générale, la vallée de la Loue, dans sa totalité, représente un axe de déplacement important de la sous-trame des milieux ouverts. Cette vallée agricole à 70% constitue ainsi un axe de déplacement d'importance régionale. Les espèces concernées sont principalement les insectes (rhopalocères, odonates, orthoptères) mais également les mammifères (petits mammifères, chiroptères, ...), les amphibiens et reptiles (sonneur à ventre jaune, tritons...) et les oiseaux (tariers, linottes, pics,...).

4.3.3.3 Le continuum des milieux thermophiles

Les milieux thermophiles sont peu représentés sur le territoire. Ils se localisent essentiellement dans la partie Ouest de la communauté de communes au niveau du faisceau de Quingey. Le secteur de pelouses « À Montain » à Champagne-sur-Loue apparaît comme une zone nodale importante permettant des échanges vers les falaises du Joutelot à Port-Lesney et les pelouses sèches du faisceau de Quingey à travers les espaces agricoles ouverts du secteur (vignes, grandes cultures...). La Loue apparaît comme le principal obstacle aux déplacements de la faune entre ces réservoirs de biodiversité.

4.3.3.4 Le continuum des milieux aquatiques et humides

Les corridors aquatiques permettent la migration de la faune piscicole et de la faune inféodée aux milieux humides (amphibiens, insectes...). Constitués de l'ensemble des cours d'eau du territoire, leur fonctionnalité est limitée par la présence d'ouvrages (barrage, seuil...) qui sont actuellement des barrières souvent infranchissables pour les poissons migrateurs. Le référentiel des obstacles à l'écoulement, réalisé par l'ONEMA, identifie 31 ouvrages nuisant à la continuité piscicole. Il s'agit de barrages et de seuil en rivière sur la Loue (26 ouvrages) et la Cuisance (5 ouvrages).

4.3.4 Les corridors aériens

L'est du territoire du Val d'Amour est concerné par un axe migratoire d'intérêt national au droit des contreforts du Jura, à proximité des communes de Port-Lesney, Cramans, Champagne-sur-Loue, ou Grange-de-Vaivre. Certaines voies de migrations aviennes sont en effet classées d'importance nationale et notamment l'axe reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande, passant le couloir rhodanien et les contreforts du Jura. Cette voie accueille de nombreux passereaux (hirondelles, pinson, martinet, étourneaux, alouettes, ...), de rapaces (buses, busards, ...), de cigognes blanches et noires, de grues cendrées et certains oiseaux d'eau.

La vallée de la Loue joue un rôle important, bien que secondaire, dans ces migrations aviennes. C'est en effet un couloir de vol qui offre potentiellement de nombreux sites pouvant faire office de halte migratoire.

Les contreforts du Jura jouent également un rôle primordial dans la préservation des populations de chiroptères. Ces milieux représentent des gîtes essentiels au cycle de vie de plusieurs espèces et les milieux associés offrent des terrains de chasse très favorables (lisères, prairies, pelouses, forêts).

4.4 Synthèse Biodiversité

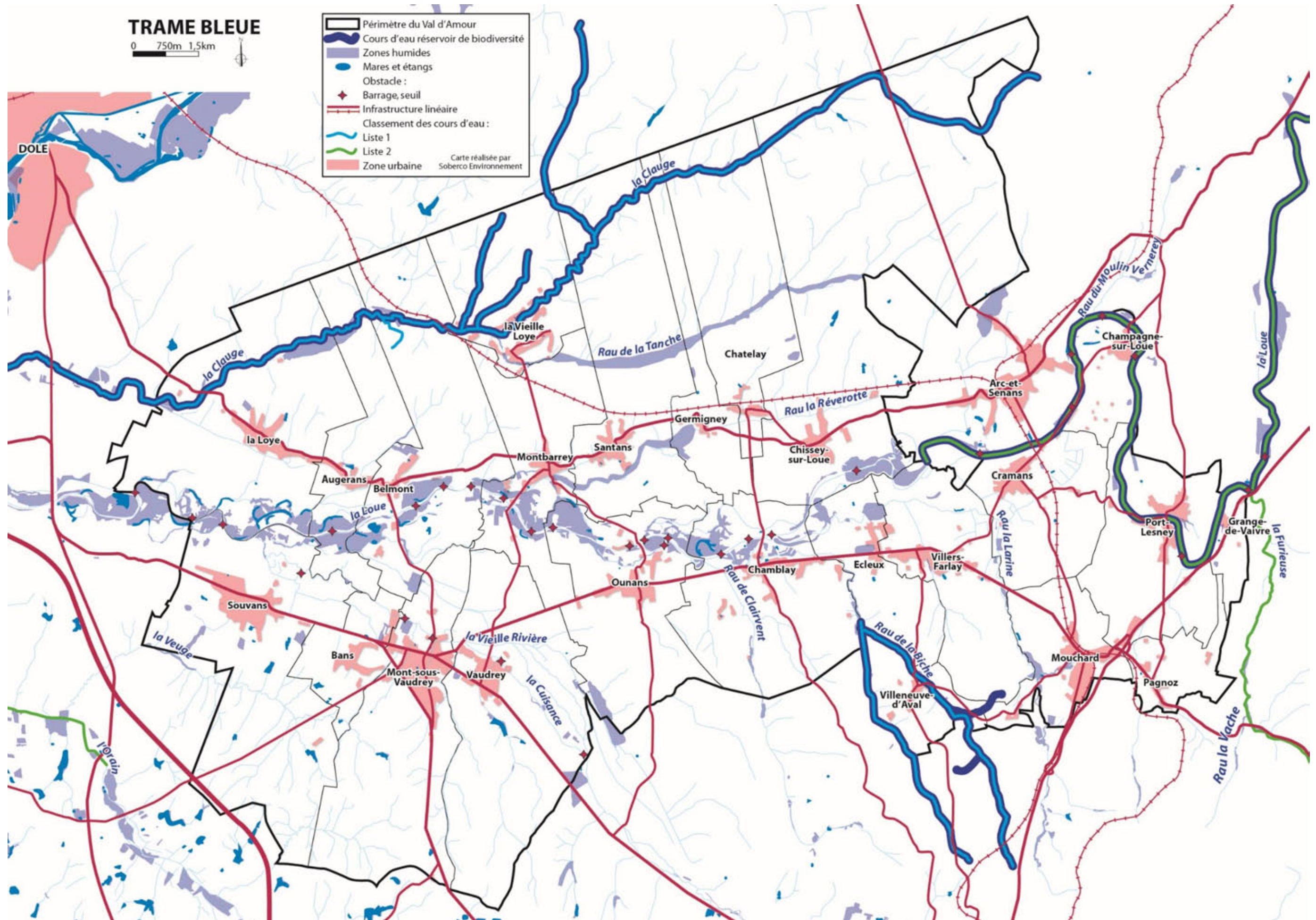
Le territoire dispose d'un patrimoine écologique de grand intérêt qui s'articule autour de plusieurs entités agro-naturelles :

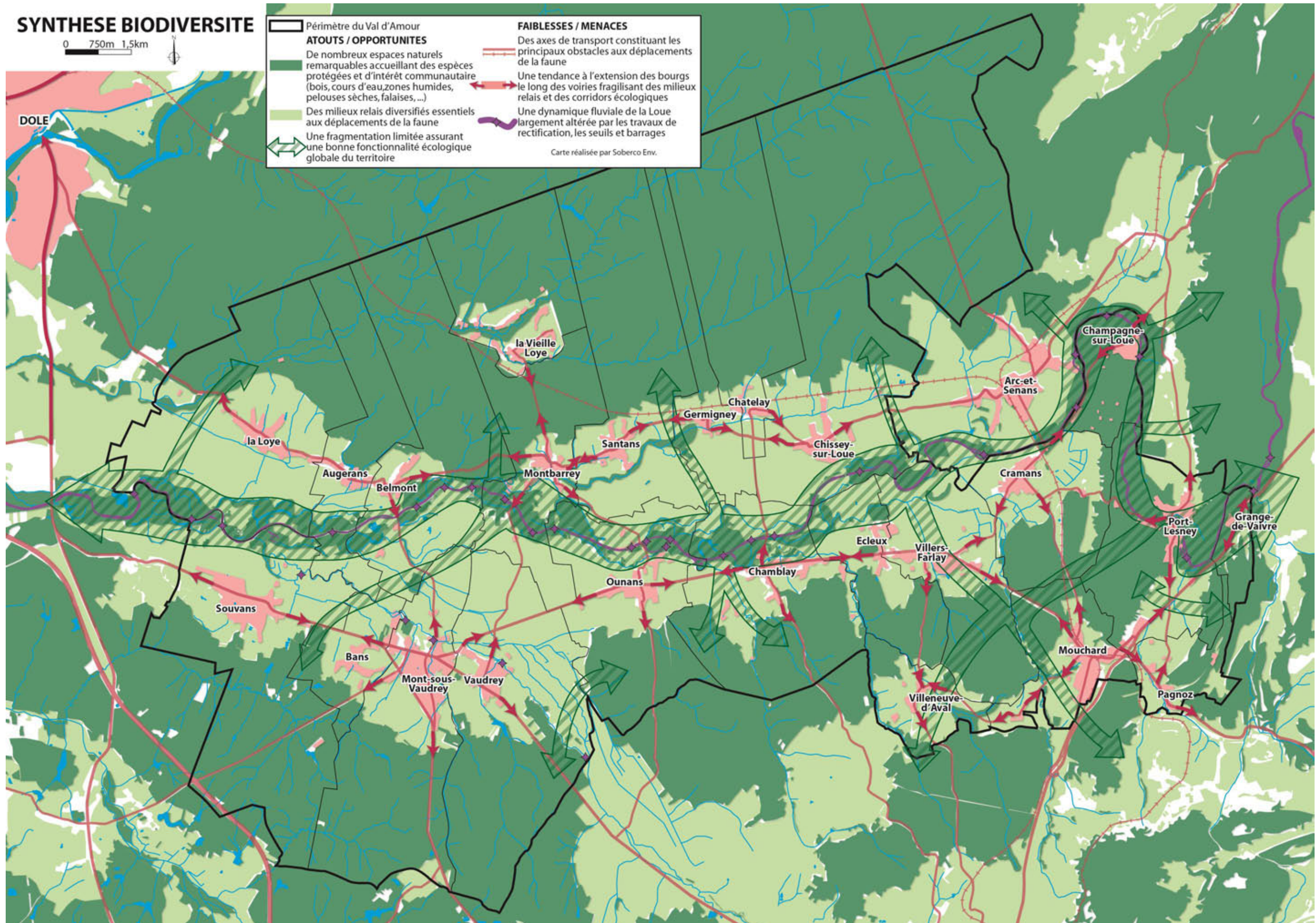
- La vallée de la Loue présente une mosaïque de milieux agro-naturels où les prairies, les zones humides et les milieux aquatiques sont bien représentés même si les espaces de grandes cultures dominent. Ces espaces subissent des pressions importantes : extensions urbaines des villages au détriment de prairies permanentes et parfois au contact de zones humides, intensification des pratiques agricoles (développement de la monoculture céréalière, usages d'engrais et de pesticides), recul du bocage, dynamique fluviale de la Loue altérée, nombreux obstacles en rivière ...
- Les espaces forestiers (forêt de Chau, de Choiseul et de l'Argençon) sont en partie identifiés comme espaces naturels remarquables. Parcourus par de petits cours d'eau et par un réseau de mares et d'étangs de grande qualité écologique, ils accueillent de nombreuses espèces patrimoniales. D'une manière générale, les pressions que connaissent les milieux forestiers du territoire sont modérées et sont principalement liées à des pratiques sylvicoles qui ne prennent pas en compte la sensibilité écologique des milieux.
- Les contreforts du Jura accueillent des secteurs de pelouses et de falaises qui malgré leur faible superficie constitue des milieux d'un grand intérêt écologique. Les pressions sur ces milieux restent modérées sur le territoire.

Cette diversité des habitats permet au territoire d'accueillir de nombreuses espèces patrimoniales :

- castor, apron du Rhône, chabot et lamproie dans les cours d'eau ;
- sonneur à ventre jaune, tritons et salamandres dans les mares et zones humides de la forêt de Chau et de la vallée de la Loue ;
- orchidées sur les pelouses sèches ;
- faucon pèlerin et autres rapaces dans les zones de falaises...

Le territoire joue en rôle majeur comme espace de continuité écologique à l'échelle régionale. Deux grands types de corridors sont ainsi à distinguer sur le territoire : le corridor terrestre et aquatique lié à la Loue et à ses abords, les corridors nord-sud qui traversent la vallée et permettent de connecter les massifs forestiers du territoire. Globalement, la fragmentation écologique du territoire reste modérée et elle est essentiellement liée aux infrastructures de transports et, pour certaines espèces, à la Loue. Cependant, la tendance à l'étirement linéaire des constructions le long des axes routiers (RD7, RD17, RD905, RD472...) participe à la fragilisation de la fonctionnalité écologique des corridors nord-sud. De plus, les continuités piscicoles sont problématiques. En effet, les travaux de rectification de la Loue ont créé de nombreux obstacles en rivière (31 obstacles recensés sur les cours d'eau du territoire).





5 LES RISQUES ET LES NUISANCES

5.1 Les risques naturels

5.1.1 Le risque d'inondation

5.1.1.1 Les inondations de la Loue

Les inondations de la Loue ont essentiellement lieu en automne ou en hiver que les crues ont lieu, elles sont plus rarement printanières et exceptionnellement estivales. La formation des crues peut être la conséquence de 2 types d'évènements climatiques :

- Les pluies régulières qui génèrent des crues avec une montée lente des eaux.
- Les évènements orageux sur les reliefs du plateau jurassien mais aussi en plaine qui sont à l'origine de crues dites « éclairs » avec une montée des eaux très rapide et des temps de concentrations très courts. C'est le cas de la grande crue de juin 1953 qui a été causée par un orage très intense sur l'ensemble du bassin versant de la Loue.

Plusieurs crues majeures ont affecté la basse vallée de la Loue depuis le milieu du 20^{ème} siècle. Elles sont rappelées dans le tableau suivant :

Evènement	Estimation de la période de retour de la crue
Juin 1953*	A Ornans. T = 60 ans A Chenecey-Buillon. T = 50 ans
Mai 1983	A Vuillafans. T = 6 ans A Chenecey-Buillon. T = 12 ans A Parcey. T = 10 à 20 ans
Noël 1995	A Vuillafans. T = 7 ans A Parcey. T = 5 à 10 ans
Février 1999	A Vuillafans. T = 5 ans A Chenecey-Buillon. T = 10 ans A Parcey. T = 10 à 20 ans
Octobre 1999	A Vuillafans. T = 5 ans A Parcey. T = 5 à 10 ans

Tableau n°4 : Historique des crues

* L'estimation, effectuée uniquement à partir des hauteurs d'eau repérées, est à prendre avec précaution.

Au regard de sa topographie extrêmement plane, la basse vallée de la Loue constitue un des principaux champs d'expansion des crues de la rivière qui est ainsi régulièrement inondé. Ainsi, la zone inondée représente environ 6000 ha pour une crue de période de retour 10 ans. Cette zone est essentiellement occupée par les grandes cultures les villages s'étant développés à la limite du champ d'expansion des crues les plus fréquentes.

Les crues plus importantes concernent directement des zones urbanisées de 16 des 24 communes du territoire. Seules les zones urbanisées de la Vielle Loye, de la Loye, de Vaudrey, d'Ecleux, de Villers-Farlay de Mouchard, de Villeneuve-d'Aval et de Pagnoz ne sont pas soumises aux inondations les plus importantes de la Loue. De plus, cinq campings sont identifiés dans la zone inondable de la Loue : 2 à Belmont, 1 à Champagne-sur-Loue, 1 à Ounans et 1 à Port Lesney.

Suite aux inondations catastrophiques de la Loue en juin 1953 et décembre 1954, le conseil général du Jura a réalisé des travaux d'aménagement afin de fixer la rivière en créant un réseau de digues qui représente un linéaire d'environ 27,3 km et des enrochements sur 90% du linéaire de la rivière. Par ailleurs, le contrat de rivière de la Loue porte un projet de restauration de la zone de mobilité de la Loue entre Belmont et Parcey. Dans le cadre de ce projet certaines digues vont être arasées et déplacées à la limite de la zone régulièrement inondable.

5.1.1.2 Les inondations des affluents de la Loue

L'étude IPSEAU sur le département du Jura, réalisée en juillet 1995 pour le compte du ministère de l'environnement et relative aux inondations liées au ruissellement urbain, aux crues de plaine et aux crues torrentielles relève un phénomène d'inondation par ruissellement sur les communes suivantes :

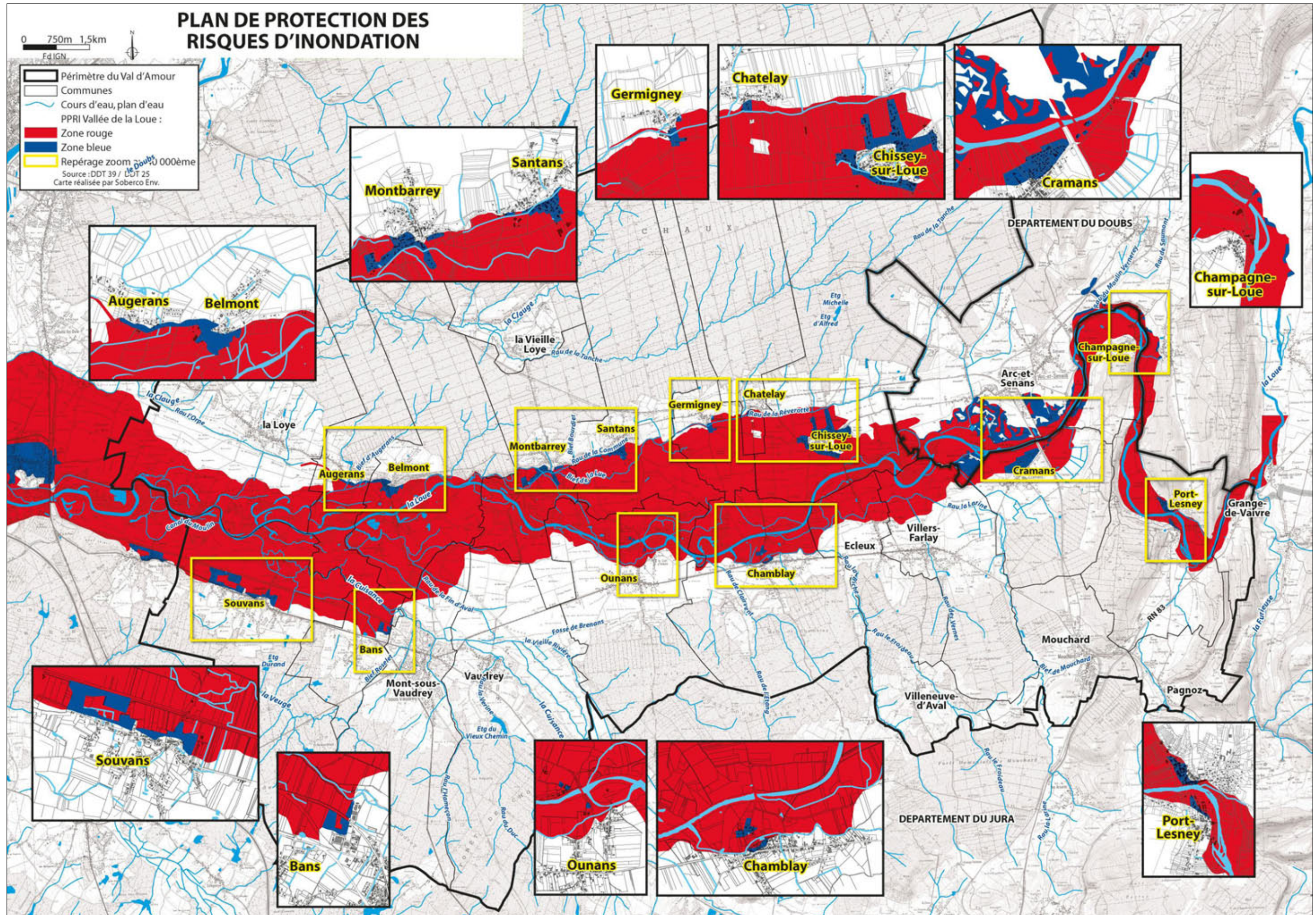
- Pagnoz : le cours d'eau du Bief du moulin, en particulier le secteur situé à proximité de la propriété Melet ;
- Mont-sous-Vaudrey : les cours d'eau la Cuisance et l'Hameçon en particulier le secteur centre du village (place Jean Moulin) ;
- Vaudrey : les cours d'eau La Cuisance et La Vérine en particulier le secteur Est de "La Vendée" ;
- Villers-Farlay : le cours d'eau Ruisseau des Vernes en particulier le secteur "centre du village" / RD 472.

5.1.1.3 Le PPRI de la basse Loue

Toutes les communes de la CCVA, excepté le Vieille Loye, sont concernées par le plan de prévention du risque d'inondation de la Loue (PPRI). Ce PPRI a été approuvé en décembre 2008. Il fixe le cadre réglementaire et la cartographie des zones exposées aux risques d'inondation. Il vise à contrôler et réglementer le développement de l'urbanisation en zone inondable et à préserver les champs d'expansion des crues afin de ne pas créer de nouvelles situations à risques pour les personnes et les biens.

Il distingue :

- Une zone rouge qui correspond aux zones inondables non urbanisées, aux zones inondables urbanisées soumises à un aléa fort à très fort et aux zones de recul de digues. Ces zones sont à préserver de toute urbanisation nouvelle soit pour des raisons de sécurité des biens et des personnes (zone d'aléa fort et très fort) soit pour la préservation des champs d'expansion et d'écoulement des crues.
- Une zone bleue qui correspond aux zones d'aléas faibles et moyens situées en secteur urbanisé. La plupart des constructions ou aménagements sont y admis sous réserve du respect de prescriptions techniques destinées à réduire la vulnérabilité.



5.1.2 Les risques géologiques

L'Atlas départemental des risques géologiques, réalisé en 1998 par le Bureau de recherche sur le Développement Agricole, identifie plusieurs zones à risques sur le territoire :

- 3 secteurs à risque fort : le massif boisé du Chamois à Port-Lesney, le massif du Gouterant à Pagnoz et Grange-de-Vaivre, le sud du bourg de Villeneuve-d'Aval. D'une superficie totale de 200 ha, ces secteurs ne sont pas construits et ne présentent donc pas de vulnérabilité particulière actuellement. Toutefois les habitations du bourg de Villeneuve d'Aval et du bourg de Champagne-sur-Loue sont au contact de la zone à risque. Dans ces secteurs les constructions sont à proscrire.
- 25 secteurs à risque modéré qui se localisent sur les secteurs à forte pente de la CCVA. Ils couvrent près de 2000 ha. Si des extensions urbaines sont prévues dans ces zones à risque, il est conseillé de mener une étude risque afin de préciser les secteurs à risque et de définir des règles constructives adaptées.

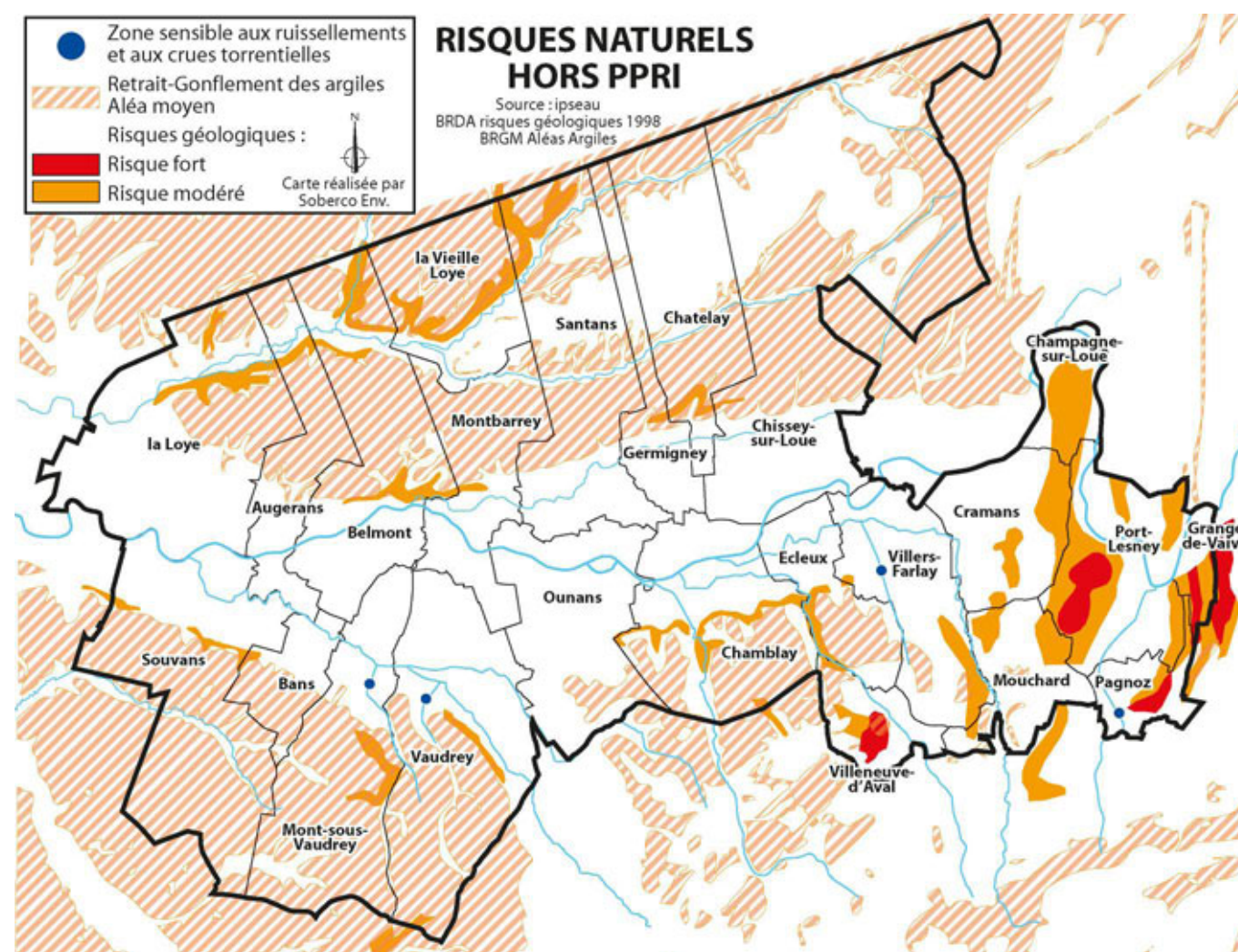
Les variations de volumes d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche) pouvant avoir des conséquences sur les matériaux, notamment ceux des maisons individuelles aux fondations superficielles. Ce phénomène n'engage que des dégâts matériels et non humains. Le risque de retrait-gonflement des argiles couvre généralement de grandes superficies. Toutes les communes de la CCVA sont aussi concernées par des phénomènes de retrait-gonflement d'argile sans qu'un secteur urbanisé ne soit affecté.

Les aléas sont peu importants en basse plaine alluviale où la couverture argileuse du sol est limitée mais plus marqués dans les zones forestières. Les aménagements urbains étant quasiment inexistant dans ces secteurs, aucune vulnérabilité particulière n'est à relever.

5.1.3 Le risque sismique

Bien que le risque sismique puisse paraître absent dans le département, il subit tout de même quelques des mouvements tectoniques, particulièrement dans le Haut Jura. De plus, le nord du département est traversé par la faille du massif de la Serre, près de Dole, mais son activité sismique reste faible. 6 communes situées à l'ouest de la CCVA sont concernées par un risque faible (La Loye, Souvans, Bans, Augerans, Belmont, La Vieille Loye). Les autres communes, à l'est du territoire, sont concernées par un risque sismique modéré.

En application du décret du 22 octobre 2010, la nouvelle évaluation du risque selon une étude probabiliste du risque (et non plus selon une analyse historique de l'aléa) a réévalué à la hausse la présence du risque dans le département. De ce nouveau décret découle des réglementations en matière de construction.



5.2 Les risques technologiques

5.2.1 Les établissements à risques

Sur le territoire, onze établissements sont classés ICPE (installations classées pour l'environnement). Ces établissements sont situés sur les communes Chissey-sur-Loue, Ounans, Port-Lesney, Vaudrey, Souvans et Villers-Farlay, Cramans, Mont-sous-Vaudrey, et Belmont. Aucune de ces installations n'est classée SEVESO. Les activités concernent principalement l'élevage agricole (bovin, porcs), mais également le stockage de métaux et déchets de métaux (entreprise Kramer à Villers-Farlay). La société JURA-Placage est classée ICPE en raison de ses activités liées au travail du bois et la fabrication d'articles en bois, et enfin, les activités principales de l'entreprise NATURALIM FRANCE MIEL sont le commerce de gros hors auto et motorcycle.

5.2.2 Les risques de rupture de barrage et de digues

Près de 27 km de digues sont implantées sur le territoire de part et d'autre de la Loue afin de protéger les terres agricoles et certaines zones urbaines des inondations fréquentes de la Loue. Plusieurs communes présentent ainsi des zones urbanisées protégées par ce réseau de digues : Augerans, Belmont, Chamblay, Champagne-sur-Loue, Montbarrey, Ounans, Port Lesney et Souvans.

Les digues implantées sur le territoire présentent un caractère poreux (mélange de matériaux alluvionnaire et argileux) et sont donc sensibles aux infiltrations en cas de montées des eaux. De plus, leur profil présente une pente assez importante due au manque d'emprise acquise lors de la réalisation des ouvrages. Aussi, en cas de forte crue, on ne peut exclure la possibilité que l'un de ces ouvrages ne rompe. On peut citer la rupture de la digue de Chamblay en juin 1953 qui a inondé une partie du village.

Dans le cadre de l'élaboration du PPRI de la Basse Loue, les digues de protection contre les inondations ont été traitées au cas par cas dans l'optique de proposer un zonage réglementaire adapté pour ces zones « protégées » conformément aux circulaires du 30 avril 2002 et du 6 août 2003 du ministère de l'écologie et du développement durable.

Notons qu'aucune commune de la CCVA n'est concernée par un risque de rupture de barrage.

5.2.3 Le risque de rupture de canalisations

Les communes de Chissey-sur-Loue, Chatelay, Germigney, Santans, Chamblay et Ounans sont traversées par le pipeline sud européen. Cet oléoduc suit un axe sud-ouest - nord-est (St Chazelle-Mantry-Chissey-sur-Loue). Il traverse les communes de Chissey-sur-Loue et Ounans à environ 1 km de leur zone urbaine respective.

Une étude de danger a été réalisée pour cette canalisation. Elle identifie trois zones de risques de part et d'autre de la canalisation en fonction de la gravité des dommages infligés en cas de rupture de la canalisation formant une zone tampon d'environ 300 m de part et d'autre de la canalisation. Une vingtaine de logements et deux bâtiments agricoles de la commune de Chissey-sur-Loue sont situés dans ces zones de risque : lotissement de la Jousnote, rue de la Chênée, rue du Bois et Grande rue.

Par ailleurs, une servitude d'utilité publique (I3) instaure une zone non aedificandi axée sur chacune des canalisations. Au sein de cette zone "les constructions, la modification du profil du terrain, les plantations d'arbres ou arbustes de plus de 2,70 m de hauteur et toutes façons culturales descendant à plus de 0,60 m sont interdites".

5.2.4 Les risques de transport de matières dangereuses

Avec un trafic poids-lourd de l'ordre de 10%, plusieurs axes routiers qui traversent le territoire accueillent un trafic de transport de matières dangereuses. Quelques bourgs et villages, traversés par ces infrastructures, sont donc particulièrement sensibles à ce risque : Souvans, Bans et Mont-sous-Vaudrey traversés par la RD905 ; Mouchard, Grange-de-Vaivre et le quartier de Bel Air à Port Lesney traversés par la RN83.

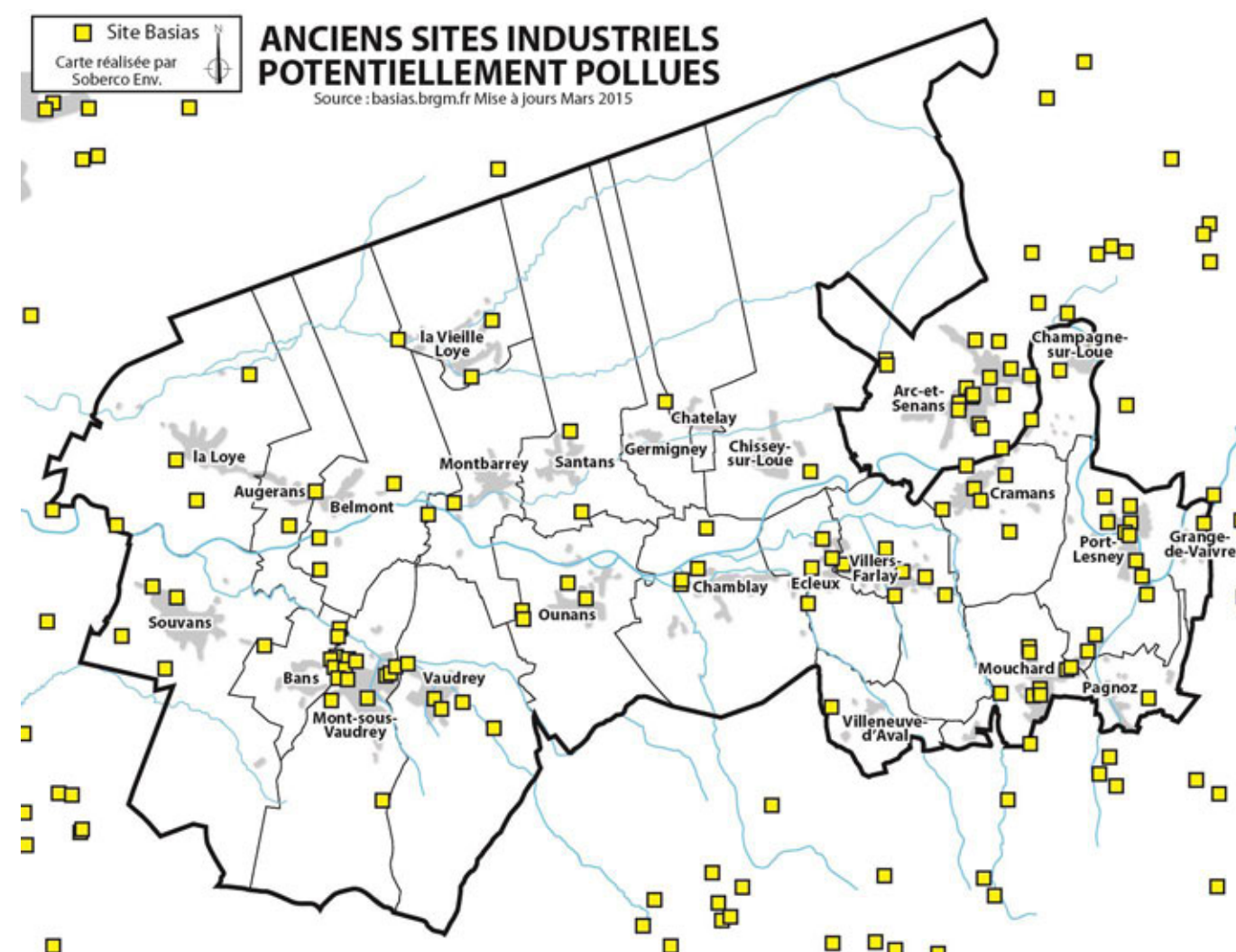
La ligne ferroviaire Dijon – Vallorbe, qui accueille un trafic fret limité, expose plusieurs communes à un aléa modéré de transport de matières dangereuses. Les zones urbaines concernées par ce risque sont peu nombreuses : village de Germigney, village de Chatelay, partie nord de la rue du bois à Montbarrey, partie sud du village de la Vieille Loye, lotissement de la Jousnote à Chissey-sur-Loue, quartier de la rue du Portail à Cramans, centre-ville de Mouchard et quartier des Perrière à Pagnoz

5.2.5 Les sols

5.2.5.1 Pollution des sols

Aucun site pollué n'a été recensé par la base de données sur les sites pollués BASOL. Toutefois, la base de données BASIAS identifie 124 anciens sites industriels potentiellement pollués sur le territoire de la CCVA (cf. détail en annexes).

Par rapport aux données de 2013, l'inventaire Basias a été actualisé, ce qui justifie un tel écart (14 sites seulement en 2013 recensés).



5.3 Les nuisances acoustiques

Les infrastructures de transport routier et ferroviaire représentent la principale source de bruit sur le territoire. Aussi, au regard de la législation sur le bruit, les bâtiments nouveaux situés dans un secteur affecté par le bruit doivent être isolés en fonction de leur exposition sonore. L'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures bruyantes en date du 10 novembre 2000 vient définir les infrastructures bruyantes du département du Jura et les secteurs affectés par le bruit.

Sur le territoire, le classement concerne les infrastructures de transport suivantes :

- Catégorie 1 soit une largeur affectée par le bruit de 300 m de part et d'autre de l'infrastructure : A39
- Catégorie 2 soit une largeur affectée par le bruit de 250 m de part et d'autre de l'infrastructure : RN 83 et voie ferrée Dijon-Vallorbe entre Arc-et-Senans et Mouchard
- Catégorie 3 soit une largeur affectée par le bruit de 100 m de part et d'autre de l'axe : RD905 entre Nevy-les-Dole et Souvans et entre Souvans et Mont-sous-Vaudrey
- Catégorie 4 soit une largeur affectée par le bruit de 30 m de part et d'autre de l'axe : RD905 dans la traversée du village de Souvans

Par ailleurs, en application des articles L572-1 à L572-11, R572-1 à R572-11 du code de l'environnement, les cartes stratégiques de bruit sont destinées à permettre une évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement. Les cartes stratégiques de bruit pour la seconde échéance (route à trafic supérieur à 8200 véh/jour et voie ferrée à trafic supérieur à 82 trains/jour) ont été réalisées par les services de l'État pour l'A39 et la RN 83. Ces cartes stratégiques ont été approuvées par arrêté préfectoral en janvier 2013. Sur le territoire, elles concernent :

- L'autoroute A39 au sud-est de Souvans. Dans ce secteur forestier de la commune de Souvans aucune habitation n'est soumise au bruit de l'autoroute.
- La RN83 qui traverse les communes de Grange-de-Vaivre, de Port-Lesney et de Mouchard. Sur le tronçon traversant le territoire, le village de Grange-de-Vaivre, le hameau de la Maison Neuve et le quartier de Bel-Air à Port-Lesney et Mouchard, sont soumis aux nuisances acoustiques de la RN 83. Toutefois, sur ces trois secteurs, moins de 10 constructions sont soumis à des niveaux acoustiques supérieurs à 68 dB(A) Lden ou à 62 dB(A) Ln.

Bien qu'elle ne soit pas identifiée comme infrastructure bruyante, la RD472 accueille un trafic automobile et poids-lourd important (autour de 3000 véh/jour dont 10% de PL) qui est source de gêne sonore pour les logements situés en bordure de voie dans la traversée urbaine des communes de Mont-sous-Vaudrey, Ounans, Ecleux, Villers-Farlay et Mouchard.

En conclusion, le territoire bénéficie d'une bonne ambiance acoustique générale et ne présente aucun point noir de bruit. Toutefois, les premiers rangs de logements des villes et village traversés la RN83, la RD905, la RD472 et la voie ferrée Dijon-Vallorbe présentent une sensibilité au bruit qui devra être prise en compte dans les projets d'aménagement.

5.4 La gestion des déchets

5.4.1 Collecte des déchets

La collecte des déchets sur le territoire de la communauté de commune est assurée par le SICTOM de la zone de Dole, syndicat qui intègre 128 communes. Les opérations de collecte des ordures ménagères sont gérées en régie par le syndicat.

La collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est assurée en porte à porte une fois par semaine. En 2014, 167 kg de déchets par habitant ont été collectés de cette manière à l'échelle du SICTOM. Pour la communauté de communes, ceci représente un tonnage de l'ordre de 1540 tonnes.

La collecte sélective

La collecte sélective des emballages ménagers recyclables est assurée en porte à porte une fois par semaine. La collecte sélective du verre, du papier, et du textile est assurée en points d'apport volontaire répartis sur toute la communauté de commune. En 2014, 101 kg de déchets par habitant ont été collectés de cette manière à l'échelle de la communauté de commune contre 76 kg/hab à l'échelle nationale traduisant ainsi une bonne performance de tri. Pour la communauté de communes, ceci représente un tonnage de l'ordre de 935 tonnes. Ce chiffre est en diminution depuis 2011 où 162 kg/hab issus de la collecte sélective étaient récoltés.

Le territoire dispose enfin de 2 déchetteries (Mont-sous-Vaudrey et Villers-Farlay) où ont été déposés près de 2000 tonnes de déchets en 2014, chiffre inchangé depuis 2011.

En 2014, 397 kg de déchets par habitant ont été collectés par ces trois systèmes de collecte sélective. Pour la communauté de communes, ceci représente un tonnage de l'ordre de 3618 tonnes.

Au total, 564 kg de déchets ménagers et assimilés sont donc produits par habitant à l'échelle du SICTOM. Pour la communauté de communes, cette production représente un tonnage de l'ordre de 5840 tonnes.

Les déchets du BTP

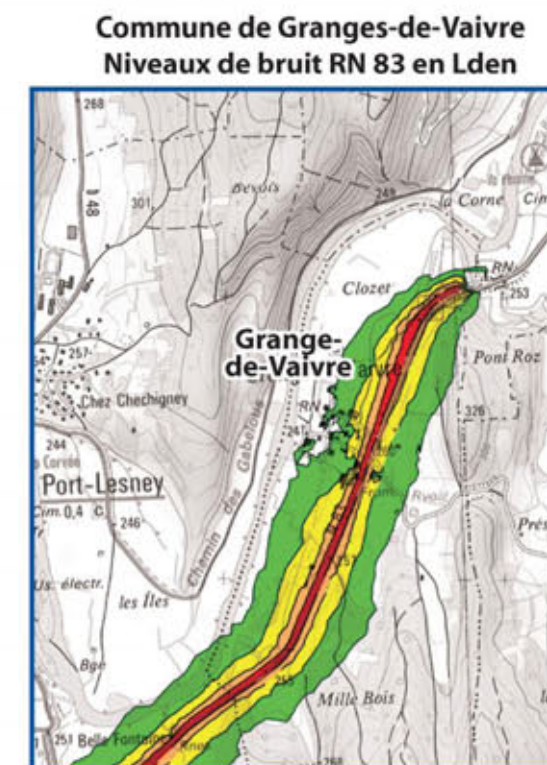
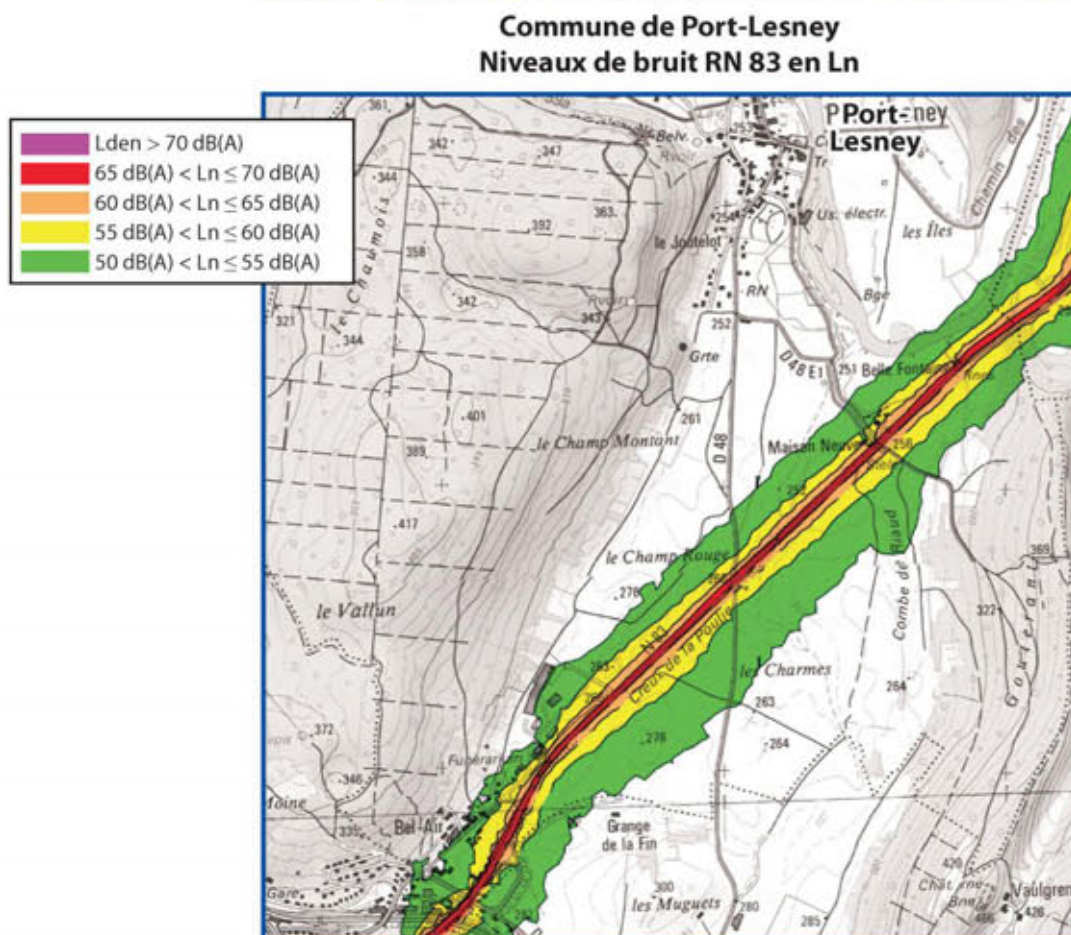
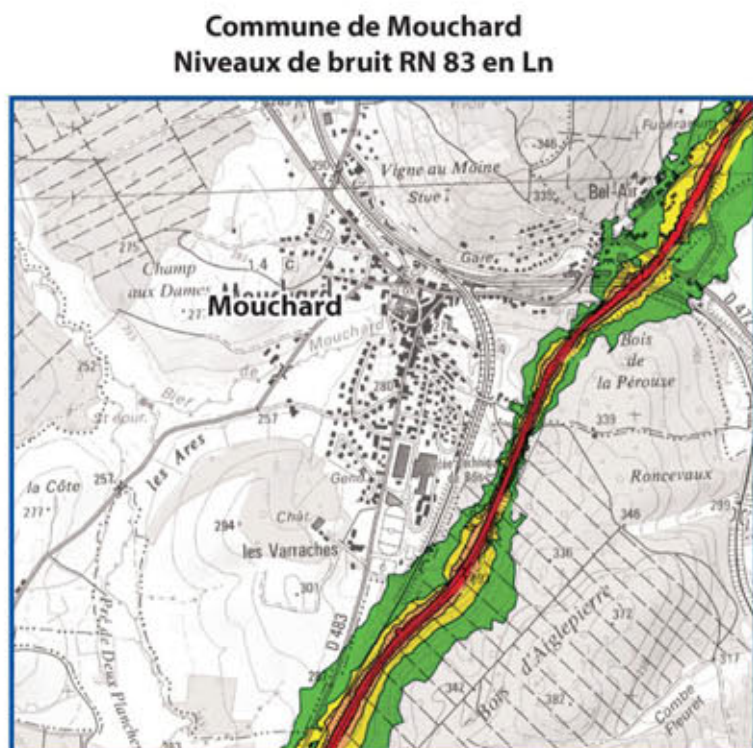
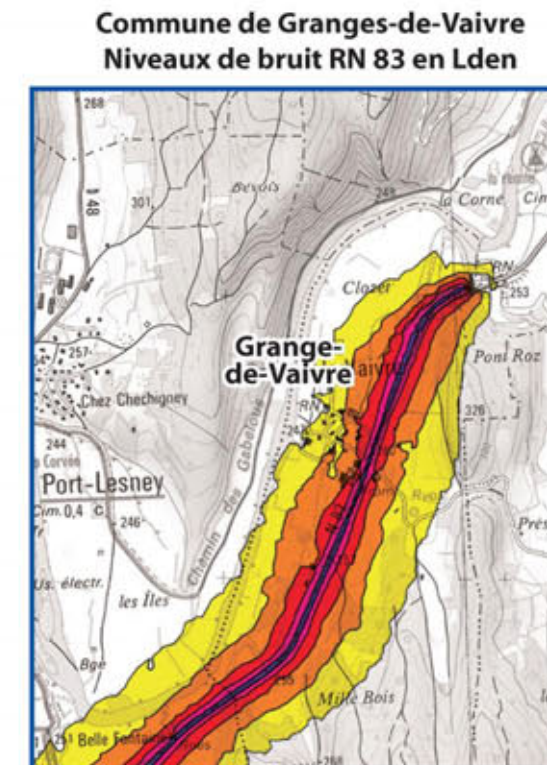
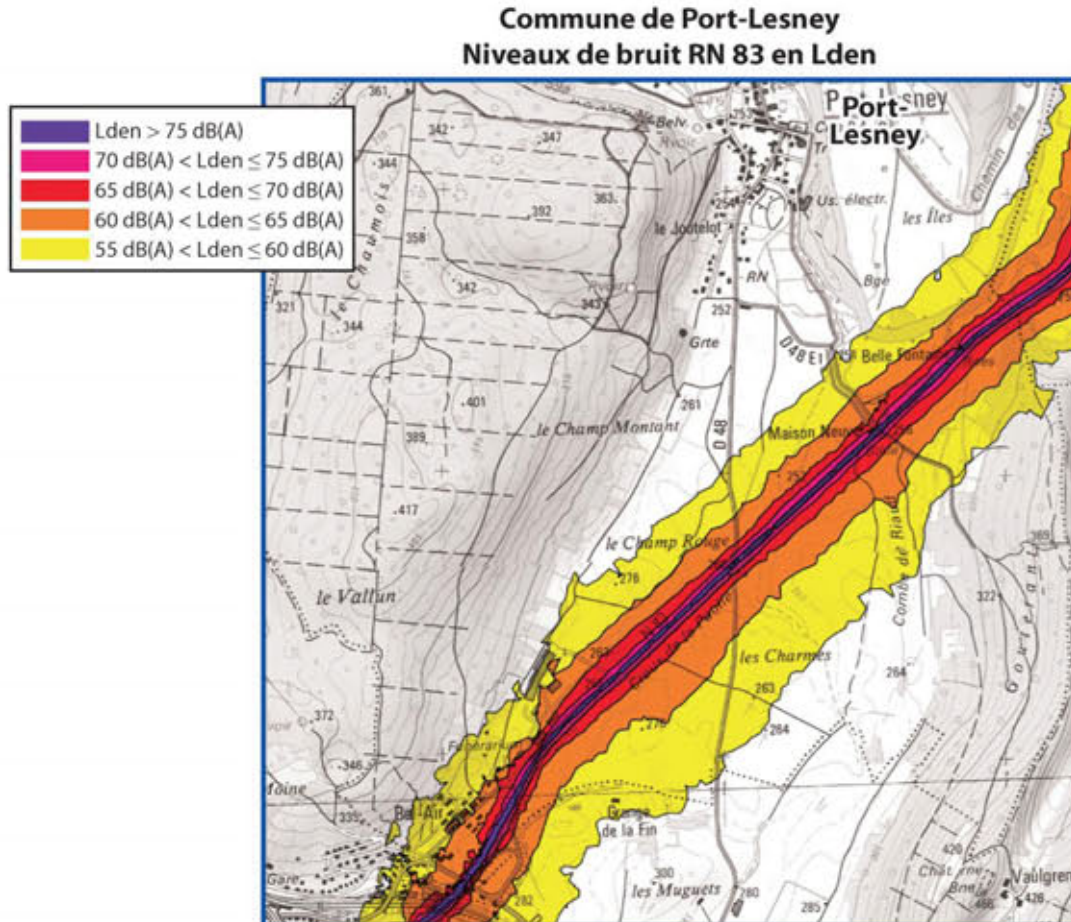
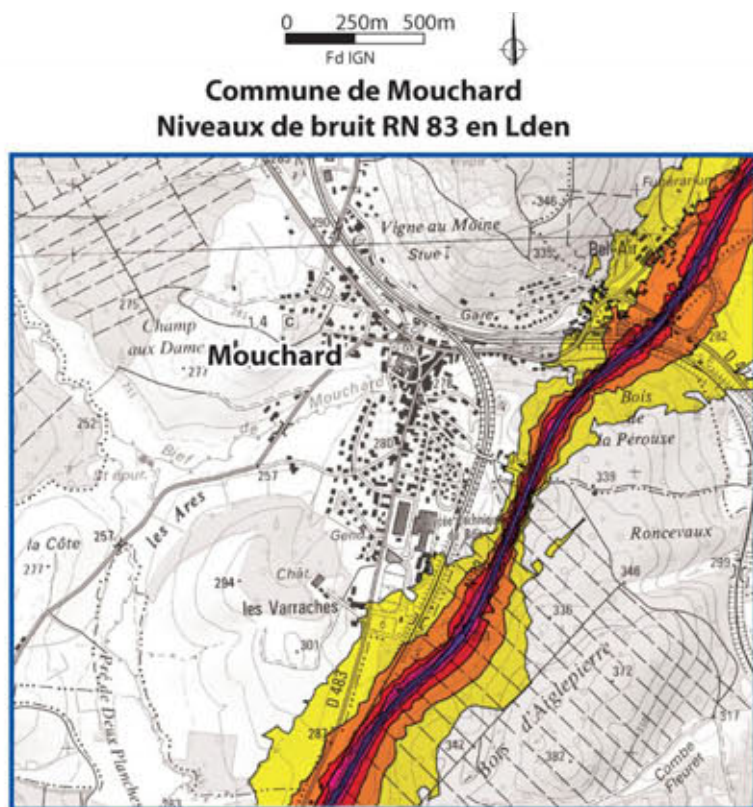
Les déchets du BTP sont recueillis sur les deux déchetteries du territoire qui sont ouvertes aux professionnels.

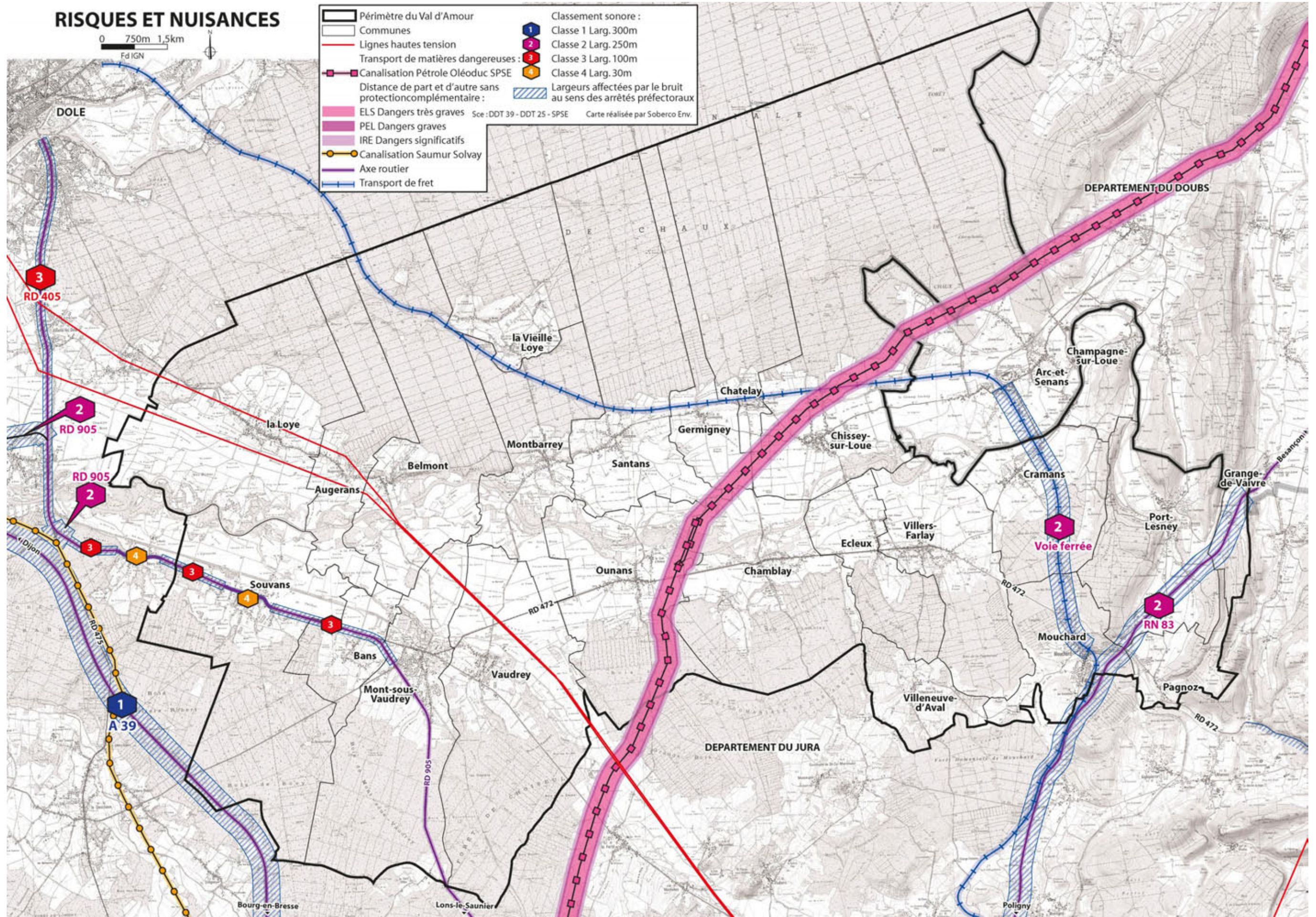
5.4.2 Traitement des déchets

Le SICTOM de la zone de Dole adhère au SYDOM pour le traitement des déchets collectés sur son territoire. Les déchets collectés sont transférés au quai de transfert du SICTOM à Dole d'où ils sont dispatchés dans plusieurs filières de traitement :

- Les déchets ménagers recyclables collectés en porte à porte sont traités par le SYDOM au centre de tri à Lons-le-Saunier
- Le verre collecté en déchetterie et en PAV est regroupé sur la plateforme de tri du SICTOM puis transféré à Chalon-sur-Saône pour l'usine Saint Gobain Verre.
- Le papier collecté en déchetterie ou en PAV est traité au centre de tri du SYDOM à Lons-le-Saunier.
- Les déchets verts collectés en déchetterie sont valorisés en compost sur le centre de compostage de Brevans. Les autres déchets collectés en déchetterie sont traités par des filières spécifiques de valorisation.
- Les déchets du BTP (gravats...) sont enfouis à l'ISDI de Brevans.
- Les ordures ménagères collectées en porte-à-porte sont transférées à l'usine d'incinération de Lons-le-Saunier. Sur les 14575 tonnes réceptionnées en 2014, 100% des ordures ménagères sont incinérées sur place. Les déchets verts (10191 t) sont envoyés à Alleriot.
- Les déchets non valorisables des déchetteries, les refus de tri issus de la collecte sélective et les mâchefers produits par l'usine d'incinération de Lons-le-Saunier (environ 9451 tonnes) sont enfouis à l'ISDND de Courlaoux. Le site a été ouvert en 1998 pour une durée de 27 ans.

CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUE DE TYPE A





5.5 Synthèse Risques et Nuisances

Avec près de 20 % de son territoire identifié comme zone inondable de la Loue et de ses affluents, le territoire de la communauté de communes est fortement soumis aux contraintes des inondations d'autant plus que la majorité des bourgs sont situés à proximité immédiate d'une zone inondable. Par ailleurs, des problématiques de ruissellement des eaux pluviales et de retrait gonflement d'argile sont identifiées de manière plus ponctuelle sur le territoire au sein de zones urbanisées. Cependant, un PPRI encadre strictement les possibilités de construction dans les zones inondables du territoire et limite ainsi un renforcement de l'exposition des populations.

Inversement, la communauté de communes est peu concernée par les risques technologiques et industriels : seulement 11 ICPE et risque transport de matières dangereuses sur les infrastructures routières et ferroviaires modéré. Néanmoins, l'oléoduc SPSE traverse le territoire et présente ainsi un risque pour les populations riveraines dans un périmètre d'environ 300 m de part et d'autre de la canalisation.

Sur le plan acoustique, le territoire présente une bonne qualité acoustique générale. Toutefois, trois infrastructures sont inscrites au classement départemental des infrastructures bruyantes : la RN83 (cat 1), la RD905 (cat 3 ou 4), la voie ferrée (cat 2). A ces infrastructures bruyantes pourrait être ajoutée la RD472 qui accueille environ 300 poids-lourds par jour. Ces infrastructures traversent des centres bourgs et contribuent donc à dégrader l'ambiance acoustique à leurs abords, notamment à Souvans, Bans, Mont-sous-Vaudrey et Mouchard.

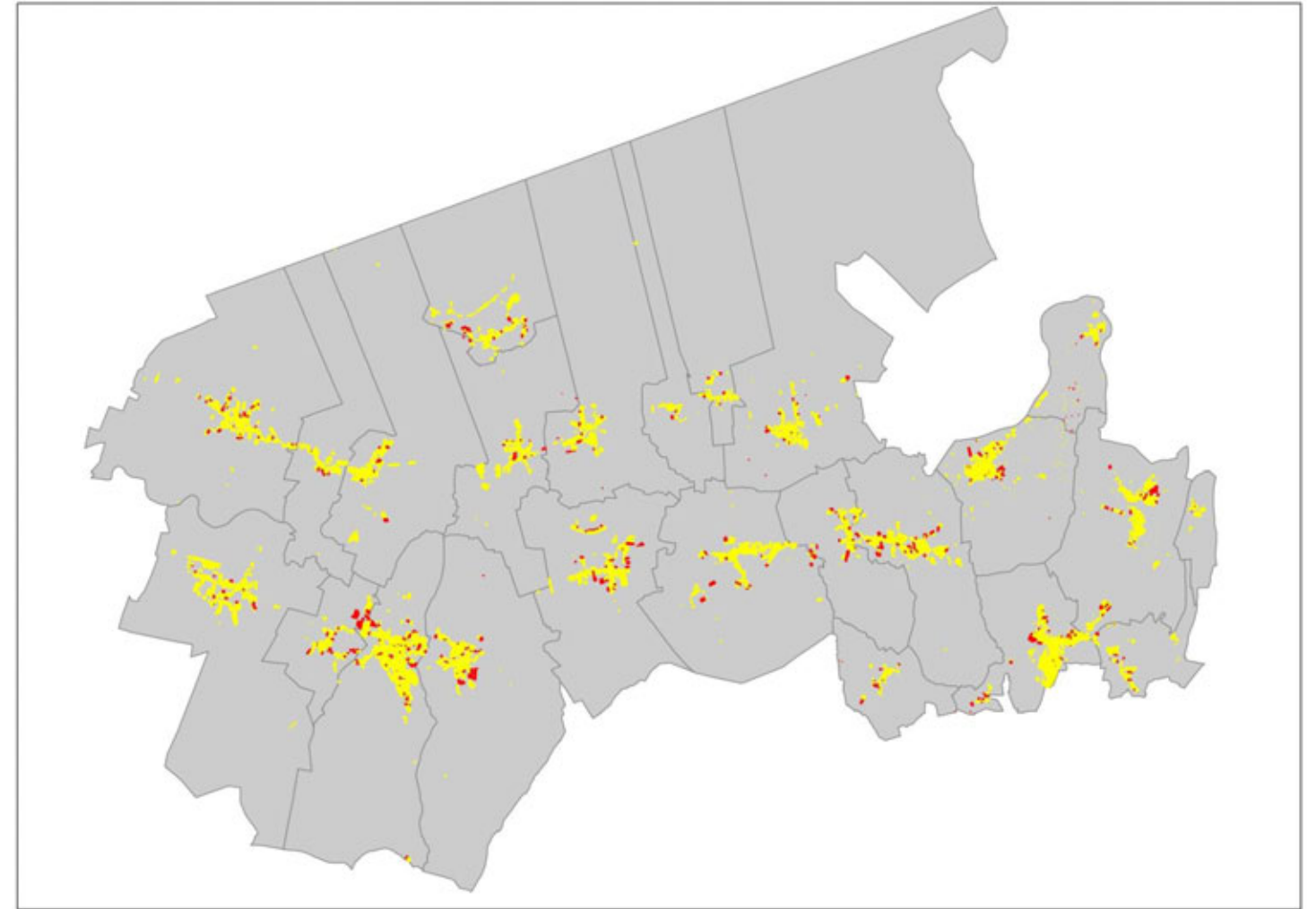
Enfin, en termes de gestion des déchets, on notera seulement que l'incinérateur de Lons-le-Saunier, installation qui traite les ordures ménagères du territoire, a d'ores et déjà atteint ses capacités de traitement. Une partie du volume d'ordures ménagères collectée sur le département doit ainsi être transférée dans un autre centre de traitement.

6 LE BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIERE

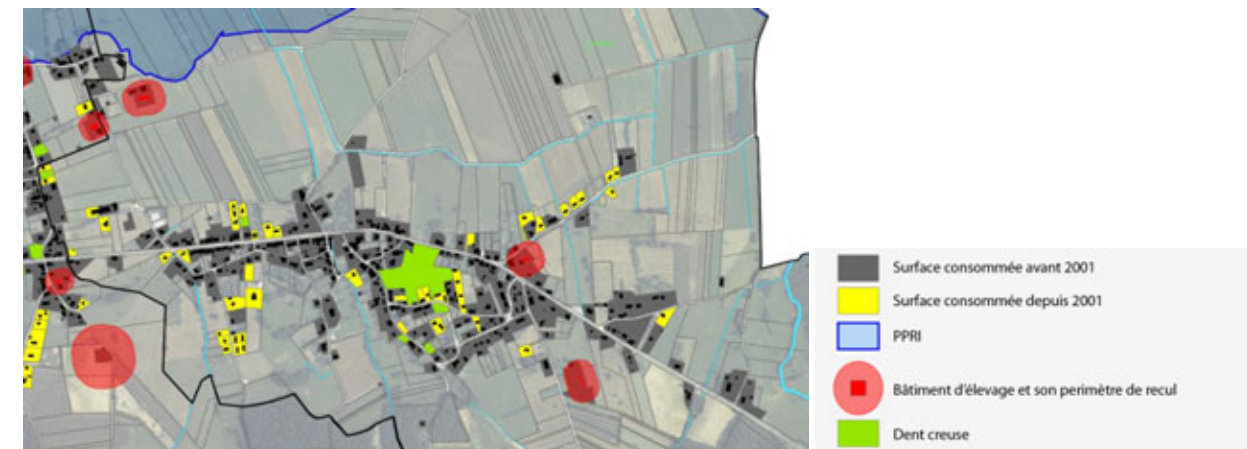
L'évaluation de la consommation foncière sur les dix dernières années a été réalisée sur la base de la photo-interprétation des fonds ign 2001 et 2011.

Cette analyse permet de repérer très précisément les surfaces agricoles et naturelles cédées pour artificialisation (marché de l'artificialisation) et de dégager les observations suivantes :

- En tout, 88 hectares ont été artificialisés sur une période de 10 ans, ce qui correspond à un rythme de consommation d'environ 9 hectares par an.
- La destination de la consommation foncière se répartit de la façon suivante :
 - 60 ha à destination d'habitat, soit 68% de la consommation totale,
 - 25 ha à destination d'activités, soit 28% de la consommation totale : 7,7ha pour l'artisanat, 6,6 ha pour l'installation -extension de bâtiments agricoles, entre 1 et 2 ha chacun pour les loisirs, les commerces, les services et l'installation-extension de campings,
 - Environ 3 ha pour la création d'équipement, essentiellement des stations d'assainissement.
- Cette consommation foncière est plutôt importante, au regard de la construction neuve de logements : plus de 400 logement entre 2002 et 2011, soit une densité de logements estimée à 7-8 logements à l'hectare. Néanmoins, un quart de la production de logements a fait l'objet de réhabilitation, changement de destination permettant de limiter la ponction d'emprises foncières.
- En termes de localisation des pressions liées à la consommation foncière, on retrouve des consommations plus importantes assez diffuses à :
 - Mont-sous-Vaudrey, Bans (zone commerciale) et Ounans (bâtiments agricoles et camping), avec 8-9 ha chacun,
 - Port-Lesney, Vaudrey (industrie et bâtiments agricoles), Mouchard (habitat) et Villers-Farlay (habitat), avec 6 ha chacun,
 - La Loye, Chamblay, Cramans (habitat), La Vieille-Loye (habitat), et Ecleux (habitat), avec 3-4 ha chacun.



Carte de localisation de la consommation foncière depuis 2001 (en jaune) et des principales zones de limitation (PPRNI, bâtiments agricoles)



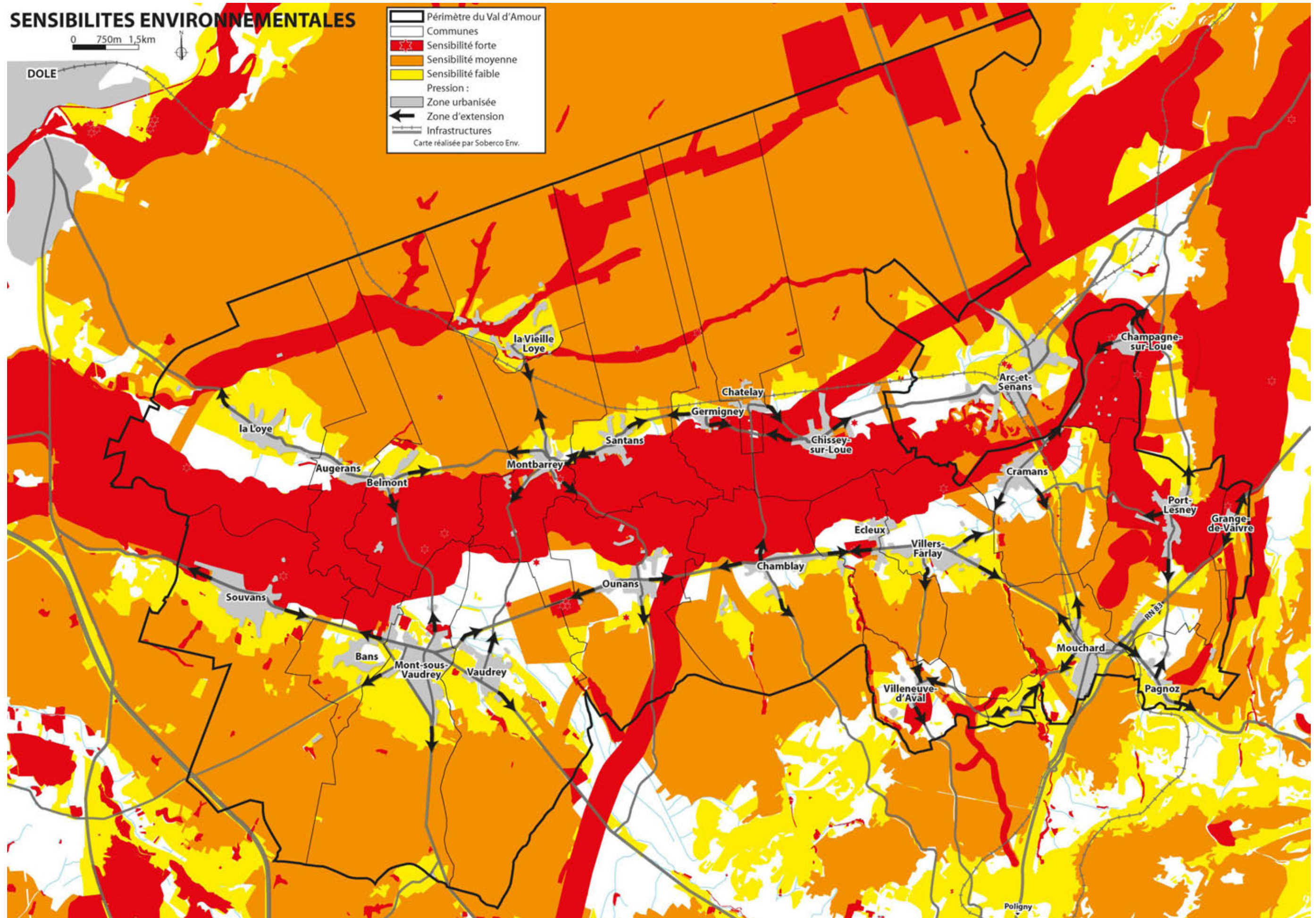
On constate par ailleurs, la poursuite de l'étalement linéaire le long des axes principaux, mais aussi secondaires, qui conduit à une urbanisation en étoile et à des continuités entre certains villages (La Loye à Augerans, Ecleux et Villers-Farlay).

Néanmoins, les communes comportent toutes, pour la plupart, un potentiel de densification à l'intérieur même des villages. Ce potentiel de dents creuses sera apprécié plus finement, commune par commune dans le cadre du PADD.

7 SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dimensions de l'environnement	Bilan environnemental			Importance des enjeux
	Les richesses et les opportunités	Les faiblesses et les menaces	Enjeux environnementaux	
Ressource en eau	<p>Qualité des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une bonne qualité écologique de la Loue et de ses zones humides associées ✓ Une excellente qualité écologique et chimique de cours d'eau forestiers ✓ Un contrat de rivière et un programme de restauration de zones humides en cours d'élaboration 	<p>Qualité des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une dégradation importante de la qualité chimique de la Loue et de ses principaux affluents liée à des pollutions agricoles et urbaines ✓ Une dégradation notable de la qualité écologique des affluents de la Loue (déconnexion hydraulique...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des abords des cours d'eau et de leur ripisylve sur au moins 10 m : Loue, Cuisance, Larine... ✓ Reconnexion hydraulique de la Loue et de ses affluents : travaux à engager dans le cadre du contrat de rivière de la Loue 	Moyen
	<p>Eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De bonnes capacités de production des captages du territoire ✓ Une majorité de secteurs stratégiques pour la ressource en eau potable actuelle et future sous faible pression urbaine 	<p>Eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 captages ne font pas l'objet d'une protection réglementaire (DUP) mais qui sont en cours et quelques secteurs stratégiques pour la ressource en eau peuvent être menacés par l'urbanisation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protection des captages et des secteurs stratégiques pour la ressource en eau : prise en compte des DUP, traduction des recommandations de l'hydrogéologue agréé pour les captages non dotés d'une DUP, amélioration des dispositifs d'assainissement non collectif de Souvans, maintien du caractère agro-naturel des zones stratégiques pour l'AEP future ✓ Adéquation entre la croissance de la population et les capacités d'alimentation en eaux potable des syndicats d'AEP 	Moyen
	<p>Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des systèmes d'assainissement collectifs globalement réhabilités dans les dernières années qui présentent de bonnes performances épuratoire et des capacités résiduelles importantes. ✓ Un SPANC mis en place récemment par la communauté de communes 	<p>Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un contrôle et une mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif à accélérer ✓ Des zonages d'assainissement à initier sur la majorité des communes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adéquation entre la croissance de la population et les capacités de traitement des stations d'épuration ✓ Création d'un système d'assainissement collectif pour la commune de Souvans ✓ Limitation du nombre de nouveaux logements en ANC et amélioration des dispositifs existants 	Faible
Climat –Air-Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une ressource forestière de qualité formant un puits de carbone et en partie valorisable en bois-énergie ✓ Des prairies et des zones humides formant un second puits de carbone important à l'échelle de la communauté de commune ✓ Des potentialités de développement de la géothermie dans la nappe alluviale de la Loue, et de la méthanisation dans les exploitations agricoles ✓ Une bonne qualité générale de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 83% des déplacements domicile-travail réalisés en voiture et sur de longues distances ✓ Un parc de logement ancien, peu dense et fortement consommateur d'énergie ✓ De faibles potentialités de développement des énergies éoliennes, solaires et hydrauliques ✓ Une dégradation limitée de la qualité de l'air aux abords immédiats des principaux axes routiers 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des puits de carbone : forêts, prairies et zones humides ✓ Définition d'une armature urbaine favorisant le report modal des déplacements vers des modes alternatifs à la voiture individuelle en s'appuyant sur la gare de Mouchard et le réseau de TC Jura Go ✓ Intégration des problématiques de réhabilitation énergétique dans les rénovations de bâtiments et amélioration de la performance énergétique des formes urbaines des nouvelles opérations d'aménagement ✓ Intégration des énergies renouvelables dans les opérations d'aménagement : développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur à l'échelle de chaque village, développement de la géothermie, développement du solaire thermique et photovoltaïque sur les logements, les bâtiments agricoles et industriels 	Fort

Dimensions de l'environnement	Bilan environnemental			
	Les richesses et les opportunités	Les faiblesses et les menaces	Enjeux environnementaux	Importance des enjeux
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ De nombreux espaces naturels remarquables accueillant des espèces protégées et d'intérêt communautaire : boisements, cours d'eau, zones humides, pelouses sèches, falaises... ✓ Une fragmentation limitée assurant une relativement bonne fonctionnalité écologique du territoire ✓ Un projet pilote de restauration de la mobilité de la Loue en aval de Belmont 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des axes de transports qui constituent des obstacles importants aux déplacements de la faune : voie ferrée, RD905, RD472 et RN83 principalement ✓ Une tendance à l'extension des bourgs le long des voiries qui fragilise certains corridors écologiques ✓ Quelques zones humides sous fortes pressions urbaines ✓ Une dynamique fluviale de la Loue largement altérée par les travaux de rectification des années 1950 (31 seuils/barrages recensés sur le territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des espaces naturels remarquables du territoire (abords et ripisylve des cours d'eau, pelouses sèches, massifs boisés, zones humides...) et des milieux relais (boisements de la vallée alluviale de la Loue, prairies au abords des villages...) ✓ Protection des zones humides inventoriées notamment à proximité des zones urbaines, aménagement et gestion adaptés de leurs aires d'alimentation ✓ Préservation et restauration des fonctionnalités écologiques terrestres : le long de la Loue (axe Est-ouest) et entre les massifs boisés (axes Nord-Sud) ✓ Restauration de la continuité écologique aquatique de la Loue et de la Cuisance 	Moyen
Risques et nuisances	<p style="text-align: center;"><i>Risques naturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un PPRI encadre les possibilités de construction dans les zones inondables du territoire ✓ Un programme de restauration d'une zone de mobilité de la Loue en cours d'élaboration ✓ Une évolution probablement modérée de l'ampleur et de la fréquence des inondations du aux changements climatiques 	<p style="text-align: center;"><i>Risques naturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 20 % du territoire identifié comme zone inondable et une majorité des bourgs situés à proximité d'une zone inondable ✓ Des problématiques de ruissellement des eaux pluviales et de retrait gonflement d'argile localement identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration des prescriptions du PPRI dans les projets d'aménagement ✓ Prise en compte des risques mouvements de terrain et de ruissellement dans la conception des projets d'aménagement : mise en œuvre d'une gestion alternative des eaux pluviales, mise en œuvre de principe constructif adapté au retrait-gonflement d'argile dans les zones sensibles 	Fort
	<p style="text-align: center;"><i>Risques technologiques et pollution des sols</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Seulement 11 ICPE sur le territoire et principalement des ICPE agricoles ✓ Pas de sites pollués et peu de sites potentiellement pollués sur le territoire 	<p style="text-align: center;"><i>Risques technologiques et pollution des sols</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Territoire traversé par un oléoduc (pipeline SPSE) présentant un risque pour une partie de la population de Chissey-sur-Loue ✓ Territoire traversé par quatre infrastructures support de fret de matières dangereuses : A39, RD905, RN83, voie ferrée Dijon-Vallorbe 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non augmentation de la population exposée au risque d'explosion de l'oléoduc SPSE notamment à Chissey-sur-Loue 	Faible
	<p style="text-align: center;"><i>Nuisances acoustiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le territoire présente une très bonne ambiance acoustique 	<p style="text-align: center;"><i>Nuisances acoustiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Trois infrastructures classées comme infrastructures bruyantes : la RN83 (cat 1), la RD905 (cat 3 ou 4), la voie ferrée (cat 2) ✓ Une infrastructure non identifiée comme infrastructure bruyante mais qui présente un trafic PL important : RD472 ✓ Des centres bourgs traversés par ces infrastructures bruyantes, notamment Souvans, Bans, Mont-sous-Vaudrey, Ounans, Chamblay, Ecleux, Villers-Farlay, Mouchard et Cramans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte des nuisances acoustiques générées par les axes de transport dans les traversées urbaines de la RD905, de la RD472 et de la voie ferrée : aménagements de réduction de la vitesse automobile, isolation acoustique adéquate des bâtiments situés en bordure d'infrastructure, construction de nouveaux logements préférentiellement en second rang 	Faible
	<p style="text-align: center;"><i>Gestion des déchets</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Deux déchetteries bien dimensionnées pour les besoins du territoire ✓ Environ 48 % du tonnage de déchets ménagers collecté à l'échelle du SICTOM de la zone de Dole fait l'objet d'un recyclage ✓ Un tonnage global de déchets collectés légèrement inférieur à la moyenne nationale ✓ L'ISDND de Courlaoux dispose d'importantes capacités d'enfouissement et pourra être exploité jusqu'en 2025. 	<p style="text-align: center;"><i>Gestion des déchets</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'incinérateur de Lons-le-Saunier n'a pas une capacité suffisante pour traiter l'ensemble des déchets ménagers du département du Jura. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de la production d'ordures ménagères et amélioration des performances de la collecte sélective 	Faible

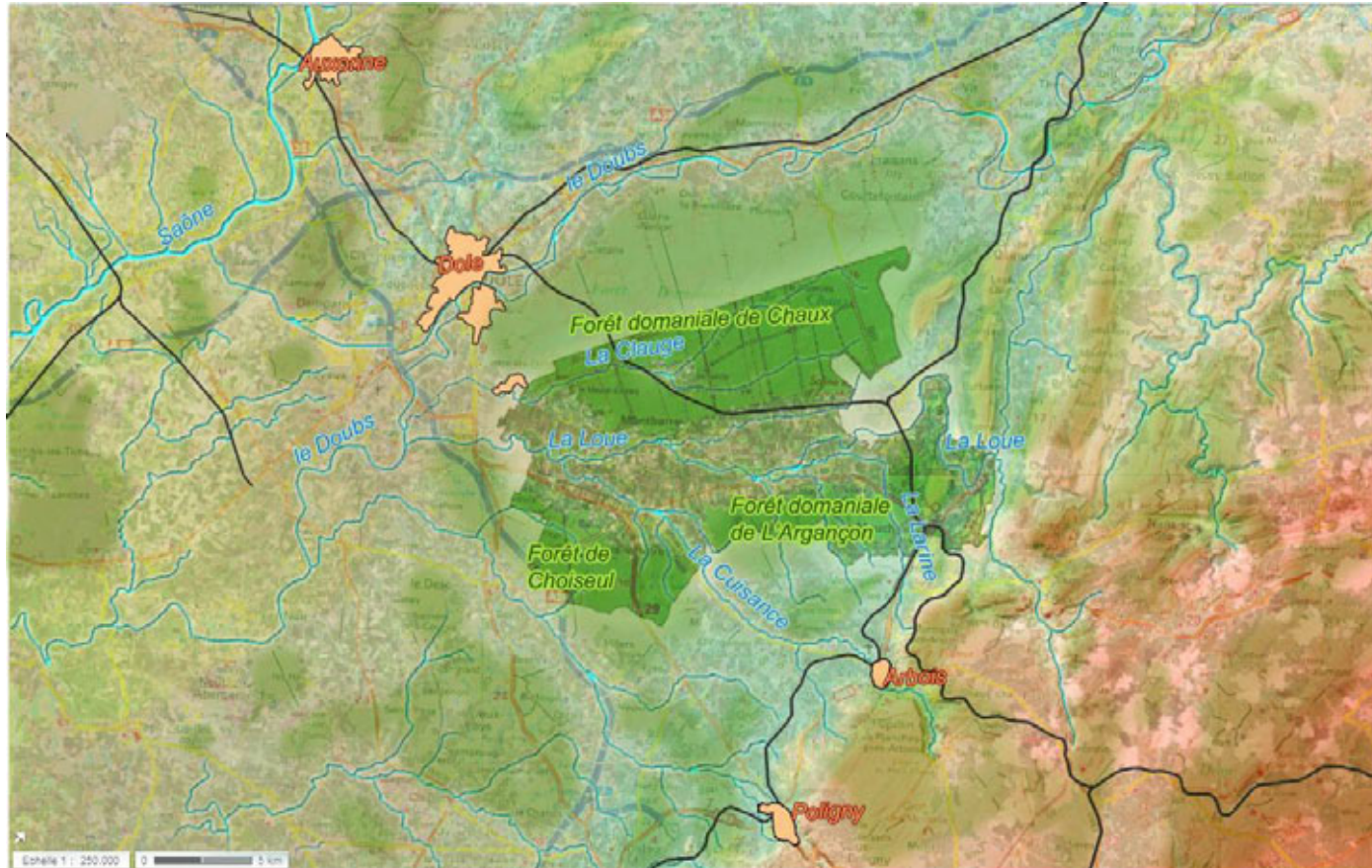


PARTIE 2 : DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN

1 LA SITUATION DU TERRITOIRE

Le territoire de la communauté de communes du Val d'Amour se situe sur la bordure Ouest du Jura, à l'Est de la basse vallée du Doubs. Les premiers reliefs du territoire sont visibles depuis la vallée de la Saône, notamment par la présence de la forêt domaniale de Chaux.

Ce paysage de transition est constitué d'une part d'un paysage de vallée, principalement agricole aux étendues importantes et d'un paysage de moyenne montagne du Jura.



Carte de situation du Val d'Amour au regard de son intégration paysagère, fond et source géoportail

La Loue est un élément structurant de l'organisation du paysage du val d'Amour.

La rivière est une grande absente dans le paysage. L'ensemble de son cours est bordé de bosquets et de boqueteaux qui empêchent l'œil d'aller au-delà, et isolent le Nord et le Sud de la vallée. Ces bosquets nous font deviner la présence du cours d'eau par les essences qui les composent ; saules et peupliers principalement pour ce qui est de la strate arborée.

Des traces plus anciennes de la Loue et de sa présence dans la vallée nous font également deviner la présence de la rivière par l'existence de risques pour l'homme :

- la présence de mortes est une trace de la canalisation de la Loue. Les emplacements des mortes sont des traces de l'écoulement naturel et des méandres du ruisseau. La présence de végétations aux abords marque la présence de zones humides,
- la distance d'implantation des bourgs par rapport à l'eau. Tous les villages sont implantés en recul de la Loue, du fait du risque d'inondation de la plaine.

La Loue forme le fond de vallée du territoire sur laquelle viennent converger trois ruisseaux : la Cuisance, la Clauge et la Larine. Ces affluents rythment les paysages du Val d'Amour par l'ouverture des paysages forestiers. Ces paysages en bordure d'eau sont des espaces à risque, mais ils sont également des lieux appréciés de tous par leur ambiance paisible, comme en atteste la présence de campings. Toutefois ces abords sont souvent difficiles d'accès.

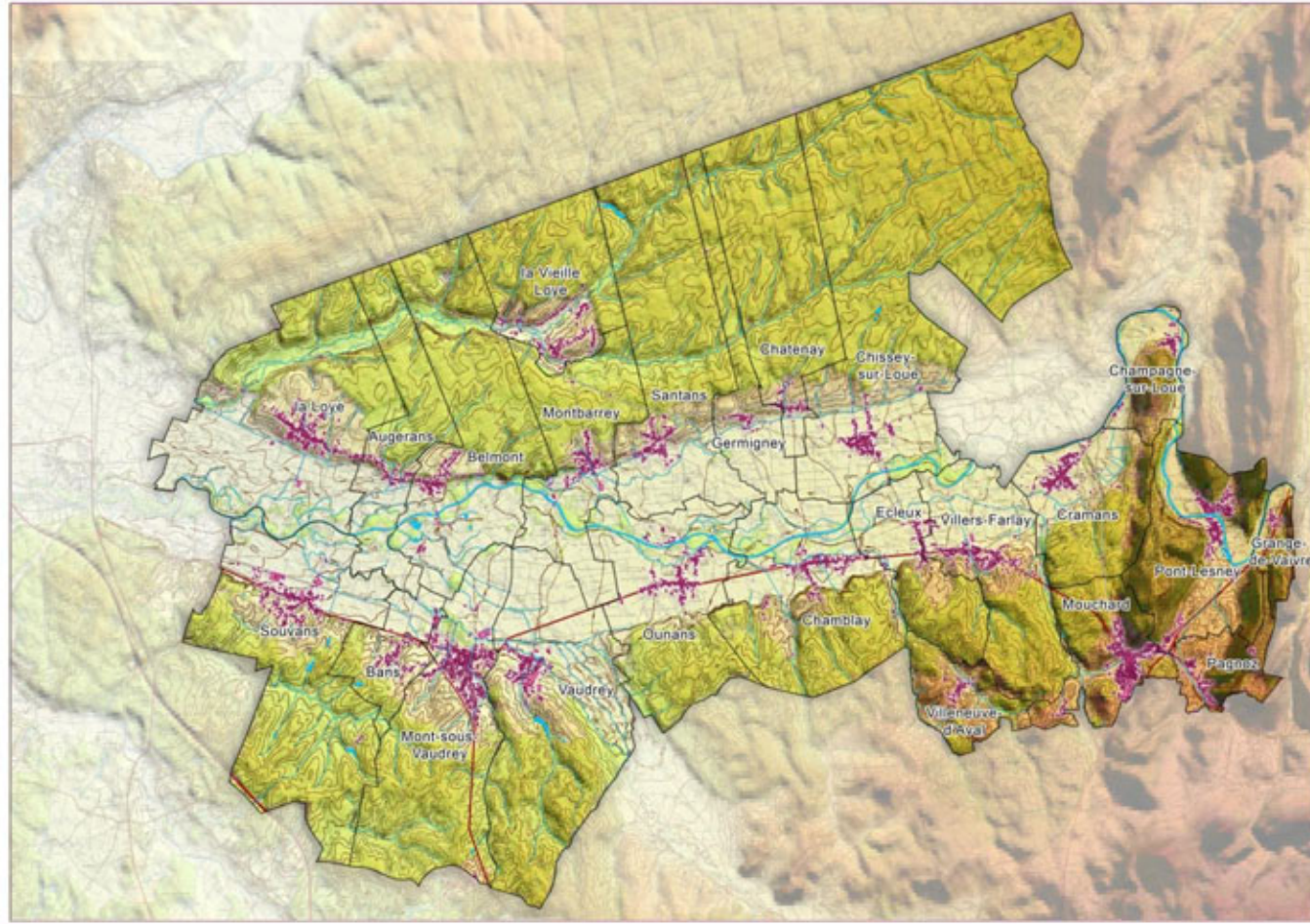


La Loue, un lieu attractif agréable masqué derrière ses boisements denses qui crée une rupture visuelle entre la plaine nord et la plaine sud

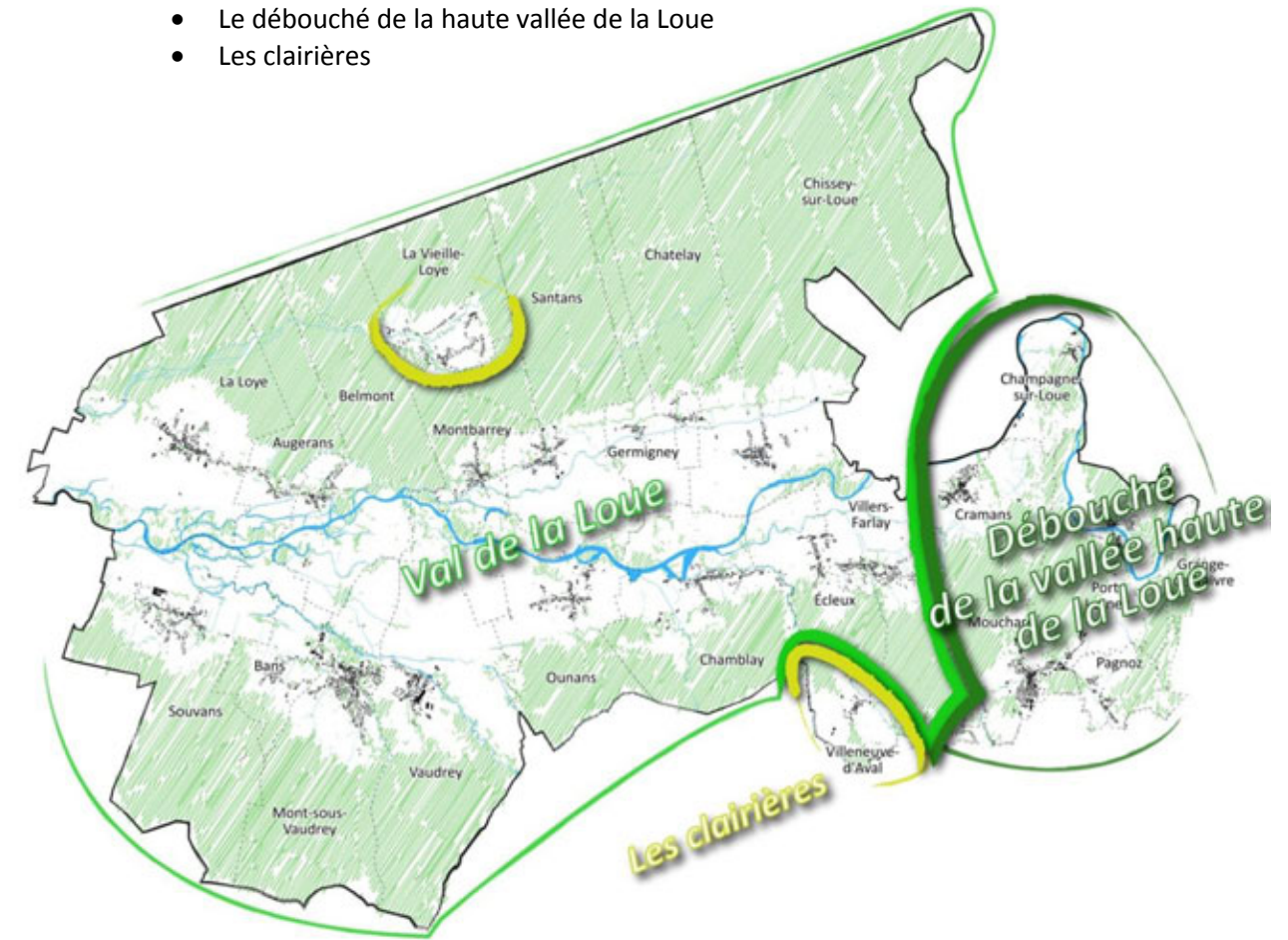


La Cuisance, la Clauge et la Larine, des affluents marquant des seuils paysagers mais également une contrainte urbaine par les risques d'inondation

Le Val d'Amour est composé d'une **mosaïque de paysages**. Le relief et l'occupation du sol créent des ambiances variées passant de vallées aux vues lointaines à des vallons étroits, ou de grands champs agricoles ouverts à des paysages forestiers très intimes. Les bourgs constituent également des points de repère bâtis dans un paysage à grande majorité agricole ou forestier. Cette diversité crée la richesse du paysage du Val d'Amour.



- Le Val de la Loue
- Le débouché de la haute vallée de la Loue
- Les clairières



2 LES ENTITES PAYSAGERES ET LES ELEMENTS STRUCTURANTS

Nous pouvons repérer **3 entités paysagères** à l'échelle du territoire :



Plaine agricole où les clochers d'église, les silhouettes de bourg et le mont Poupet ressortent du paysage ouvert

Les boisements et la forêt, des lieux de balade au paysage intime

Le paysage de plaine agricole qui varie en fonction des bosquets et des arbres



Les coteaux et buttes témoins qui sont des repères topographiques dans le paysage et offrent des points de vue

Le relief structure les deux entités paysagères principales et démarque grandement la grande vallée basse de la Loue et le débouché de la haute vallée de la Loue. Toutefois, il est important de noter que la structuration simple des paysages contribue à faciliter l'appropriation des espaces. La clarté d'appréhension fait des lieux, des espaces sensibles et exposés aux mutations.

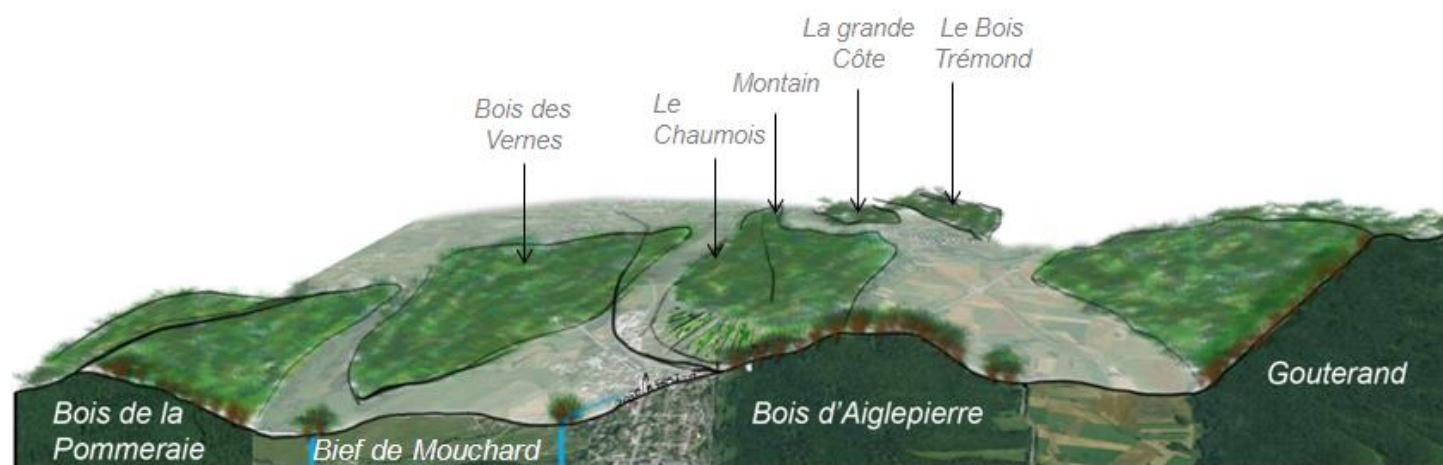
Le Val de la Loue est un espace très structuré par ses limites visuelles très marquées. L'ensemble de la vallée est constitué d'une plaine encadrée par deux coteaux boisés : au Nord la forêt de Chaux, au Sud les bois de Villers Robert et de l'Argançon. Situés en léger surplomb par rapport au fond de vallée, ces boisements bloquent la vue. A l'Est, les prémices du Revermont correspondent au passage entre la basse et la haute vallée.



Coupe schématique du val de la Loue

Le débouché de la vallée haute de la Loue est un espace structuré autour de promontoires rocheux. La Loue est omniprésente. La rivière dans le secteur du débouché a taillé le plateau et enserme dans un double lacet un promontoire rocheux. Contrairement à la plaine où elle est peu visible, la Loue est ici omniprésente et marque fortement le paysage. La vallée est plus étroite, et la rivière crée de nombreux espaces bucoliques qui donnent envie de s'attarder.

Coupe schématique du débouché de la vallée haute de la Loue



2.1 Le val de la Loue

Malgré sa simplicité évidente par le relief, le val de la Loue est un **paysage subtil et rythmé par des ouvertures ou fermetures des paysages** par l'intermédiaire des bosquets de la plaine agricole et les forêts des reliefs et des coteaux.

Le Nord de la vallée est constitué de deux espaces ouverts très nets à l'Est et à l'Ouest de Belmont. Les villages situés à flanc de coteau ne font pas obstacle à la vue. Seul le village de Chissey-sur-Loue déroge à la règle par son implantation en plaine. L'espace situé entre Belmont et Montbarrey où la ripisylve rejoint les franges de la forêt de Chaux est un espace transitoire très fermé. **Le Sud de la vallée est constitué de séquences identiques qui se succèdent de Nevy-lès-Dole (hors périmètre de la communauté de communes) à Cramans.** Ces séquences sont marquées par une lisière boisée et un relief à distance fluctuante par rapport à la voie principale, la RD905.

L'ensemble de la vallée présente une **dynamique Est-Ouest forte liée à un ensemble d'éléments visuels** très marqués :

- la rivière et sa ripisylve,
- les digues,
- les routes principales (N5 et D472 au Sud, D7 au Nord),
- les voies ferrées Dole-Mouchard au Nord et la voie Grévy au Sud
- et les lignes d'horizons Nord et Sud (forêt de Chaux, Bois de Villers Robert et de l'Argançon).

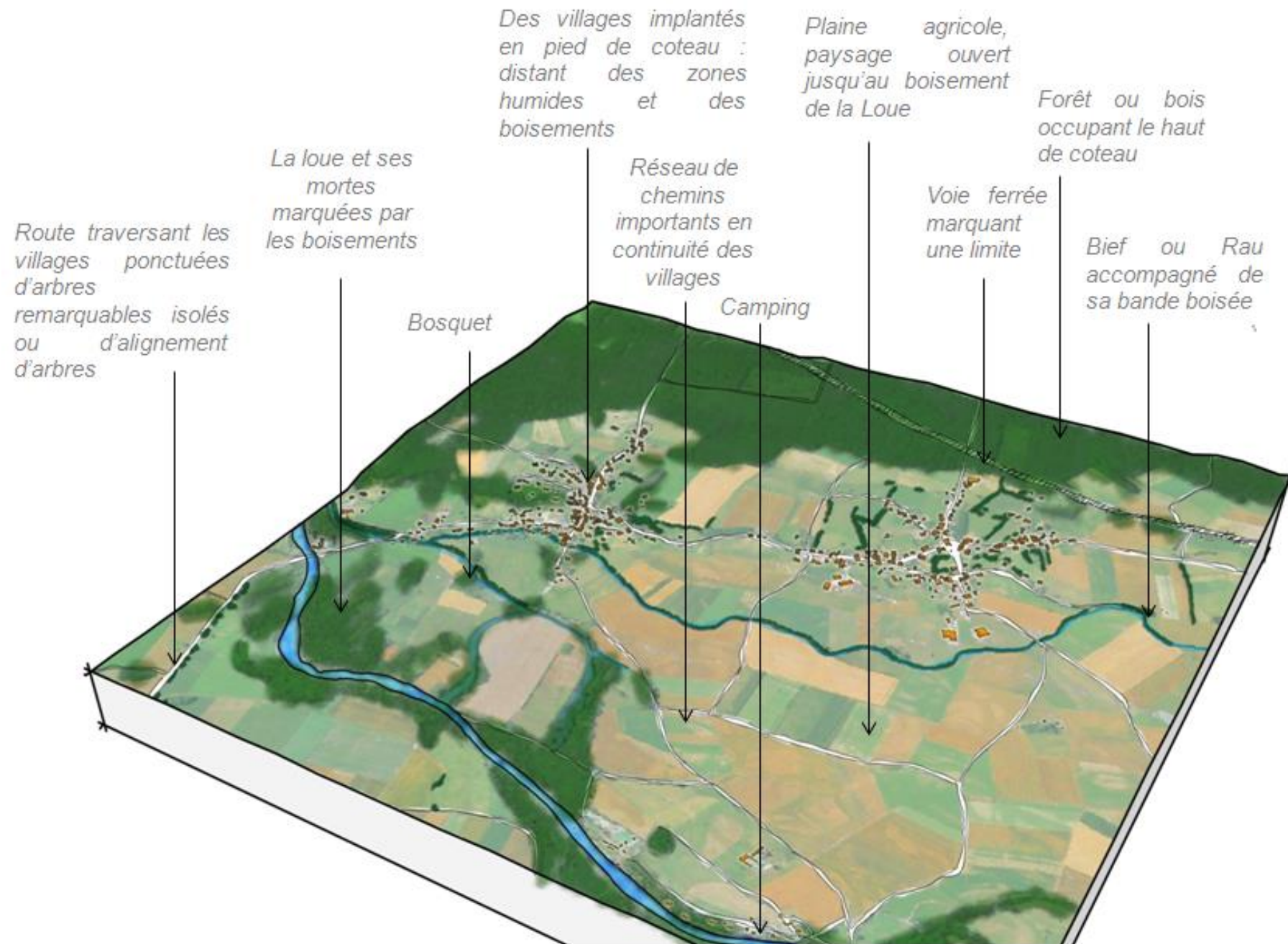
Ce **paysage linéaire** est accentué par les effets des **découpages parcellaires de la plaine agricole**. En effet, l'espace entre les coteaux et la rivière est entièrement structuré par l'homme : les parcelles agricoles géométriques, les alignements le long des routes, les peupleraies, ... tous ces éléments accentuent l'aspect horizontal et linéaire de la Vallée.

Où que l'on soit dans la vallée, on peut voir un et même souvent plusieurs **villages qui sont des éléments repères dans le paysage**, notamment les clochers. Cet état de fait rend le paysage relativement rassurant. L'implantation des villages est une autre caractéristique forte du territoire. Dans une vallée, les villages sont principalement situés sur le cours d'eau. Ici, c'est tout le contraire. **Les villages sont éloignés du cours d'eau.** On devine ainsi la violence des crues de la rivière.

Le paysage de la basse vallée est sensible à l'ajout ou suppression d'éléments particuliers :

- la dominance des lignes horizontales exacerbe l'importance des verticales (exemple : les pylônes EDF),
- le relief très plat et l'espace très ouvert engendrent un manque de «lieux cachés» permettant l'inscription en douceur dans le paysage de bâtiments agricoles par exemple,
- l'habitat typique homogène rend l'implantation de nouvelles infrastructures délicate. Un bâtiment agricole et plus encore un lotissement vont fortement transformer le paysage,
- dans la zone de plaine, quelques arbres isolés ou vergers ponctuent l'espace et font office de point de repère visuel.

Le schéma axonométrique explique les éléments structurant du paysage qui contribuent à la qualité des espaces et des lieux :



Champs et vue lointaine depuis la vallée de la Loue



Vue sur le bourg de Santans en rebord de coteaux boisés



Paysage linéaire marqué par le réseau de chemins et voies, ici la Loye. Visibilité des parcelles rectangulaires de la plaine



Arbres formant la ripisylve d'une morte de la Loue.



Alignement d'arbres remarquables le long de la RD 472

2.2 Le débouché de la haute vallée de la Loue

Contrairement au val de la Loue, **le débouché de la haute vallée de la Loue présente des vallées étroites où la Loue prend son ampleur dans le paysage par ses lacets**. Ils créent de nombreux espaces bucoliques qui donnent envie de s'attarder au bord de la rivière. De plus, son appréhension et sa visibilité depuis les promontoires rocheux en fond un espace remarquable depuis les points de vue hauts des reliefs.

Les paysages agricoles du débouché de la haute vallée de la Loue sont diversifiés. Les abords immédiats de la Loue sont occupés par une agriculture traditionnelle où les céréales se mêlent aux pâtures de façon très inégale. Dès que l'on accède sur les coteaux, **l'agriculture devient plus complexe**. On commence à entrevoir quelques zones de vignes se développer (secteur de Champagne-sur-Loue essentiellement) au milieu des buissons et des friches, ponctuées çà et là de pâtures.

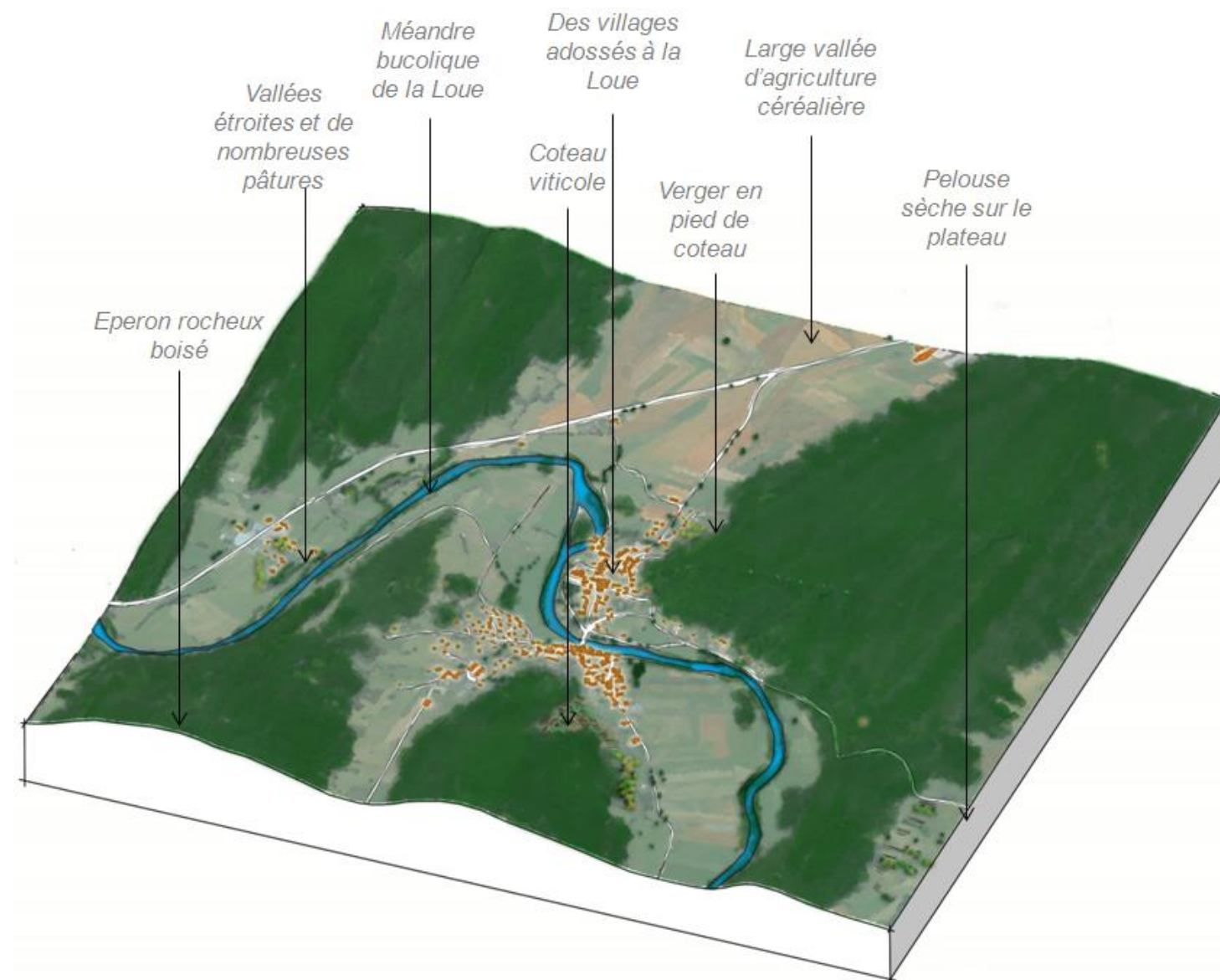
Les villages du débouché sont principalement situés sur le cours d'eau lui-même, à l'exception de Mouchard. Ils sont répartis tout autour de promontoires rocheux. D'autre part, et contrairement aux villages de la Plaine, les villages du débouché ne sont que très peu visibles de l'extérieur. On les découvre généralement au dernier moment, au détour d'un bosquet ou d'un boisement, ou encore d'un mouvement de terrain. Leur morphologie urbaine est en grande partie conditionnée par le relief.

Cette entité de paysage se distingue globalement par **la présence quasi permanente de la pierre à l'état brut**. Présente par le biais du relief et des affleurements rocheux sur l'ensemble du promontoire, elle l'est également au travers des nombreux ouvrages en pierre, essentiellement les murets qui sont abondants sur le secteur : délimitation de parcelles, murets de soutènements dans les zones escarpées, etc.

La majeure partie du débouché est située à l'écart des voies principales de circulation (mis à part Mouchard). C'est certainement cela qui a permis à l'ensemble du secteur de rester en dehors de tout développement agricole et urbain intempestif. **Les villages ont gardé un cachet traditionnel et bucolique intéressant, étroitement lié à une agriculture diversifiée** encore très traditionnelle de nos jours. La diversité des pratiques agricoles passées se lit encore aujourd'hui dans les villages. Les fermes traditionnelles côtoient un habitat lié à la production de vin, comme à Champagne-sur-Loue par exemple. D'autre part, un village comme Port-Lesney bénéficie d'une architecture au cachet très balnéaire, témoin d'une forte activité touristique.

Le relief dynamise l'ensemble de ce secteur qui n'a de cesse de réserver des surprises, hormis entre Port-Lesney et Pagnoz, à son visiteur. On découvre les villages au détour d'un chemin, on surprend des points de vues remarquables sur les vallées environnantes, on observe une architecture et des éléments du patrimoine encore très préservés. La richesse floristique surprend par les ambiances créées qui sont souvent dépaysantes. Tout dans ce secteur invite à la promenade et à la détente.

Le schéma axonométrique présente les caractéristiques structurantes du paysage du débouché de la haute vallée de la Loue :



Des successions de vallées mise en scène par la Loue et sa végétation ainsi que ses villages. Des coteaux de vergers et vignes encore présents



Point de vue depuis les reliefs



Pelouse sèche typique des éperons rocheux



Vignes et vergers sur les coteaux créant des paysages variés



Présence de la pierre dans le cadre bâti



Morphologie urbaine adaptée au relief



Urbanisation en bord de Loue



Paysage ouvert dégagant des vues sur les reliefs

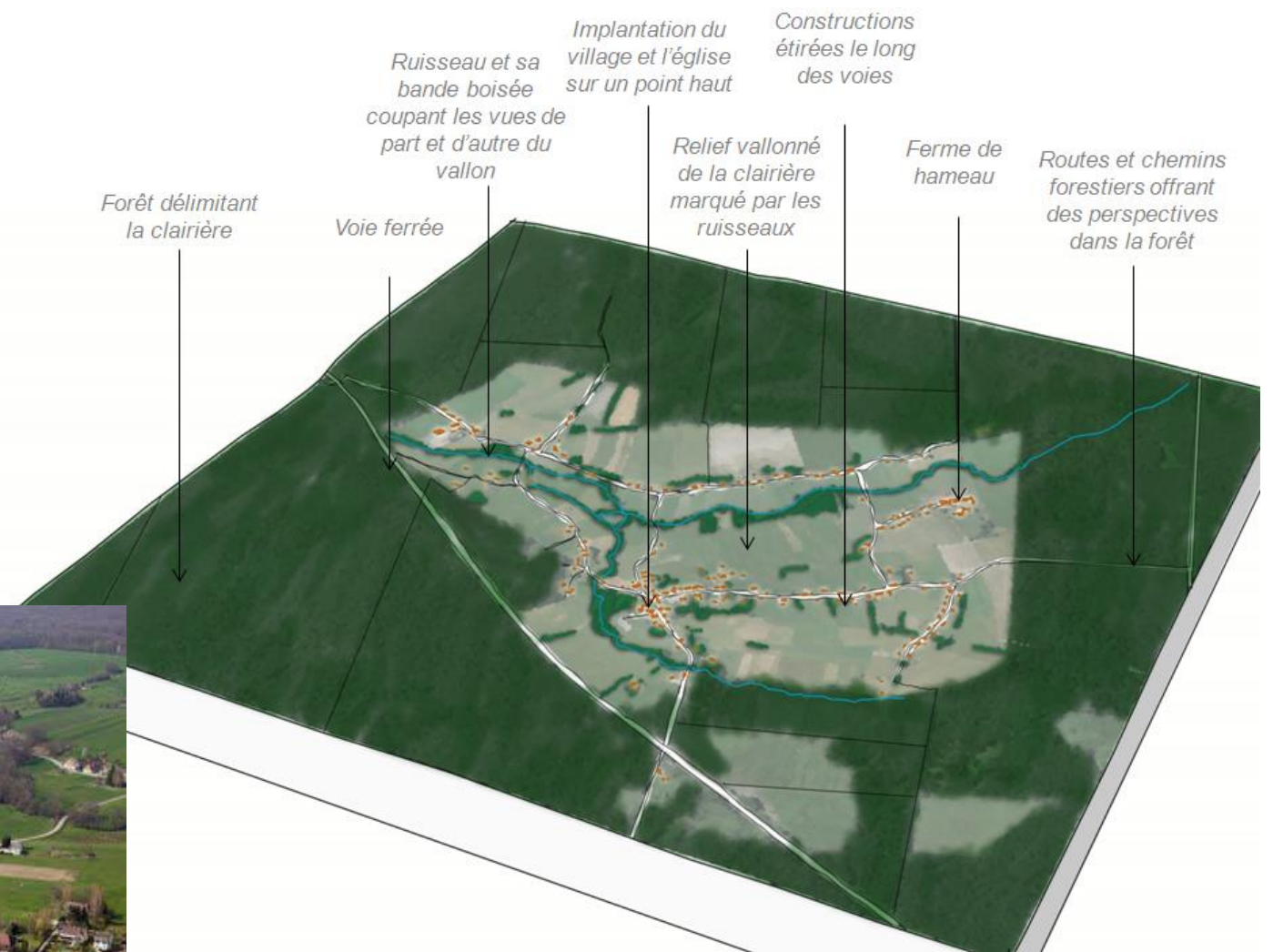
2.3 Les clairières de Villeneuve d'Aval et la Vieille Loye

Deux espaces particuliers du Val d'amour présentent des typicités différentes des deux entités précédemment décrites. Ils concernent les communes de Villeneuve d'Aval et la Vieille Loye. Ces deux communes sont situées sur les plateaux hauts du territoire et insérées dans un paysage forestier plus ou moins dense. L'accès à ces communes et leur bourg passe nécessairement par le franchissement de boisement. Ce propos reste à nuancer car la forêt est nettement plus dense autour de la Vieille Loye que Villeneuve d'Aval.

D'autres nuances sont à apporter entre ces communes :

- le relief de Villeneuve d'Aval crée une clairière vallonnée dans laquelle le clocher de l'église résonne comme un repère fondamentale dans le paysage. Ce relief met en valeur et offre des vues sur les champs et ses limites forestières. Cette clairière offre des paysages plus ouverts et au relief plus doux à l'Ouest en direction de la vallée de la Cuisance
- situé dans la forêt de Chaux, la clairière de la Vieille Loye s'inscrit davantage sur un replat agricole sillonné par la Clauge et un réseau de voie. Les bords boisés du ruisseau ponctuent différents espaces alors que l'urbanisation, très présente le long des voies, a homogénéisé et fragilisé le paysage agricole de la clairière. En effet, ces étirements de construction entre le bourg-centre et les hameaux fragilisent l'appréciation de cette clairière.

Le schéma axonométrique présente les caractéristiques structurantes du paysage des clairières :



Promontoire du bourg et vue sur les espaces agricoles



Vue aérienne de la Vieille Loye



Paysage vallonné de Villeneuve d'Aval



Etirement des constructions à la Vieille Loye



Alternance de lisière boisée et habitat à la Vieille Loye

3 LES TENDANCES D'EVOLUTION DU PAYSAGE

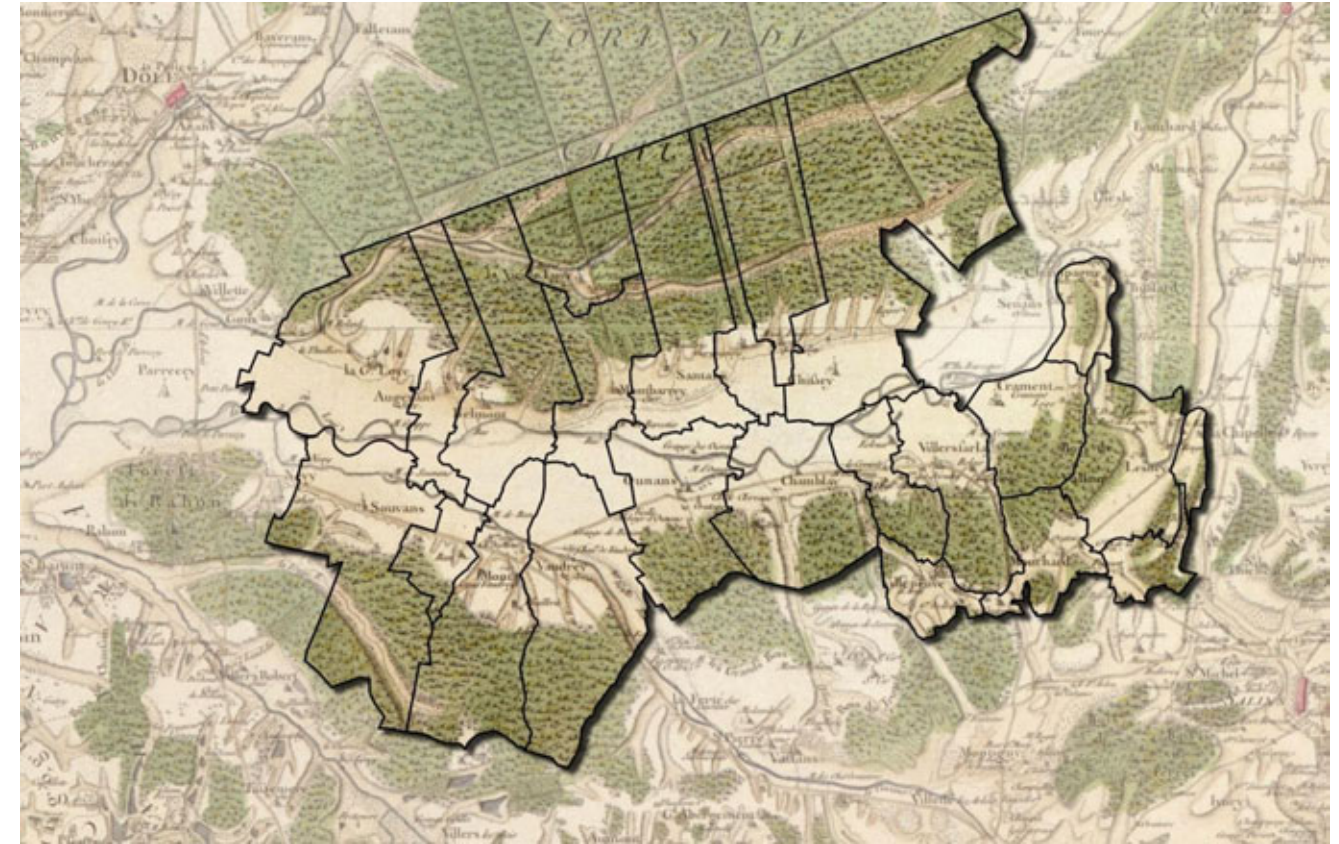
Le paysage reflète l'occupation humaine d'un territoire, par son activité, ses pratiques et ses besoins.

La comparaison à grande échelle du territoire entre la carte de Cassini, datant du début du XIXème siècle et la carte IGN actuelle ne fait apparaître dans sa globalité que peu de mutations au niveau de l'occupation du sol et ses reliefs. Les boisements encadrent la vallée de la Loue et occupent les reliefs.

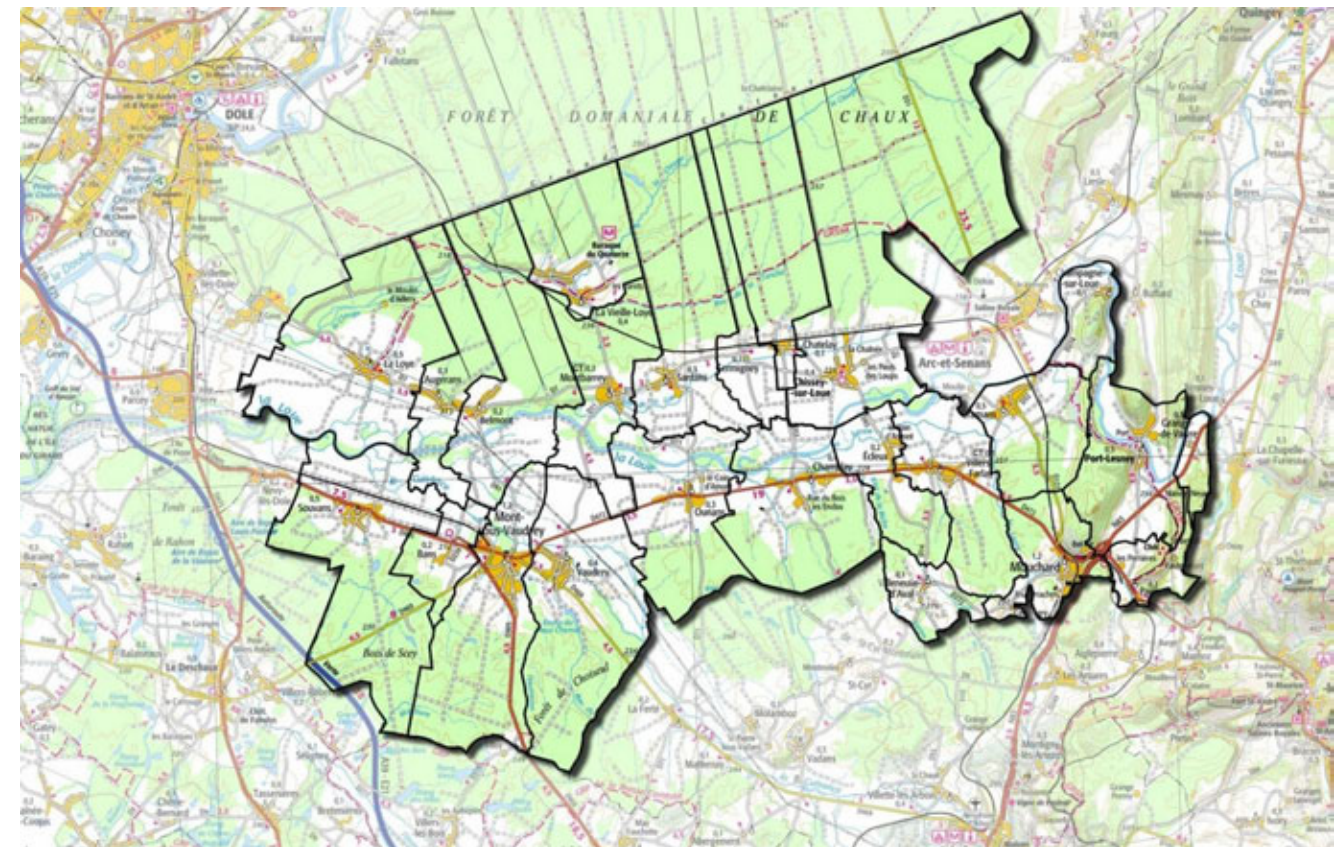
Les représentations que nous avons font quand même apparaître une augmentation des boisements, donc une fermeture des paysages. L'agriculture de Plaine et autour de la Loue paraît toujours importante ce qui démontre la qualité agronomique de ces terres.

Les évolutions principales concernent surtout le développement des infrastructures et de l'urbanisation. En effet, les bourgs se sont étendus et les routes et voies de chemins de fer se sont développées. La commune de Mont-sous-Vaudrey reflète bien cette évolution. Ces changements paysagers interviennent avec le développement de la mobilité chez l'homme dans ses pratiques du territoire.

Carte de Cassini (début XIXème)



Carte IGN 1:100000e (2013)



3.1 Les évolutions naturelles et agricoles

L'analyse de photo comparaison permet de nous renseigner sur les évolutions paysagères que le territoire a pu connaître. Il apparaît clairement que la modification des pratiques agricoles des dernières années a modifié de façon réel le paysage que ce soit au niveau du Val de la Loue ou du débouché de la vallée haute de la Loue.

3.1.1 Les évolutions paysagères dans le val de la Loue

Au niveau de la vallée, la mécanisation de l'agriculture se traduit principalement au niveau paysager par :

- Un **agrandissement des surfaces de parcelles agricoles**,
- Une **diminution de la surface boisée** en bordure de la Loue,
- Une **canalisation de la Loue** qui a diminué fortement ses méandres. Les mortes, encore présentes par endroit, sont un enjeu fort.

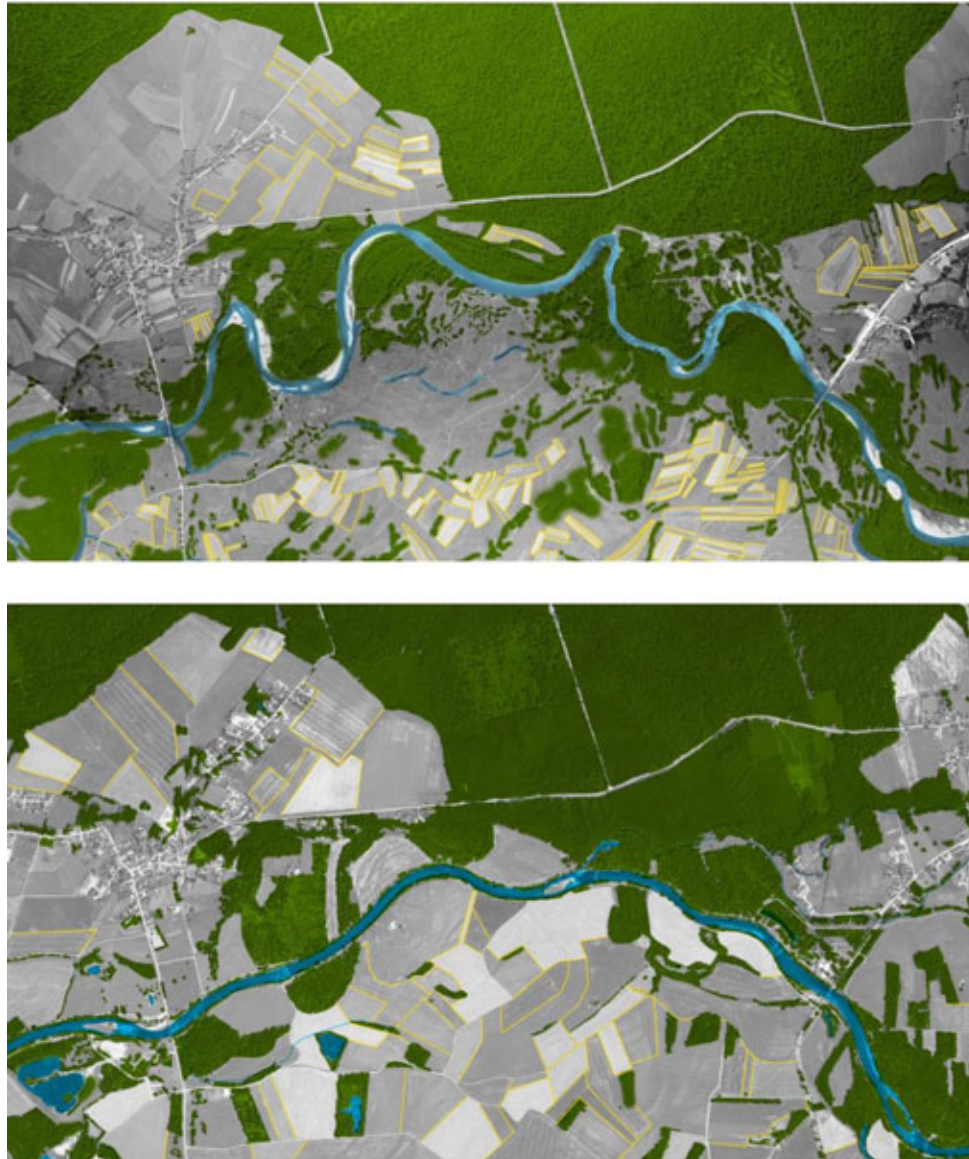


Photo-comparaison de la Loue à Belmont 1953/2010

La diminution du nombre d'agriculteurs entraîne un **abandon progressif des parcelles les moins intéressantes et les plus difficiles à exploiter**. Ainsi, les parcelles inondables de l'interdigie sont les premières touchées. Quelques-unes sont converties en peupleraies, ce qui a tendance à fermer un espace déjà peu ouvert. D'autre part, quelques friches commencent à se développer en bord de Loue. Le risque à terme est de voir le territoire de l'interdigie se refermer totalement sur certains secteurs.

3.1.2 Les évolutions paysagères dans le débouché de la haute vallée de la Loue

Au niveau du secteur du débouché de la haute vallée de la Loue, les contraintes topographiques induisent des pratiques agricoles différentes. Les évolutions ont provoqué :

- Un **agrandissement des surfaces de parcelles agricoles, à l'instar de la vallée**
- Une **augmentation de la surface boisée** surtout en haut de coteau et dans le relief car l'exploitation mécanisée de ces secteurs est plus délicate
- Une **diminution des vergers au profit du développement de la vigne** qui représente une plus grande valeur ajoutée aujourd'hui

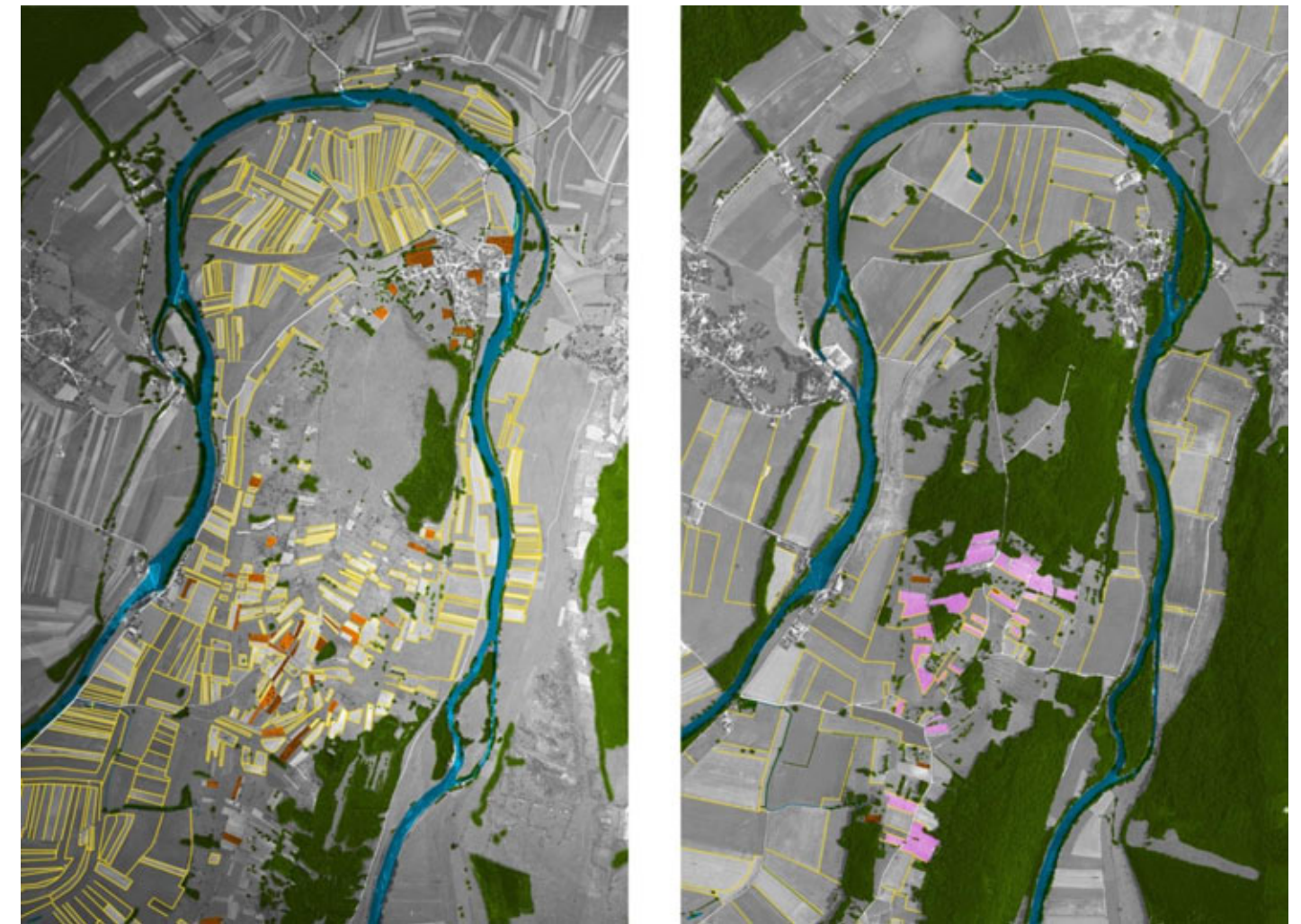


Photo-comparaison de la Loue à Champagne-sur-Loue 1953/2010

Les évolutions agricoles impactent surtout les coteaux. Depuis plusieurs décennies, l'abandon progressif de ces terrains a laissé la place à une végétation anarchique, composée pour l'essentiel de friches qui ont tendance à brouiller et à refermer les espaces autour des villages.

Depuis quelques années, on assiste à une reconquête progressive de micro-espaces, par la vigne (Champagne-sur-Loue), par quelques vergers (Port-Lesney, Bel Air) ou par l'agriculture (défrichement des coteaux de Champagne-sur-Loue).

Dans les fonds de vallées, à une intensification de l'agriculture, traditionnellement vouée à l'élevage. Les pâtures, hormis aux abords immédiats de la rivière, sont retournées au profit des cultures céréalières. Les bosquets et arbres isolés, qui délimitaient les parcelles et marquaient les diverses propriétés, ont tendance à disparaître et à rendre l'espace plus ouvert et plus homogène.

3.2 Les évolutions urbaines

Le territoire a subi les effets de la périurbanisation de Dole et le développement de surfaces urbanisées au détriment des espaces agricoles. Le développement de logements individuels sur le territoire a vu le jour à partir des années 70 et a grandement contribué à l'étalement des bourgs. Alors que les structures des bourgs villageois présentent globalement des bâtiments anciens proches les uns des autres, les évolutions récentes ont eu tendance à moins se préoccuper de leur intégration par rapport à l'urbanisation existante et les spécificités paysagères du territoire.

3.2.1 Les évolutions urbaines dans le val de Loue

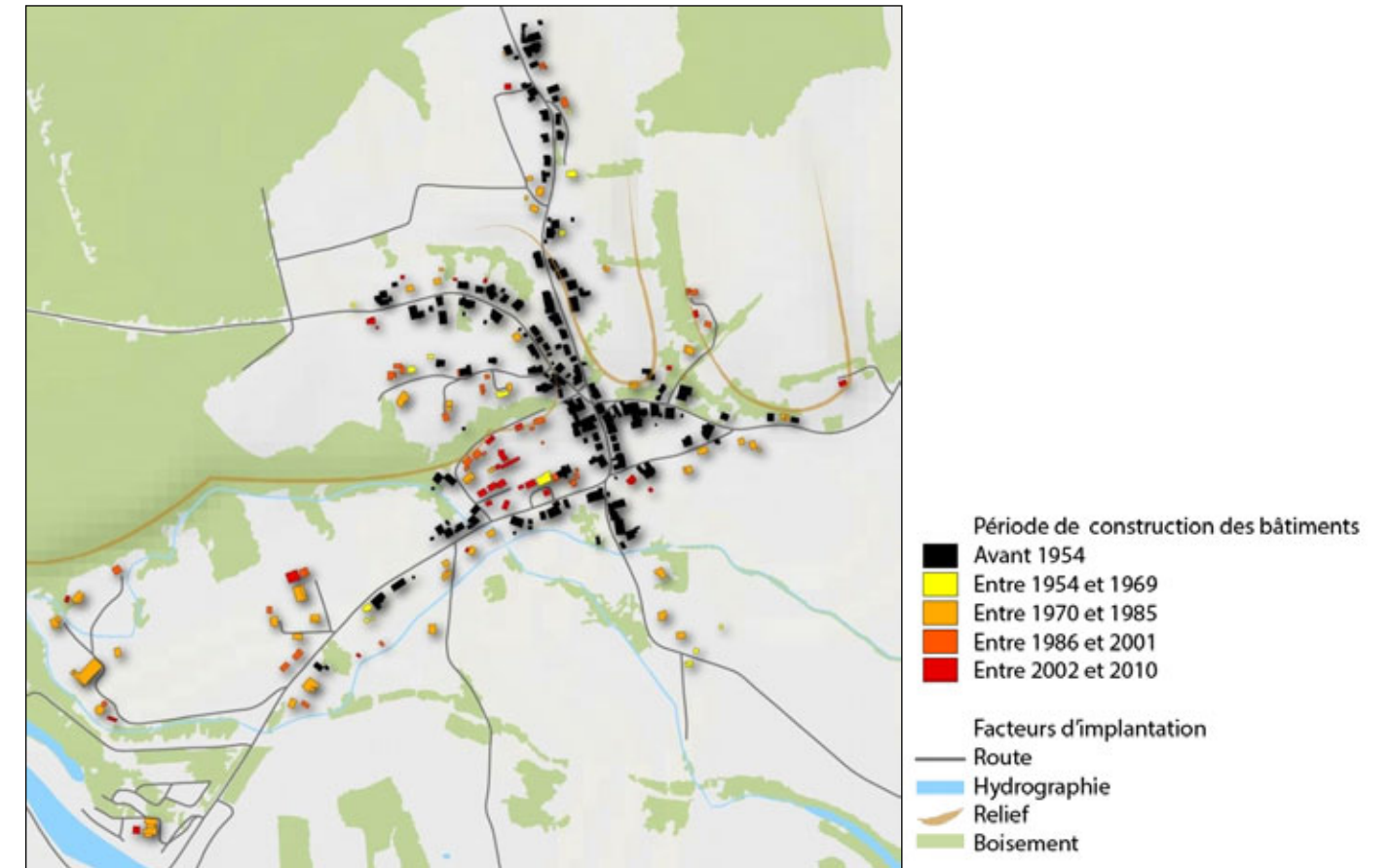
Les bourgs ont tendance à s'étendre, et certains se fondent les uns aux autres (La Loye, Augerans, Belmont). Les lotissements, comme c'est le cas à Cramans, sortent complètement du centre-bourg et sont «posés» à leur périphérie.

D'autre part, la tendance est au développement des bâtiments agricoles à l'extérieur des villages. Ces évolutions ont un impact au niveau des **prés-vergers présents traditionnellement à la périphérie des villages disparaissant au fur et à mesure**. Ils sont remplacés par des cultures céréalières qui de plus en plus arrivent aux portes des villages.

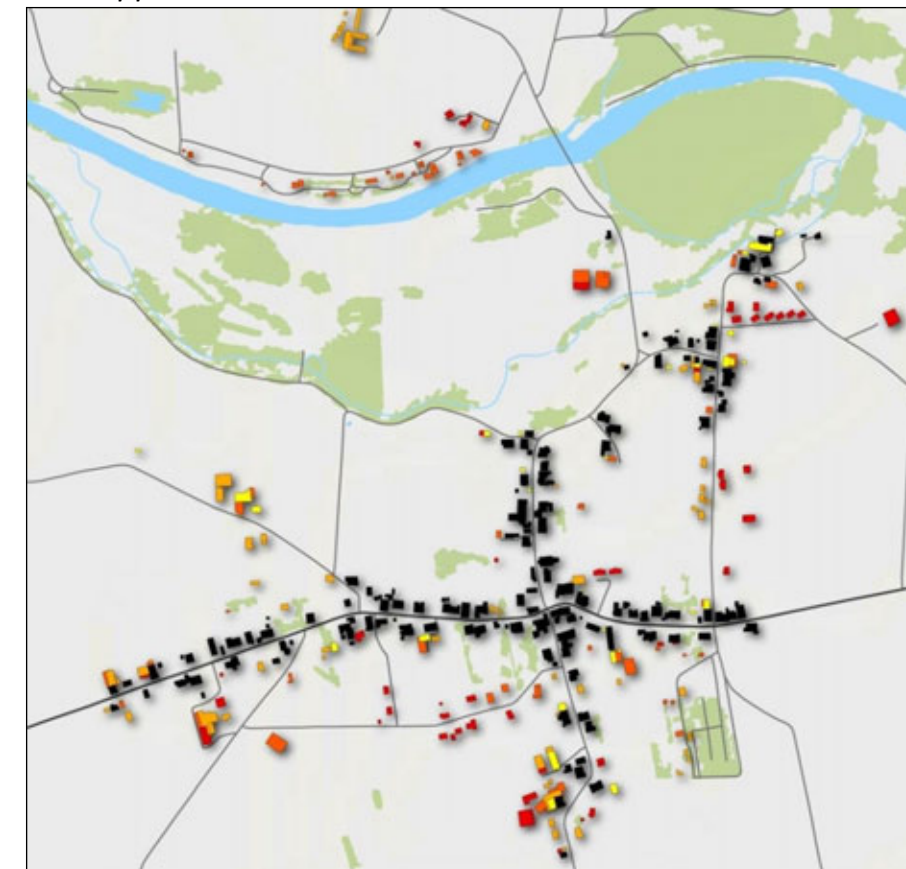
Le tourisme est générateur d'évolutions et de transformations. Aux abords des ponts, les chemins et sentiers qui permettent d'accéder aux plages sont entretenus alors que les zones plus reculées sont totalement dépourvues d'accès. De nombreux campings ont vu le jour dans les villages du Val d'Amour. D'autre part, quelques bases de loisirs ont fait leur apparition en bordure de rivière. On risque d'assister à un «suréquipement» des zones les plus accessibles au détriment des secteurs plus éloignés.

Les cartes d'analyse suivantes présentent 2 cas de figure d'étalement urbain des communes en fonction des périodes de construction des bâtiments. Nous précisons que les évolutions entre le début du XXème siècle et 1954 sont mineurs et n'ont pas impacté les paysages.

Développement de Montbarrey



Développement d'Ounans



3.2.2 Les évolutions urbaines dans le débouché de la Loue

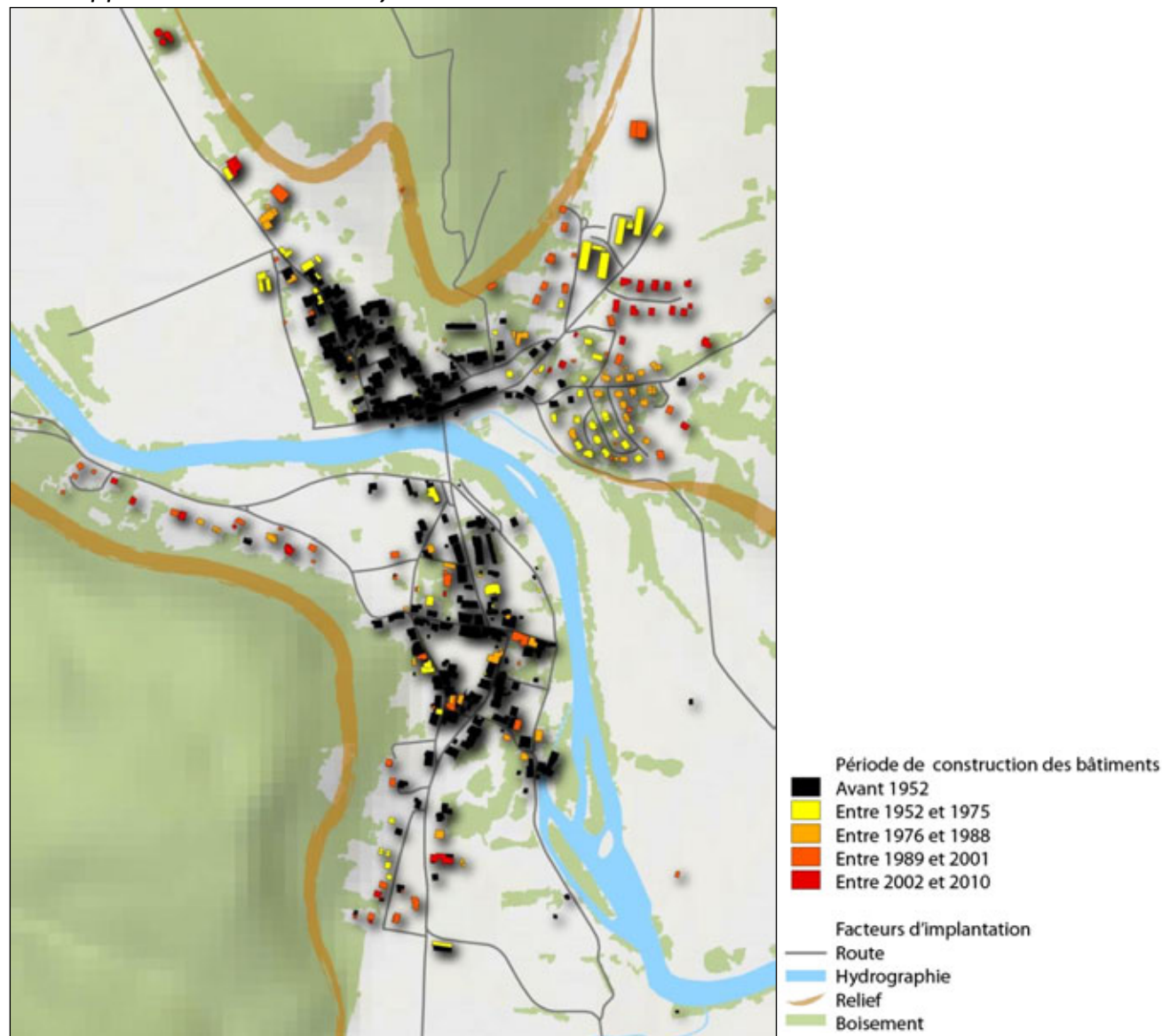
L'évolution liée à l'urbanisation est ici très contrastée. Certains villages semblent n'avoir subi aucune transformation depuis des années (Champagne-sur-Loue). En revanche, d'autres villages se sont étendus, souvent du fait de l'ajout en périphérie d'un ou plusieurs lotissements. Ces lotissements viennent se poser sur le territoire et sont perçus comme des appendices non intégrés à l'urbanisme local (Port-Lesney, Pagnoz).

Le développement des voies de communication a lui-aussi engendré des évolutions inégales sur le territoire, évolutions qui rejoignent ici les évolutions urbanistiques. Les villages préservés, comme Champagne, ne sont pas traversés par des voies de communication à grande circulation. D'autres, comme Pagnoz, ont perdu en caractère du fait du passage de la D 472, qui a eu pour effet de rompre le charme campagnard de ce village pour en faire un lieu de passage qui de ce fait a perdu un peu de son âme.

D'autre part, le passage de la voie ferrée et plus particulièrement la gare TGV située à Mouchard ont eu pour effet un développement important de l'urbanisation en périphérie de Mouchard.

L'illustration explicative du développement de Port Lesney permet de mettre en avant ces aspects. En effet, le centre bourg ancien, relativement dense s'inscrit dans le respect de la topographie du site et en rapport avec la Loue pour créer un cadre de qualité. Il apparaît, au contraire du développement des communes de la vallée, un développement dans un premier temps proche et à l'intérieur de l'urbanisation existante jusqu'en 1988. Le développement par la suite s'est installé dans des sites paysagers plus escarpés et plus éloignés du village.

Développement de Port-Lesney



4 LES MORPHOLOGIES URBAINES

Sur le territoire, nous pouvons distinguer 4 morphologies urbaines :

- **Le village rue** : morphologie la plus simple et la plus fréquente des communes,
- **Le village en intersection** : morphologie construite autour de 2 voies en carrefour permettant l'urbanisation d'un noyau villageois,
- **Le village groupé** : l'urbanisation se structure autour d'un réseau de voies et chemins et qui présente un espace central souvent occupé par l'église et un espace public majeur,
- **Le Bourg** : commune ayant subi un développement urbain plus important avec la présence de plusieurs quartiers, équipements, zones, d'activités. Cette morphologie concerne Mont-sous-Vaudrey et Mouchard.

4.1 Le village-rue

Le terme de village-rue symbolise une organisation urbaine dont les constructions se succèdent de part et d'autre d'une unique rue.

L'organisation de ces villages est le fait d'une agglomération progressive de maisons ou de fermes dont les propriétaires cherchaient à bénéficier à la fois d'une ouverture sur la route principale et d'un accès direct à leur propriété agricole. C'est pour cette raison que le parcellaire de ces communes est généralement structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes étroites, de la largeur de l'habitation.

Exemple de Germigney

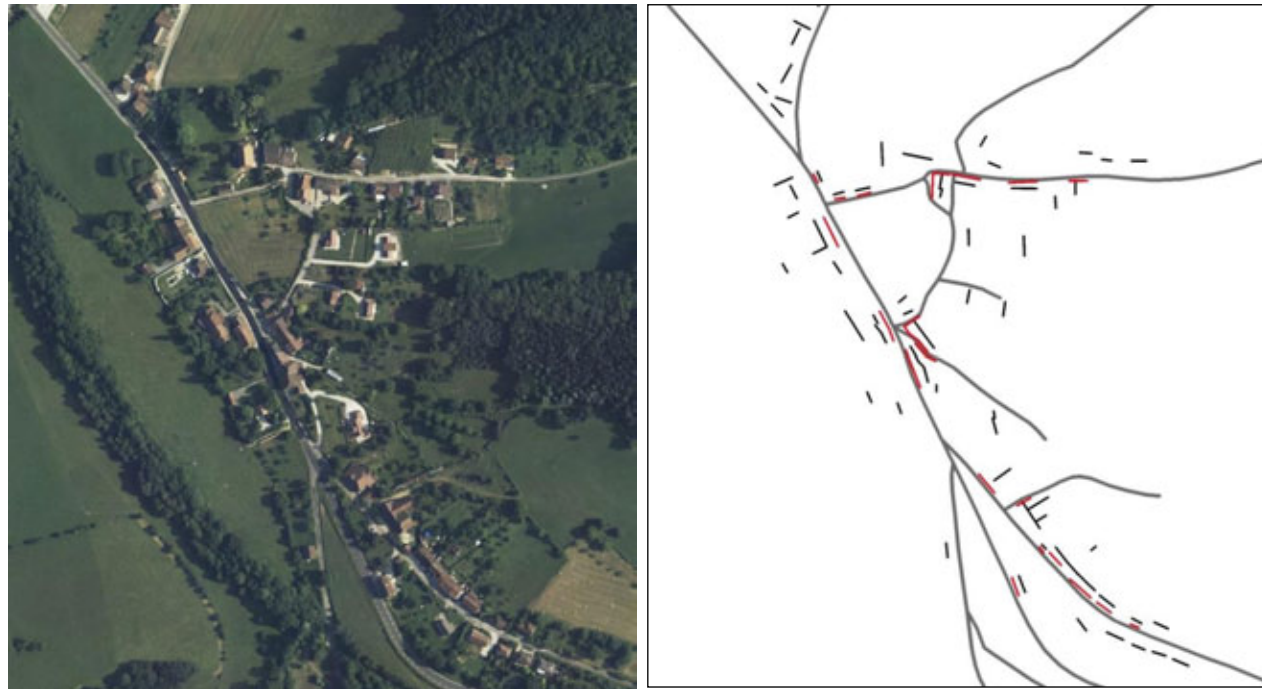
Les constructions sont implantées parallèlement ou perpendiculairement le long de la rue principale du village. Elles accompagnent et traitent la transition entre la rue et l'espace agricole

Les façades accompagnent la route et créent les séquences urbaines de traversée de bourg.

La rue est l'espace public de la commune. Cet espace est créé pour être appropriable et fonctionnel pour tous



Schéma présentant l'organisation urbaine avec le tracé des voies (gris), sens de faitage des bâtiments (noir) et façade à l'alignement de l'espace public (rouge)

Exemple de Pagnoz

Les constructions sont implantées sous forme de 3 petits hameaux le long des rues. Ils forment un triangle avec un pré au milieu ce qui permet d'adapter l'implantation des bâtiments à la topographie.

Le sens d'implantation des bâtiments est parallèle aux courbes de niveau et accompagne le tracé des voies.

Exemple d'Ounans

Schéma présentant l'organisation urbaine avec le tracé des voies (gris), sens de faitage des bâtiments (noir) et façade à l'alignement de l'espace public (rouge)



L'intersection des 2 routes forme un espace public de qualité marqué par la présence de l'église, équipement et commerce

Les bâtiments sont implantés à l'alignement du domaine public lorsqu'ils sont perpendiculaires à la rue et sont en léger recul lorsqu'ils sont parallèles à la route.

4.2 Le village en intersection

Le terme de village en intersection symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour de 2 vois principales qui se croisent. L'organisation autour de ces 2 voies implique généralement un noyau villageois de plus grande importance permettant de relier différentes communes ou hameaux. L'intersection entre les voies crée un point de rencontre qui est souvent l'occasion d'un espace public communal. Les bâtiments, comme lors d'un village rue, s'implantent le long des voies.



Schéma présentant l'organisation urbaine avec le tracé des voies (gris), sens de faitage des bâtiments (noir) et façade à l'alignement de l'espace public (rouge)

4.3 Le village groupé

Le terme de village groupé symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour d'un maillage de voie développé. Ce maillage de voie est structuré par l'intermédiaire de voies principales, secondaires et de chemins. Pour l'occasion de véritables îlots sont formés et les bâtiments s'implantent le long des voies. Cela permet de garantir des cœurs d'îlot d'espaces verts, souvent servant de jardins et vergers. Cette morphologie concerne uniquement Chissey-sur-Loue et Grange de-Vaivre, dans une moindre mesure.

Exemple de Chissey-sur-Loue

Une ramification de la rue principale permet une desserte et un maillage des différentes constructions. Ces voies forment un développement circulaire autour d'un espace public central, assez grand, marqué par la présence de l'église.

Les jardins et vergers gardent une place importante dans le paysage du bourg, car ils s'intercalent entre les bâtiments.



Schéma présentant l'organisation urbaine avec le tracé des voies (gris), sens de faitage des bâtiments (noir) et façade à l'alignement de l'espace public (rouge)

4.4 Le bourg

Les communes de Mont-sous-Vaudrey et Mouchard sont les deux pôles structurants du territoire de la communauté de communes du Val d'Amour. Ces deux communes se sont développées et présentent une armature urbaine plus complexe qui crée un véritable bourg urbain.

Toutefois le développement urbanistique est le résultat de la juxtaposition de zones fonctionnelles aménagées les unes à côtés des autres : zone résidentielle, zone d'activités, zone d'équipement. Ces secteurs souffrent parfois d'un manque d'intégration urbaine et paysagère par rapport à la morphologie du bourg.

Dans cette organisation, le centre bourg historique par sa mixité des fonctions, son caractère patrimonial et ses espaces publics restent un lieu de vie identifiable et apprécié par les habitants.

Exemple de Mont sous-Vaudrey

Exemple de Mouchard



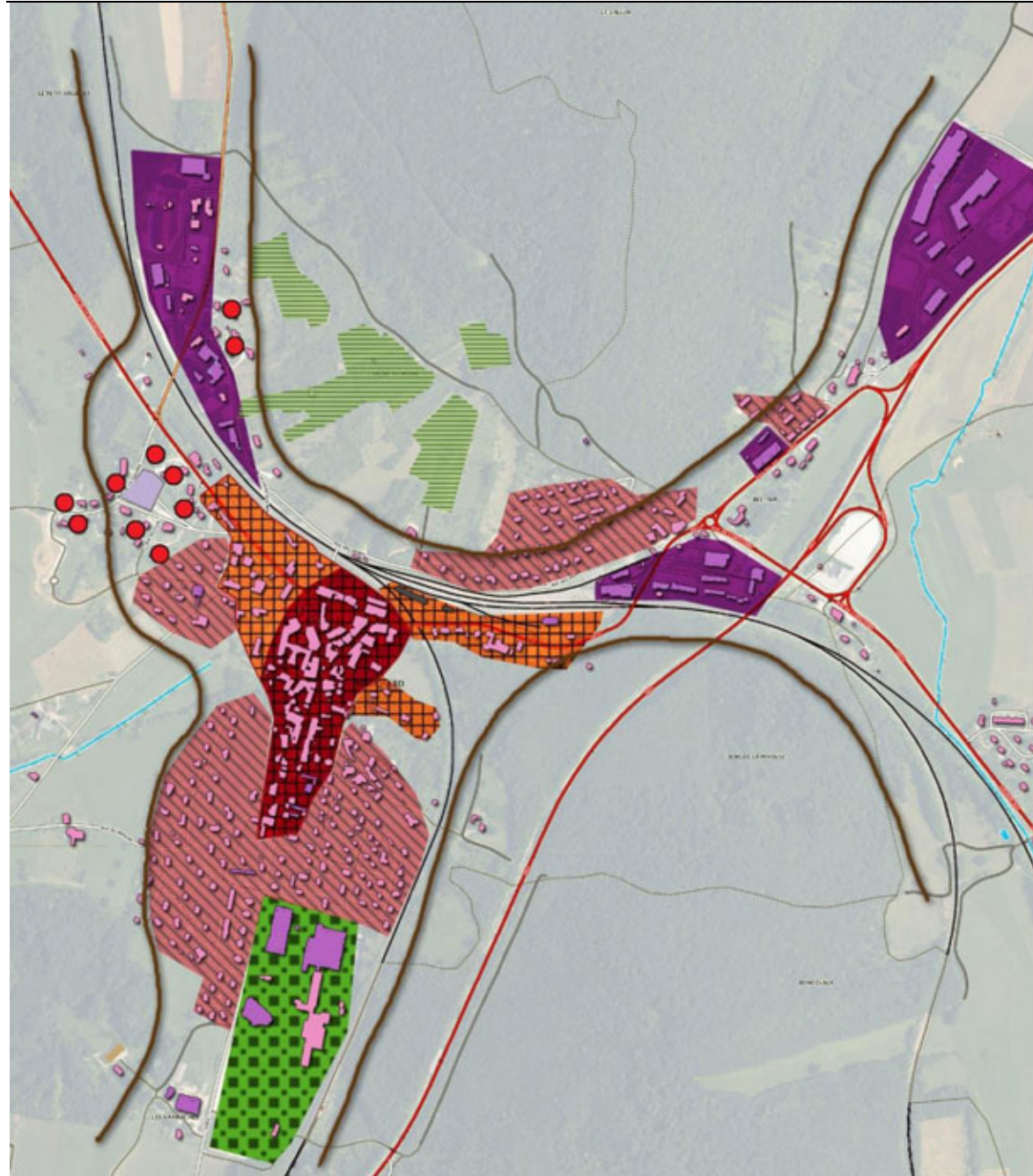


Schéma de répartition en zone du bourg de Mouchard

Espace public et composition urbaine du centre bourg de Mouchard

Le tableau ci-dessous répartit l'ensemble des communes du territoire en fonction de leur morphologie :

Village-rue	Village en intersection	village groupé	Bourg
GERMIGNEY	OUNANS	CHISSEY-SUR-LOUE	MONT-SOUS-VAUDREY
PAGNOZ	CRAMANS	GRANGE-DE-VAIVRE	MOUCHARD
SOUVANS	BELMONT		
AUGERANS	ECLEUX		
BANS	MONTBARREY		
CHAMBLAY	PORT-LESNEY		
CHATELAY	VAUDREY		
LA LOYE	LA VIEILLE-LOYE		
SANTANS	CHAMPAGNE-SUR-LOUE		
VILLENEUVE-D'AVAIL			
VILLERS-FARLAY			

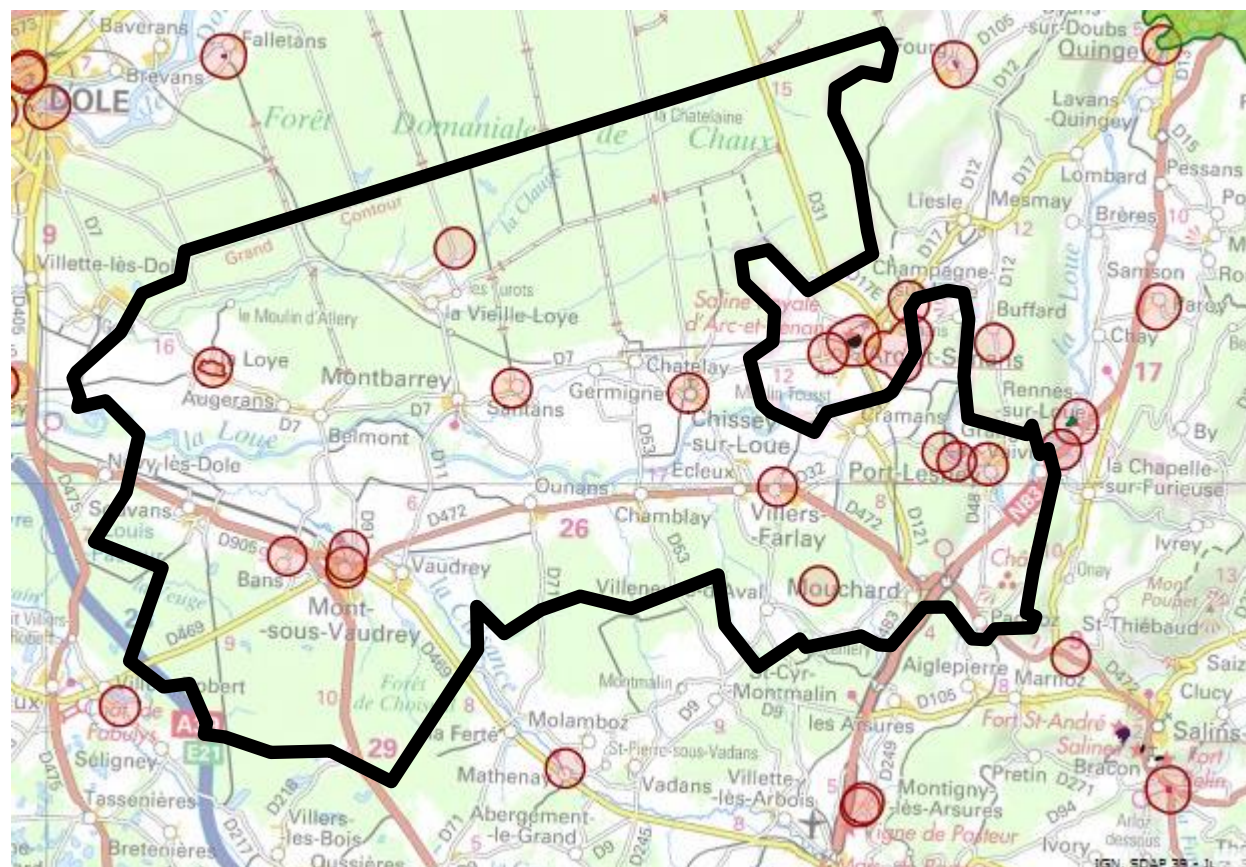
-  Centre ancien
-  Faubourg
-  Habitat résidentiel
-  Constructions éparpillées
-  Zone d'activités
-  Equipements
-  Route principale
-  Relief structurant
-  Vigne

5 L'IDENTITE ARCHITECTURALE ET AGRICOLE

5.1 Les mesures de protection existantes

Le territoire possède un patrimoine diversifié, bien que moins présent que dans d'autres territoires. 11 monuments historiques sont protégés au titre de leur caractère historique, artistique ou architectural :

- Les baraques du 14 de La Vieille-Loye,
- Château de Jules Grévy de Mont-sous-Vaudrey,
- Ermitage ND de Lorette et pont bow-string de Port-lesney,
- Four de tuilier de Villers-Farlay,
- mairies de Mont sous-Vaudrey et de Villers-Farlay,
- églises de Chissey-sur-Loue, de La Loye et de Santans,
- Croix de chemin en pierre de Bans.



Carte de l'atlas des patrimoines, secteur de la CCVA

Périmètres de protection des monuments historiques, immeubles classés ou inscrits (Arc-et-Senans) et périmètre de protection modifié (La Loye)

Source : atlas.patrimoines.culture.fr/

Par ailleurs, il faut citer le projet d'extension du périmètre de la Saline royale d'Arc-et-Senans inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, jusqu'à la Grande Saline de Salins-les-Bains (saumoduc). Sont concernées les communes de Port-Lesney et de Grange-de-Vaivre, dont le saumoduc est visible à quelques endroits.

Le saumoduc suit le cours de la rivière de la Loue, longé par le sentier des gabeklous. Il est visible à port-lesney (tranchées, cuvette de Perrichon et maison de contrôle à Port-Lesney).

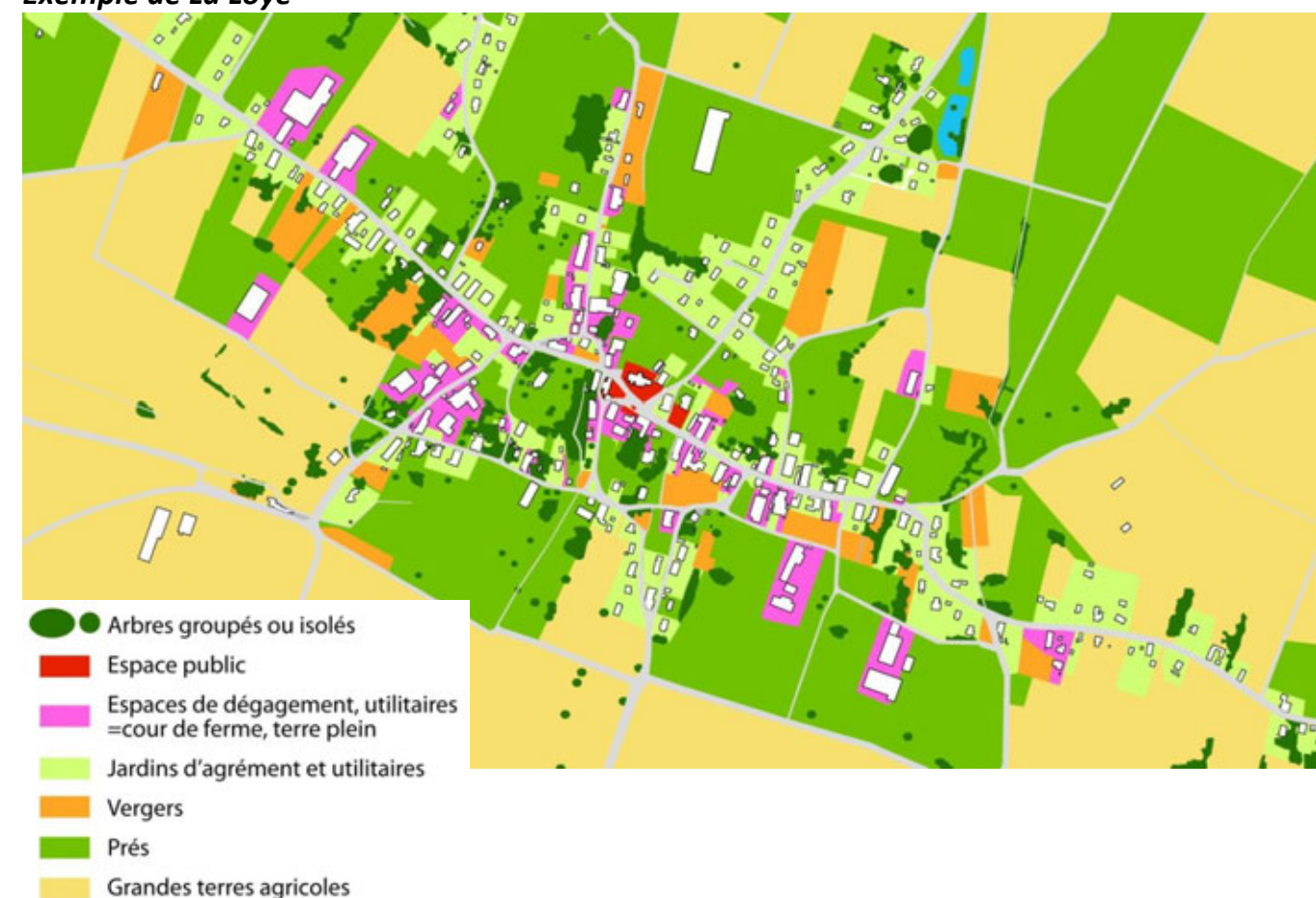
5.2 L'organisation des villages

Même avec une faible densité quelques principes urbanistiques structurent les villages du Val d'Amour :

- les bâtiments sont implantés perpendiculairement à la route, le pignon venant « s'accrocher » sur celle-ci, avec un faible recul ; ou ils sont implantés parallèlement (généralement en cas de pente) ; des espaces de dégagement sont organisés au pourtour,
- Les façades principales, de vie, sont le plus souvent orientées vers le sud, sud-est ou sud-ouest, en fonction aussi de la route.
- Le volume simple et long de la « longère » permet d'accoler les différents volumes anciennement nécessaires à la vie d'une exploitation, ou d'une famille aujourd'hui.

Ces principes de compositions urbaines et ces formes d'habitat pourraient inspirer des compositions contemporaines : ils permettent une certaine autonomie, des espaces extérieurs attachés au logement, tout en consommant peu d'espace et en offrant des économies d'énergie du fait des mitoyennetés.

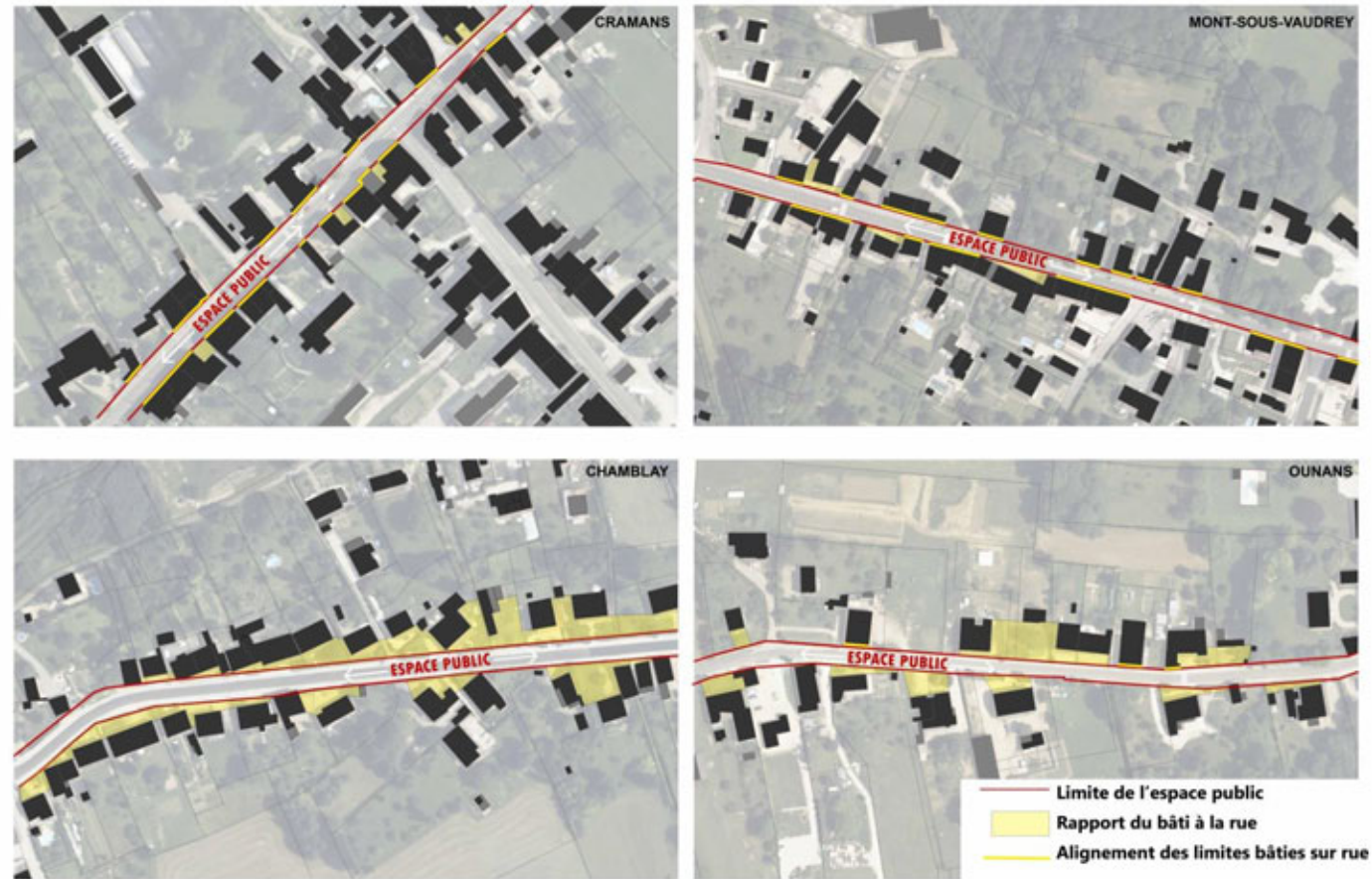
Exemple de La Loye



L'ensemble des bourgs ruraux a une composition urbaine qui répond à des fonctions utilitaires et simples :

- Alignement et mitoyenneté dans la partie centrale,
- Espaces publics au cœur, autour de monuments, soulignés par des plantations,
- Espaces de dégagement et utilitaires étroits en façade sur rue, dans des cours et passages,
- Jardins potagers et d'agrément en arrière, non visibles de l'espace public, intimes.

Le rapport à la rue reste néanmoins distinct entre les bourgs de Mont-sous-Vaudrey, Mouchard, Cramans et les autres villages.



Ces trois bourgs ont pour trait commun de présenter des fronts bâtis continus marqués le long des axes principaux voire secondaires.

Le volume principal est implanté en en alignement sur rue sans recul, prolongés par une annexe/garage implantés sur rue et/ou un mur de plus d'1.5 m de hauteur. Cet alignement est bien souvent continu et les espaces de recul quasi inexistant.

De plus, les hauteurs bâties sont généralement plus élevées (R+2, R+3).

Les principes d'alignements des volumes principaux et secondaires, le traitement des clôtures et des façades est, dans ces bourgs, primordial.

Dans les autres villages, les bâtis historiques sont implantés en retrait de la rue avec des espaces souvent ouverts. Les fronts bâtis continus sont extrêmement limités.

5.3 Le caractère rural des espaces publics

Si l'organisation du bâti avec l'espace public contribue à démontrer les spécificités rurales et l'occupation agricole du territoire, l'aménagement, les matériaux utilisés et le traitement des espaces publics contribuent à créer une ambiance rurale qu'il s'agit de conserver dans les projets à venir. La présence d'aménagements simples et polyvalents (place, placettes dégagées), l'usage de matériaux résistants, perméables et la présence du végétal (arbre, bande enherbée, fossé...) sur les espaces publics donnent de la qualité au cadre de vie à l'intérieur du village.

Les jardins, vergers et potagers présents dans tous les villages; les espaces publics ruraux non bitumés, arborés, enherbés, les voies et chemins de terres bordés de fossés, nous rappellent :

- la capacité à faire simple et pas cher tout en faisant beau
- les principes durables : perméabilité, présence du végétal
- la possibilité de mélanger bâti et nature harmonieusement.



Des rues, des places, des placettes : des successions d'espaces publics dans les bourgs dont les traitements paysagers ont leur importance pour sécuriser la vie locale



L'alternance du bâti et d'espace vert diversifie les lieux. Les murets de soutènement en pierre local traite la pente dans le débouché de la Loue



Les nombreux vergers et jardins potagers privés contribuent à la qualité de l'espace public



Des arbres isolés et les façades bâties qualifient les places de village

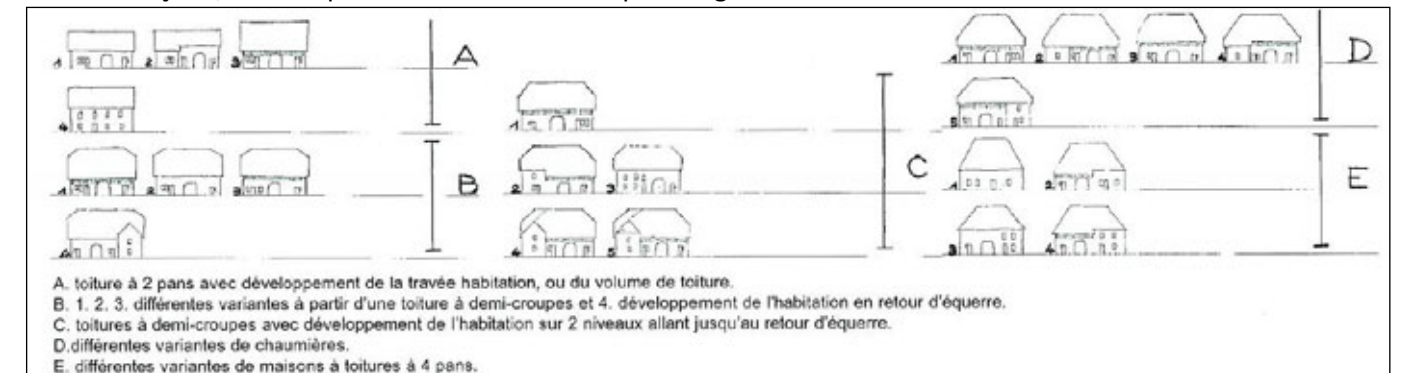
5.4 Les fermes jurassiennes

Tous les villages du Val d'Amour n'ont pas évolué de la même manière au cours du temps. Certains sont devenus des petits bourgs, l'habitat rural s'est alors transformé en bâtisse de ville. Les villages du Nord de la Loue sont les premiers à commercer avec Dole. Ceux du Sud connaîtront un essor plus tardif mais plus important.

L'architecture du Val d'Amour présente une unité certaine grâce à la composition de ses façades agricoles et les matériaux utilisés. Toutefois, la diversité de l'habitat est intéressante car elle est directement liée à l'évolution économique des villages, et permet ainsi de retracer, à travers l'architecture, une partie de l'histoire de cette unité paysagère.

Différents types de façades sont reconnaissables à l'échelle du territoire :

- **Les fermes agricoles types** sont composées de trois travées : l'habitation, la grange et l'écurie, ouvertes sur la façade principale et toutes réunies dans la même enveloppe. Ces fermes peuvent être perpendiculaires à la rue avec l'habitation en limite et une vaste cour ouverte, ou parallèles à la rue avec la cour réduite au minimum, utilisée comme espace de transition entre privé et public. Les toitures sont imposantes, à croupes, à demi-croupes ou à 4 pans. Les débords sont de 20 à 50 cm ; lorsqu'ils sont plus importants, ils se situent soit sur la façade, soit uniquement au-dessus de la partie agricole.



A partir du modèle de base à trois travées de la ferme ou la chaumière, on trouve différents modèles présentant des variations au niveau de la toiture et son auvent, ainsi qu'au niveau du développement de l'habitation qui traduit l'aisance des agriculteurs de cette époque.

- **Les fermes bourgeoises (XIXe siècle)** Elles sont composées de 2 corps bâtis -l'un, réservé à l'habitation : maison bourgeoise symétrique, parallèle à la rue qui comporte parfois une travée entrepôt avec une ouverture type porte de grange. -l'autre corps, réservé à l'exploitation agricole est perpendiculaire à la rue. Les deux bâtiments encastrent une cour fermée limitée par un mur ou une haie.



- **Les chaumières** : Ces maisons répandues dans le Val d'Amour, sont les plus anciennes. Elles sont composées de 3 travées disposées selon un plan proche du carré. Les toits recouverts de chaume jusqu'au début du xxe siècle, sont à 4 pans. Ces maisons entourées d'un terrain clos par une haie vive, sont isolées dans le village.



- **Les fermes doubles** : La présence de deux garçons dans la famille a amené à construire des fermes doubles pour une égalité de partage lors de la succession. Elles sont une expression de l'aisance des occupants de l'époque. Regroupées dans les mêmes murs, grange, écurie et habitation sont doublées suivant un axe de symétrie. Ces fermes peuvent être jumelées par le pignon, toutes les ouvertures donnant sur la même façade.



- **Les maisons bourgeoises** apparaissent avec le développement du tourisme et n'ont qu'une fonction d'habitation. Situées au milieu d'un jardin, elles se caractérisent par une architecture classique selon un axe de symétrie.



- **Les propriétés** se développent sur de vastes terrains bordés de hauts murs de pierres et sont formées d'un bâti de type maison de maître ou petit château, d'un ou plusieurs bâtiments annexes, d'un parc planté d'arbres à grand développement.



- **Les maisons vigneronnes** : Certaines communes (Cramans, Port Lesney, Champagne sur Loue et Mouchard) présentent de nombreuses maisons vigneronnes permettent de montrer l'importance qu'a pu avoir cette activité très marginale dans le Val d'Amour. Il ne subsiste aujourd'hui que quelques viticulteurs qui bénéficient sans doute de la proximité géographique des reliefs du Vignoble jurassien.



6 LES RISQUES ET LES PRESSIONS PAYSAGERES

6.1 Le maintien des éléments naturels structurant du paysage

Le paysage du territoire s'est façonné depuis de nombreuses années avec un patrimoine commun, des espaces naturels et agricoles : les forêts, la Loue, les prairies agricoles, les coteaux viticoles, les vergers.

Ces dernières années, nous avons pu constater une modification des pratiques qui se traduit au niveau paysager par :

- Une fermeture des paysages et des prairies permanentes en bordure de la Loue par un développement des surfaces boisées,
- Une disparition des éléments végétaux (haies et arbres isolés) des espaces agricoles de plaine par la modernisation des pratiques,
- Un enrichissement des espaces de vergers de coteau sur le secteur du débouché de la vallée haute de la Loue,
- Une canalisation de la Loue et une fragilisation des zones humides des mortes,
- Une diminution de la présence d'éléments végétaux dans les bourgs : bande enherbée, fossé, arbres...

Ce patrimoine constitue des éléments structurants de la qualité des paysages. Leur valorisation est un enjeu fort pour le territoire afin de maintenir la qualité et l'attractivité du Val d'Amour.

6.2 L'étirement des constructions le long des voies

Le développement démographique étant modéré et une bonne part des constructions se faisant de façon dispersée, les extensions urbaines des villages ne sont pas très importantes et se font principalement, et depuis longtemps, par étirement le long des voies.

Cela peut nuire à la qualité des entrées de villages si l'étirement est trop long, ce qui est fréquent, ou visible de loin –par exemple sur une ligne crête avec des couleurs blanches ou trop claires des pavillons-, ou décousu.

Les questions de sécurité routière, de maintien des vues depuis les axes de traversée du territoire et d'intégration paysagère des constructions dans la morphologie des bourgs amènent à vouloir limiter ce type d'implantation.



6.3 Les évolutions de la forme urbaine à maîtriser pour garder une identité

Des lotissements sont parfois réalisés, et leur nombre s'est accru ces dernières années. Leur intégration est possible, s'ils sont bien positionnés, en continuité du village, avec une trame viaire s'adaptant au terrain et permettant des connexions aisées au village –y compris piétonne–, avec un règlement imposant des principes d'implantation des maisons dialoguant avec l'espace public, harmonisant le traitement des clôtures et des végétaux...

Mais ce n'est pas toujours le cas, et encore moins ces dernières années, comme si les opérateurs avaient oublié ces savoirs faire élémentaires. La réduction de la taille des parcelles, mais pas celle des maisons, pose question : les volumes bâtis semblent écraser les bouts de jardins restants, la promiscuité est grande, ... le modèle réduit a-t-il encore un sens ? Ne peut-on pas faire mieux ?



Des clôtures de mur ou de thuyas fermant les vues et accentuant l'effet de couloir de l'espace public



Lotissement du docteur Gouhot, Mont sous Vaudrey

6.4 La qualité des silhouettes de bourg et des entrées de ville

Les paysages du Val d'Amour offrent de nombreux points de vue qui permettent d'appréhender l'inscription des bourgs en pied de coteau ou en bord de Loue dans le paysage. Les boisements, bosquet, micro-relief, vergers, haie fabriquent des limites d'intégration du paysage bâti dans le territoire. L'organisation des communes a toujours permis, historiquement, grâce au fonctionnement agricole des communes une transition douce entre le bâti et les champs. Le développement plus récent a fragilisé les ceintures vertes de transition entre les espaces construits et les espaces agricoles.

Dans un paysage ouvert ou bien de relief comme celui du Val d'Amour, l'inscription des villages dans leur site est une problématique paysagère majeure car la visibilité des silhouettes de bourg est régulière. Elle joue un rôle important dans la qualité des paysages. Les projets de développement des communes devront particulièrement être attentifs aux secteurs de développement car la construction d'un bâtiment en limite de bourg mal orienté, de mauvais gabarit ou de couleur inappropriée, ou la suppression d'un verger peut particulièrement fragiliser l'inscription de la commune dans son paysage.



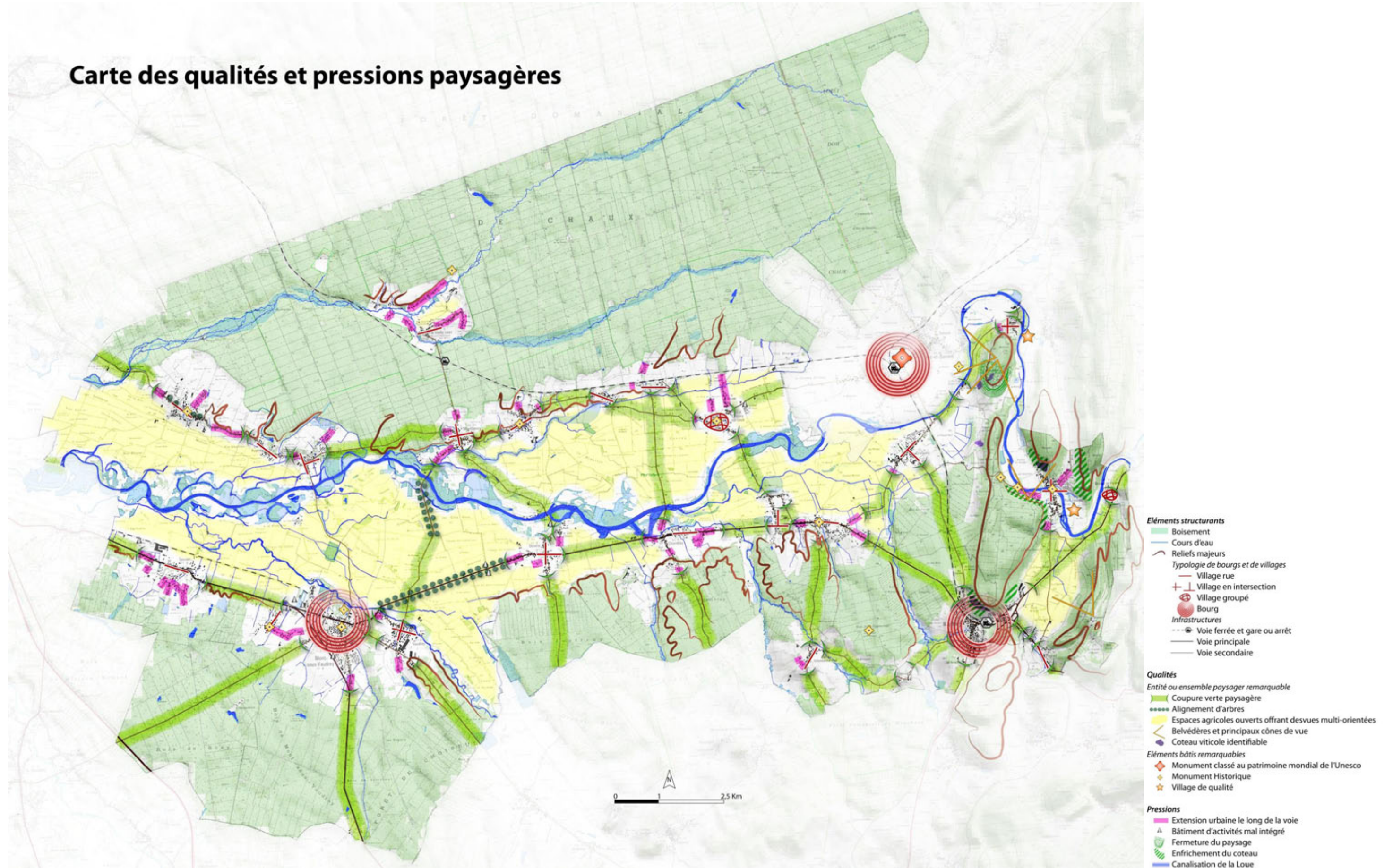
Construction au 1er plan en manque d'intégration paysagère du contexte et de la prise en compte du clocher de l'église



Le verger accompagne l'entrée de bourg et les bâtiments d'activités de faible hauteur préservent la vue sur la vallée

7 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN

Carte des qualités et pressions paysagères



PARTIE 3 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1 LA DEMOGRAPHIE ET LA POPULATION

1.1 Les territoires et dynamiques démographiques

1.1.1 Le positionnement régional

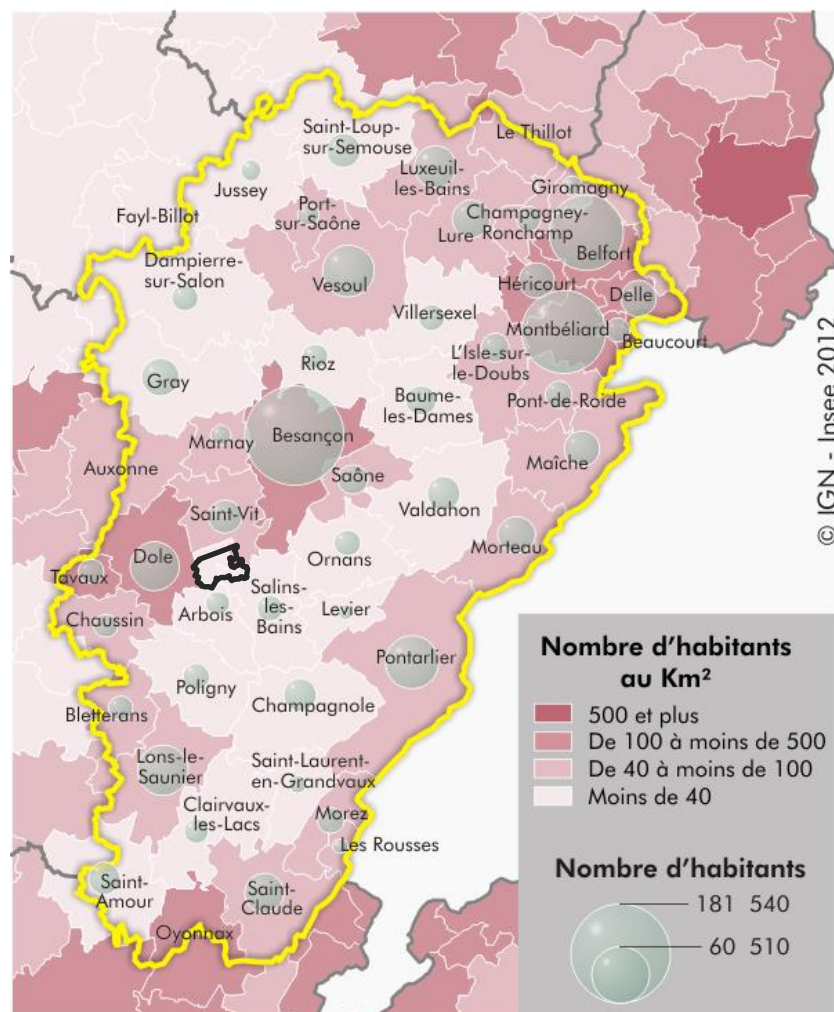
La communauté de communes du Val d'Amour compte 9115 habitants en 2010, soit 3% de la population jurassienne et 5% de la superficie départementale. En 2012, le territoire comptabilise 9 288 habitants. A noter toutefois qu'avec la méthode de recensement de population de l'INSEE, ce chiffre ne peut être comparé qu'avec celui de 2007, soit tous les 5 ans (pour rappel 8 878 habitants en 2007).

Le Val d'amour fait partie des territoires ruraux peu denses du Jura, bien qu'il soit très proche des grandes agglomérations. La densité de 33 habitants au km² est largement inférieure aux moyennes supra-territoriales : 52 habitants /km² dans le Jura, 72 en Franche-Comté et 117 en France métropolitaine.

Le territoire compte 2 communes de plus de 1000 habitants, Mont sous-Vaudrey et Mouchard, 5 villages de 500 habitants ou plus (Port-Lesney, Villers-Farlay, Souvans, La Loye et Cramans) et les 17 autres villages dont la population est comprise entre 48 et 415 habitants.

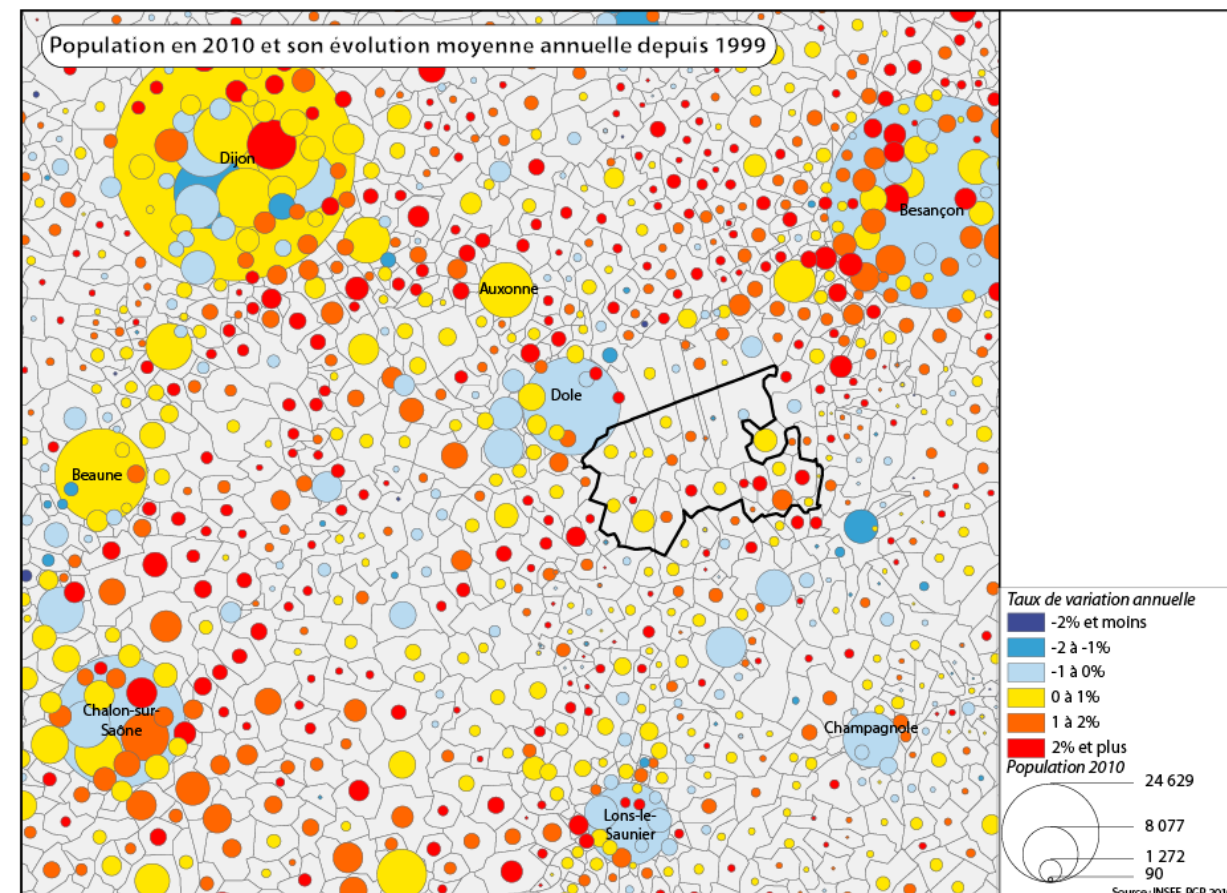
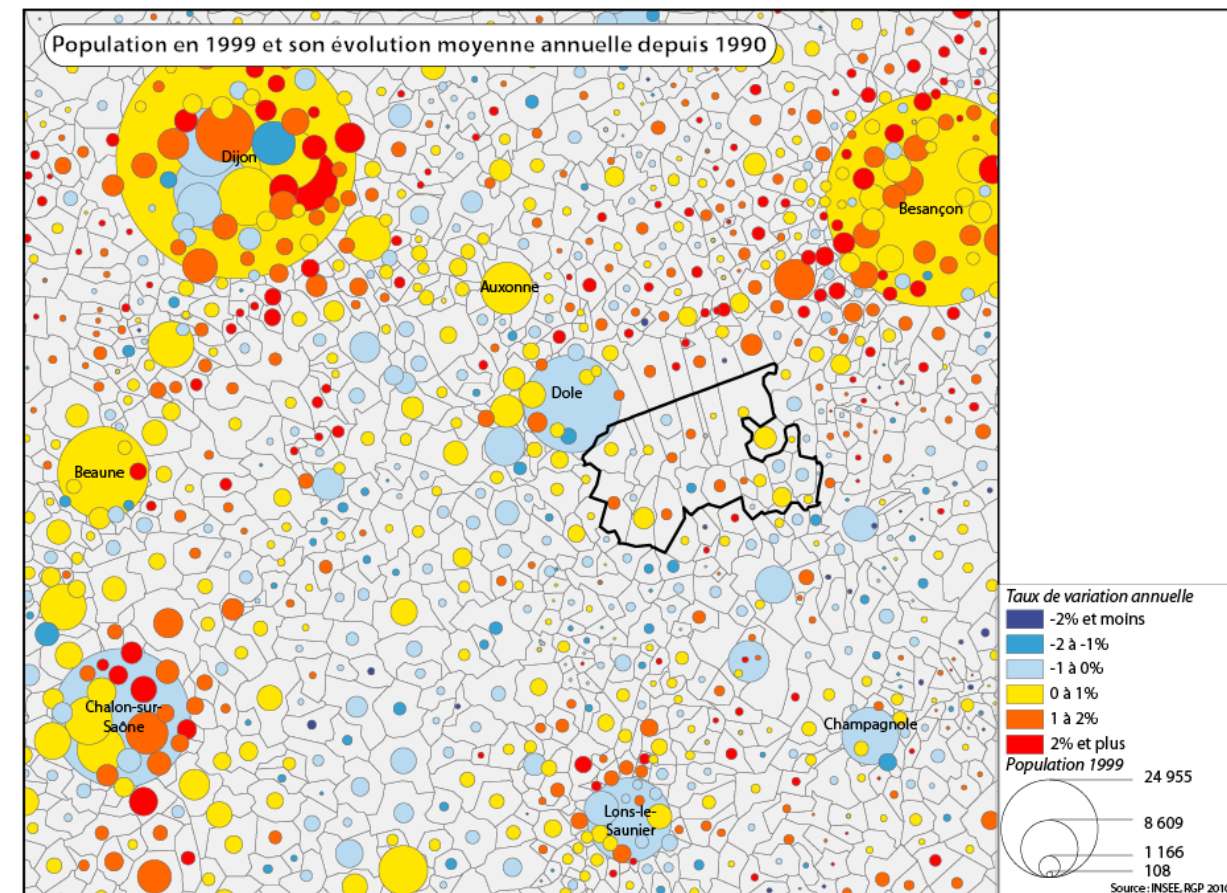
Entre 1982 et 2010, le Val d'Amour a gagné environ 1600 habitants, dont les 2/3 de cette croissance concerne les dix dernières années entre 1999 et 2010 (+1100 habitants).

Densité et population des bassins de vie franc-comtois



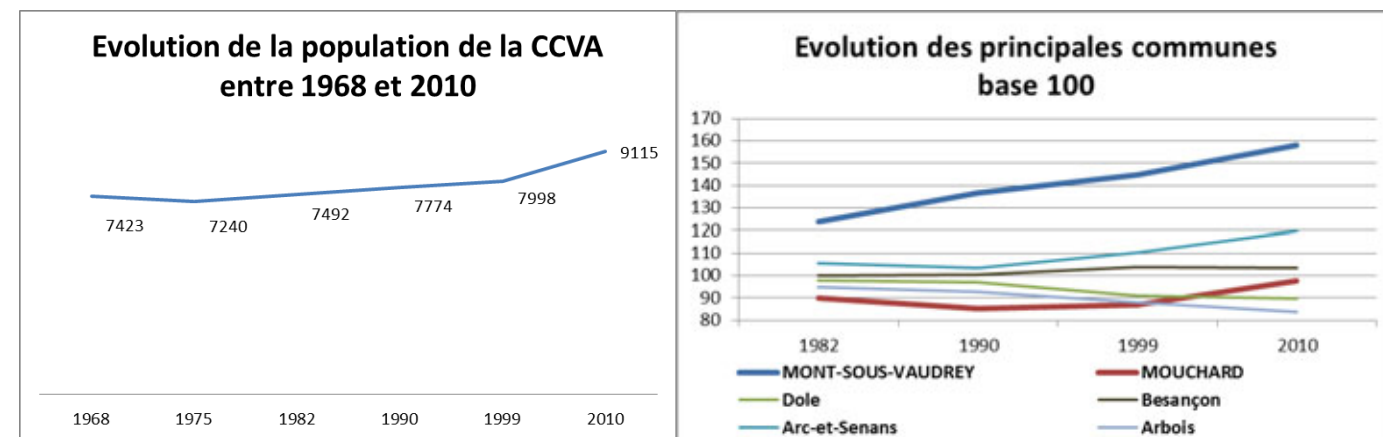
Source : Insee (Recensement de la population 2009)

1.1.2 Les évolutions de la population



Entre 1968 et 2010, le Val d'Amour est passé d'environ 7 400 à 9 100 habitants, avec une augmentation de population régulière, qui s'est accélérée depuis les années 1999 :

- Entre 1990 et 1999, l'évolution a été plutôt modérée : + 220 habitants, +0.3% de variation moyenne annuelle. 4 communes principalement ont porté cette croissance : Mont-sous-Vaudrey, Souvans, Montbarrey et Chamblay. Les autres communes ont connu des pertes de population ou une stabilité sur la période.
- Entre 1999 et 2010, l'augmentation de population a été soutenue avec 1 100 habitants supplémentaires et un rythme annuel de croissance de +1,2%, largement supérieur aux évolutions des pôles limitrophes et aux moyennes régionales ou nationales (+0,4 % par an en Franche-Comté et +0,6% en France).



Cette dynamique récente reflète le phénomène de périurbanisation des villes, se traduisant par un effet de vase communicant entre les territoires ruraux de l'axe Dole-Besançon et les grandes agglomérations :

- les baisses de population récentes de Dole et de Besançon sont révélatrices : -320 habitants pour la ville de Dole, -700 habitants pour Besançon, tandis que leur aire urbaine a compensé ces pertes : +0,3% par an de population pour ces dernières, contre -0.1% pour chacune des villes.
- Le Pays de Revermont, Poligny, Arbois et Salins, éloigné des grands pôles urbains attractifs, présente une baisse d'attractivité continue depuis une quarantaine d'années.

A l'échelle de la communauté de communes du Val d'Amour, et sur une période longue (1982-2010), la situation est légèrement contrastée entre les communes :

- Une **dynamique soutenue pour le bourg de Mont-sous-Vaudrey** : +280 habitants (sur un gain total de 1620 habitants pour la CCVA), +0.9% de croissance annuelle,
- Une **dynamique en demi-teinte pour le bourg de Mouchard** : +90 habitants, +0.3% en croissance annuelle. Le dernier recensement fait apparaître une légère croissance. Celle-ci est en réalité liée au changement de calcul de la population municipale entre les 2 recensements 1999 et 2010. Les étudiants majeurs vivant en internat dans les instituts de formation mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune sont désormais comptés dans la population municipale de la commune de Mouchard (commune d'études). Auparavant, ils étaient comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale.

Au final, l'on pourrait considérer que la population est restée plutôt stable depuis 30 ans si l'on déduit les étudiants majeurs.

- Une **dynamique très favorable aux petites communes**, dont les taux de variation annuelle oscillent entre +1,3% et +0.7%. Cette croissance a particulièrement profité aux communes de Villers-Farlay, de Souvans, de Vaudrey et de Cramans, et donc essentiellement sur la partie Sud du territoire.
- Une **perte de population très ponctuelle** à Chatelay, Pagnoz et Augerans.

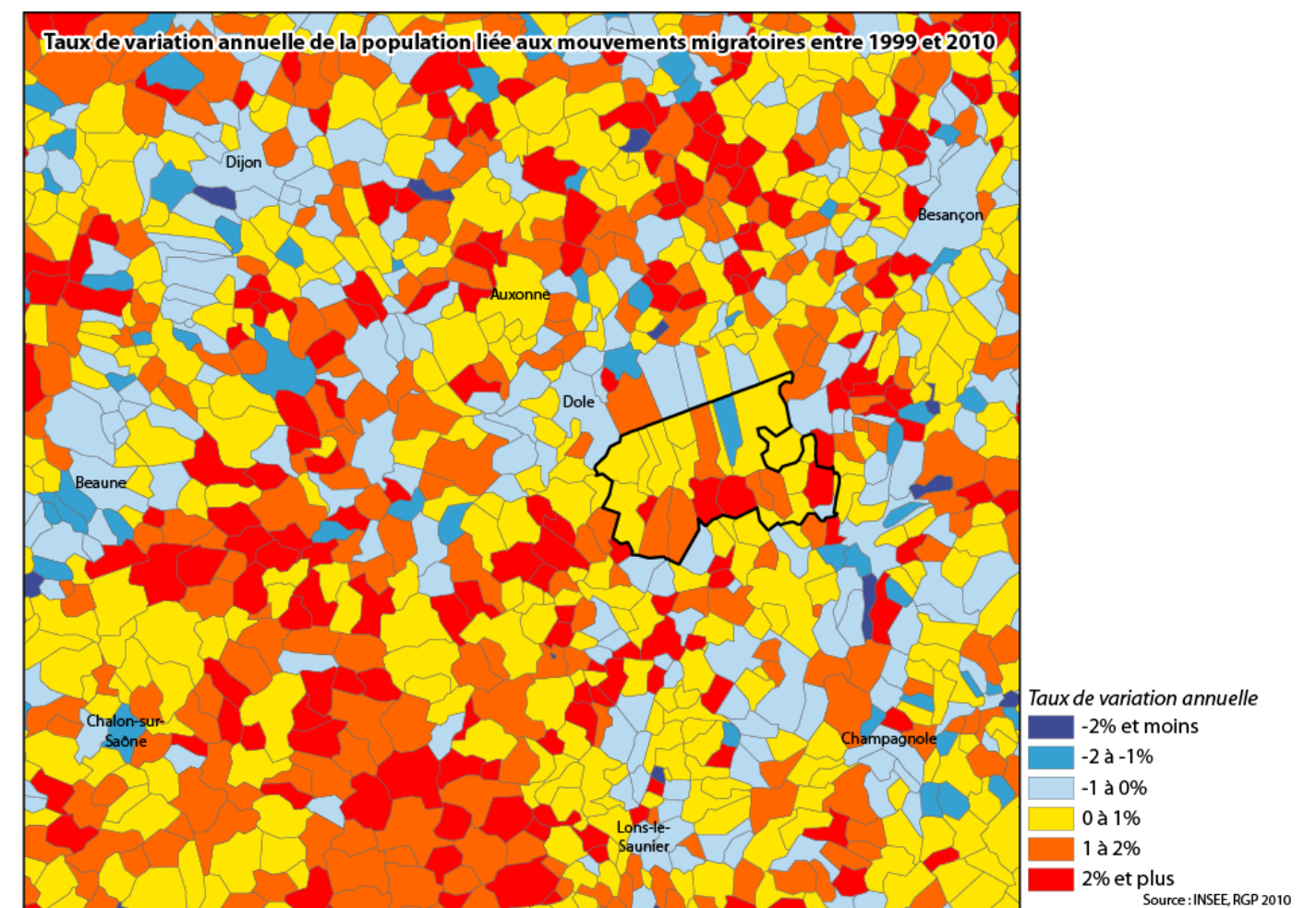
Evolution de la population comparée et détaillée ente 1982 et 2010

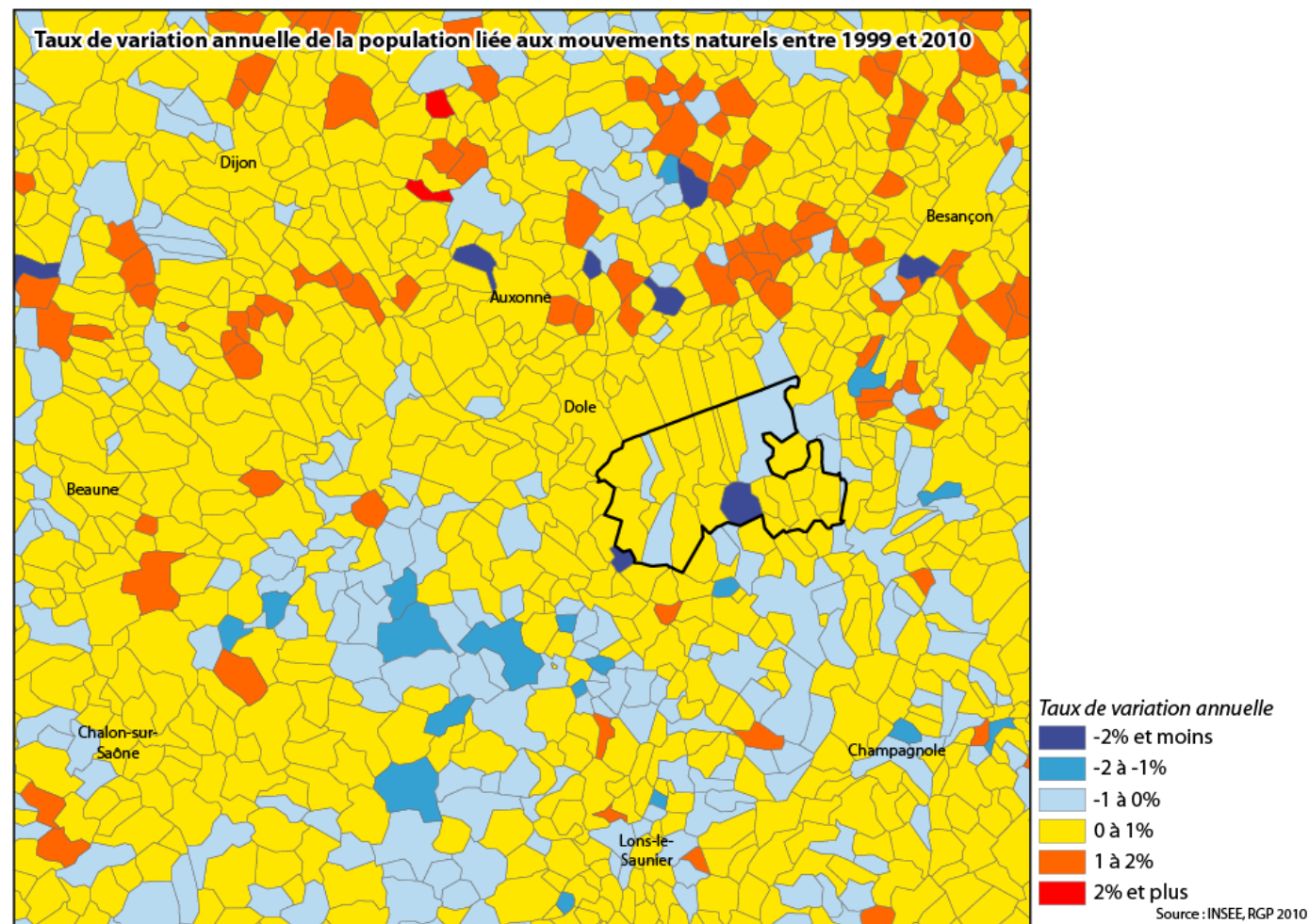
	Population 1982	Population 1999	Variation 1982-2010 (par an)			Population 2010	Variation 1999-2010 (par an)		
			Total	dû au mouvement naturel	dû au mouvement migratoire		Total	dû au mouvement naturel	dû au mouvement migratoire
CCVA	7492	7998	0,7%	-0,1%	0,8%	9115	1,2%	0,0%	0,6%
Jura	242925	250925	0,3%	0,2%	0,1%	261534	0,4%	0,2%	-0,1%
Franche-Comté	1084049	1117257	0,3%	0,4%	-0,1%	1171763	0,4%	0,4%	-0,2%
France métropolitaine	54334872	58520688	0,5%	0,4%	0,1%	62765236	0,6%	0,4%	0,0%

Source : INSEE

Cette croissance démographique est alimentée par l'arrivée de nouveaux résidents : plus d'arrivées que de départs de résidents.

A contrario, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est négatif depuis les années 75 et redevenu positif depuis le dernier recensement.





1.2 Les mobilités résidentielles

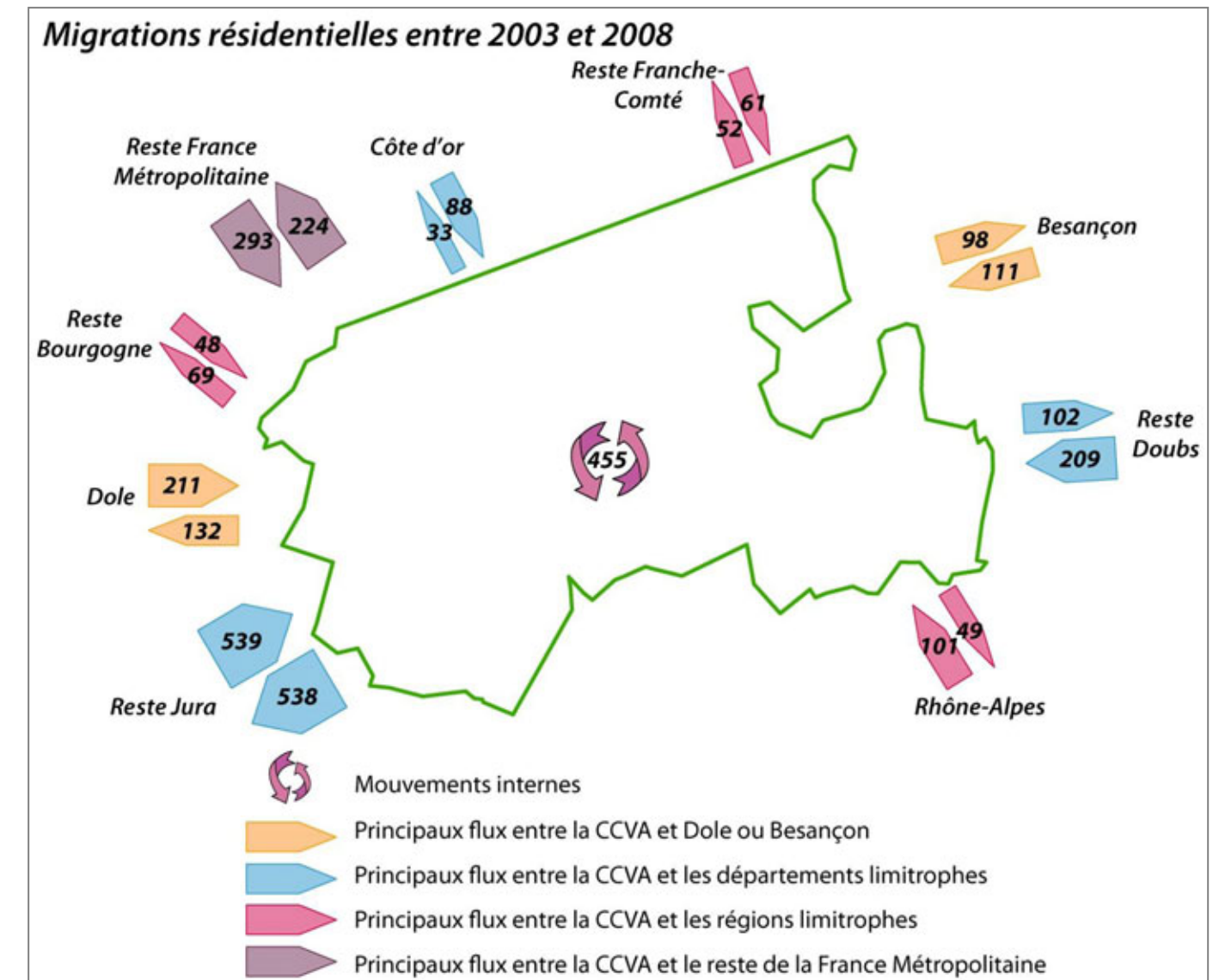
La situation du Val d'Amour est très favorable sur le plan migratoire, résultant de sa proximité des grandes agglomérations.

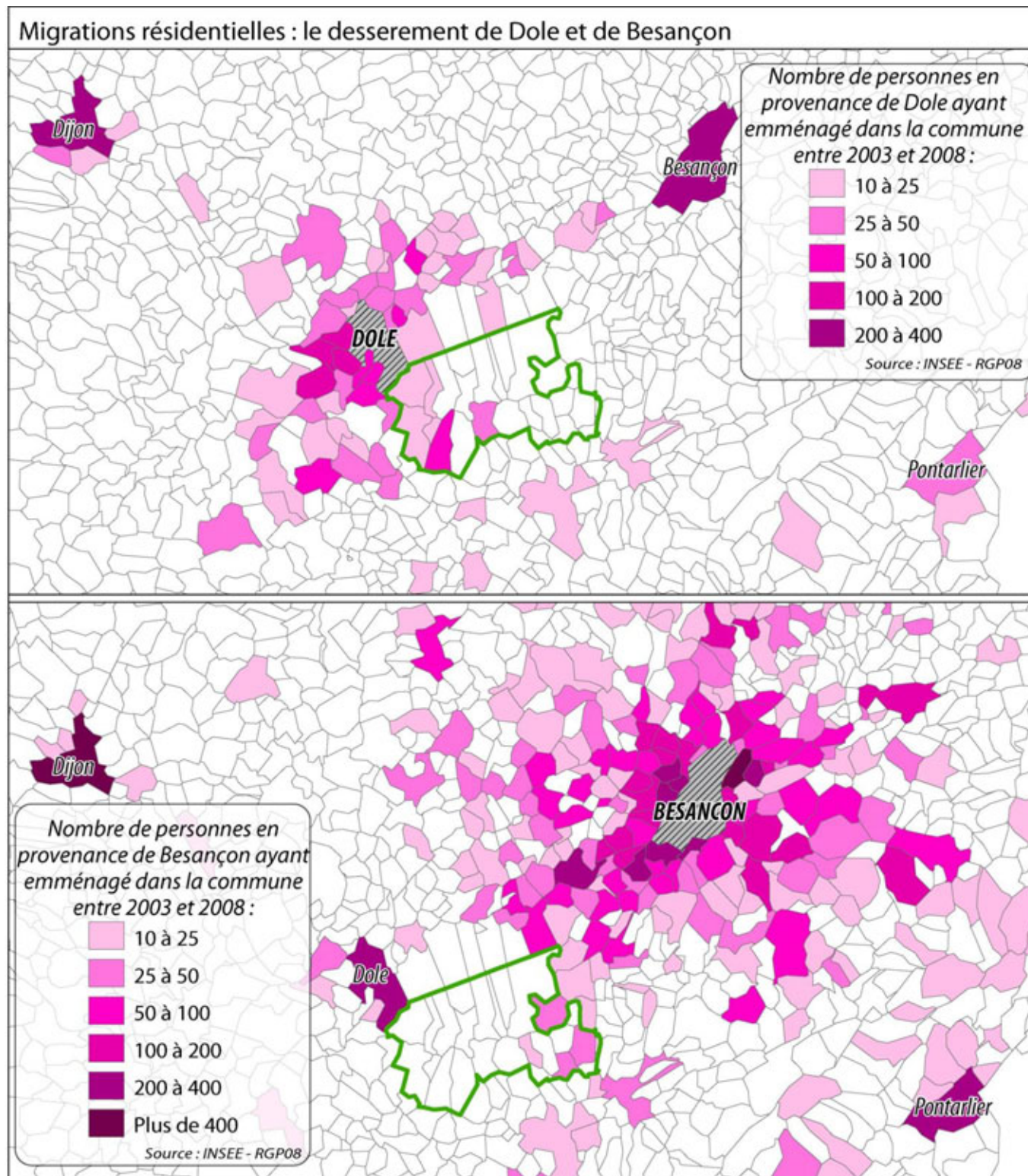
Entre 2003 et 2008, période d'observation la plus récente des mobilités résidentielles, on constate que :

- 455 habitants sont restés dans le périmètre de la CCVA de résidence,
- 1 660 individus sont arrivés dans le périmètre, en provenance d'autres régions, dont 320 des villes de Dole et de Besançon,
- 1 300 individus ont quitté le territoire.

Les échanges de population s'effectuent majoritairement au sein de la Franche-Comté : près de la moitié des échanges sont effectués avec le Jura, 20% avec le Doubs et 30% avec le reste de la France.

Les cartes ci-contre localisent les communes de destination des personnes ayant déménagé de Dole et ayant déménagé de Besançon entre 2003 et 2008.

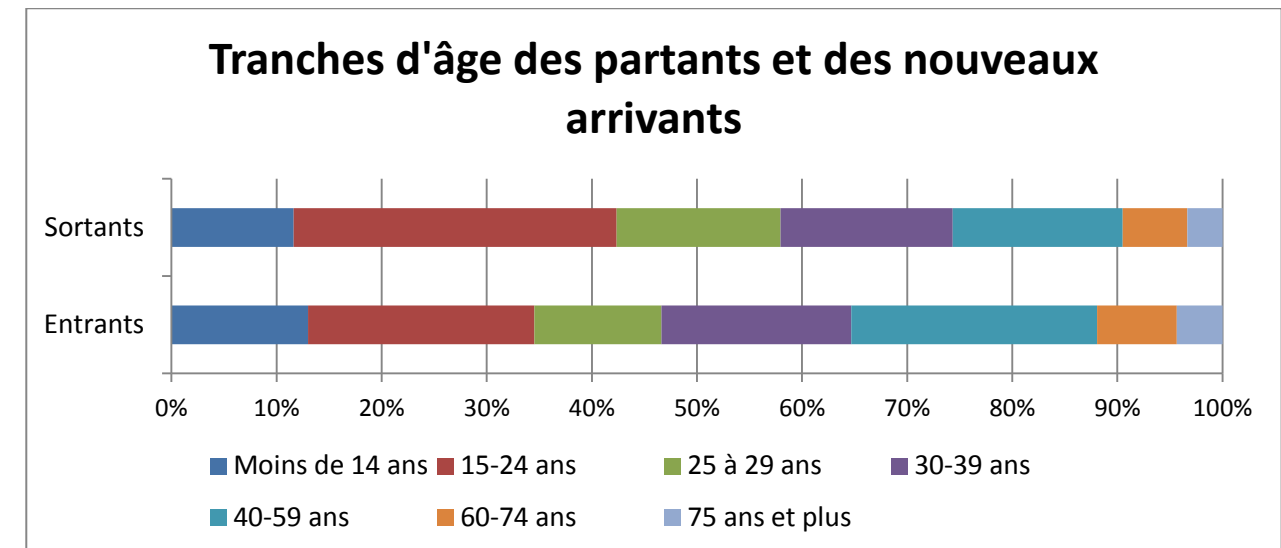




L'équilibre des flux varie suivant les secteurs géographiques considérés :

- Le desserement de la ville de Dole se fait principalement sentir dans l'ouest du territoire jusqu'à Mont-sous-Vaudrey.
- Le desserement de la ville de Besançon prend plus d'ampleur, mais touche assez peu le territoire de la CCVA : communes connectées à la RN83 (Mouchard, Port-Lesney).

Les mobilités résidentielles entre le territoire du SCOT et l'extérieur sont caractérisées par un départ des étudiants et jeunes actifs vers les villes (de 15 à 29 ans) compensés par l'arrivée de familles (avec ou sans enfant) et d'étudiants formés à Mouchard (15-19 ans).



1.3 Les caractéristiques de la population

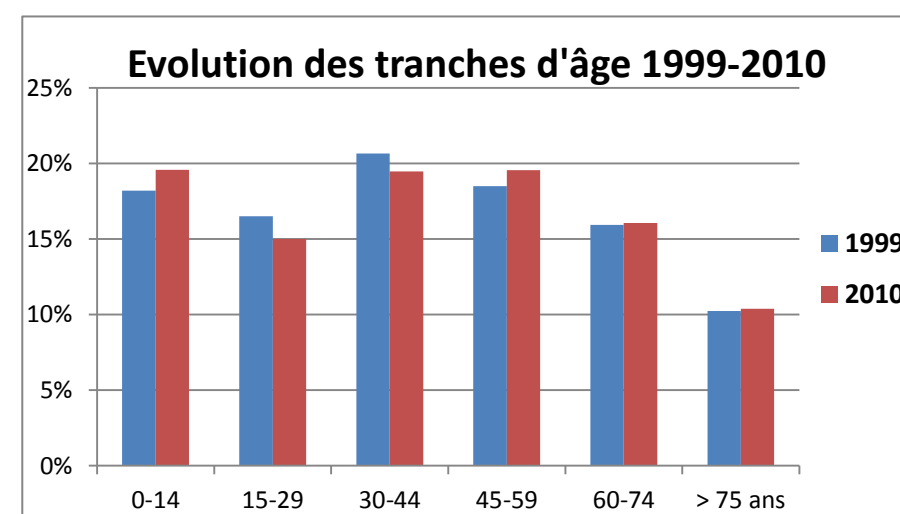
1.3.1 Une population moins vieillissante qu'ailleurs

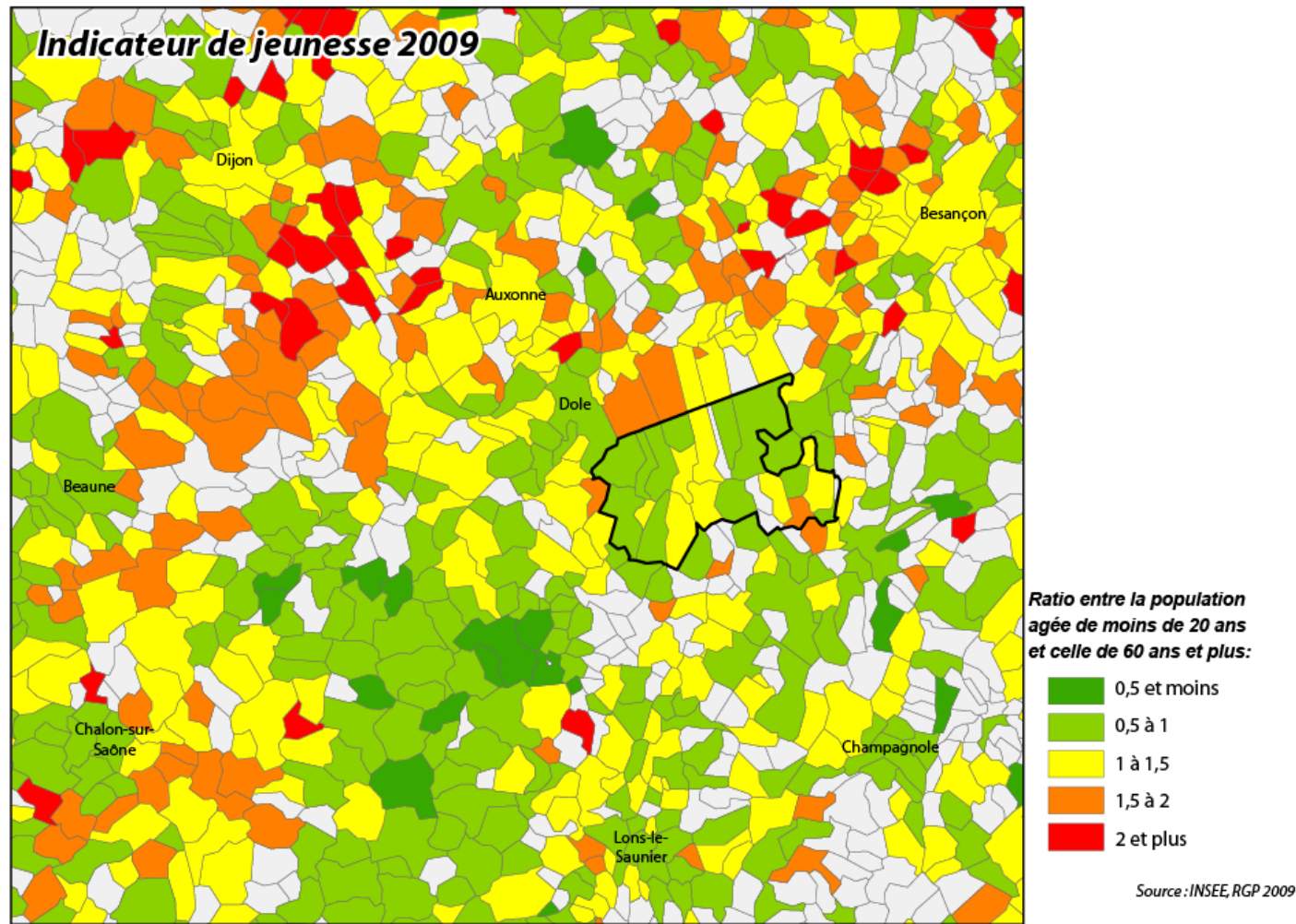
La population du Val d'Amour est globalement vieillissante au regard des caractéristiques suivantes :

- Une part de 20-34 ans et de 45-59 ans moindre qu'au niveau national. Cette population active est attirée vers les grandes villes offrant des emplois et un niveau de service-équipement élevé,
- Les plus de 60 ans et en particulier les plus de 80 ans davantage représentés dans le Val d'Amour. 6% de la population, soit environ 500 personnes, ont plus 80 ans. Cette proportion, qui devrait encore augmenter au cours des 15-20 prochaines années (perspectives INSEE), génère des besoins spécifiques en termes de services et d'hébergements adaptés.

Néanmoins, on observe un certain rajeunissement du territoire depuis 10 ans permettant de trouver un équilibre (indicateur de jeunesse) entre les jeunes (moins de 20 ans) et les moins jeunes (60 ans et plus).

Le Val d'Amour est une terre d'accueil pour les familles. La part des 0-14 ans et les 35-59 ans a augmenté depuis 1999, en particulier dans les villages, à l'inverse des deux bourgs-centres où l'évolution a été faible voire négative à Mouchard.



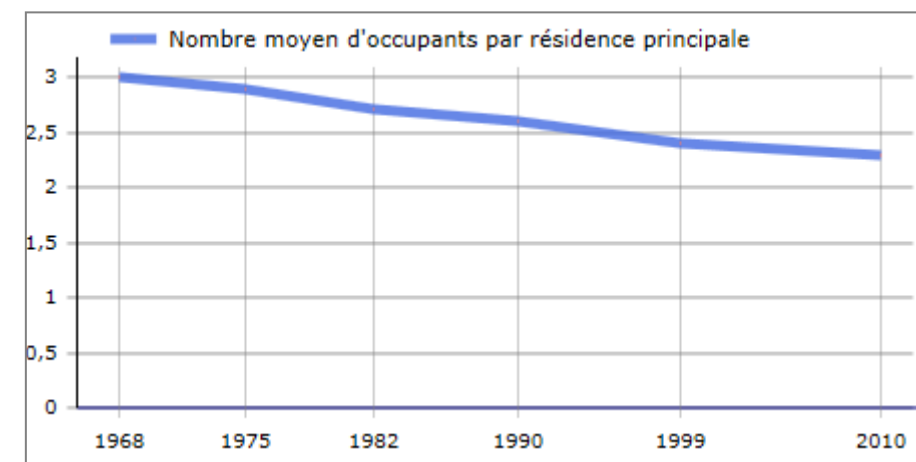


1.3.2 Une augmentation du nombre de ménages accompagnée d'une réduction de leur taille

Le nombre de ménages sur le territoire a augmenté de 18% entre 1999 et 2010, pour atteindre 3758 ménages en 2010 soit 565 ménages de plus.

Cette croissance est supérieure à la croissance démographique (+14% sur la même période) du fait de la réduction de la taille des ménages induit par le vieillissement de la population et le morcellement des familles : 2,3 personnes en moyenne par ménage, contre 2,4 en 1999 et

Depuis 1999 seulement, cette moyenne est plus élevée que celle du Jura et de la Franche-Comté, reflétant l'accueil de familles désireuses d'accéder à la propriété à proximité des grandes villes.

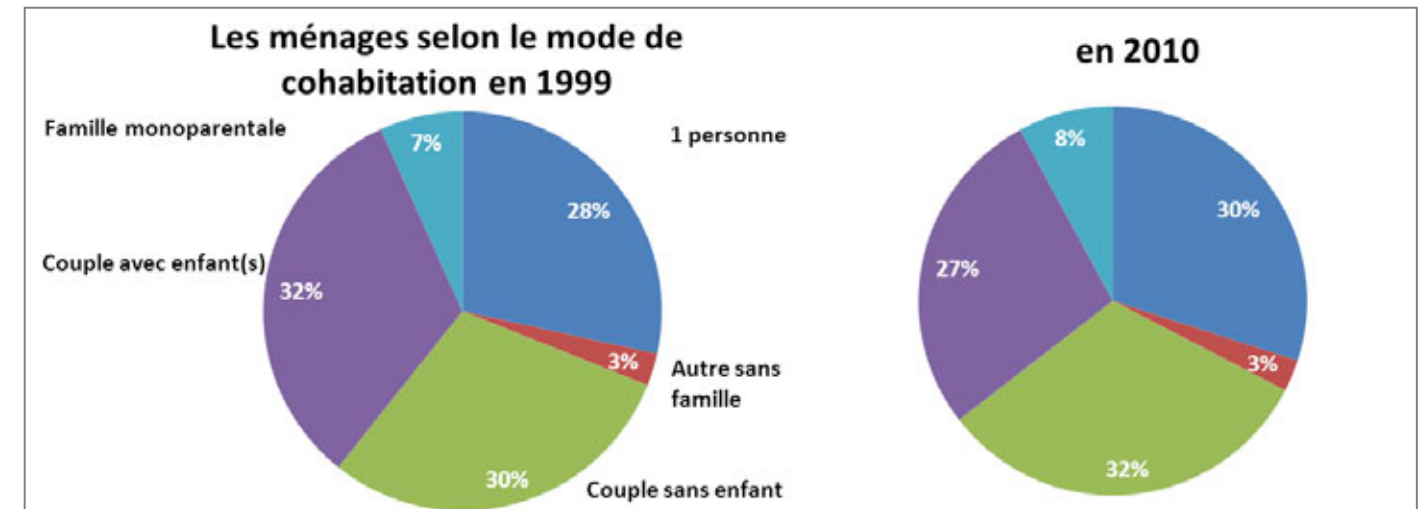


Evolution de la taille des ménages

La taille des ménages est plus faible dans les bourgs-centres et les communes à l'Est du territoire (Chatelay, Port-Lesney, Chissey-sur-Loue, Cramans), générant des logements et des services adaptés aux besoins des petits ménages.

La composition des ménages est de plus en plus diversifiée : couples sans enfants, familles monoparentales, personnes seules (célibataires, veufs),...

Malgré l'accueil de familles, les couples avec enfants ne représentent qu'1/4 des ménages (27%) et leur part a diminué entre 1990 et 2009. Les personnes seules et les couples sans enfants représentent près des deux tiers des ménages.

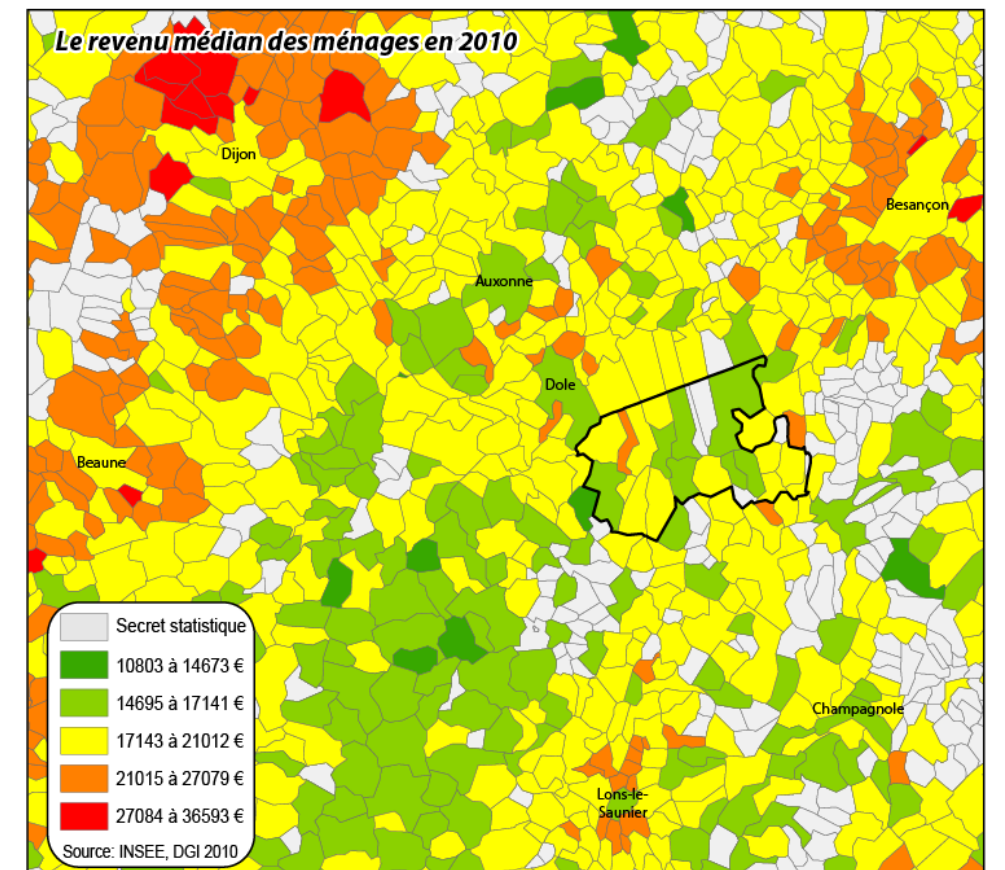


1.3.3 Une certaine fragilité en termes de revenus

Le revenu médian du territoire du Val d'Amour est légèrement inférieur à la moyenne départementale : 17 487 € contre 18 207 € dans le Jura.

Quelques communes présentent des ménages aux revenus plus modestes (entre 15 000 et 16 000 €), avec une part de foyers fiscaux non imposables supérieure à 50%, notamment à Ounans, Santans, Montbarrey, Souvans, Villers-Farlay et Ecleux.

La présence de populations aux revenus modérés pose des questions pour l'aménagement futur du territoire, en termes d'offre de logements abordables, d'accès aux services, de vulnérabilité des ménages face à la hausse des coûts de l'énergie.



1.3.4 Des catégories socio-professionnelles qui évoluent

A l'échelle du Val d'amour, les équilibres socio-professionnels évoluent avec une progression de la part des professions intermédiaires ainsi que des retraités et une diminution des populations actives ouvrières, employées et agricoles.

- La part des professions intermédiaires a fortement augmenté (de 4% à 15% entre 1999 et 2010). Cette évolution est significative dans les villages ayant accueilli de nouveaux habitants depuis une dizaine d'années.
- L'augmentation de la part des retraités dans la population est importante, mais dans la même mesure qu'à l'échelle du département,
- Parallèlement la représentation des ouvriers et des employés connaît une forte baisse, respectivement de 21% à 18% et de 18% à 16% entre 1999 et 2010, pour plusieurs raisons (rapprochement des lieux d'emplois extérieurs au territoire, départs à la retraite, etc.)
- La part d'agriculteurs, plus modeste, a diminué sur le même pas de temps (de 3% à 2%). La part de professions supérieures ou intermédiaires a, quant à elle, augmenté de 15% à 17%.

Evolution de la part de catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2010

	Total Agriculteurs exploitants		Total Artisans, Commerçants et Chefs entr.		Total Cadres et Professions intellectuelles sup.		Total Professions intermédiaires		Total Employés		Totals Ouvriers		Total Retraités	
	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010
CCVA	3,4%	2,4%	5,0%	4,3%	4,3%	5,5%	13,0%	15,9%	17,9%	16,1%	20,9%	17,8%	35,5%	38,0%
Jura	2,4%	1,6%	5,0%	4,1%	4,9%	5,9%	13,2%	14,7%	17,7%	17,5%	24,6%	21,3%	32,2%	35,0%
Franche-Comté	2,0%	1,2%	4,2%	3,7%	6,0%	7,4%	14,6%	15,6%	19,1%	18,3%	24,4%	21,3%	29,6%	32,5%

1.4 Les perspectives démographiques

La situation démographique du territoire apparaît globalement bonne : croissance très favorable, indice de jeunesse correct (moyen), croissance des ménages soutenue, revenus médians dans la moyenne,...

Deux questions se posent tout de même pour l'avenir :

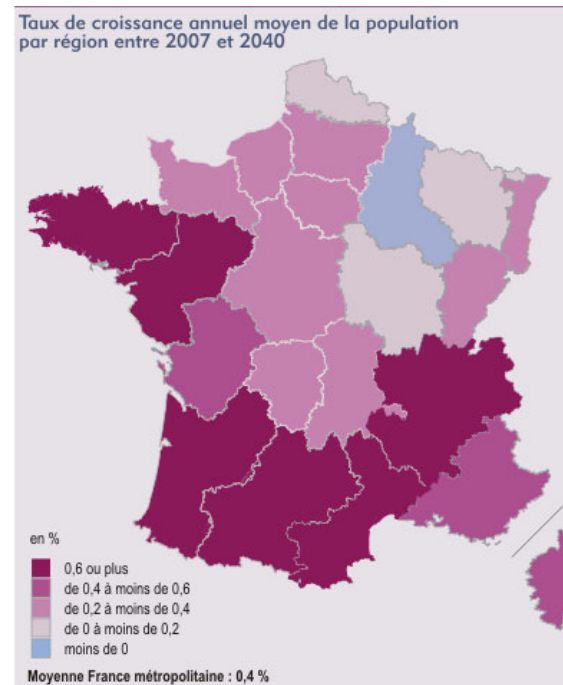
- La question de l'équilibre régional

Le Val d'Amour doit sa croissance démographique récente au desserrement des agglomérations doloise et bisontine et, dans une moindre mesure, de celle de Dijon. Ces agglomérations entendent à l'avenir tout faire pour freiner ces mouvements. Leur SCOT, projets d'agglomération, projets urbains, politiques de l'habitat ou encore politiques foncières s'y emploient. Le renchérissement du coût des énergies et donc des déplacements pourrait jouer dans le même sens.

Le territoire ne peut sans doute pas continuer à miser sur ce mode de développement périurbain. Il faudra s'appuyer sur d'autres forces internes -économiques, paysagères, de cadre de vie- pour attirer de la population, garder et faire venir de jeunes ménages.

Il faut également s'attendre à un ralentissement démographique général.

A l'horizon 2040, les perspectives démographiques annoncées par l'INSEE laissent augurer à l'échelle nationale d'une



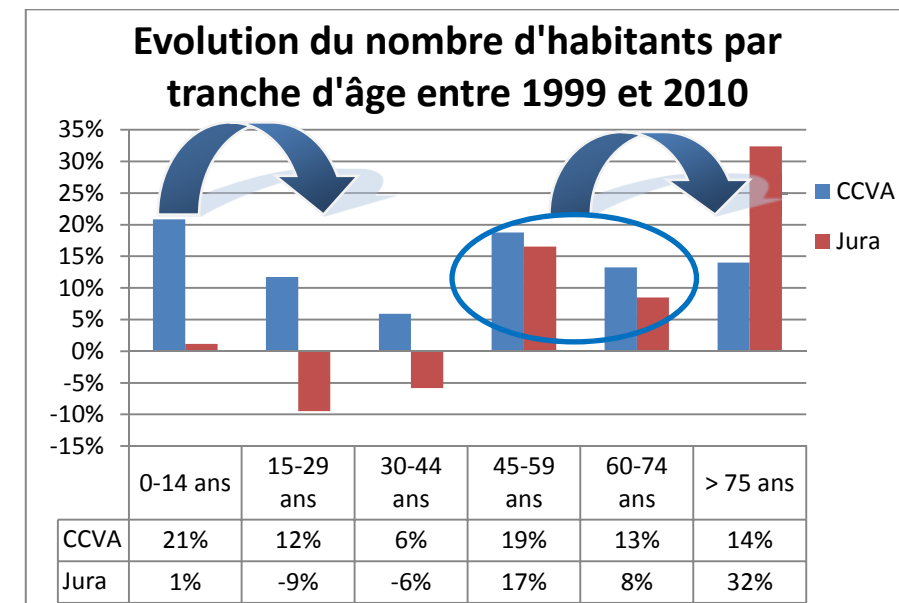
croissance de +0,4% par an entre 2007 et 2040 (+0,5 % ces 30 dernières années) et de +0,3% par an pour la Franche-Comté

Ces indications sont intéressantes à prendre en compte pour la réflexion future (et dans l'attente de simulations statistiques spécifiques qui pourront être commandées à l'INSEE). Le Val d'Amour connaît en effet une croissance importante (+0,7% par an depuis 30 ans et +1,2% depuis 1999), qui va probablement baisser dans les 10 à 15 prochaines années.

- Le renouvellement de la population

Le territoire présente une part de jeunes retraités et d'actifs de plus de 50 ans importante, qui occasionnera d'ici 10 à 15 ans des besoins adaptés et probablement un rapprochement des villes et des bourgs-centres, proposant une offre de services, de commerces, de soins et de vie sociale diversifiée.

Par ailleurs, l'attractivité démographique du territoire masque un solde naturel particulièrement faible ainsi qu'une évacuation importante des étudiants et jeunes actifs vers l'extérieur. Ce double phénomène mérite d'adapter la politique d'habitat du territoire de façon à assurer un renouvellement pérenne de la population et du parc de logements du Val d'Amour.



1.5 Synthèse des dynamiques démographiques

ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire très attractif sur le plan démographique depuis 10 ans - Une offre diversifiée de services et équipements à Mont ss-Vaudrey et Mouchard - Une dynamique qui profite aussi aux plus petits villages - Une population plutôt jeune 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire sous influences extérieures - Un solde naturel très faible et un vieillissement de la population - Des besoins en équipements multiples : petite enfance (↗ 0-14 ans), vieillissement population (↗ couples sans enfant, personnes seules) - Un accroissement de population avec des besoins généralisés en services-équipements - Un desserrement des pôles extérieurs qui fragilise leur attractivité à moyen-long terme

2 L'HABITAT

2.1 Le parc de logements existants

2.1.1 La structure du parc en 2010

Le Val d'Amour comptabilise 4 490 logements en 2010, ce qui représente 622 logements supplémentaires depuis 1999.

Un quart est concentré dans les 2 bourgs-centres : Mont sous-Vaudrey (596 logements) et Mouchard (565 logements).

Entre 1999 et 2010, le parc de logements a augmenté de 16%, avec des mouvements contrastés entre les 3 catégories qui le composent :

- Les résidences principales ont augmenté de 17% (+565 logements).
- Les résidences secondaires ont fortement diminué : -16 % (-75 logements), se traduisant par le basculement de résidences secondaires en résidences principales.
- Avec 337 logements vacants, le taux de vacance de 7,5% est resté dans les moyennes de référence. Le taux moyen « normal » se situe entre 5 et 8 % (6,9% en France en 2010).

Cependant, son évolution récente est plus préoccupante : + 64 % en dix ans, +131 logements. Dans certaines communes, le nombre de logements vacants a doublé (Villers-Farlay) voire triplé (Mont-sous-Vaudrey, Chatelay et Mouchard).

A Mouchard, la part de logements inoccupés devient préoccupante : 12% du parc total, 65 logements vacants en 2010.

Part et évolution du parc de logements

	Logements		Résidences principales			Résidences secondaires et occasionnelles			Logements vacants		
	2010	Evolution 1999-2010	2010	Evolution 1999-2010	Part	2010	Evolution 1999-2010	Part	2010	Evolution 1999-2010	Part
Mont sous-Vaudrey	596	26%	527	23%	89%	21	-39%	3%	48	334%	8%
Mouchard	565	11%	479	7%	85%	22	-34%	4%	65	141%	12%
Autres communes	443	15%	2752	19%	83%	352	-12%	11%	225	34%	7%
CCVA	4490	16%	3758	18%	84%	394	-16%	9%	337	64%	8%
Jura	142731	12%	115453	11%	81%	15063	-4%	11%	12215	48%	9%
Franche-Comté	594293	13%	512590	13%	86%	36194	-7%	6%	45509	38%	8%

Source : INSEE – RGP1999-2010

Durant les années 1990 et 2000, un effort de requalification a eu lieu dans de nombreuses communes. Le phénomène de vacance a néanmoins perduré et peut s'expliquer de diverses façons :

- l'offre ne correspond pas à la demande,
- les biens trop vétustes ne sont plus habitables,
- les propriétaires trop âgés sont en établissement,
- des conflits de succession empêchent la vente ou la location du logement.

La question de la réoccupation -sous réserve d'adaptation ou de réhabilitation- ou du renouvellement de ce stock de logements vacants sera centrale dans la réflexion du PLUi valant SCOT, notamment au regard du besoin de reconquête des cœurs de village.

2.1.2 Les résidences principales

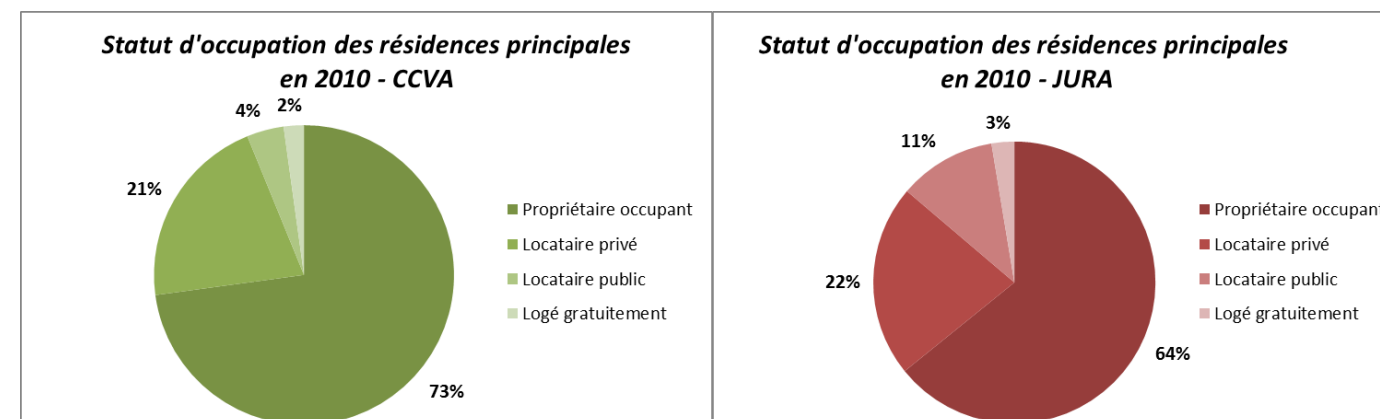
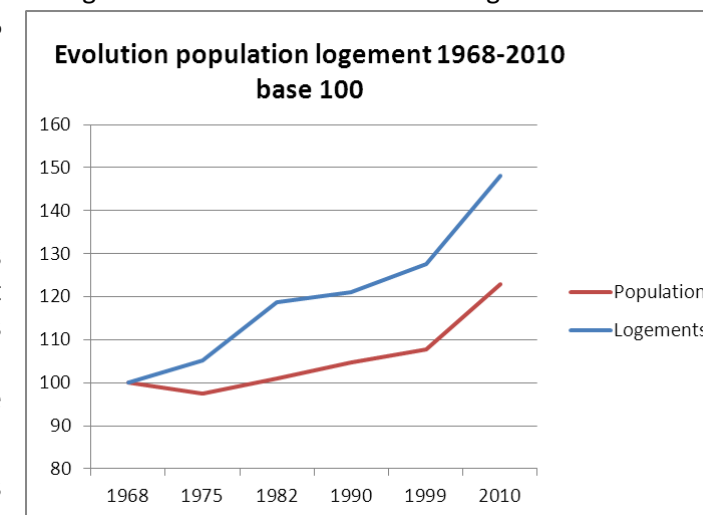
Le parc de résidences principales a cru conformément à l'augmentation du nombre de ménages sur le territoire (puisque un ménage = une résidence principale) : + 18 % entre 1999 et 2010, au même rythme que l'évolution de la population (+14%).

Source : INSEE RGP 1968 à 2010

Il est majoritairement occupé par des propriétaires (pour les trois quart), même si le taux dépasse rarement les 80%. Cette proportion est en augmentation depuis 10 ans et peut s'expliquer par l'arrivée d'actifs à la recherche d'un bien en acquisition à un coût abordable proche des agglomérations.

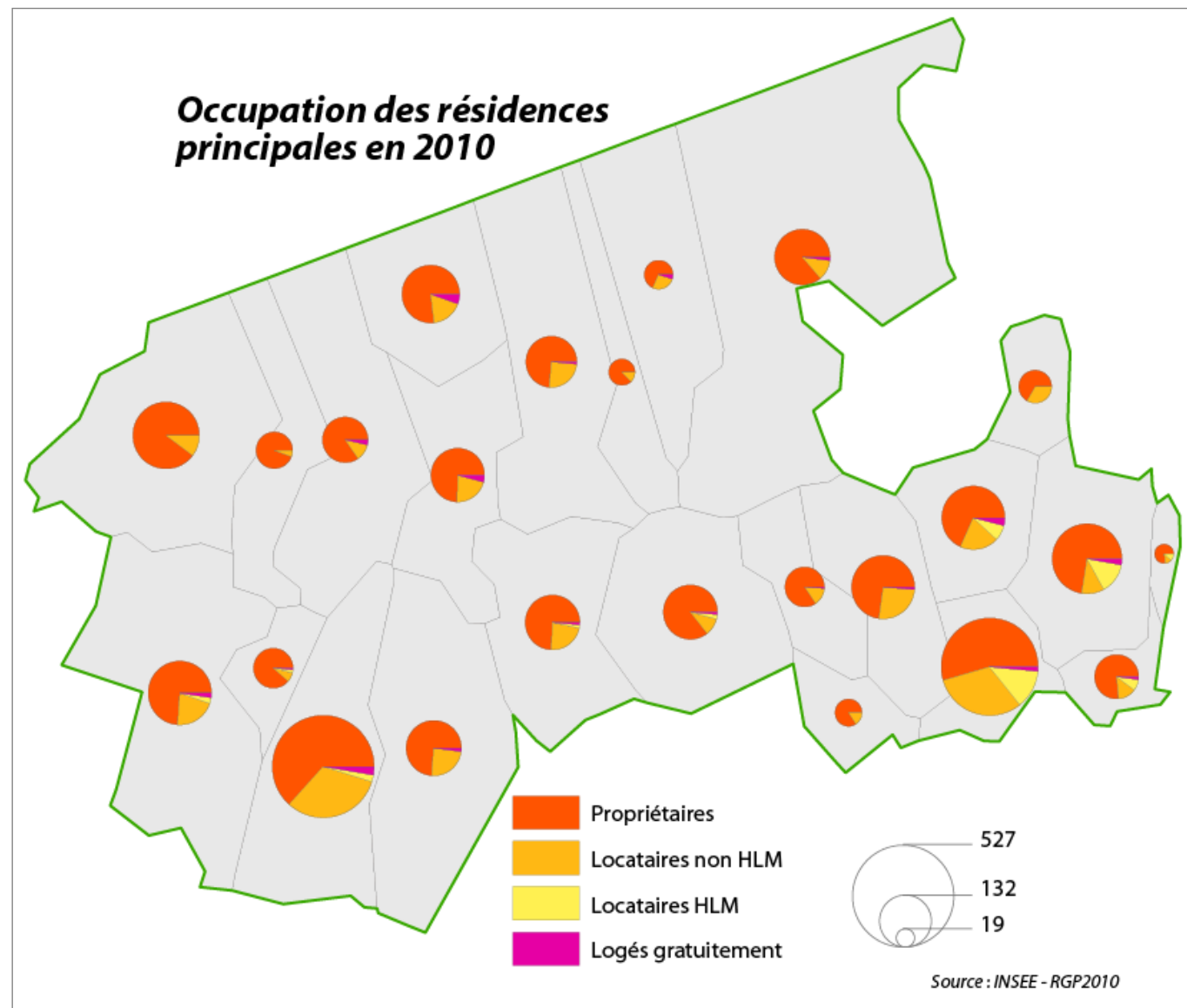
En majorité constitué de maisons, le parc de logements comporte néanmoins des appartements dont la part a augmenté ces dernières années :

- à Mouchard : ouverture des établissements de formation en 2000-2003 générant une mise sur le marché d'appartements,
- et dans des petites communes rurales par réhabilitation de fermes jurassiennes.



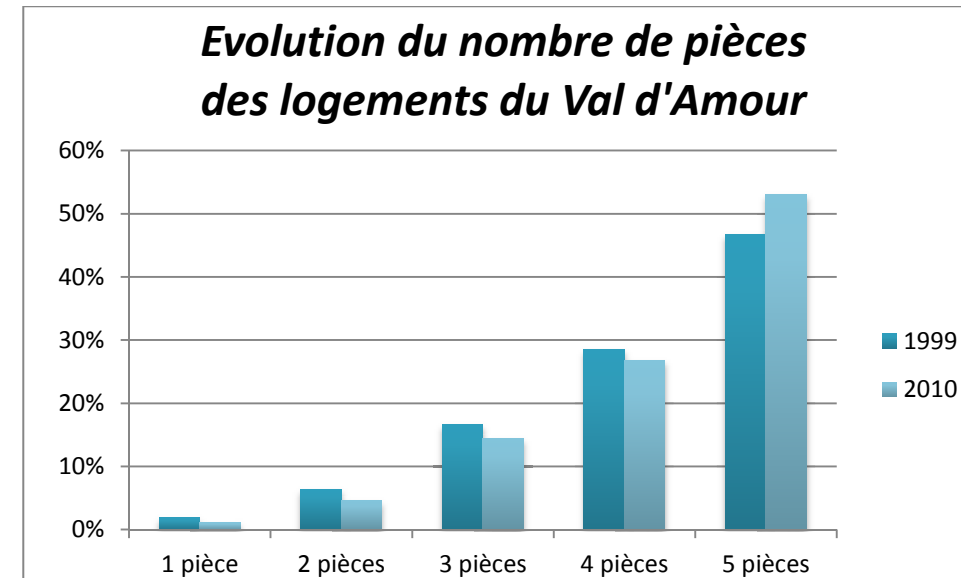
Le parc locatif (public et privé) représente 25 % de l'offre, soit moins que la moyenne départementale (33 %) et nationale (40 %). Les caractéristiques sont les suivantes :

- Le secteur privé est concentré à près de la moitié (40%) dans les deux bourgs-centres, puis se répartit de manière assez équilibrée entre les autres communes de la rive Nord et de la rive Sud.
- Le logement locatif social est plus diffus, se répartissant entre Mouchard, Port-Lesney, Cramans et Mont-sous-Vaudrey : 82 % de l'offre, soit 123 locatifs sociaux. Mouchard offre près de la moitié des logements locatifs publics du territoire (41%) pour 13 % des résidences principales. Mont-sous-Vaudrey affiche un parc de logements locatifs sociaux faible (7% seulement).
- Ce déséquilibre notamment en matière de logements locatifs sociaux pose la question de l'accessibilité limitée de certaines catégories de ménages aux différents secteurs géographiques du territoire, en particulier dans les bourgs-centres.



En terme de taille de logements, on note une proportion importante et croissante de grands logements (5 pièces et plus), ainsi qu'une proportion faible et en déclin de logements de plus petite taille (2 et 3 pièces notamment) sur le territoire.

La majorité des communes du Val d'Amour présentent un taux de grands logements supérieur à 80%, avec un taux moyen de petits logements (1 ou 2 pièces) de 6%.



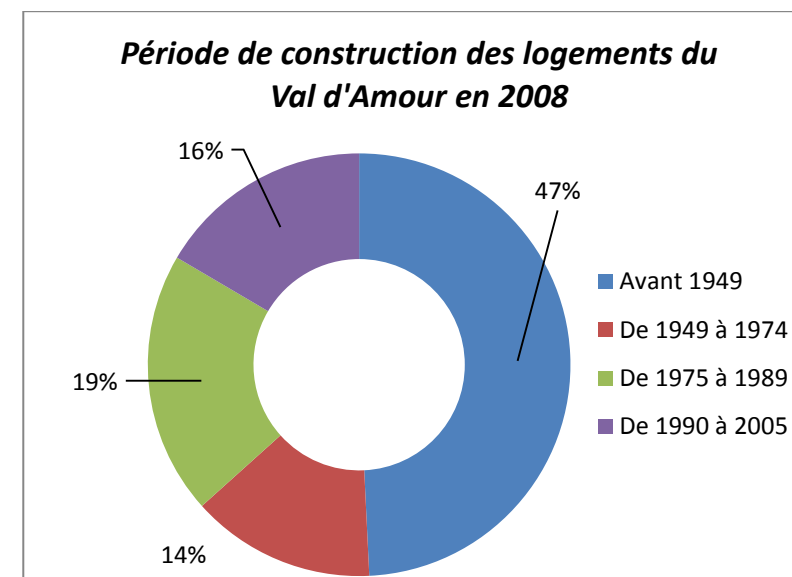
Ce constat est marqué dans la plupart des communes (sauf pour Mouchard), les logements étant majoritairement des maisons individuelles récentes. Cette typologie de parc, en plus de constituer des formes consommatrices d'espace et de manquer d'intégration avec le noyau villageois, ne répond que de manière limitée aux demandes diversifiées sur le territoire.

A Mouchard, avec 12% de T1 et T2, les petits logements répondent aux besoins d'étudiants non logés en internat, bien que certains de ces logements, trop vétustes, restent inoccupés.

Les logements de taille modérée (T2 et T3) au cœur des villages apportent une réponse aux besoins des personnes âgées et de jeunes actifs.

Le parc de logements est assez ancien, 1/3 des logements ayant été construits au cours des vingt-cinq dernières années (depuis 1975).

Une grande majorité des logements ont plus de 60 ans (48% au total), réparties dans la plupart des villages. Le patrimoine y est essentiellement un bâti traditionnel agricole (fermes jurassiennes) plus ou moins vétuste (manque d'isolation, chauffage individuel tout électrique,...).



2.1.3 La réhabilitation de logements anciens du parc privé

Plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été menées ces vingt dernières années.

L'OPAH de 1989-1991 avait permis l'amélioration de 329 logements (209 logements de propriétaires occupants et 120 logements locatifs).

Une seconde OPAH menée sur la période 2003-2007 visait les objectifs qualitatifs suivants :

- répondre aux besoins nouveaux des ménages en terme de logements, tant en direction des personnes âgées que des familles,
- accompagner et soutenir les projets « cœurs de villages » afin de renforcer le rôle des bourgs-centres,
- agir sur la qualité architecturale et environnementale des projets dans une démarche de développement durable.

En parallèle, la commune a mené une opération ravalement de façades. L'OPAH a quasiment atteint ses objectifs quantitatifs : 285 logements à réhabiliter au total, dont 255 logements améliorés, soit une moyenne de 63 logements par an sur les quatre années d'opération.

Cette opération a profité de manière équilibrée aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs et dans 21 communes (sur les 24 au total) :

- **Propriétaires-occupants** : les objectifs n'ont pas été atteints, seulement 128 logements réhabilités sur un objectif de 165.
74 retraités ont été aidés (58% des dossiers subventionnés) principalement pour le maintien à domicile, l'apport de confort (chauffage central, isolation, entretien du gros œuvre) et l'adaptation au handicap. 54 actifs ont bénéficié de subventions dans le cadre des économies d'énergie et de mise aux normes de confort.
- **Propriétaires-bailleurs** : l'objectif a été dépassé avec 127 logements locatifs aidés, soit 7 de plus que le but fixé.

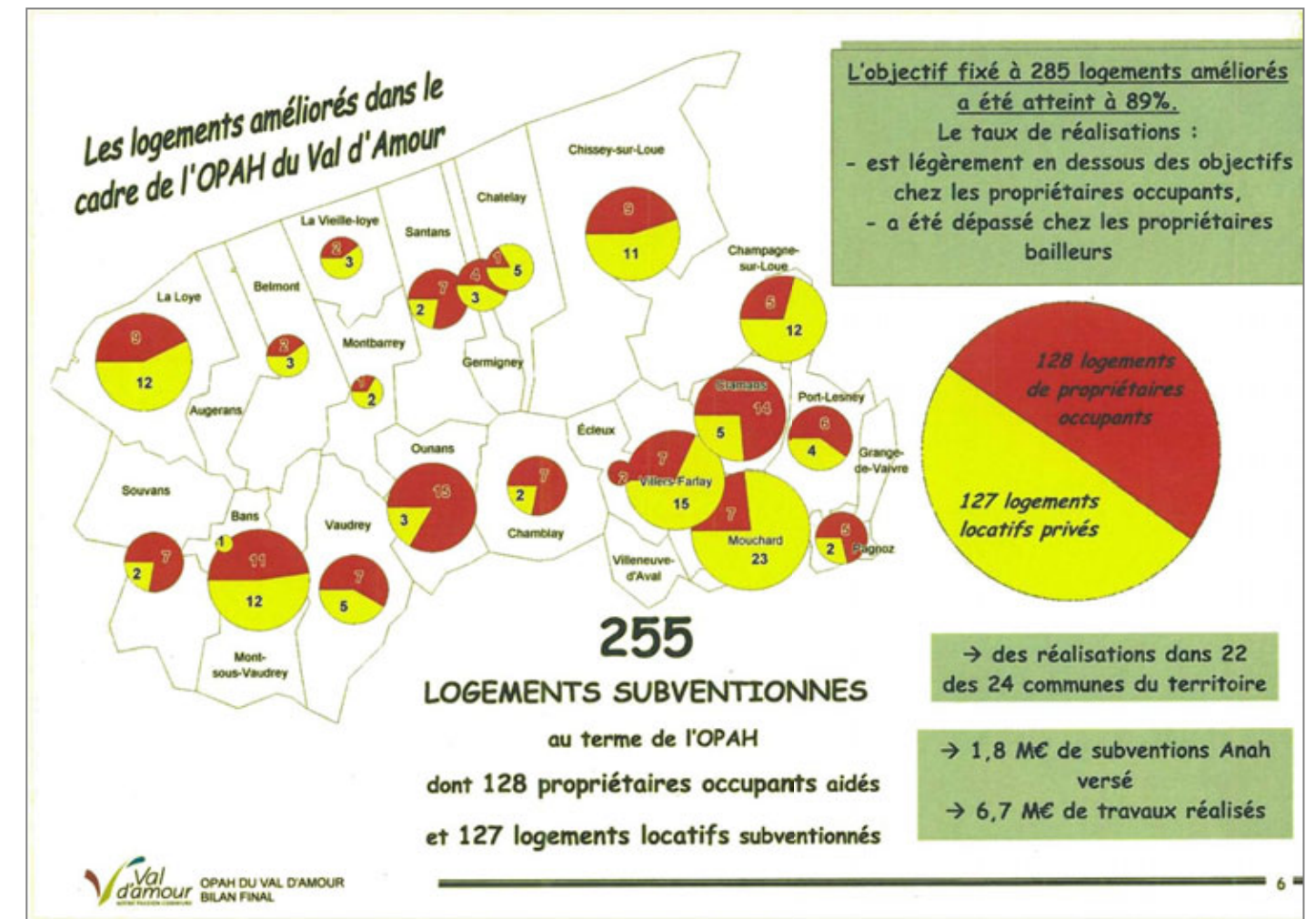
46 logements ont été améliorés et 81 logements créés (anciennes dépendances agricoles) ou remis sur le marché (logements inoccupés) avec des réhabilitations parfois lourdes.

On observe une bonne répartition des projets et des logements améliorés sur le territoire, avec 67 logements conventionnés ou très sociaux répartis dans 14 communes et le reste en loyer libre.

En termes de taille de logements, 115 des 127 logements locatifs subventionnés sont de type 3 et plus, dont 15 types 5 et plus. La configuration des bâtiments anciens aménagés permet de dégager des surfaces habitables importantes ainsi que des annexes (garages, jardins,...) qui sont bien adaptées à l'accueil de familles avec enfants.

Parmi les occupants de ces nouveaux logements terminés, 60% sont des couples sans enfants et personnes seules, souvent des jeunes décohabitants recherchant un premier logement dans le secteur et 40% des familles avec enfants.

Bilan des logements subventionnés par commune – OPAH 2003-2007



Certains projets n'ont pu se concrétiser pour diverses raisons : projets trop lourds financièrement, acquisitions non réalisées, travaux réalisés par les propriétaires eux-mêmes, etc.

En effet, certains logements généralement vacants depuis de nombreuses années et fortement dégradés, imposent des opérations de réhabilitation globales. Parfois, le logement en cœur de bourg ou de village ne propose pas de place de stationnement et/ou de jardin, ce qui peut être rédhibitoire pour l'accueil de familles.

Néanmoins, on constate encore un potentiel de réhabilitation important, en témoignent les subventions octroyées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) entre 2007 et 2011 sur le Val d'Amour : de 11 logements locatifs améliorés ou non, répartis entre les communes de Mont sous-Vaudrey (5), Vaudrey (2), La Vieille Loye (2), Mouchard (1) et Chatelay (1).

La destination des logements à usage locatif exprime un réel besoin de production de logements locatifs, satisfaits principalement par les propriétaires privés

2.2 Le parc locatif

2.2.1 Un parc locatif social peu développé

En 2010, le parc locatif public de la CCVA se compose de 157 logements locatifs sociaux, soit en moyenne 4% du parc de résidences principales. Ce taux relativement faible s'explique néanmoins par le caractère rural du territoire.

La répartition du parc est déséquilibrée entre les deux bourgs-centres :

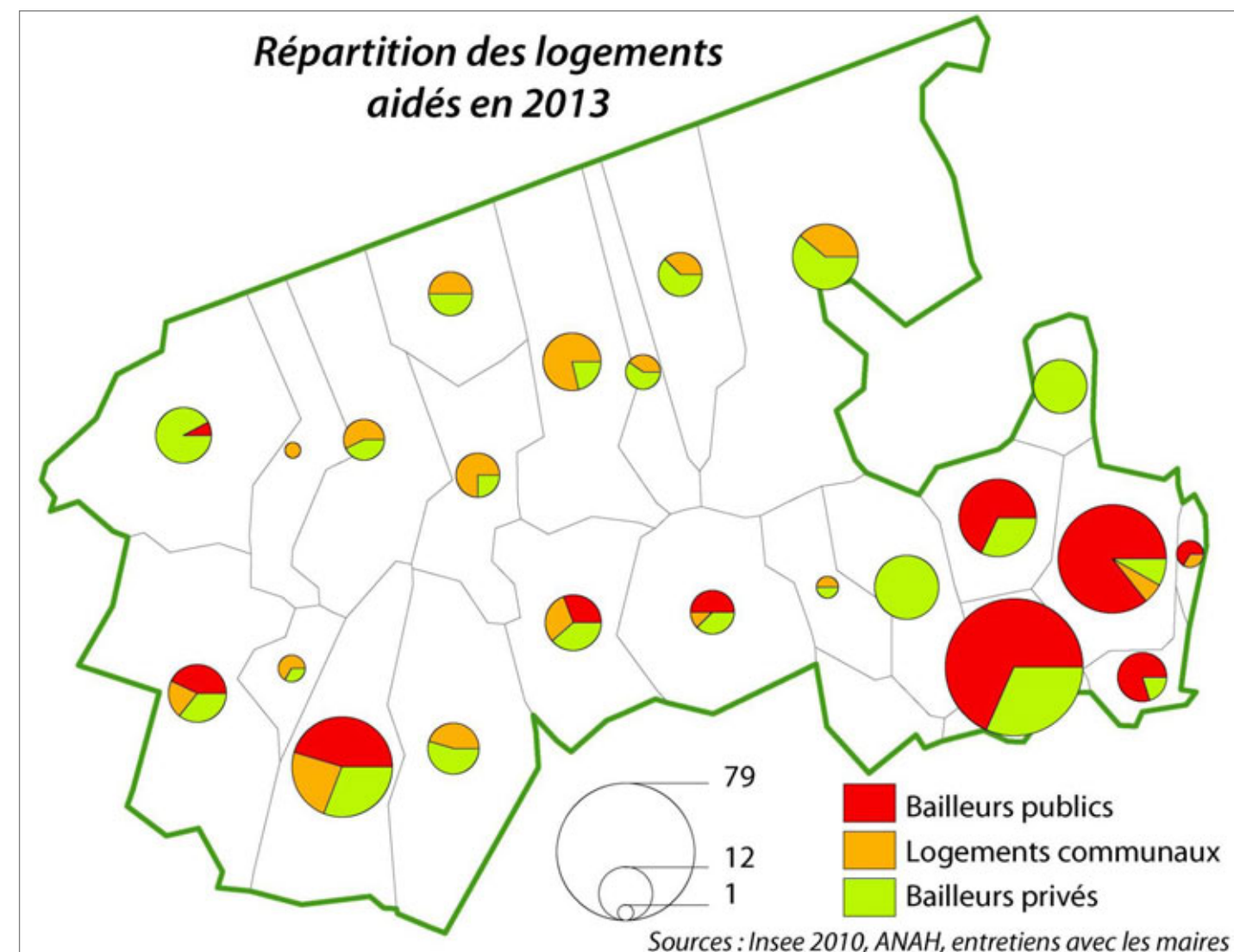
- 1/3 à Mouchard, soit 54 logements et 11% du parc muscadien,
- 1/3 à Port-Lesney, soit 42 logements et 17% du parc lénipontain,
- 12% à Mont-sous-Vaudrey, seulement 19 logements, soit 4% du parc monier.

A l'inverse, des petites communes possèdent quelques logements locatifs sociaux : 17 à Cramans et 2 à Grange-de-Vaivre.

Le parc de logements locatifs sociaux comporte 83 logements collectifs et 74 logements individuels, avec une dominante de type 4 et type 5, à la fois en maison et en appartement. Le parc est géré par un seul bailleur social, l'OPH Jura.

2.2.2 Un parc locatif privé et communal jouant parfois le rôle de parc social

Si l'offre locative publique du territoire paraît insuffisante et déséquilibrée, il existe toutefois une offre locative sociale « de fait ».



La plupart des communes disposent de logements locatifs communaux, près de 70 au total, dont le niveau de loyer est parfois inférieur à ceux du marché, jouant un rôle d'accueil des ménages à faibles ressources.

Par ailleurs, les OPAH successives ont permis l'amélioration et/ou la création de 138 logements dont le loyer est plafonné.

Enfin, le dispositif du pass foncier a permis le financement et construction de 18 pavillons dans 11 communes.

Cette production de logements abordables, autres que publics, permet de rééquilibrer l'offre sur l'ensemble des communes. La part de logements abordables varie ainsi de 1 à 22% du parc de logements total.

La part de logements abordables reste toutefois faible pour le bourg-centre de Mont-sous-Vaudrey, avec 9% au total des résidences principales de la commune.

On entend par logements abordables, les logements locatifs sociaux (bailleur public), les logements locatifs privés conventionnés, les logements locatifs communaux (conventionné ou non), ainsi que les logements en accession sociale.

Répartition des logements abordables en 2013

	Résidences principales 2010	Logements locatifs sociaux		Logements communaux	Bailleurs privés		TOTAL logements abordables	
		Nombre	Part en %		Locatifs conventionnés (ANAH)	Pass foncier	Nombre	Part en %
AUGERANS	67			1			1	1%
BANS	80			2	1		3	4%
BELMONT	105			4	3		7	7%
CHAMBLAY	149	4	3%	1	2	1	8	5%
CHAMPAGNE-SUR-LOUE	54				12		12	22%
CHATELAY	42			3	6		9	21%
CHISSEY-SUR-LOUE	157			7	11		18	11%
CRAMANS	203	17	8%		5	3	25	12%
ECLÉUX	80			1		1	2	3%
GERMIGNEY	35			2	3		5	14%
GRANGE-DE-VAIVRE	19	2	11%	1			3	16%
LA LOYE	225	1			12		13	6%
MONTBARREY	145			6	2		8	6%
MONT-SOUS-VAUDREY	527	19	4%	10	17	1	47	9%
MOUCHARD	479	54	11%		24	2	80	17%
OUNANS	151	4	3%	4	3	2	13	9%
PAGNOZ	98	8	8%		2		10	10%
PORT-LESNEY	246	42	17%	3	4		49	20%
SANTANS	132			11	2	1	14	11%
SOUVANS	205	6	3%	3	2	3	14	7%
VAUDREY	154			5	7	1	13	8%
LA VIEILLE-LOYE	168			4	5	1	10	6%
VILLENEUVE-D'AVAIL	37							
VILLERS-FARLAY	202				15	2	17	8%
CCVA	3758	157	4%	68	138	18	381	10%

Source : INSEE RGP 2010, bilan OPAH 2003-2007, ANAH et entretiens maires

2.3 Les marchés de l'habitat

2.3.1 Les tendances du marché

Le Val d'Amour, comme les territoires ruraux voisins, représente un secteur prisé pour le changement de statut d'occupation résidentielle, les prix pratiqués permettant plus aisément le passage de la location à l'accession.

D'après les statistiques ci-dessous, les prix de l'immobilier (neuf et occasion) sur la communauté de communes du Val d'Amour se situent à un niveau intermédiaire entre le secteur de Dole et le Revermont. Ils sont légèrement inférieurs aux moyennes observées sur le département pour les différents types de biens.

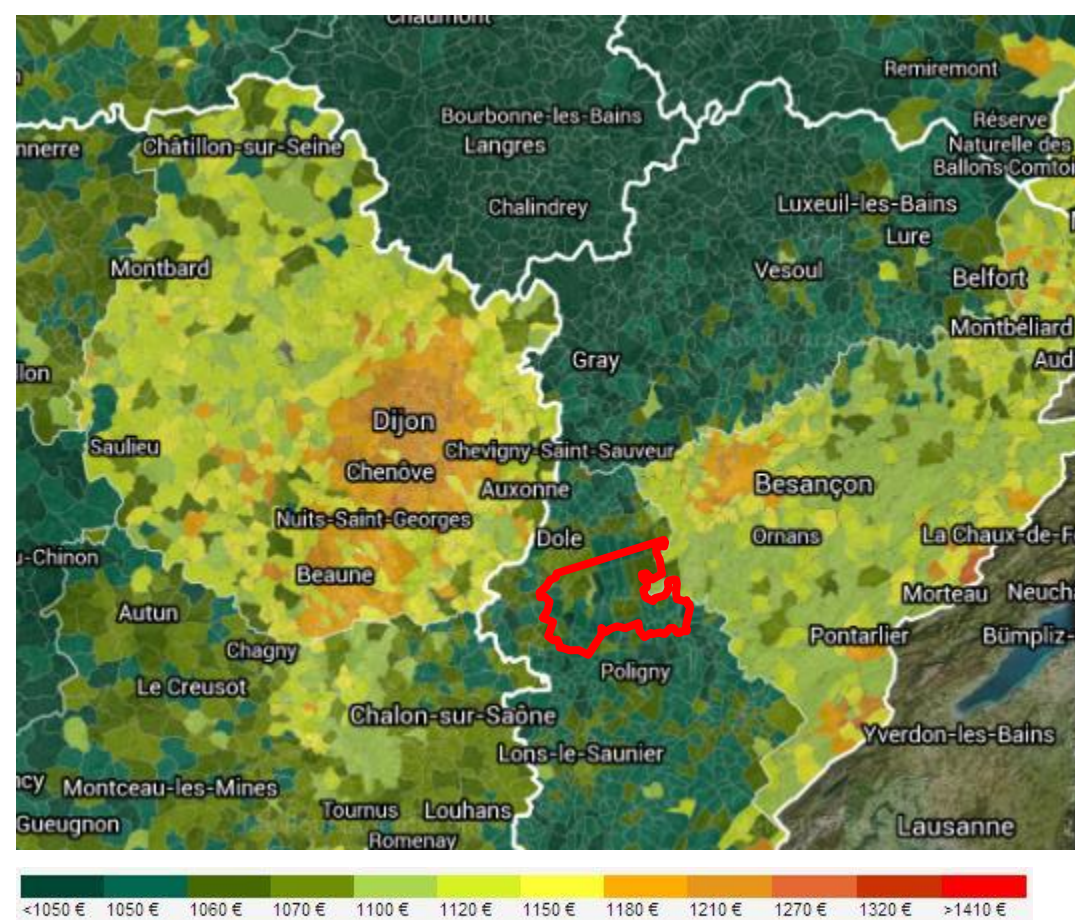
Le prix demeurant un facteur d'attractivité primordial, les nouveaux arrivants sont souvent des primo-accédants qui font le choix de s'éloigner de leur lieu de travail pour concrétiser leur projet d'accession.

Prix immobiliers pratiqués dans le Val d'Amour par rapport aux territoires voisins

Prix moyen au m ²	Secteur de Mont sous-Vaudrey - Mouchard	Secteur d'Arbois-Poligny	Secteur de Dole	Jura	Doubs
Appartements	1099 €	906 €	1297 €	1291 €	1711 €
Maisons	1162 €	1096 €	1289 €	1199 €	1745 €

Source : estimations de prix meilleursagents.com au 1er janvier 2014

Carte du prix de l'immobilier CCVA



Source : estimations de prix meilleursagents.com au 1er janvier 2014

L'analyse du marché de l'immobilier est principalement basée sur l'étude des annonces immobilières locales du mois de décembre 2013. Celles-ci concernaient des maisons à vendre pour 40% d'entre elles et des terrains à bâtir pour 60%.

Le marché de l'accession à la propriété est peu développé et concerne essentiellement des maisons anciennes. Au 1^{er} décembre 2013, on recensait une trentaine d'offres principalement à Mont-sous-Vaudrey et ses abords (Bans, Vaudrey et Souvans)

Le secteur offre davantage de disponibilités pour les terrains à bâtir avec 45 offres dont :

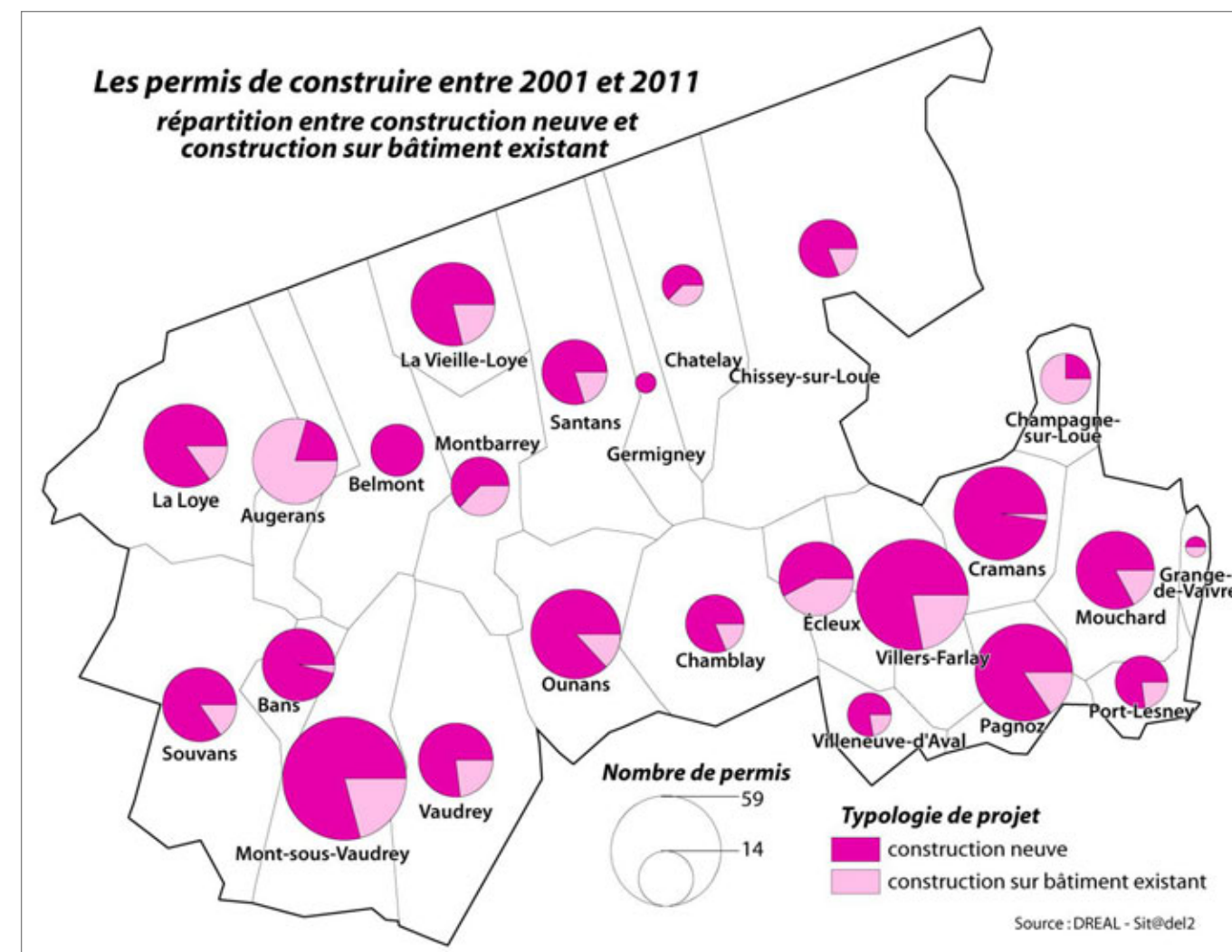
- 20 lots issus de lotissements communaux (Augerans et Chamblay) avec une surface de parcelles de 1100 à 1500 m²
- et 25 lots appartenant à des propriétaires privés d'une surface variant entre 500 et 2000 m² dans 13 communes.

2.3.2 La construction neuve

Compte tenu des prix pratiqués dans le marché de l'occasion, nombreux sont les ménages qui font le choix d'accéder à la propriété par le biais de la construction neuve.

La flambée des prix immobiliers dans le marché ancien ayant commencé à rendre difficile l'accessibilité aux classes moyennes, leur report s'est logiquement effectué sur les terrains à bâtir. Même si, depuis peu, ce segment répercute également une hausse des prix corrélée à un coût de la construction en augmentation.

La qualité des axes de communication et les disponibilités foncières s'avèrent être des éléments attractifs pour les ménages accédants, composés pour la plupart de salariés des agglomérations de Dole et de Besançon, qui ne disposent pas de budgets financiers importants.



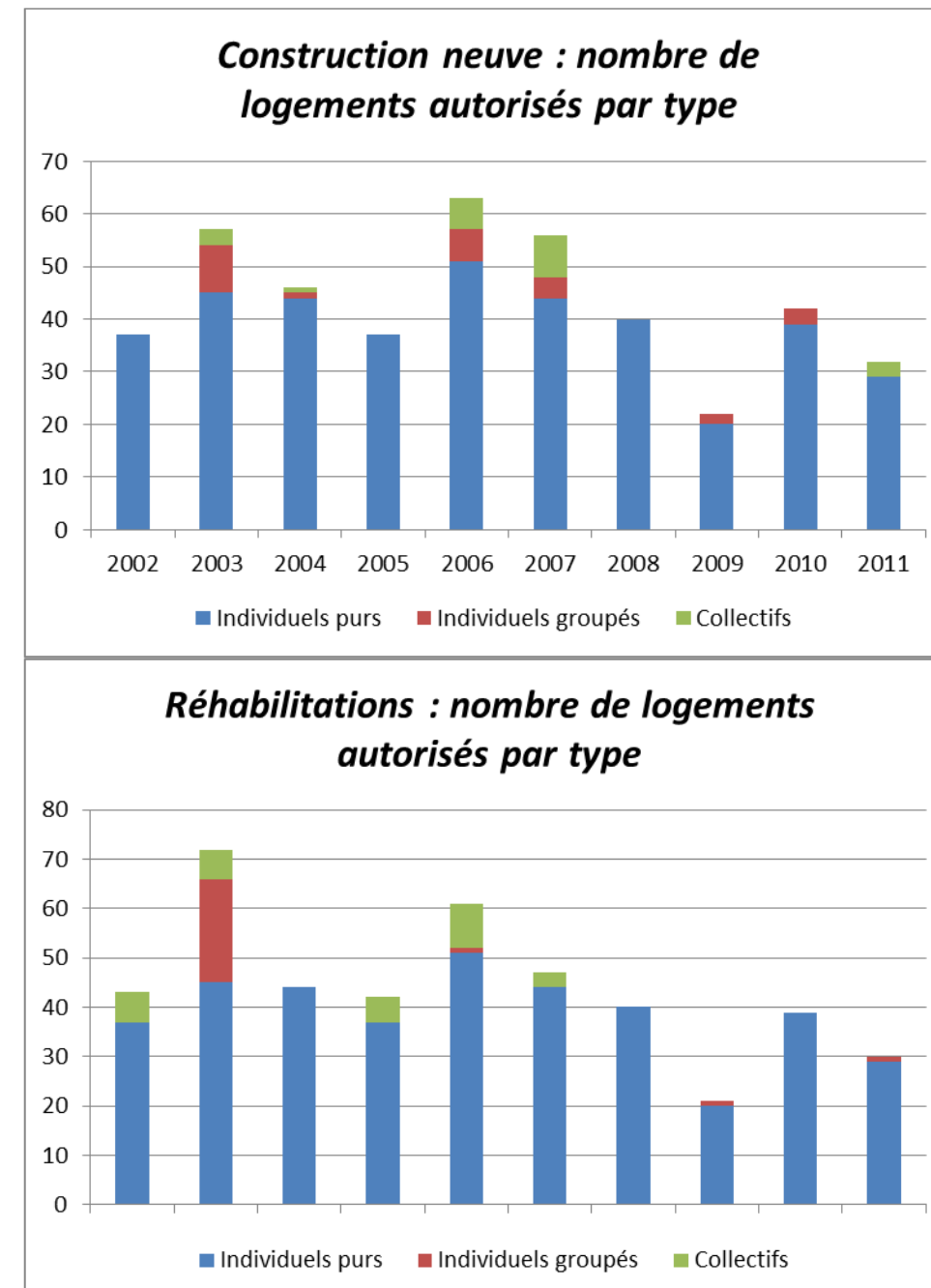
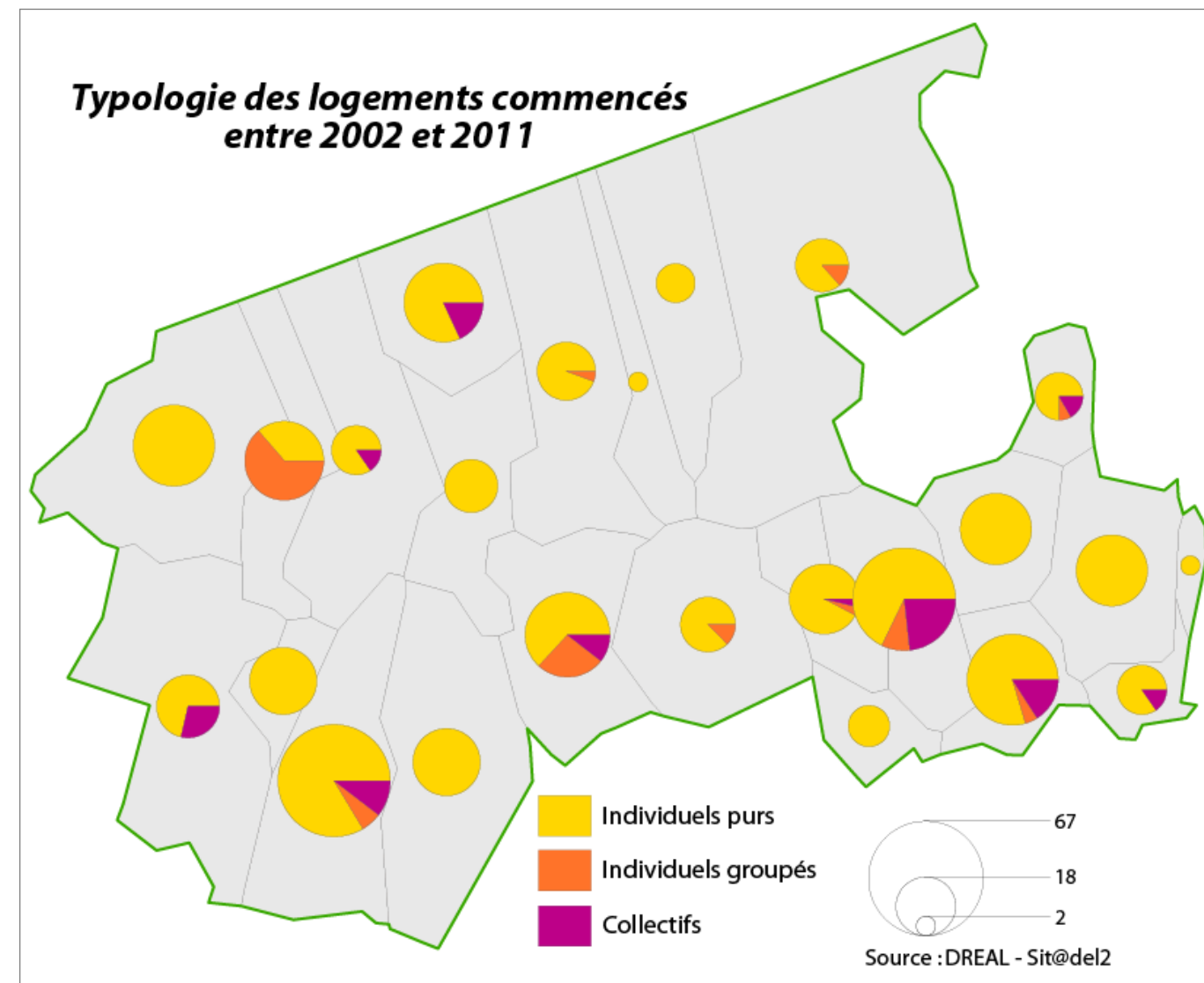
Entre 2002 et 2011, le nombre de logements autorisés a été de 573, dont les $\frac{3}{4}$ ont fait l'objet d'une construction neuve et le reste en réhabilitation-changement de destination.

Le poids de logements autorisés a été assez variable entre les communes, touchant autant les centres-bourgs que des villages de 200 à 500 habitants.

Il est intéressant d'analyser l'ampleur de la construction neuve autorisée au regard du poids des communes (nombre logements autorisés par construction neuve rapporté au nombre de résidences principales de la commune).

Ainsi des communes telles que Bans, Ounans et Villers-Farlay ont autorisé chacune l'équivalent d' $\frac{1}{3}$ de leur parc de logements en 10 ans seulement ! A Germigney et Villeneuve d'Aval, le ratio est de 20% équivalent de leur parc de résidences principales et La Vieille-Loye $\frac{1}{4}$.

Ce rythme de production de logements est particulièrement soutenu et génère des besoins lourds en équipements réseaux et d'intégration des nouvelles constructions au reste du village.



Le nombre de constructions neuves autorisées pour de l'habitat s'élève à 432, soit 43 par an sur la période 2002-2011. Ce rythme de construction faible est ponctué par un pic en 2006 et 2007, avec

- une majorité de logements individuels
- quelques logements intermédiaires : respectivement 25 logements individuels groupés et 21 appartements (Villers-Farlay et Mouchard essentiellement).

Les constructions sur bâtiments existants (changements de destination, extensions) sont plus limitées en nombre : 141 autorisations sur un total de 489 autorisations. Elles concernent des redivisions de surfaces bâties (château d'Augerans), ainsi que des changements de destination de bâtiments agricoles (Mont sous-Vaudrey et quelques villages tels que Champagne-sur-Loue, La Vieille-Loye).

2.4 L'accueil spécifique et les structures d'hébergement

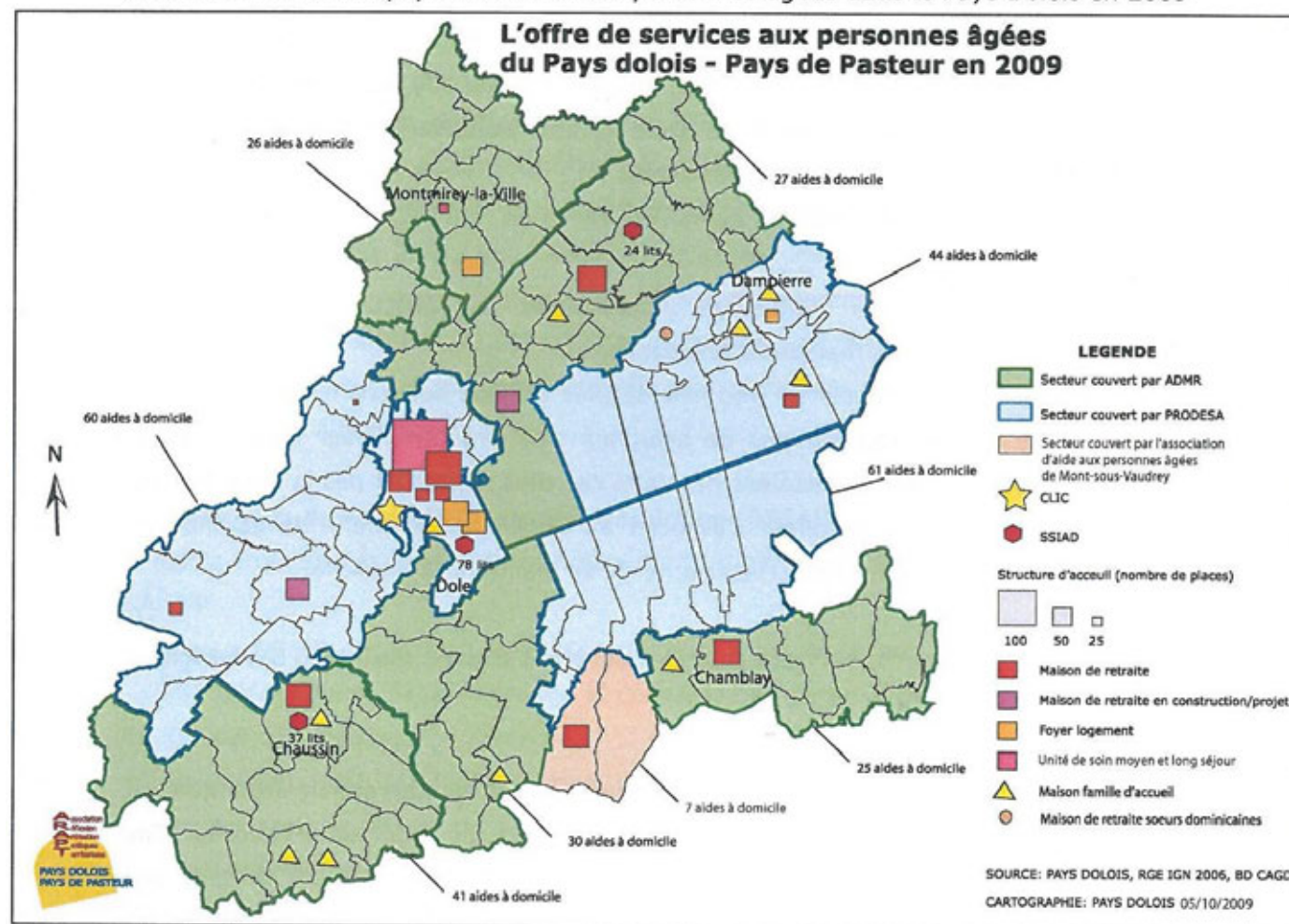
2.4.1 Les personnes âgées

Les personnes âgées sont très largement présentes dans le parc de logements privés. En effet, en 2010, on dénombrait 86% de propriétaires occupants parmi les 65 ans et plus contre seulement 9% dans le parc locatif privé et 1% dans le parc locatif public.

Pour répondre aux besoins en logement ou en hébergement de ces personnes, il existe sur le territoire communautaire deux types de solution :

- l'adaptation au logement
- ou bien l'accueil en établissement spécialisé pour les plus âgées.

Carte 26 : L'offre d'équipements liée aux personnes âgées dans le Pays Dolois en 2009



Le maintien à domicile des personnes âgées constitue un enjeu important, d'autant plus pour un territoire à dominante rurale. Plusieurs associations (ADMR, PRODESA et l'association d'aide aux personnes âgées de Mont-sous-Vaudrey) assurent une aide ciblée, avec l'intervention d'une centaine d'aides à domicile.

L'offre en services de soins infirmiers à domicile est plutôt satisfaisante dans la région et localement (légèrement supérieure à la moyenne nationale), et s'est accrue depuis quelques années.

Pour compléter ces soins et ces services, certaines personnes engagent des travaux pour adapter leur domicile à leur perte d'autonomie. Dans le cadre de la dernière OPAH, 74 retraités ont ainsi bénéficié de subventions (sur les 285 dossiers financés).

Au-delà de ces moyens mobilisés, il convient d'être attentif aux évolutions potentielles à venir. Il est vraisemblable que dans les prochaines années, émerge un besoin provenant des hébergements intermédiaires (foyers logements, résidences services, MARPA (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées)) où des personnes âgées peu dépendantes pourront à moyen terme nécessiter l'intervention de soins infirmiers à domicile.

Plusieurs établissements spécialisés dans l'accueil de personnes âgées sont présents sur le territoire. Globalement, celui-ci offre 156 places pour 582 personnes de 75 ans et plus. Mais, il est difficile d'analyser le taux d'équipement du Val d'Amour à une échelle aussi réduite.

Etablissement d'accueil de personnes âgées et nombre de places en 2014

Etablissement	Type	Lits permanents	Accueil de jour	Héb. temporaire
La Grangerie - Les Magnolias (Mont-sous-Vaudrey)	Maison de retraite privée	66		
Les Opalines (Chamblay)	Maison de retraite privée et EHPAD	73	3	14 (Alzheimer)
TOTAL		139	3	14

A l'échelle du Pays dolois-pays de Pasteur, l'offre présente une bonne densité de 116,7 places pour 1000 personnes de 75 ans et plus en 2009, quoique inférieure à la moyenne nationale (taux d'équipement de 127 places).

L'ensemble du Pays est couvert, mais l'offre est concentrée quasiment pour moitié dans la ville de Dole.

Par ailleurs, le coût de la maison de retraite reste particulièrement élevé.

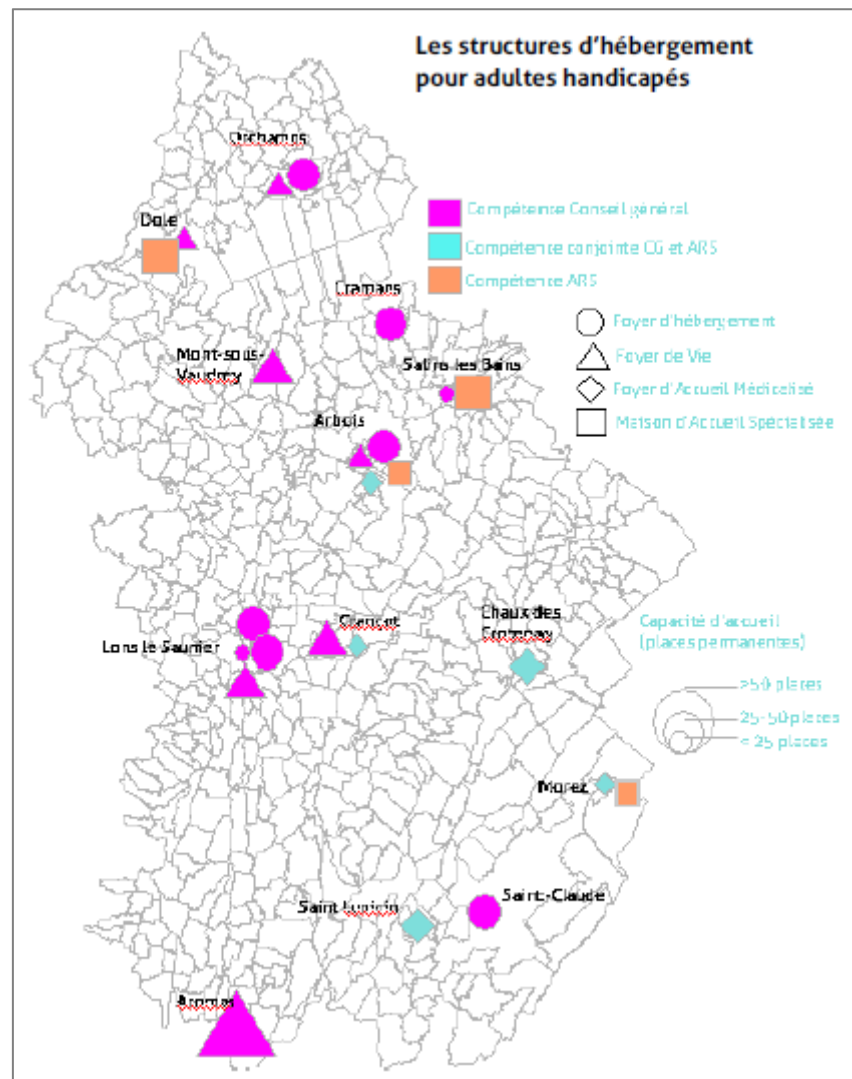
La maison de retraite ou l'EHPAD restent des solutions de dernier recours pour les personnes âgées, lorsqu'elles ne sont plus autonomes. La plupart du temps, elles souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible. Des solutions d'adaptation des logements mais aussi d'accompagnement du quotidien des personnes par un service d'aide ou de soins à domicile est alors envisageable.

2.4.2 Les personnes handicapées

Le territoire du Val d'Amour, à l'image de la région est bien doté en structure d'accueil pour les enfants, adolescents et adultes handicapés (taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale), avec deux établissements d'accueil pour adultes handicapés (déficients intellectuels) :

- Foyer d'hébergement à Mont-sous-Vaudrey : il assure l'hébergement des personnes handicapées qui travaillent en ESAT, en entreprise adaptée ou en milieu ordinaire, mais qui ne sont pas suffisamment autonomes pour vivre seules. Il peut également héberger des personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle et accueillies en ateliers de jour.
- Foyer de Vie de Cramans : établissement médico-social, il accueille en internat des personnes handicapées qui ne sont pas en mesure de travailler mais qui disposent d'une certaine autonomie physique et intellectuelle.

Au total, le Val d'Amour comporte une capacité d'accueil plutôt importante, avec 84 places sur les 536 proposées dans le Jura, soit 15% de l'offre départementale.



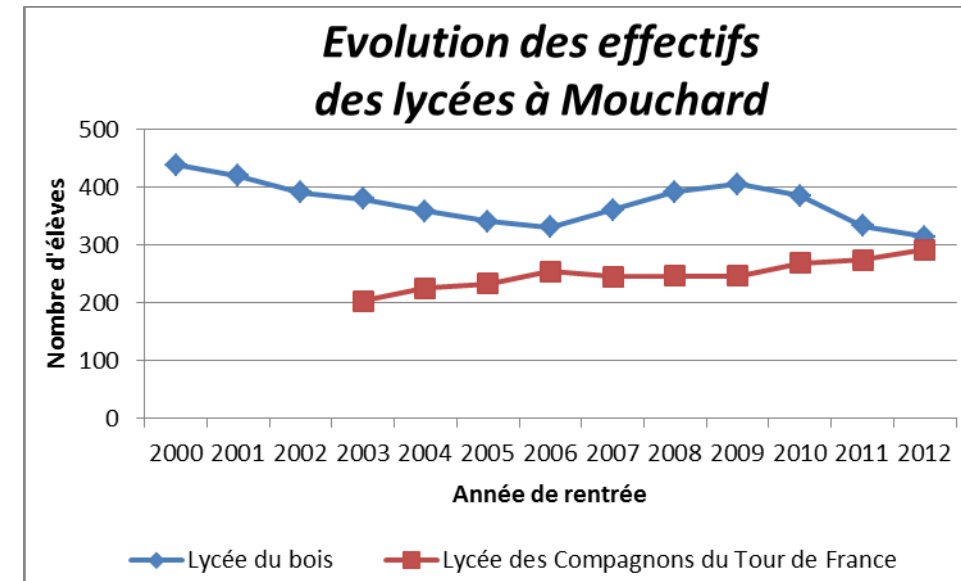
Source : Schéma départemental Handicap et dépendances à tous les âges de la vie, 2012.

Structure d'hébergement	Accueil permanent	Accueil de jour
Cramans (ADAPEI) Association de Parents et Amis de Personnes handicapées mentales	40	
Mont-sous-Vaudrey (ETAPES) Etablissement Public Educatif et Social	42	2
TOTAL	82	2

2.4.3 Les jeunes

Même si Mouchard ne peut être considéré comme une commune étudiante, plusieurs jeunes en formation CAP-BEP, en Bac pro, en BTS, en apprentissage ou en stage ont besoin de se loger sur place.

Parmi les 600 élèves des lycées de recrutement national, du lycée du bois et de l'institut des Compagnons du Tour de France, 20 à 30 apprenants sont originaires du Jura et du Doubs et n'ont donc pas besoin d'hébergement (lycée du bois).



Les autres possibilités d'hébergement restent limitées notamment pour les BTS en alternance et les formations ponctuelles, à savoir :

- Logements locatifs privés types 1 et 2 : une soixantaine de logements,
- Logements locatifs communaux (résidence étudiante) : une trentaine
- Chambres meublées du bar « Le France » : une douzaine de places
- Hôtel Bel Air, gîtes,...
- Autres communes (Arbois et Salins-les-Bains) : logements locatifs privés (environ 25 jeunes seuls ou colocations), « Foyer des stagiaires » communal (moins de 5 élèves).

Les manques soulevés concernent à la fois :

- La rénovation thermique d'une part importante du parc locatif privé existant, les problèmes résidant davantage dans le manque d'isolation que du montant du loyer et des charges qui correspondent au marché,
- La production de quelques nouveaux logements locatifs T1/T2, voire T3 pour colocations, pour compléter l'offre à destination des apprenants,
- Le développement d'une offre de solutions alternatives pour des locations de courtes durées, de type locations meublées Non Résidence Principale.

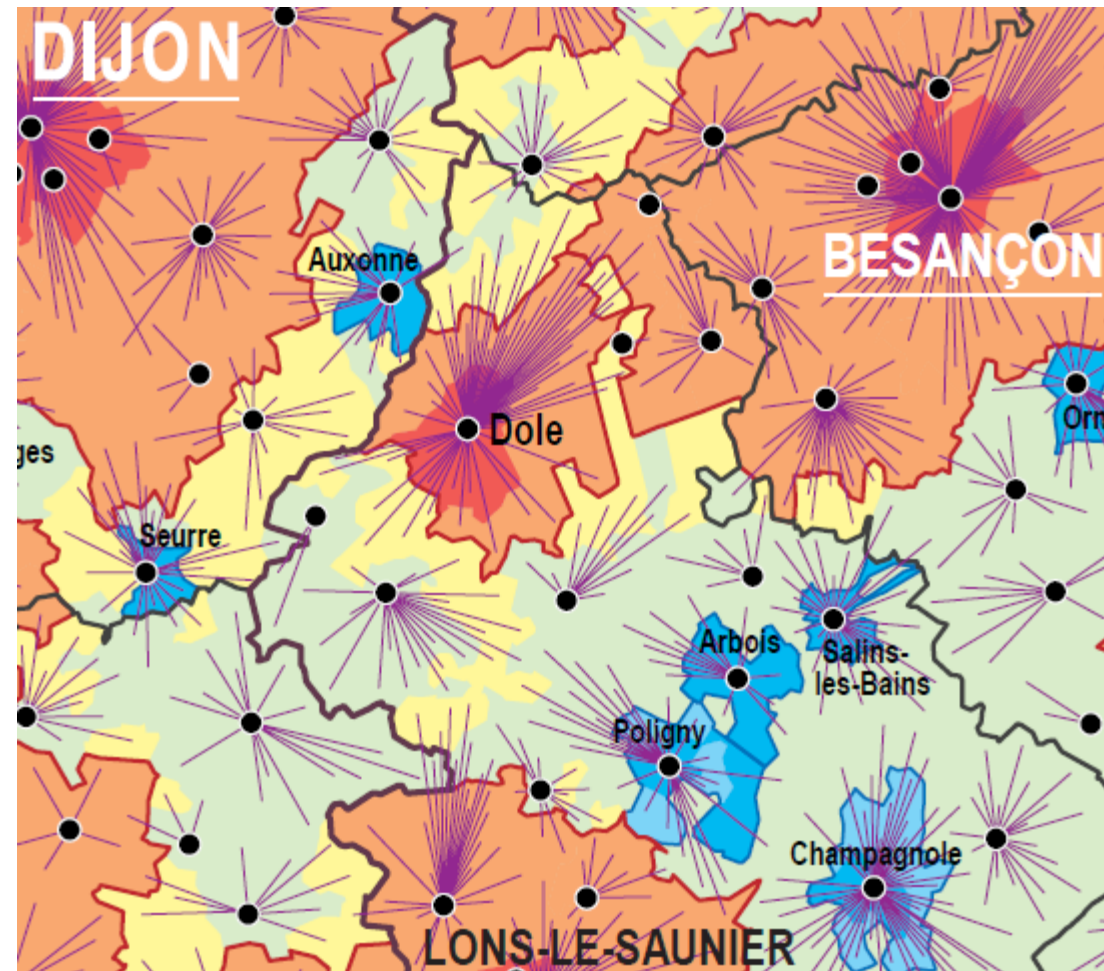
2.4.4 Les gens du voyage

Le territoire n'est pas doté en aire d'accueil et aire de grand passage (pas d'obligation conformément au schéma départemental des gens du voyage).

Il n'est pas non plus constaté de situations de sédentarisation des gens du voyage.

2.5 L'organisation de l'offre de services

2.5.1 Situation du territoire à l'échelle régionale



ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI

Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)

Espace à dominante urbaine

Aires urbaines (définition simplifiée)

- **Pôles urbains** (864 pôles représentant 3 100 communes)
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.
- **Couronnes périurbaines** (10 888 communes)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.
- **Communes multipolarisées** (4 122 communes)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Espace à dominante rurale

Aires d'emploi de l'espace rural (définition simplifiée)

- **Pôles d'emploi de l'espace rural** (626 pôles représentant 870 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
- **Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural** (832 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.
- **Autres communes de l'espace à dominante rurale**
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.
(18 730 communes)

Source : INSEE, Recensement de la population 1999

ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES

On définit quatre gammes d'équipements qui se retrouvent très largement dans les mêmes communes :

- une gamme de base (tabac, garage, maçon, alimentation, plombier, menuisier, école) ;
- une gamme de proximité (poste, coiffeur, carburant, plâtrier, électricien, médecin, infirmier, pharmacie, boulangerie, boucherie) ;
- une gamme supérieure (hôpital, laboratoire d'analyse médicales, cinéma) ;
- et une gamme intermédiaire.

Chaque équipement de la gamme intermédiaire qui recouvre des commerces et des services (publics et privés) d'usage relativement fréquent mais ne relevant pas néanmoins de la proximité immédiate exerce le même type d'attraction sur les communes non équipées alentour. Leur implantation et leur attraction définissent ainsi des pôles de services intermédiaires et une aire d'influence autour de chacun d'eux. Les pôles de services intermédiaires correspondent aux communes les plus fréquentées pour des motifs non professionnels.

Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée
Pôle de services intermédiaires (commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune) ou commune bien équipée (possédant 5 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme*). Soit 4 064 communes.

Aire d'influence des pôles de services intermédiaires
Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement.

Source : Inventaire communal de 1998 - INSEE-SCIEES

* Les équipements caractéristiques de la gamme des services intermédiaires sont :

- des commerces (supermarché ou superette, boulangerie, épicerie, magasin d'électronique, de vêtements, de meubles et de chaussures) ;
- des services (banque ou caisse d'épargne, étude de notaire) ;
- des services locaux (État (commisariat ou gendarmerie, perception, collège privé ou public) ;
- certains professionnels de santé (dentiste, masseur-kinésithérapeute, vétérinaire, ambulancier) ;

Les bourgs-centres de Mont-sous-Vaudrey et de Mouchard sont classés pôles de services intermédiaires au sens de l'INSEE.

Ce classement se justifie par leur niveau d'emplois et leur attractivité sur les communes rurales, mais également par leur offre de commerces, de services et de santé. L'aire d'influence de Mont-sous-Vaudrey est plus étendue proposant des équipements supplémentaires, tels que le collège, les hébergements spécialisés (personnes âgées, handicapés) et quelques spécialistes de santé (orthophoniste, podologue). Mouchard dispose de deux lycées, mais d'influence nationale.

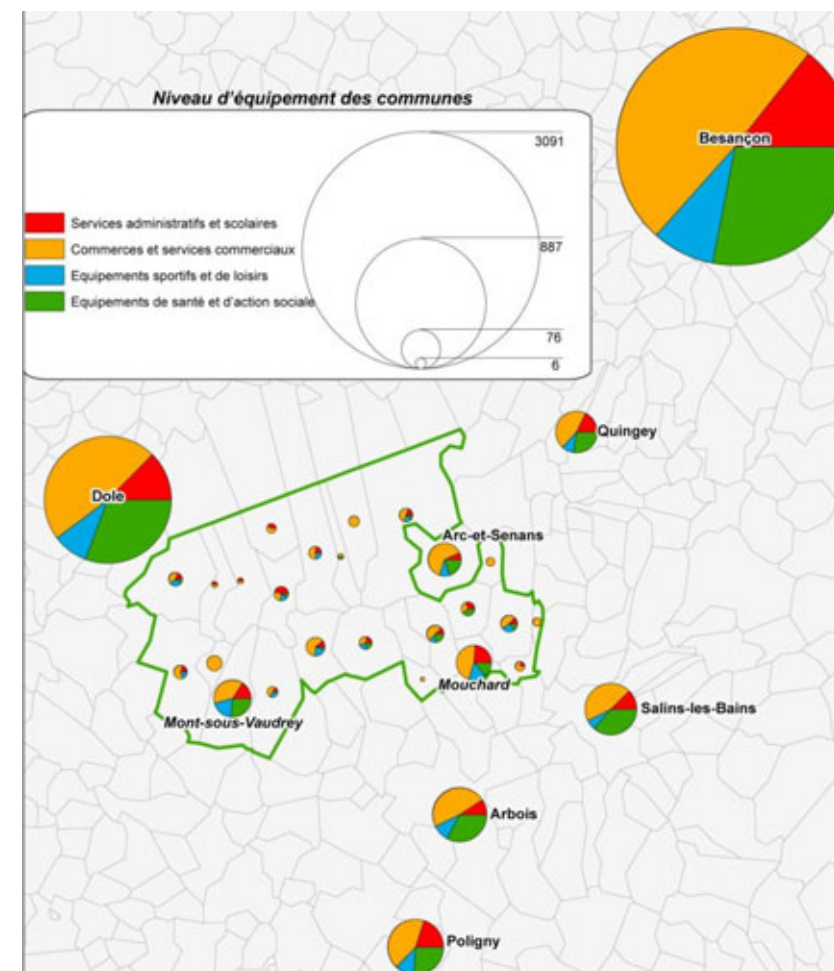
A l'échelle régionale, l'offre de services supérieurs est assurée par des pôles urbains « structurants » :

- Dole en premier lieu, pour les services et commerces supérieurs : services publics, formation supérieure, hôpitaux, culture-loisirs (musée, théâtre, salle de spectacle, médiathèque, cinéma, piscine,...), commerces occasionnels (bricolage, équipement de la maison, habillement,...), aéroport,
- Besançon et Dijon, pour des commerces exceptionnels, la culture (zénith) ou la formation universitaire.

Notons que les pôles d'Arbois et de Salins-les-Bains ont une influence limitée sur le territoire du Val d'Amour. Dans le Doubs, le pôle de Quingey exerce une petite influence, notamment pour les navetteurs journaliers qui vont travailler vers Besançon.

Enfin, la commune d'Arc-et-Senans n'est pas identifiée par l'INSEE comme pôle de services intermédiaires. Toutefois, ses services et équipements s'étoffent : création d'une MARPA, modernisation du supermarché et regroupement des cellules commerciales aux services diversifiés.

2.5.2 Organisation territoriale de l'offre de services



Les deux bourgs-centre disposent d'équipements structurants d'échelle intermédiaire :

- Un collège, un centre de secours à Mont-sous-Vaudrey,
- deux lycées, une gare SNCF à Mouchard,
- ainsi qu'un supermarché, une gendarmerie, une bibliothèque, une école de musique et des plateaux sportifs dans chaque commune.

Les besoins d'infrastructures sportives sont importants notamment pour répondre aux besoins des établissements de formation de Mouchard et des communes limitrophes.

Au-delà des deux bourgs-centres, on constate l'absence de pôle secondaire parmi les vingt-deux villages.

Toutefois, les services de base y sont répartis de manière assez équilibrée permettant aux habitants un temps d'accès rapide, notamment :

- à l'offre de santé, bien représentée dans les bourgs-centres, en particulier Mont-sous-Vaudrey (infirmiers, kinésithérapeutes, ambulance, orthophoniste et pédicure-podologue). Mouchard modernise ses structures avec la construction d'une maison de santé, à proximité de la pharmacie et du centre de soins infirmiers. 8 villages disposent d'une profession libérale (médecin ou infirmier ou kinésithérapeute).

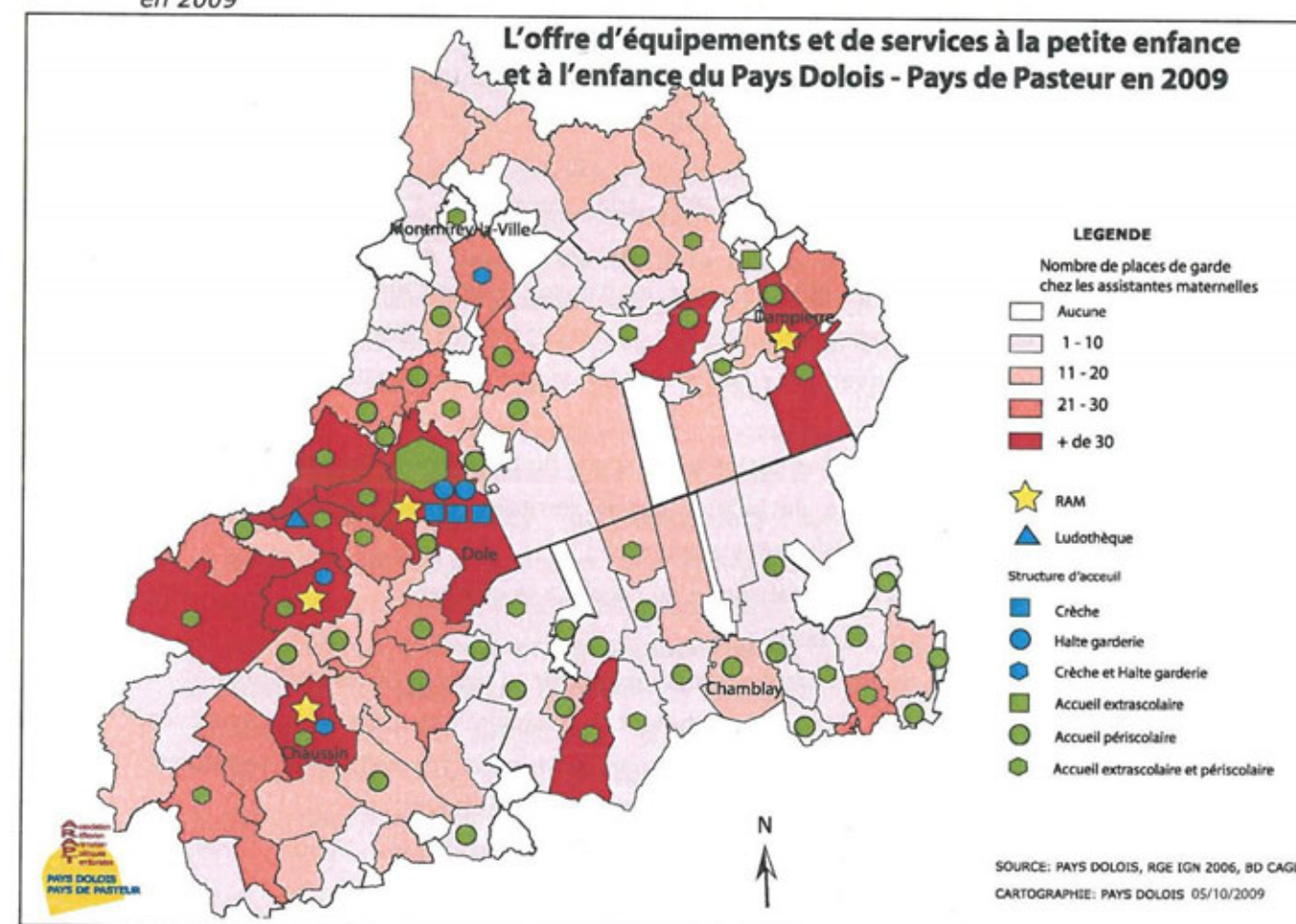
Présence de spécialistes par commune	Mont sous Vaudrey	Mouchard	Ounans	La Loye	Cramans	Villers-Farlay, Chissey-sur-Loue, Germigney, Belmont	Montbarrey
Médecine générale	6	3	1	1	1		
Infirmiers	4	Centre de soins				1 chacun	
Kinésithérapeutes	2	1					1

- aux équipements sportifs bien répartis sur le territoire, mais vieillissants et aux équipements culturels (2 bibliothèques et 3 écoles de musique) présents dans 3 communes en dehors des bourgs-centres,
- aux modes de garde pour la petite enfance. Suite à l'étude engagée en 2010 par la communauté de communes, un « relais assistantes maternelles itinérant » (RAMI) a été mis en place en septembre 2011, ainsi qu'un accueil collectif de type micro-crèche à la Loye en septembre 2012. Cette structure, gérée par la Communauté de communes du Val d'Amour, permet d'accueillir toute l'année, 10 enfants de 0 à 4 ans.
- à l'école, équipement le plus répandu. Le Val d'Amour dispose de 8 regroupements pédagogiques multicommunaux et d'équipements dédiés dans les deux-bourgs-centres, accueillant un total de 877 élèves pour la rentrée 2013-2014 (effectifs en hausse depuis plusieurs années). Chaque regroupement pédagogique fonctionne de manière mutualisée, avec une répartition équilibrée entre chacune des communes, proposant ainsi un niveau d'équipement complet : minimum une classe maternelle et une classe élémentaire, cantine, accueil périscolaire, voire accueil de loisirs.

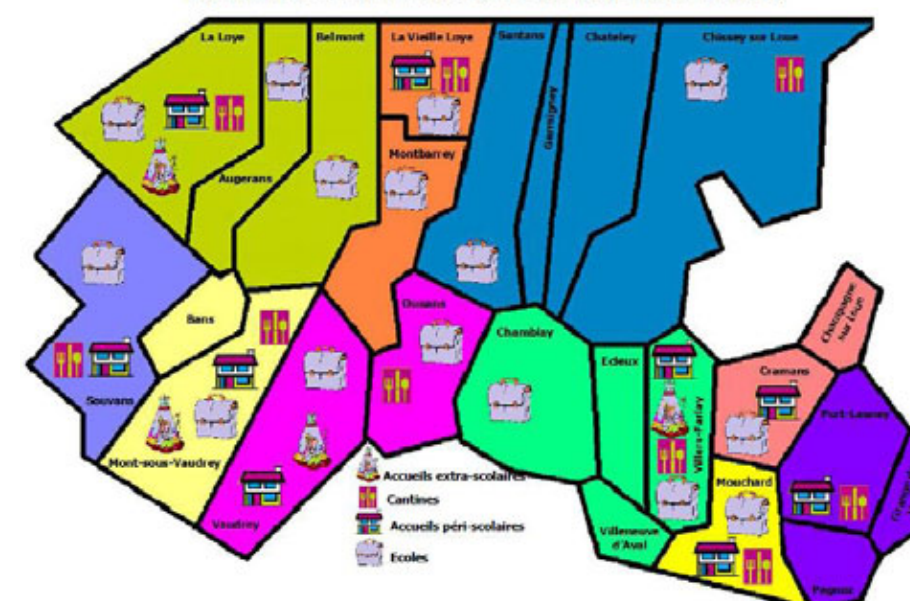
Néanmoins, cette organisation doit faire face à plusieurs difficultés :

- o la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, complexe compte tenu du manque d'effectifs, du nombre important de RPI et de locaux parfois peu adaptés à l'accueil périscolaire (accessibilité, vétusté, manque de places),
- o des exigences croissantes des parents en termes d'apprentissage (langues étrangères, classe avec un niveau d'enseignement dédié) générant des inscriptions sur le secteur de Dole et une relative diminution des effectifs dans certains secteurs du territoire, partie Ouest notamment. Plusieurs communes regroupent ainsi jusqu'à 3 niveaux en même temps en niveau élémentaire.

Carte 25 : L'offre d'équipements liée à la petite enfance et à l'enfance dans le Pays Dolois en 2009



REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES ET ACCUEILS DE LOISIRS DU VAL D'AMOUR



2.5.3 Aménagement numérique

2.5.3.1 Etat des lieux de la couverture numérique

Les communes du Val d'Amour présentent des niveaux de pénétration ADSL différents suivant les villages concernés (source CG39, 2013) :

- La moitié des communes sont globalement bien desservies (4 ou 8 Mbit/s), avec en particulier les deux bourgs de Mouchard et Mont-sous-Vaudrey qui accueillent une population importante mais également des zones d'activités structurantes. Villers-Farlay, Cramans et Chamblay, villages accueillant plus de 400 habitants en 2010, sont bien desservies. La commune de Champagne-sur-Loue est la seule commune équipée aujourd'hui d'une desserte en fibre optique – le village a été choisi comme site pilote dans la politique départementale de déploiement de la fibre.
- L'autre moitié des communes présente une desserte limitée voire quasiment inexistante (de 0 à 2 Mbit/s). Cela concerne en bonne partie des villages accueillant peu de population. Mais, on note que certains villages de plus de 400 habitants présentent une desserte insuffisante : Port-Lesney, La Loye, Souvans en particulier.
- A noter que la desserte estimée ci-dessous peut varier au sein des villages, certaines parties des zones construites étant moins bien desservies que d'autres.

COMMUNE	Pénétration ADSL	COMMUNE	Pénétration ADSL
La Loye	0,5 Mbits/s	Vaudrey	4 Mbit/s
Augerans	0,5 Mbit/s	Ounans	0,5 Mbit/s
Belmont	0,5 Mbit/s	Chamblay	4 Mbit/s
Montbarrey	8 Mbit/s	Ecleux	8 Mbit/s
La Vieille Loye	4 Mbit/s	Villers-Farlay	8 Mbit/s
Santans	2 Mbit/s	Cramans	4 Mbit/s
Germiney	0,5 Mbit/s	Champagne	8 Mbit/s (fibre optique)
Chatelay	0,5 Mbit/s	Port – Lesney	2 Mbit/s
Chissey	2 Mbit/s	Grande de Vaivre	2 Mbit/s
Souvans	0,5 Mbit/s	Pagnoz	8 Mbit/s
Bans	8 Mbit/s	Mouchard	8 Mbit/s
Mont sous Vaudrey	8 Mbit/s	Villeneuve d'Aval	0,5 Mbit/s

2.5.3.2 Perspectives pour l'aménagement numérique

Le schéma d'aménagement numérique du Département du Jura a fixé un objectif de desserte Très Haut Débit à l'horizon 2020 pour les zones moyennement denses et à l'horizon 2030 pour les zones peu denses.

La situation du territoire à l'échelle régionale permet d'envisager l'atteinte d'une couverture optimale dans les 10 à 15 prochaines années.

La commune de Champagne-sur-Loue est déjà raccordée à la fibre optique. A court terme, le nœud de raccordement étant situé à Pagnoz, la partie Est du territoire de la Communauté de Communes sera couverte en fibre optique.

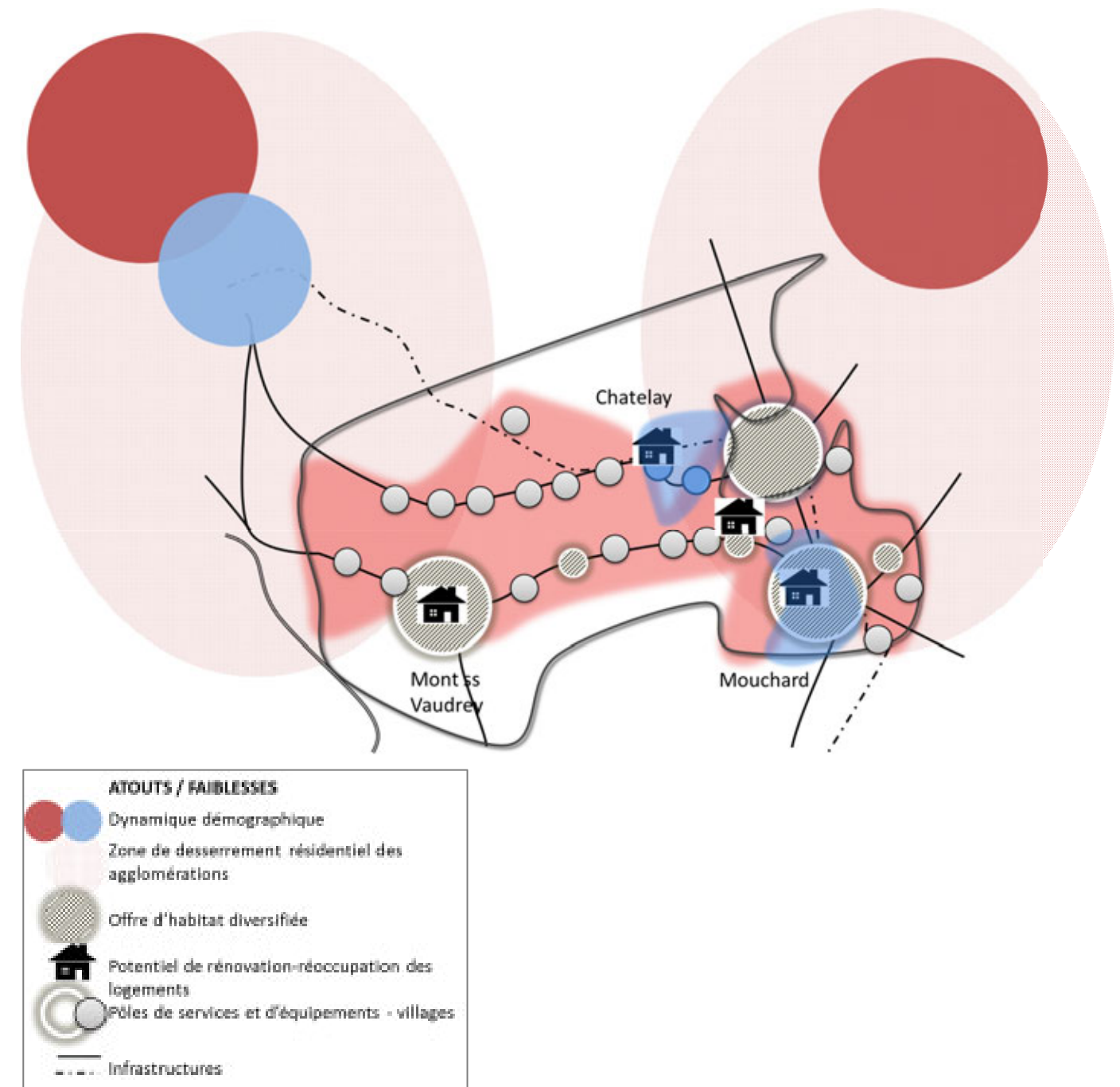
2.6 Synthèse des dynamiques résidentielles

ATOUPS	FAIBLESSES/MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique de construction soutenue depuis 10 ans • Un territoire particulièrement attractif pour les propriétaires occupants • Des efforts de rénovation du patrimoine bâti • Des efforts de production de logements aidés depuis 10 ans, notamment de logements privés conventionnés et de logements communaux • Un potentiel de rénovation / redivision de logements important 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logements encore peu diversifié • Une augmentation récente de l'habitat vacant • Un parc de logements plutôt ancien (la moitié a plus de 50 ans) • Un manque de logements adaptés : jeunes travailleurs, personnes âgées

Le territoire présente des dynamiques résidentielles globalement positives, qui permettent de répondre aux demandes de la population et des nouveaux arrivants. La communauté de communes prend également en compte les besoins des populations spécifiques en apportant son soutien à la création de structures d'accueil pour la petite enfance et les personnes âgées.

Plusieurs points méritent néanmoins d'être soulignés :

- Le développement résidentiel du territoire est typiquement périurbain, c'est à dire caractérisé par l'arrivée de jeunes ménages, acquérant une grande maison individuelle en accession à la propriété, sur un grand terrain plutôt abordable.
- La répartition des logements locatifs aidés est insuffisante notamment dans le bourg-centre de Mont-sous-Vaudrey. La requalification du patrimoine bâti générée par la mise en œuvre de la dernière OPAH révèle une demande importante de création de logements locatifs, ainsi que d'adaptation des logements pour personnes âgées. Les besoins des populations spécifiques (personnes âgées, jeunes) sont multiples et peuvent évoluer rapidement. C'est pourquoi les efforts en faveur de ces populations doivent être poursuivis.
- L'élévation forte et récente du taux de vacance soulève des questions sur les politiques de réhabilitation à conduire : des problèmes de coût, de commodités des bâtiments, d'accessibilité, se posent dans le parc ancien des bourgs-centres et des villages et ne sont pas faciles à résoudre. Cette tendance est sans doute aussi le signe, que dans un marché peu tendu, la construction neuve des années 2002-2006, élevée, a dépassé les besoins et créé un phénomène d'aspiration dans le parc existant.
- Les questions d'une organisation plus efficiente pour les collectivités, mais aussi de l'équilibre à trouver entre besoins de proximité et nécessité de regroupement, doivent être examinées pour trouver des réponses satisfaisantes pour les habitants. L'attractivité du Val d'Amour est de plus en plus liée aux modes de garde des enfants ou à l'école, principaux critères de choix pour l'installation des nouveaux ménages avec enfants. L'organisation actuelle en RPI de la communauté de communes du Val d'Amour constitue un premier pas vers la définition d'une organisation territoriale plus polarisée.



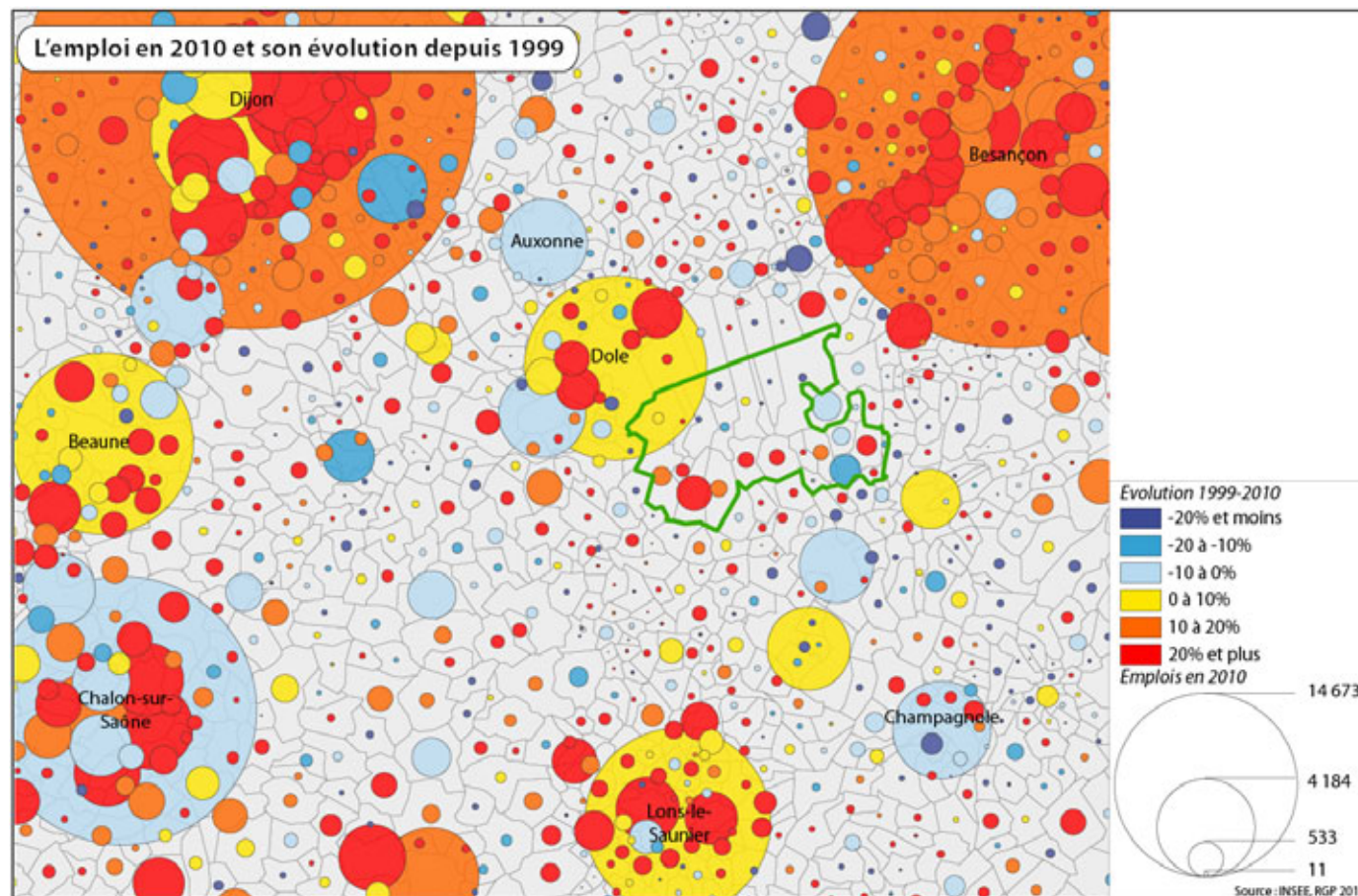
3 LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES

3.1 Dynamiques générales

3.1.1 L'emploi et la population active

3.1.1.1 L'emploi sur place et son évolution

Le territoire du Val d'Amour bénéficie de la grande proximité du triangle de développement interrégional Dole, Dijon et Besançon.



Néanmoins, son économie reste de dimension locale, partagée entre des activités productives historiques (agriculture, forêt) et un développement croissant des services à la population (commerces-services, administration, BTP) sous l'effet de son attractivité démographique.

La dynamique économique du territoire, est fortement à la bonne santé des pôles d'emplois majeurs voisins. Le pôle de Dole notamment reste attractif pour la création d'emplois, avec +444 emplois entre 1999 et 2010, soit + 45 %.

En 2010, le territoire de la CCVA compte 2 280 emplois (2 % des emplois à l'échelle du département) principalement concentrés sur 2 pôles : Mont-sous-Vaudrey (530 emplois, soit 23% du total) et Mouchard (430 soit 19 %).

En 2012, le territoire comptabilise 2 321 emplois. A noter toutefois qu'avec la méthode de recensement de population de l'INSEE, ce chiffre ne peut être comparé qu'avec celui de 2007, soit tous les 5 ans (pour rappel 2 280 emplois en 2007).

Mais, ces équilibres évoluent depuis 10 ans révélant des dynamiques à l'œuvre bien différenciées, en lien avec la politique de développement économique intercommunale :

- un renforcement du secteur de Mont-sous-Vaudrey et de ses abords (Bans et Vaudrey) : grâce au développement de la zone commerciale et de l'attractivité résidentielle du bourg-centre. Mont-sous-Vaudrey est ainsi passé de 21% à 23% des emplois du territoire, Bans de 2% à 3%,
- un certain affaiblissement de la commune de Mouchard, tandis que Port-Lesney passe de 5% à 8% des emplois (zone d'activités de Bel-Air),
- la commune de Chamblay, par la présence du siège de la communauté de communes.

3.1.1.2 Le ratio emploi-actifs

Le territoire comprend 3 900 actifs. L'équilibre emploi/actifs est globalement déficitaire (ratio de 0,6 emploi pour 1 actif), du fait de la forte proximité des grands pôles d'emploi régionaux.

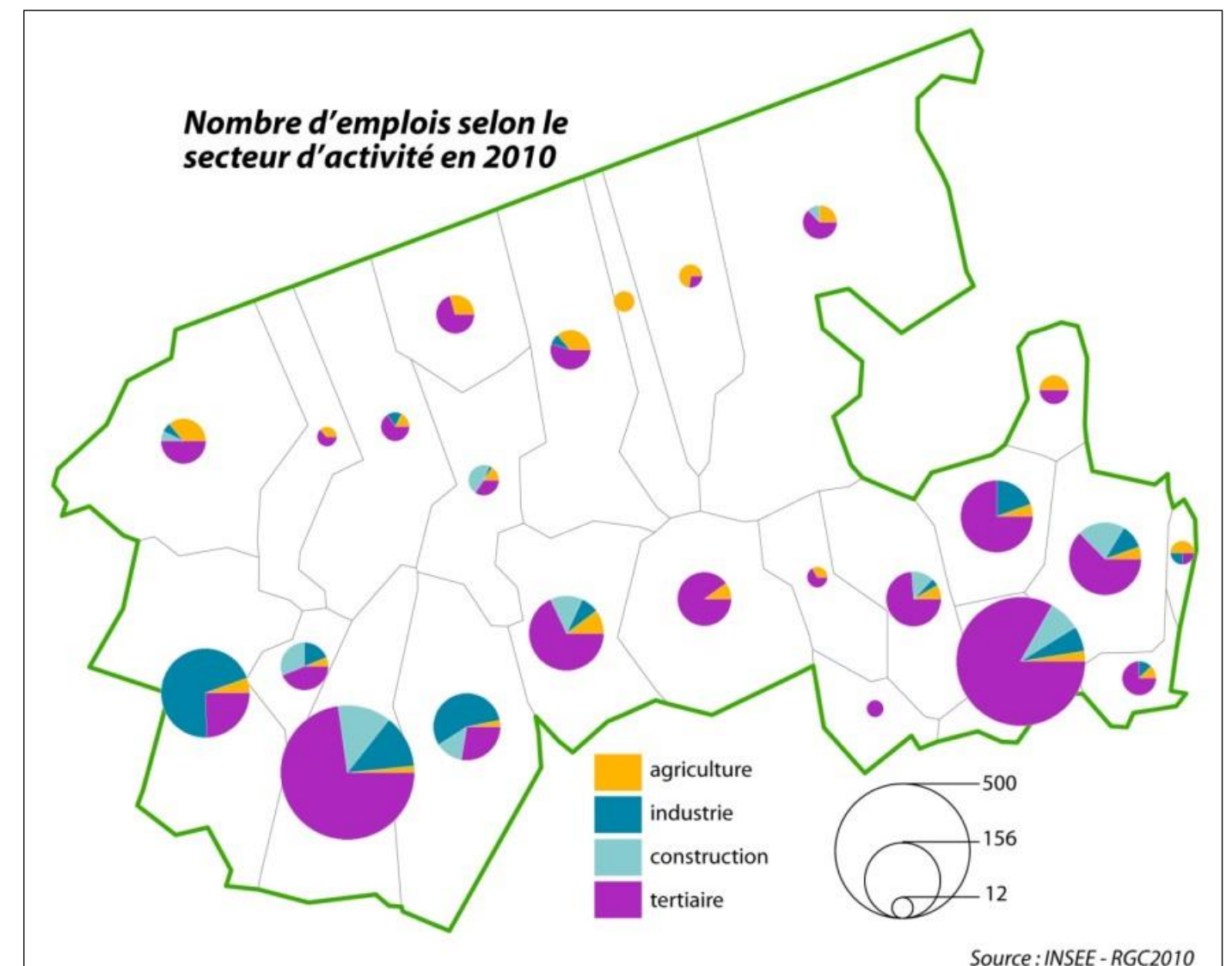
Quelques disparités apparaissent toutefois :

- deux bourgs-centres pourvoyeurs d'emploi : ratio de 1 emploi pour 1 actif,
- un secteur Nord plus résidentiel (ratio variant entre 0,13 et 0,28) que le secteur Sud (entre 0,17 et 0,83).

Entre 1999 et 2010, l'emploi a augmenté fortement tout comme le nombre d'actifs (gain de 300 emplois et de 655 actifs soit respectivement +15% et +20%). Cette croissance est liée

3.1.2 Le tissu d'entreprises et les secteurs d'activités

L'économie du Val d'Amour est historiquement productive, avec une activité agricole, davantage marquée que la

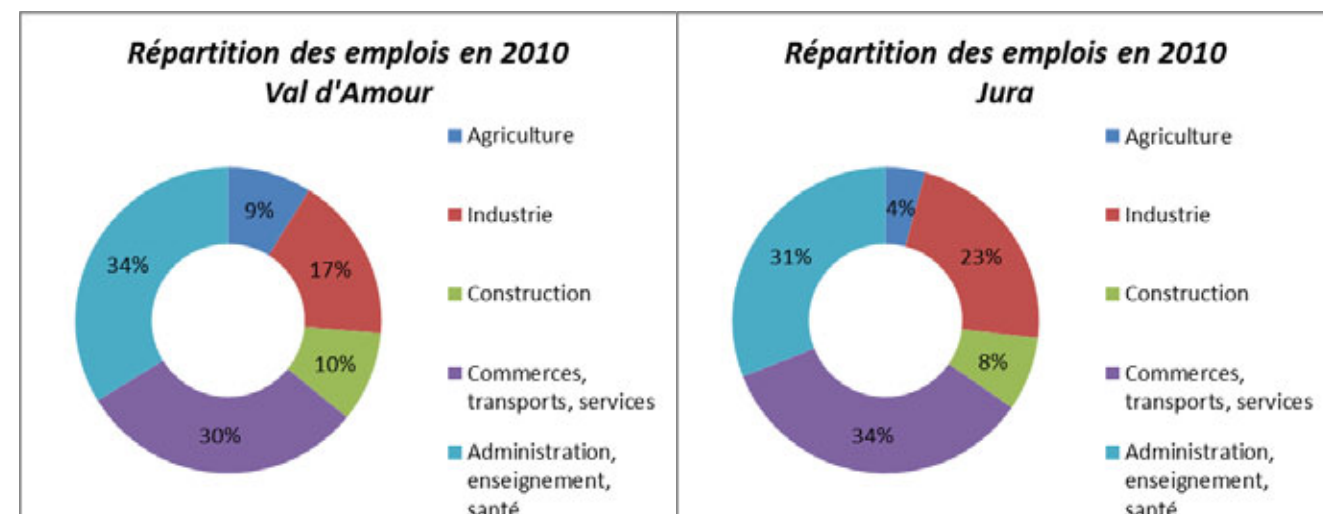


moyenne départementale (9% et 207 emplois).

Depuis 1999, c'est le secteur tertiaire (52% en 1999 puis 64% en 2010) qui tire la croissance : + 285 emplois entre 1999 et 2010. Plus précisément, il s'appuie sur elle

- Les commerces et services de proximité : 711 emplois, +7 points de croissance depuis 1999,
- L'administration-éducation et santé, fortement liée à l'attractivité démographique et au vieillissement de la population : 790 emplois, + 6 points de croissance depuis 1999.

Les bâtiments et travaux publics connaissent une légère progression (224 emplois, + 6 points de croissance), tandis que l'industrie reste un secteur moins représenté et fragile avec 410 emplois, passant de 19% à 17% des emplois de 1999 à 2010.



Les bourgs-centres concentrent quasiment la moitié des emplois (42%), mais seulement ¼ des établissements du Val d'Amour et 40% des établissements de vingt salariés ou plus.

On constate également des dynamiques différenciées entre les deux bourgs-centres, Mont sous-Vaudrey s'est renforcé (+110 emplois), tandis que celui de Mouchard s'est affaibli (-55 emplois) entre 1999 et 2010.

	Emploi 1999	Emploi 2010	Evolution
Mont ss Vaudrey	423	533	26%
Mouchard	484	429	-11%
Port Lesney	106	175	65%
Souvans	153	172	13%
Cramans	144	142	-1%
Ounans	121	59	105%
Chamblay	118	59	100%
Vaudrey	109	127	17%
Villers-Farlay	86	96	12%

La répartition de l'emploi est finalement plutôt équilibrée entre les communes, selon les caractéristiques suivantes :

- Sur la partie Sud, l'emploi est assez diversifié et en forte progression. A contrario, les villages du Nord du territoire présentent un profil plus résidentiel, tourné vers les services aux personnes, l'administration et l'agriculture. L'emploi est à la baisse depuis une dizaine d'années.
- Un renforcement des bourgs-centres et des zones d'activités limitrophes, Bans et Vaudrey d'une part, Port-Lesney d'autre part.

3.1.3 L'aménagement économique

Les zones d'accueil d'activités dans le Val d'Amour sont présentes à Bans-Mont-sous-Vaudrey, à Mouchard et à Port-Lesney.

Ces trois zones d'activités économiques de compétence communautaire comptabilisent un peu moins de 30 ha urbanisés dont près de la moitié a été construit ces 10 dernières années (à Bans/-Mont sous-Vaudrey et Port-Lesney essentiellement).

Le potentiel foncier est limité à court terme sauf sur la zone de Bans/Mont-sous-Vaudrey avec environ 3.5 ha restant disponibles, et à plus long terme près de 40 hectares réservés dans les documents d'urbanisme.

Tableau de synthèse des zones d'activités : superficie et disponibilités foncières

COMMUNE	NOM ZA	SITUATION	CARACTERISTIQUES			SUPERFICIE (ha)		
		Axes de communication	Vocation	Principales activités	Nombre salariés	Superficie totale	Surfaces restant disponibles	Réserve foncière à proximité
PORT-LESNEY	Zone artisanale de Bel-Air	D483	Artisanat	ALD (maisons bois), labourier (mécanismes), France Miel, Valnet (transports)	50-60	6,7	environ 0,3	12
MOUCHARD /	Zone d'activités route de Cramans	Route de Cramans et RD972	Industrie, artisanat, construction	Compagnon du devoir, menuisier,...	NSP	5,6	0	16,4
BANS/MONT-SOUS-VAUDREY	Zone intercommunale de Bans/Mont-ss-Vaudrey	D905	Industrie, artisanat, commerce	Super U, scierie, déchetterie,	NSP	20	environ 3,5	10
						32,3	3,8	38,4

Enfin, le reste des activités se glissent dans le tissu urbain des bourgs et des villages.

3.2 L'industrie et la construction

Le secteur industriel s'appuie sur quelques grandes entreprises, autour des activités suivantes :

- Travail du bois et emballages bois : Juraplaquage (60 salariés) et La Croix emballages (10 à 19 salariés) à Souvans
- Charpentes métalliques/profilés tôle : Ravoyard (100 salariés + intérimaires) à Vaudrey.
- Fabrication d'engrenage : Labourier (6 à 9 salariés) à Port-Lesney.
- Multiples petites structures de moins de 20 salariés.

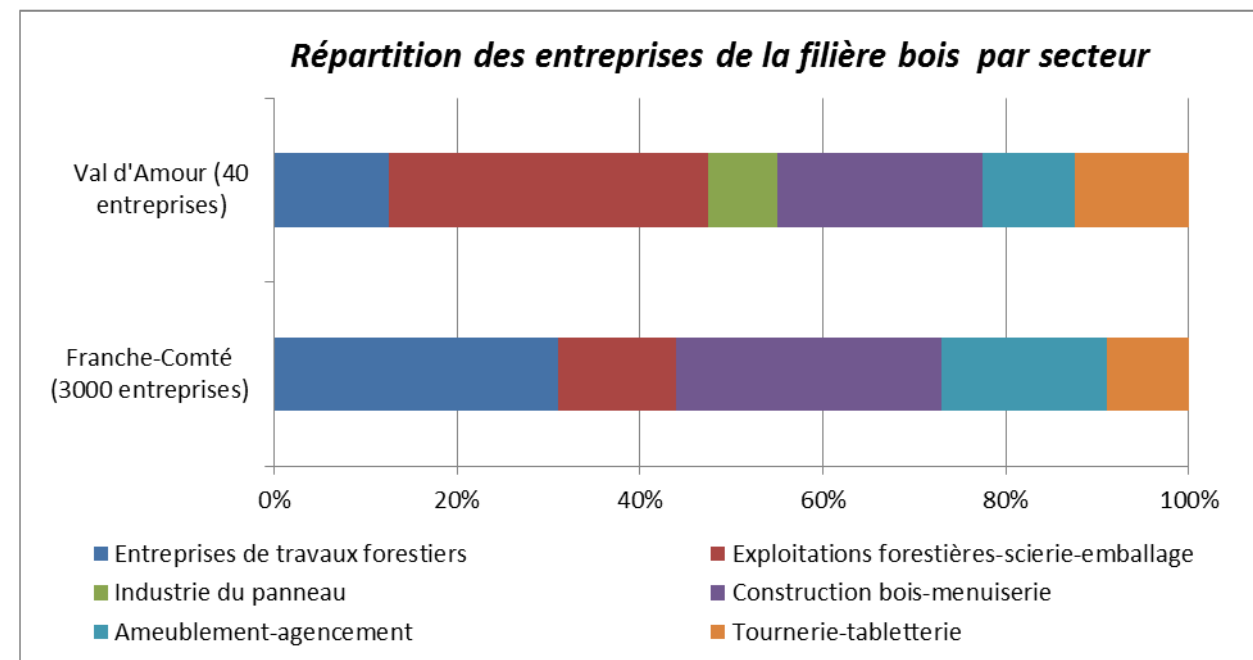
La filière bois, avec ses 40 entreprises pourvoyeuses d'environ 200 emplois dans le Val d'Amour, est particulièrement représentée dans les secteurs suivants :

- scieries (très largement représentées), commerce de gros, exploitations forestières,
- industrie du panneau (Juraplaquage, La Croix),
- artisanat d'art (tableterie, sculpture, etc.).

En comparaison avec la Franche-Comté, les entreprises de travaux forestiers sont moins représentées, ainsi que les entreprises de menuiserie et d'ameublement-agencement.

L'évolution des différents secteurs est très contrastée (emplois, valeur ajoutée, débouchés) :

- l'industrie du panneau concerne des entreprises de grande taille qui évoluent dans un contexte économique très concurrentiel,
- la construction bois de maisons individuelles connaît un plein essor et profite aux entreprises du territoire,
- les besoins d'adaptation des scieries, pour répondre à des exigences de plus en plus fortes.



Source : Adib - recensement entreprises CCVA

3.3 Le secteur tertiaire

Concernant le secteur tertiaire, le commerce-transport-services et administration publique-enseignement-santé-action sociale génèrent à part égale près des deux tiers des emplois, soit 1500 emplois sur un total de 2300 en 2010.

Cette proportion a fortement augmenté ces dix dernières années (1200 emplois en 1999).

3.3.1 L'administration-enseignement-santé

L'augmentation de la population couplée au vieillissement de la population génère depuis dix ans une recrudescence des besoins en services à la personne et en équipements : écoles, accueil péri et extra-scolaire, micro-crèche, maintien à domicile des personnes âgées,...

Parmi les plus gros employeurs de l'administration publique, on compte la communauté de communes du val d'Amour (Chamblay) et Terre d'emploi (Ounans).

Les deux instituts de formation à Mouchard génèrent des emplois, mais la pérennité du lycée du bois à long terme pose question.

Viennent ensuite les structures d'hébergement spécialisées (maisons de retraite, hébergement pour adultes handicapés) à Mont sous-Vaudrey, Cramans et Chamblay.

Les activités liées au maintien et à l'accueil de population vont vraisemblablement continuer de croître en direction :

- des résidents, notamment des familles souhaitant profiter du cadre naturel et de la situation du val d'Amour, avec des besoins à la fois en termes de formation, d'action sociale, d'offre culturelle et de loisirs,
- les retraités et les personnes âgées, dont les besoins sont davantage ciblés sur le maintien de services et d'équipement de proximité et de maintien à domicile.

3.3.2 Le commerce

Le Val d'Amour dispose d'un appareil commercial de rayonnement local, s'appuyant sur :

- deux supermarchés totalisant une surface de 2300 m²,
- 29 cellules commerciales de moins de 300 m² totalisant environ 1500 m².

Cette offre a priori limitée, est à mettre en rapport avec le caractère rural du territoire et le fort pouvoir d'attraction qu'exercent les polarités commerciales voisines, à savoir :

- Le **pôle commercial d'envergure départemental de Dole** :

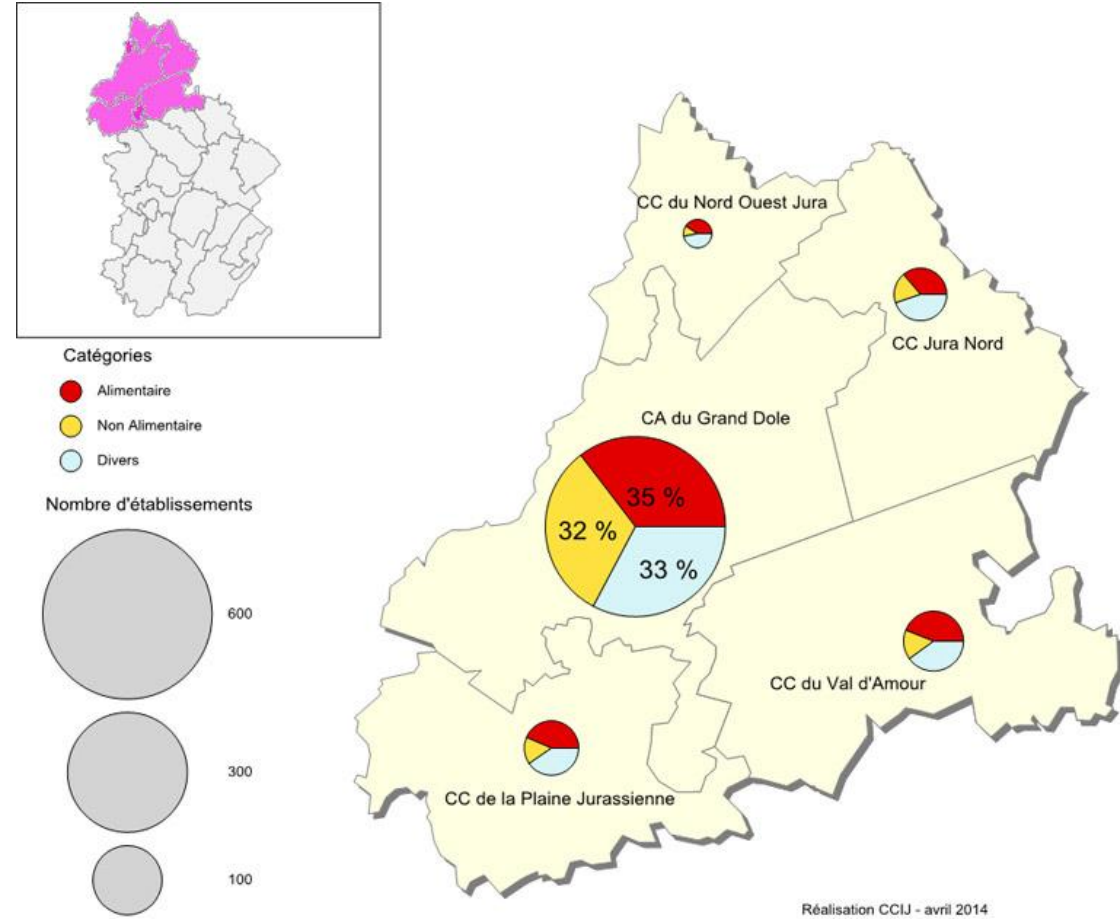
Deux zones commerciales répondent aux besoins d'achats quotidiens (supermarchés / hypermarchés, alimentaire spécialisé), occasionnels légers (habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie papeterie CD/DVD, jeux - jouets, petite décoration, petit électroménager...) et occasionnels lourds (bricolage, jardinage...).

Les Grandes Epenottes à Dole et la zone commerciale des Paradis à Choisey, proposent ainsi deux hypermarchés et 4-5 supermarchés. L'offre y est particulièrement dense, supérieure à 770 m² pour 1000 habitants, contre une moyenne nationale de 564 m² en 2012. Ce secteur est particulièrement concurrentiel et génère un turn-over important des cellules commerciales.

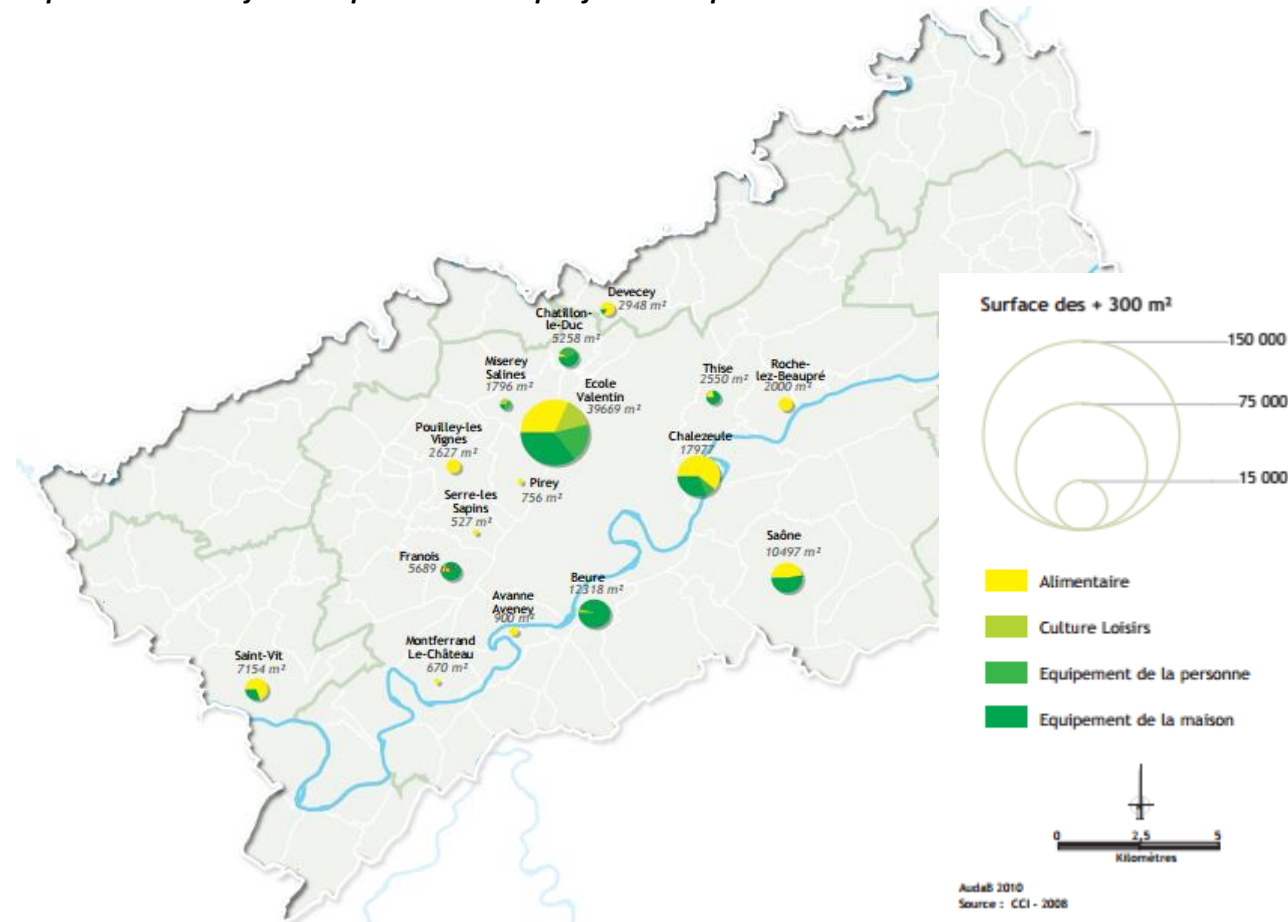
Le Grand Dole concentre **76% des établissements commerciaux de l'arrondissement**.

- **Les pôles commerciaux de Besançon et de Dijon, pour des achats exceptionnels (mobilier, gros électroménager, gros bricolage / matériaux / revêtements, aménagement de la maison (cuisines, salles de bains), concessionnaires automobiles, villages de marque,...),** grâce à la présence d'enseignes à forte notoriété.
- **Des pôles de proximité attirant les ménages aux franges du territoire sur des achats essentiellement alimentaires** : Arc-et-Senans, Arbois (magasin de bricolage + 2 supermarchés), Salins-les-Bains (supermarché et discount), Poligny (magasin d'électro-ménager + supermarché).

Répartition des surfaces de plus de 300 m² par famille de produits - Jura

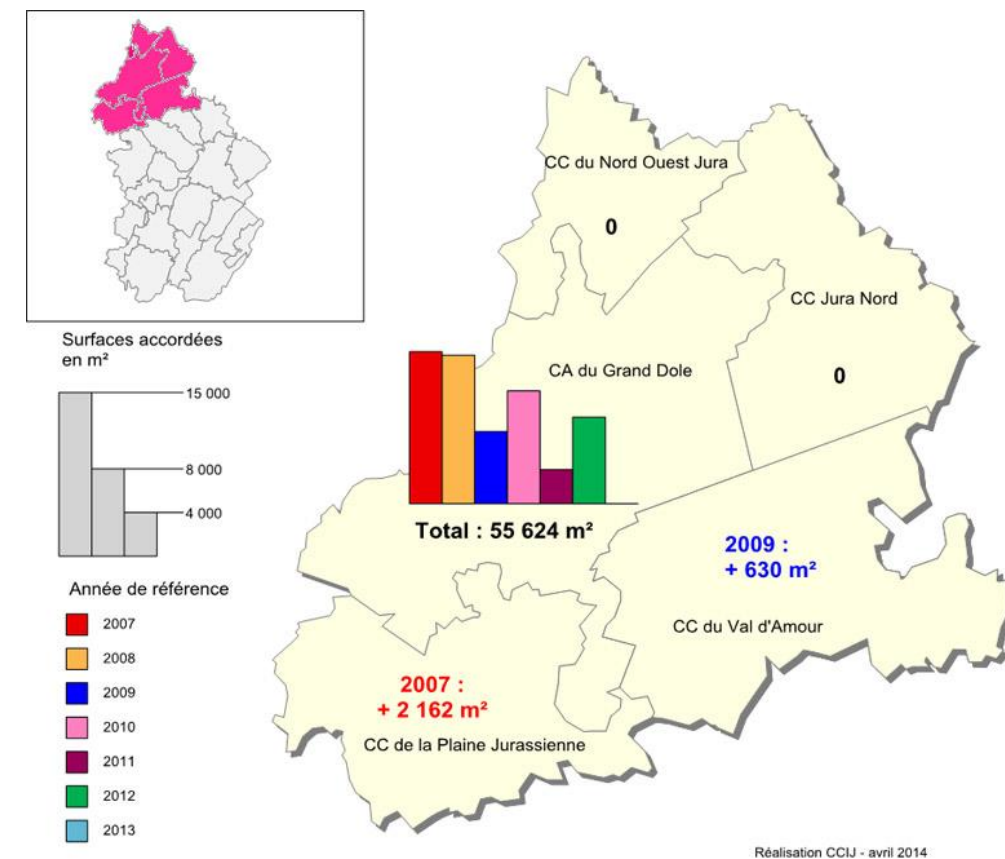
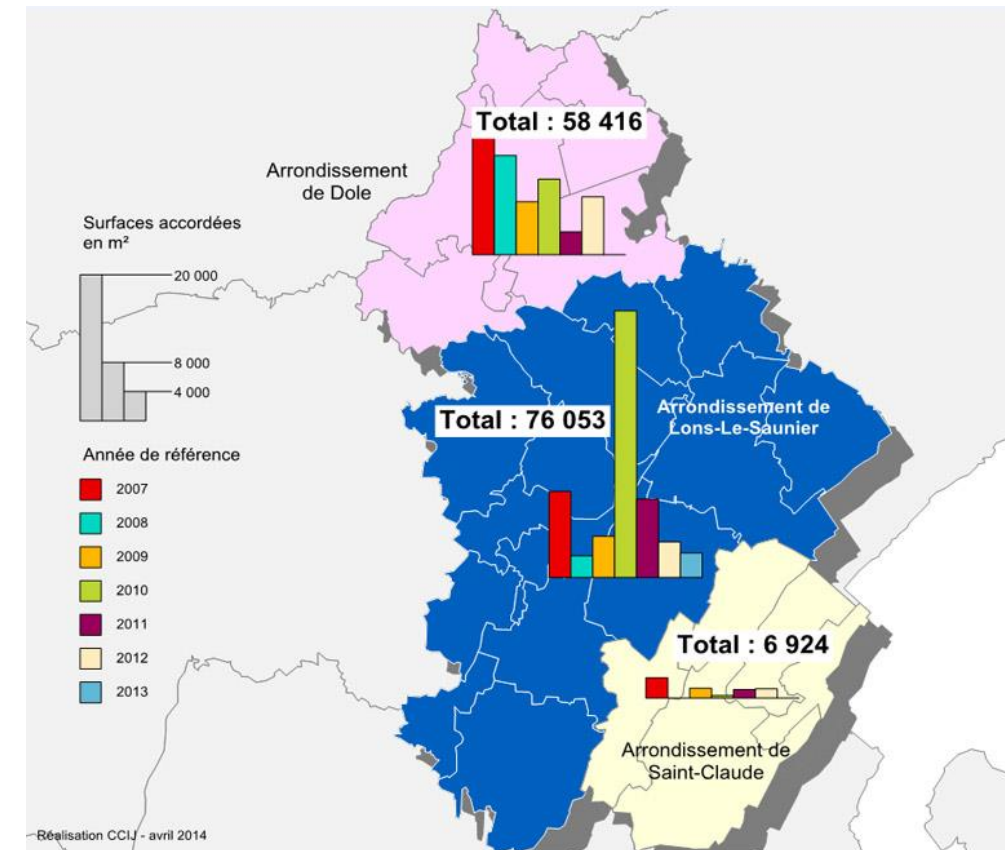


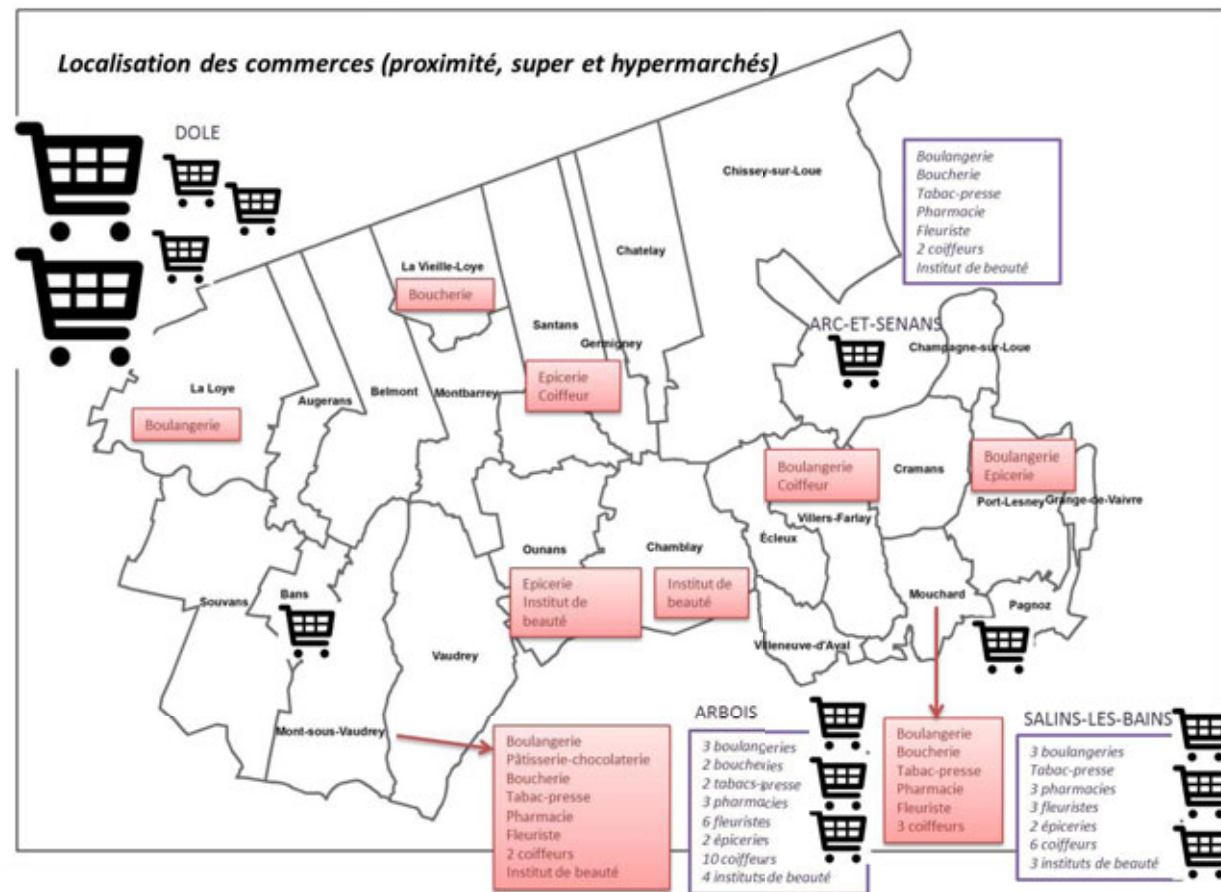
Répartition des surfaces de plus de 300 m² par famille de produits - Doubs



A l'échelle du territoire, l'offre en supermarché s'est étoffée depuis peu :

- Aménagement de cellules commerciales indépendantes à proximité du Super U et d'un retail park à proximité à Bans,
- modernisation du Colruyt à Pagnoz.





Par ailleurs, les commerces de proximité sont également présents, à la fois dans :

- la centralité urbaine de Mont-sous-Vaudrey se localise au niveau des rues Léon Guignard (ou RD472) et Jules Grévy (ou RD91) et à leur croisement. Ce dernier est l'axe commerçant historique qui s'étend jusqu'à l'Eglise². On observe déjà un déplacement de certains services à proximité de la zone commerciale, et donc un éloignement du centre ancien et des zones d'habitat



- la centralité urbaine de Mouchard localisée au niveau des rues de la République (ou RD472³) et de Strasbourg (ou RD 483⁴) et à leur croisement. Cet axe commerçant est le centre ancien historique de Mouchard, également l'axe de déplacement des étudiants depuis la gare jusqu'aux sites de formation (Lycée du Bois via la rue de Strasbourg et l'institut européenne de formation des compagnons du Tour de France). Son attractivité est actuellement fragilisée par la dynamique propre à Mouchard (problème de stationnement, manque de dynamisme des commerçants, faible rayonnement du marché, manque de signalétique,...) et à la proximité de commerces à Arc-et-Senans et aux pôles limitrophes,

² (où l'on trouve des hébergement-restauration, coiffure-esthétique, banques, boulangerie, stations-services)

² (où l'on trouve maison de la presse, boulangerie, restaurant, fleuriste)



- dans 7 villages disposant d'un commerce de première nécessité (boulangerie, épicerie, boucherie, institut de beauté), à savoir à La Loye, La Vieille Loye, Santans, Villers-Farlay, Ounans, Chamblay et Port-Lesney.



Santans



Ounans



Villers-Farlay

Enfin, un marché hebdomadaire se tient tous les jeudis à Mont-sous-Vaudrey.

Les deux centralités principales se caractérisent par une densité et une continuité du bâti, ainsi que par une mixité des fonctions urbaines (habitat, équipements publics). Néanmoins, en dehors des deux pôles principaux du Val d'Amour, le niveau d'offre commerciale reste faible.

L'enjeu essentiel pour le PLUi valant SCOT est de maintenir les pôles locaux ainsi qu'une organisation territoriale pérenne, sans prétendre concurrencer l'appareil commercial dolois.

3.3.3 Le tourisme

En terme de potentiel touristique, le Val d'Amour jouit d'une position de carrefour entre l'axe Rhin-Rhône fluvial et urbain (Dole et Besançon), de la Saline royale d'Arc-et-Senans et du Revermont réputé pour sa gastronomie et ses thermes.

Le Val d'Amour dispose d'un patrimoine naturel encore préservé, proposant ainsi l'alliance de l'eau (la Loue), de la forêt (randonnées), du patrimoine (14 baraques, églises, quelques châteaux, saumoduc) et du patrimoine gastronomique (comté, morbier, vin de Côtes du Jura).

C'est un secteur de séjour ou de passage pour découvrir le nord-Jura, très orienté vers le tourisme nature et famille. Les activités proposées s'appuient sur un réseau de sentiers balisés d'une longueur de 210 km, adaptés pour la randonnée pédestre, VTT et équestre et équipés de tables. On y propose également des sports nautiques, escalade et découverte du patrimoine historique.

Relais hôtelier et gastronomique, le Val d'Amour dénombre :

- 10 restaurants,
- 7 hôtels,
- 6 chambres d'hôtes,
- 20 gîtes/meublés,
- 3 gîtes de groupes,
- 6 campings,
- 4 ires de service pour camping-car.

³ (où l'on trouve de l'hébergement et restauration, banque, pharmacie, boulangerie,...)

⁴ (où l'on trouve boulangerie, café, maison de la presse, banque,...)

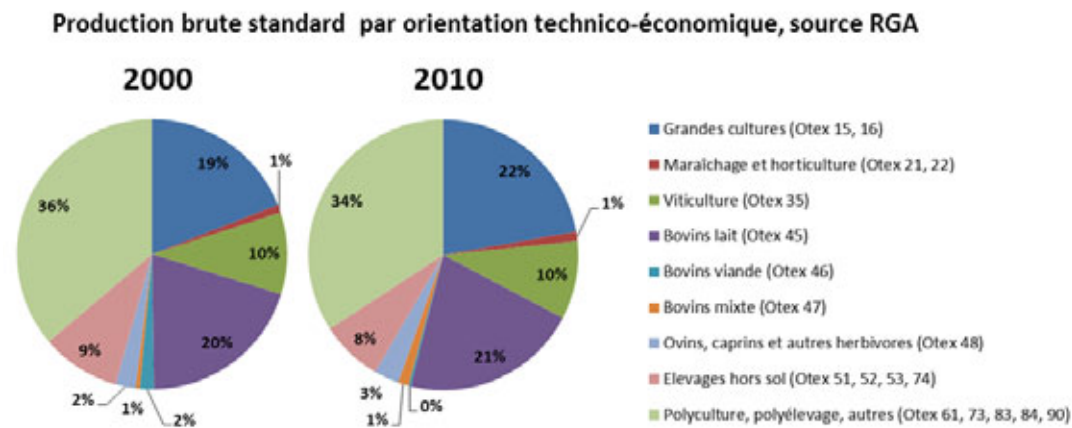
Cela représente environ 1000 lits marchands en 2013. Ce sont les campings et les gîtes de groupe qui offrent la plus grande capacité d'accueil.

3.4 Les activités et espaces agricoles

3.4.1 Les principales filières et leur fonctionnement

Le Val d'Amour accueille une diversité de filières agricoles, avec toutefois une présence dominante des filières de d'élevage (bovin lait / viande), de polyculture et de grandes cultures. Ces filières génèrent environ 80% de la Production Brute Standard (PBS) des exploitations du territoire, et cette proportion s'est légèrement renforcée entre 2000 et 2010.

D'autres productions sont présentes localement et constituent des piliers « secondaires » de l'économie agricole locale : élevage hors sol, viticulture, maraîchage.



3.4.1.1 L'élevage et les grandes cultures, des filières qui « tiennent le territoire »

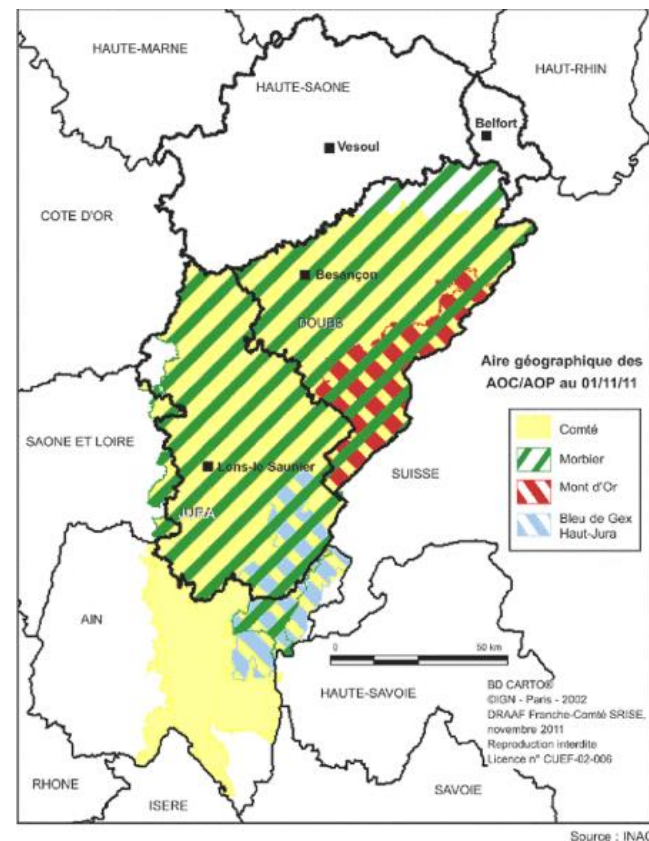
L'élevage bovin est très présent – il concerne 67 exploitations soit environ 40% des exploitations locales. Les exploitations d'élevage sont majoritairement des exploitations laitières, la part des structures spécialisées en bovin lait étant en progression (par rapport à la polyculture en particulier). La spécialisation en bovin viande est moins répandue.

La filière bovin lait est la 1^{ère} filière d'élevage sur le territoire :

- Un quart des exploitations agricoles pratique cette activité (46 exploitations), pour un cheptel d'environ 1785 vaches laitières en 2010 ;
- Les exploitations bovin lait sont bien structurées, avec une part croissante de moyennes et grandes exploitations générant une production brute importante ;
- La filière s'appuie en bonne partie (70% des volumes environ) sur l'AOC comté qui recouvre tout le territoire. La présence de cet AOC constitue un atout majeur.

La valorisation des grandes cultures par des exploitations spécialisées ou des exploitations de polyculture constitue un pilier important de l'économie locale :

- Les productions en grandes cultures concernent une grande majorité des exploitations agricoles (toutes les exploitations de polyculture élevage plus une trentaine d'exploitations spécialisées) – de nombreux éleveurs vendent des productions de grandes cultures en parallèle de leurs activités d'élevage, ce qui consolide la rentabilité économique de leur exploitation.
- La présence de la coopérative agricole Interval, bien implantée sur le territoire, est importante pour la filière « grandes cultures ».



- La part des exploitations spécialisées en Grandes Cultures s'est renforcée entre 2000 et 2010 du fait d'un contexte économique favorable. Cette tendance pourrait être renforcée à l'avenir si le contexte économique se confirme, même si le territoire est encore largement orienté vers l'élevage.

L'élevage bovin viande est présent sur le territoire mais tend à reculer du fait d'une structuration locale moins importante :

- En 2010, environ 10% des exploitations (moins de 20 exploitations) sont orientées vers l'élevage bovin viande. Ce sont essentiellement des petites exploitations qui tiennent donc une place modeste dans l'économie agricole locale (production brute limitée).
- Les activités d'élevage viande tendent à reculer localement. Ce n'est pas une spécificité du territoire, et les équipements sont relativement éloignés (abattoirs à Dôle et Lons).

L'élevage ovin / caprin est présent sur le territoire et, s'il représente un nombre limité d'exploitations, se maintient plutôt bien :

- En 2010, on compte environ 23 exploitations en élevage ovin pour un cheptel total de 267 têtes, et 4 exploitations caprines pour environ 64 têtes
- On retrouve cette forme d'élevage essentiellement dans de petites exploitations, où elle représente une activité complémentaire. Le nombre d'exploitations spécialisées en élevage ovin / caprin est très limité sur le territoire.

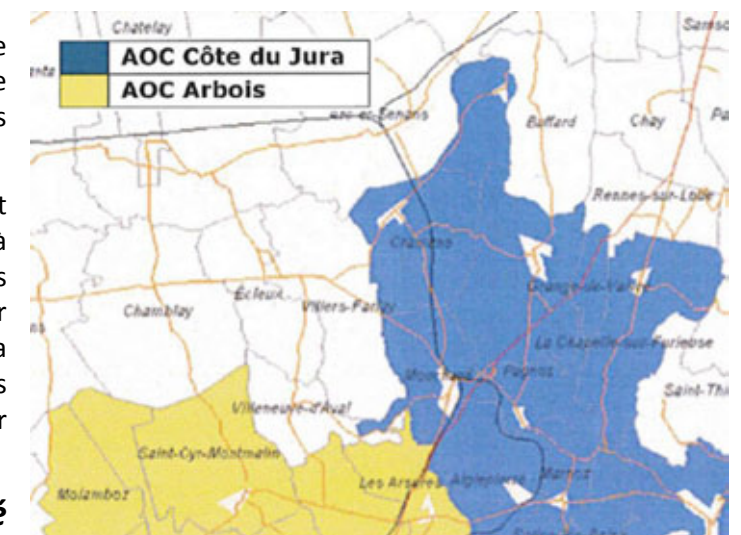
L'élevage hors sol (porcin, volailles) tient une place non négligeable dans l'économie agricole locale, avec quelques grosses exploitations qui génèrent une production brute importante (grosses exploitations spécialisées).

3.4.1.2 Une filière viticole présente sur une partie du territoire, avec un potentiel de développement

La filière viticole est importante en nombre d'exploitations, 46 exploitations du territoire cultivant la vigne en 2010. Ce sont majoritairement de petites exploitations spécialisées qui vont exploiter sur mais également en-dehors du territoire (proximité d'Arbois, cœur de production viticole).

En termes de présence économique, la viticulture tient une place plus modérée, et la production brute standard de cette filière a diminué entre 2000 et 2010. Les petites exploitations viticoles concernées sont assez fragiles économiquement.

On peut toutefois estimer qu'un potentiel de développement des activités viticoles existe sur le territoire. La filière viticole à l'échelle du Jura se porte globalement bien, et des périmètres AOP importants en Côtes du Jura sont encore non plantés sur le territoire. Toutefois, le potentiel de développement sera limité par les rythmes de plantation qui sont modérés en Côtes du Jura. Le territoire reste « à la marge » du cœur d'appellation d'Arbois.



3.4.1.3 Les productions légumières, une activité complémentaire à l'avenir incertain

Les activités légumières constituent historiquement des activités complémentaires des exploitations de polyculture élevage, importantes en termes d'équilibre économique des exploitations. Des activités de production de betterave sucrière ont longtemps été présentes sur le territoire, jusqu'à la fermeture de la sucrerie d'Aiserau au début des années 2000. Ces activités concernent environ 10 à 15% des surfaces d'exploitation, mais elles représentent une part notable des revenus des exploitations concernées (30-40%).

Le maintien des activités légumières constitue un enjeu local important. Des investissements importants ont été réalisés pour mettre en place des réseaux d'irrigation (Fonds européen FEAGA) et pour diversifier les productions légumières locales. Les débouchés industriels sont instables (fermeture de l'usine d'Ancy à Ciel à la fin des années

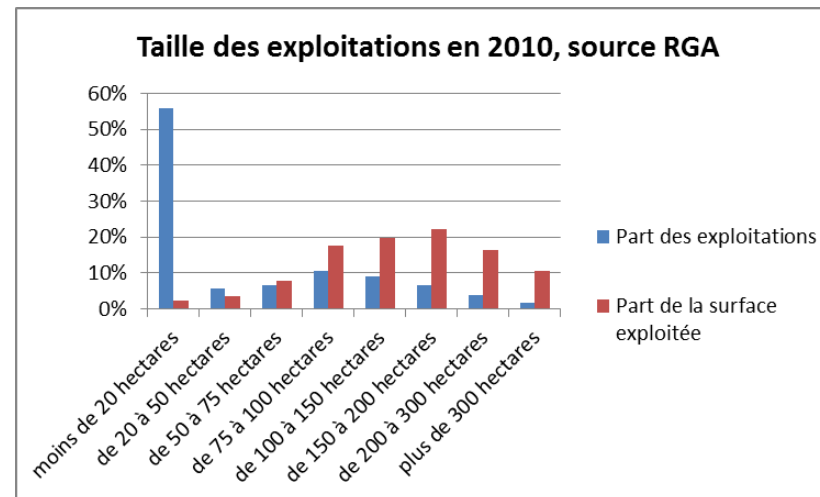
2000 qui a remis une nouvelle fois en question l'équilibre de la filière), mais le territoire se positionne toujours en tant que producteur, prêt à fournir des volumes réguliers aux industries locales.

3.4.2 Le tissu d'exploitations

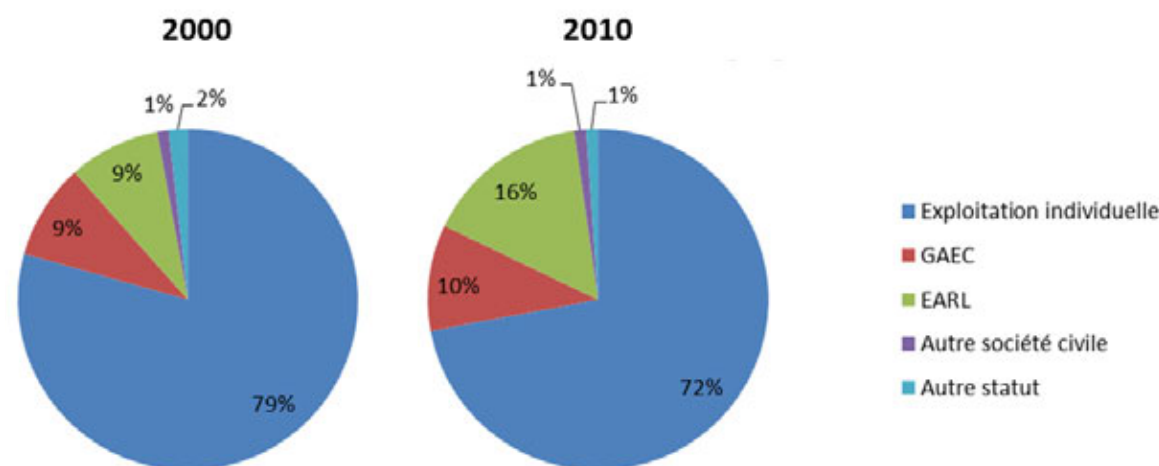
3.4.2.1 Un tissu d'exploitation en mutation, qui se structure autour d'exploitations plus grandes et plus productives

On compte, en 2010, 179 exploitations agricoles. Ces exploitations sont diversifiées en termes de productions (plusieurs filières présentes) mais également en termes de structures. Plus de la moitié des exploitations font moins de 20 hectares (du fait de la viticulture en particulier) mais la majorité des surfaces sont exploitées par des exploitations moyennes à grandes.

Le nombre d'exploitations a diminué entre 2000 et 2010 (passage de 276 exploitations à 179, soit une baisse de 35% du nombre d'exploitations en 10 ans). Cette évolution s'explique par les mutations des tissus : spécialisation des exploitations, agrandissement, croissance des formes sociétaires (GAEC, EARL).

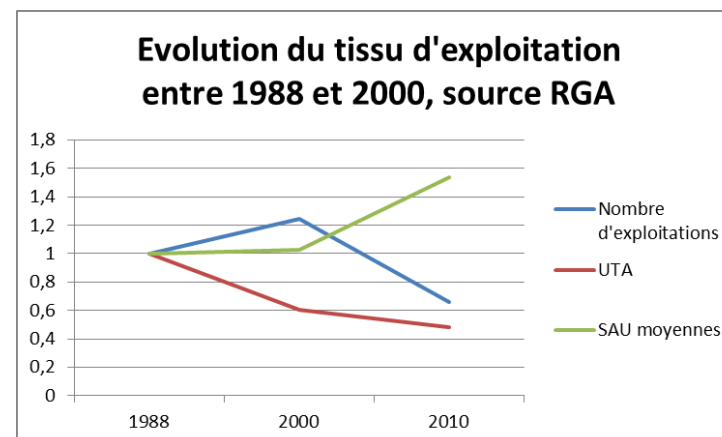


Evolution des formes sociétaires en proportion sur le territoire



Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations, on constate une baisse du nombre d'Unités de Travail Agricole sur le territoire (-28% entre 2000 et 2010). Les exploitations produisent autant sur des surfaces similaires, mais avec de moins en moins de main d'œuvre, du fait d'une structuration plus productive.

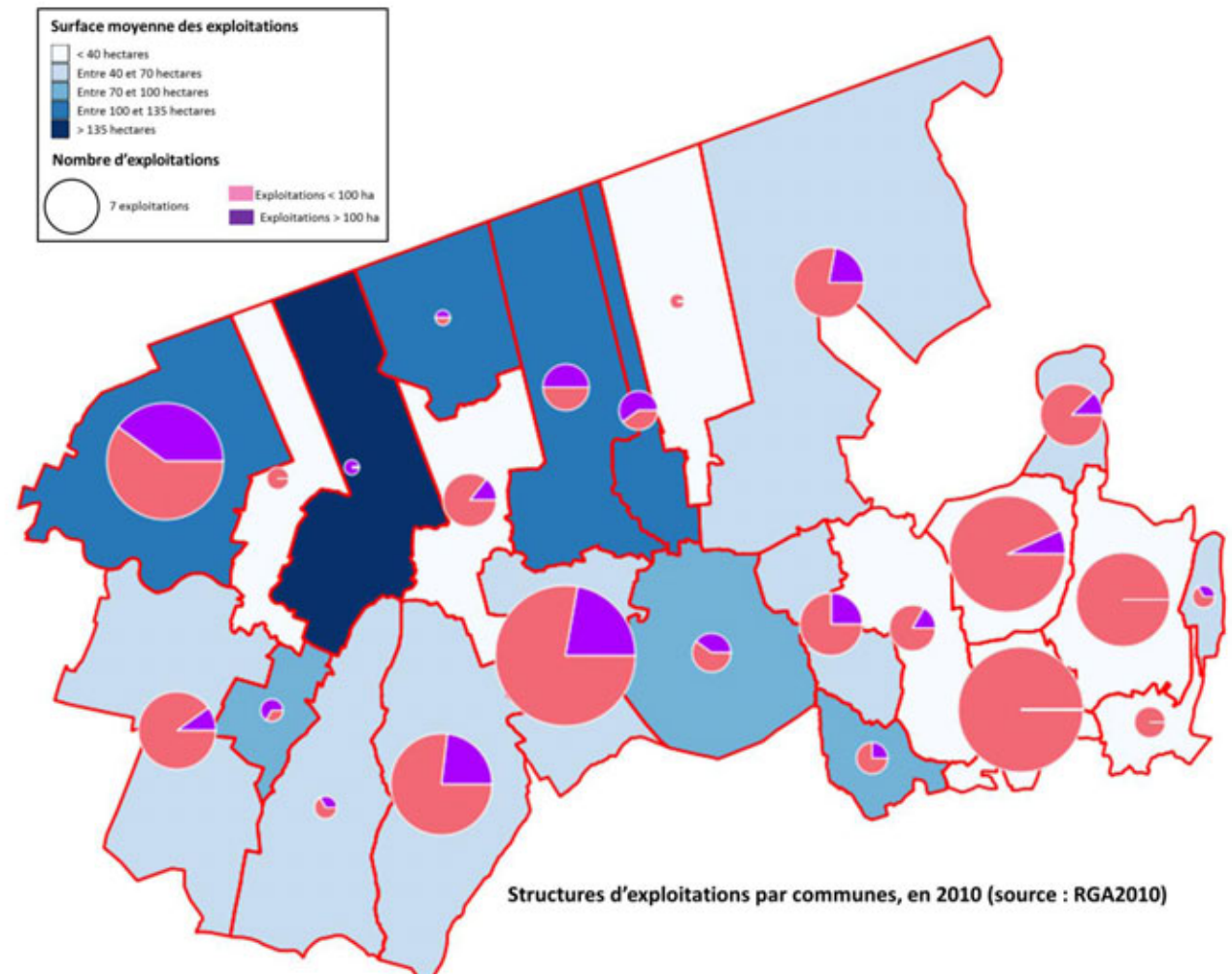
Les exploitations de polyculture – élevage sont de plus en plus grosses, ce qui leur permet de diminuer les coûts de main d'œuvre. Cette situation peut néanmoins engendrer une fragilité des structures d'exploitations, plus lourdes à gérer en termes d'investissements et de temps de travail. La SAU moyenne est passée de 38 hectares en 2000 à 57 hectares en 2010,



phénomène principalement dû à l'agrandissement des exploitations de polyculture élevage (vrai aussi pour les autres orientations technico-économiques).

On constate une hétérogénéité des tissus d'exploitation sur le territoire, avec en particulier :

- Une présence importante de grandes exploitations dans la partie Ouest du territoire, en particulier sur la rive droite de la Loue, où les exploitations d'élevage sont très présentes. Certaines communes très agricoles comme Ounans et La Loye accueillent un nombre d'exploitants élevé, avec un bon nombre d'exploitations supérieures à 100 hectares, qui se maintient.
- Le secteur de Mouchard / Port-Lesney, plus viticole, accueille beaucoup d'exploitations mais sensiblement plus petites.



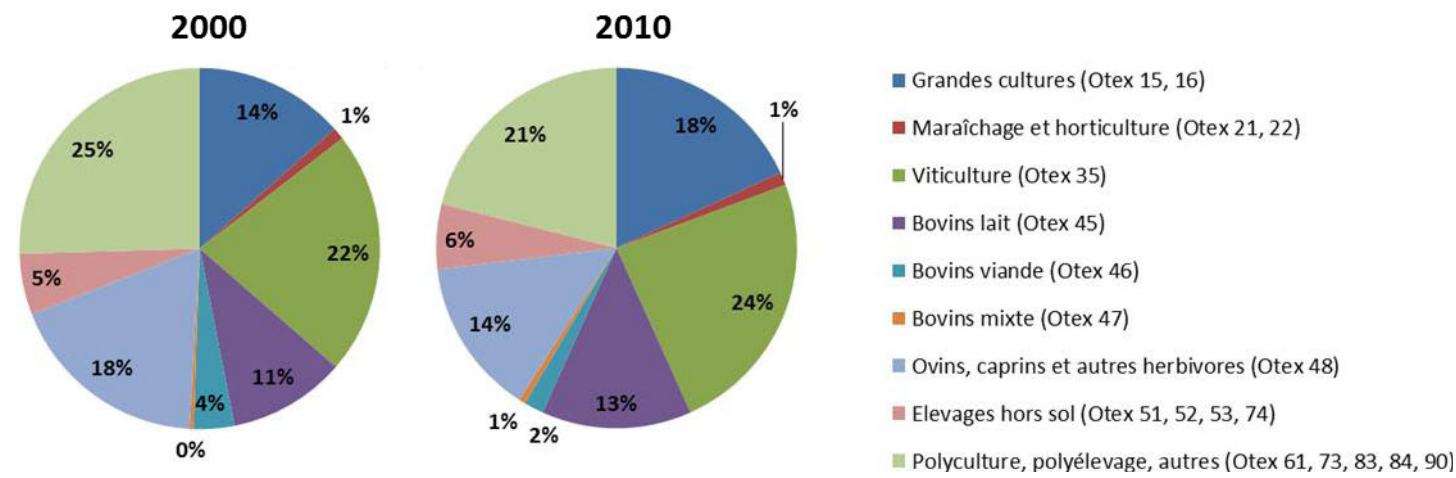
3.4.2.2 Des orientations technico-économiques qui confirment la dominance de l'élevage et de la polyculture

L'orientation technico-économique des exploitations varie d'une commune à une autre, avec toutefois des tendances largement partagées :

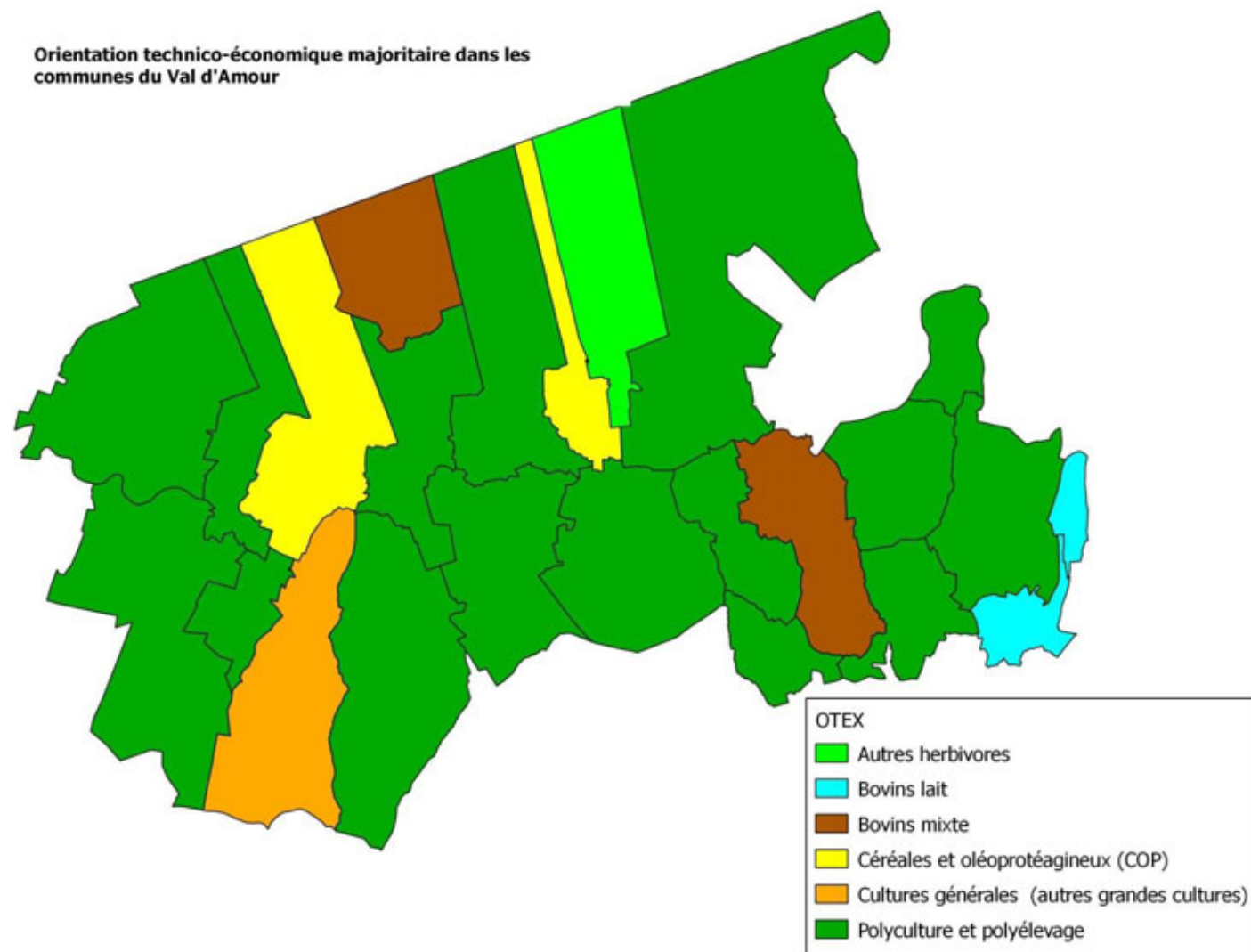
- Les exploitations d'élevage, de grandes cultures, de polyculture / élevage sont fortement représentées, conformément aux résultats de l'analyse des productions brutes standard (75% des exploitations en termes d'orientations technico-économiques) ;
- On observe une tendance à la spécialisation des exploitations vers le bovin lait et les grandes cultures. Les exploitations spécialisées en bovin viande / ovin / caprin sont de moins en moins représentées ;
- Le nombre des exploitations en cultures spécialisées (vigne, maraîchage) et des élevages hors sol est stable – La vigne continue de tenir une place importante même si les exploitations sont petites et moins productives ;

- Les doubles ateliers sont assez répandus : quelques ateliers complémentaires d'élevage avec de petits cheptels (volaille, bovin viande, ovin, caprin), ateliers complémentaires de maraîchage dans des exploitations de polyculture – élevage. Les activités viticoles restent quant à elles portées par des exploitations très spécialisées (pas de valorisation à titre d'activités complémentaires).

Répartition des exploitations par orientation technico-économique, source RGA

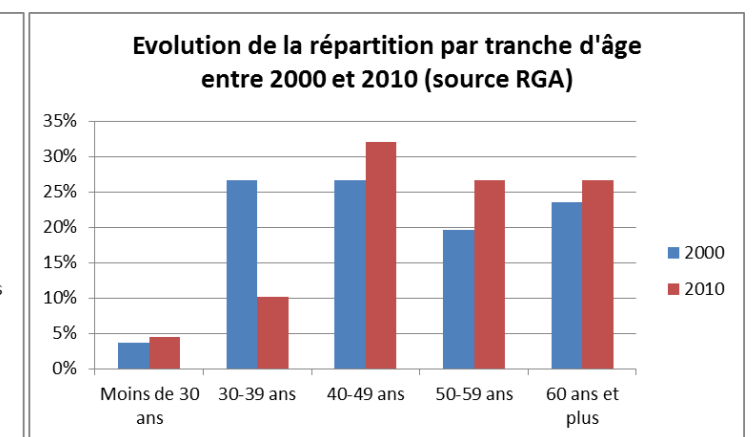
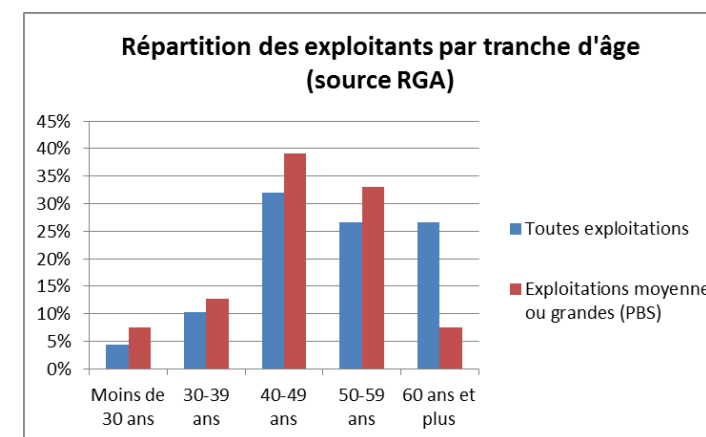
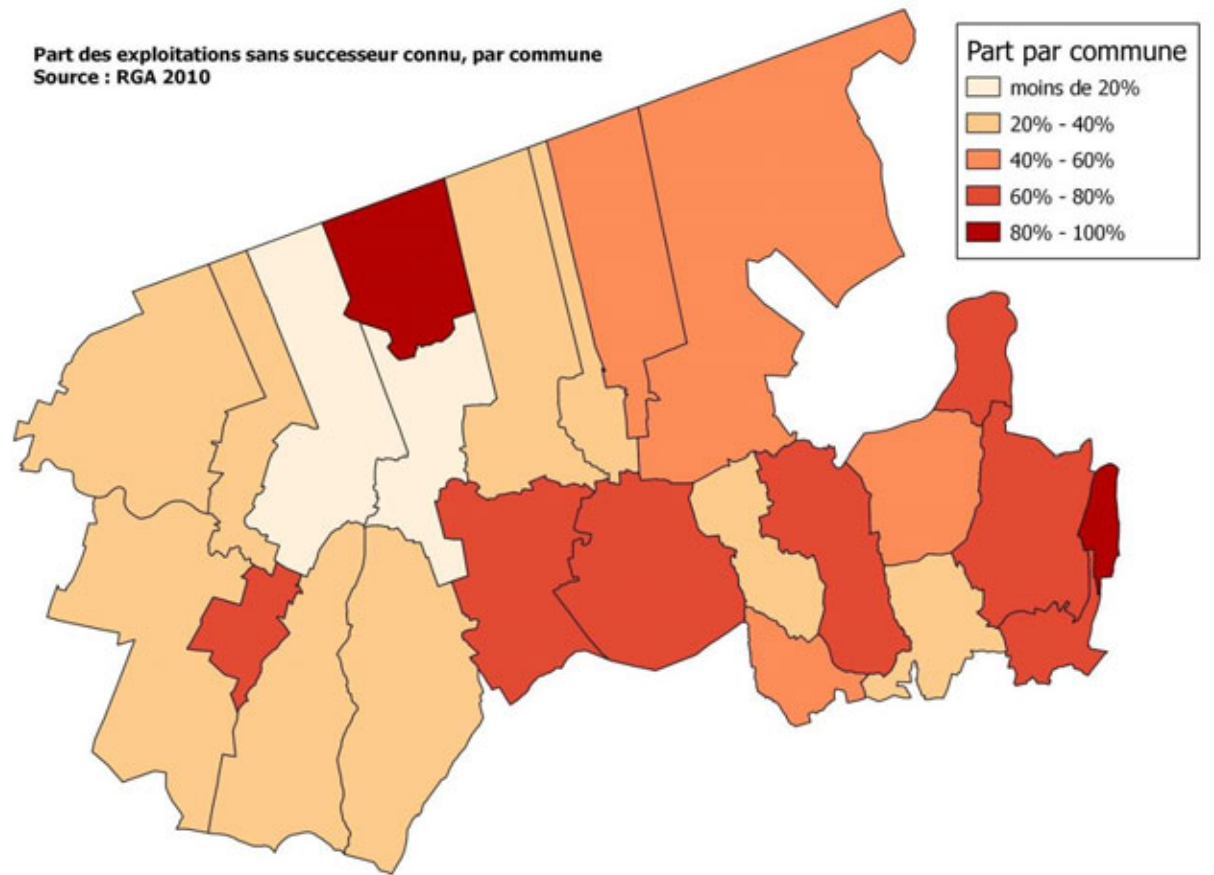


Orientation technico-économique majoritaire dans les communes du Val d'Amour



Par rapport à la moyenne départementale, la part d'exploitants de moins de 40 ans est assez faible (14% environ contre 21,5% dans le Jura). Toutefois, la succession des exploitations en place est moins problématique qu'à l'échelle départementale (46% des exploitations n'ont pas de successeur connu contre 49,5% dans le Jura). Globalement, les moyennes et grandes exploitations (critère PBS) sont gérées par des exploitants plus jeunes que la moyenne, de nombreuses petites exploitations étant gérées par des personnes de plus de 60 ans (retraités pour partie).

L'analyse des évolutions 2000 - 2010 met en évidence un vieillissement des exploitants en place, avec une part des 30-40 ans qui a largement baissé au profit des 40-60 ans, du fait d'un phénomène de basculement générationnel. Même dans les exploitations moyennes et grandes, la classe d'âge 40-60 ans est largement majoritaire, ce qui pose la question du renouvellement des exploitations en place dans les 30 prochaines années, dans un contexte où les capacités d'agrandissement des exploitations sont moins importantes qu'au cours des dernières décennies.



L'âge des exploitants et les politiques d'installation

3.4.3 Les espaces agricoles et leur valorisation

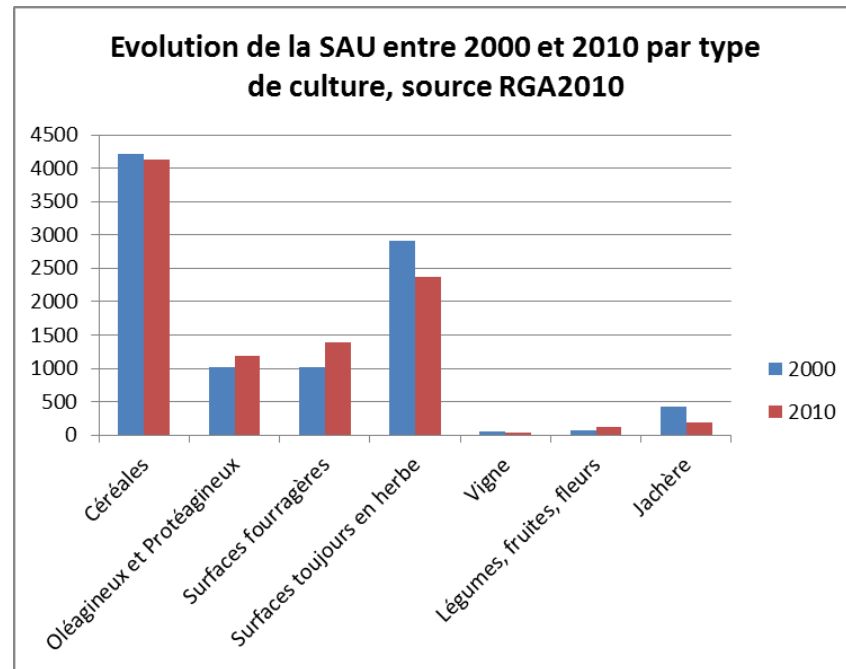
3.4.3.1 Une SAU en baisse, et des espaces agricoles qui évoluent

On constate une baisse de la SAU, assez importante entre 2000 et 2010 : la SAU est passée de 10000 hectares environ à un peu plus de 9500 hectares, soit une baisse de 500 hectares (SAU des exploitations localisées dans le périmètre d'étude).

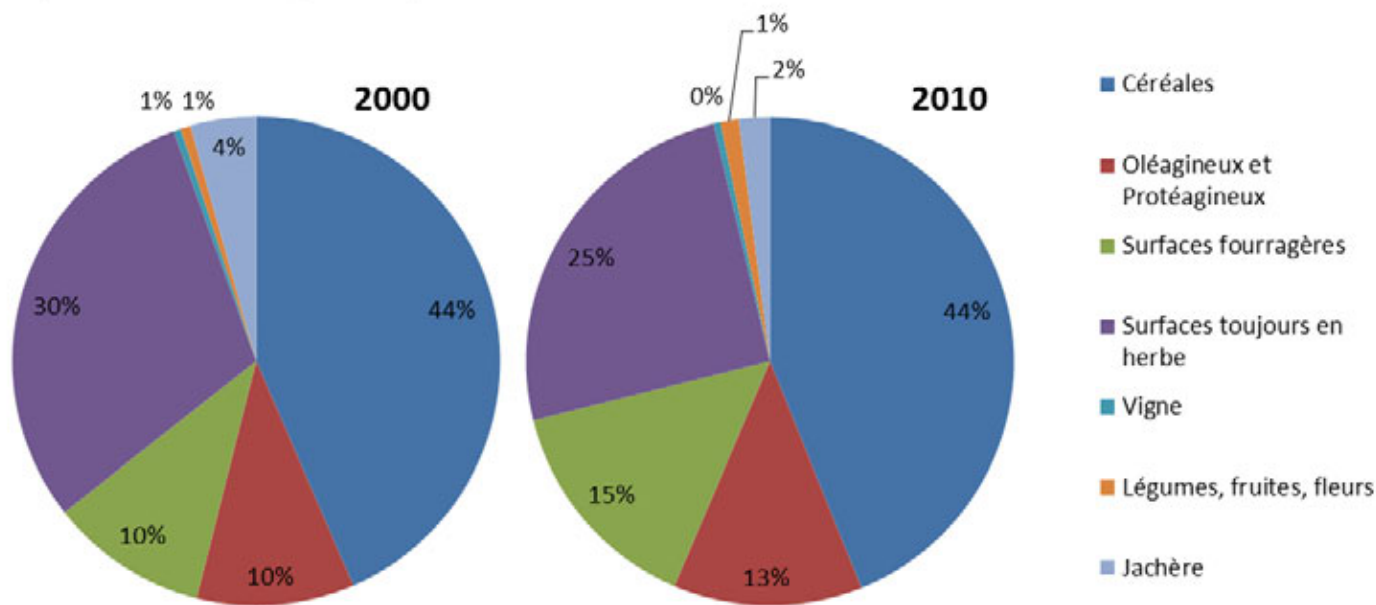
La tendance à la diminution de la SAU s'explique à la fois par une mutation des activités agricoles (recul de la valorisation de certains espaces moins mécanisables) et par une consommation d'espace liée à l'urbanisation. Cette dernière est estimée à environ 90 hectares entre 2001 et 2011.

Au sein même des espaces agricoles, l'occupation de l'espace a évolué entre 2000 et 2010 :

- Les Surfaces en Céréales, Oléagineux et Protéagineux (SCOP) ont augmenté de +3% en proportion, avec une hausse importante des surfaces en oléagineux / protéagineux).
- Les surfaces fourragères (prairies temporaires) ont également progressé (+5% en proportion, hausse des surfaces)
- Les surfaces toujours en herbe (STH) ont, quant à elles, diminué (-5% en proportion) ainsi que les surfaces en jachère (-2% en proportion).
- Les cultures spécialisées sont en légère hausse en surface (viticulture, maraîchage).



Equilibres dans l'occupation agricole du sol et évolutions 2000-2010, source RGA2010

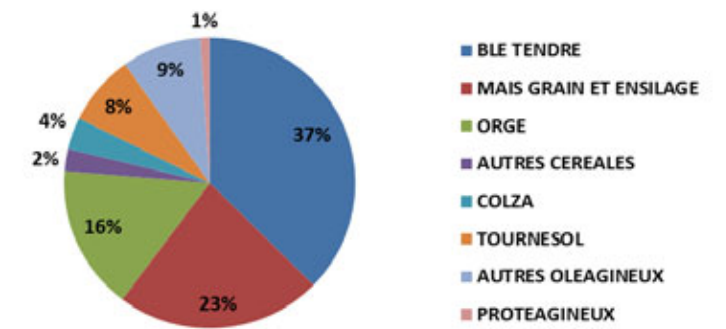


Ces évolutions soulignent les mutations des systèmes d'exploitation, en particulier des systèmes d'élevage qui augmente leurs capacités de fonctionnement circulaire pour l'alimentation des animaux (développement fourrages + SCOP). Elles illustrent également une tendance à la diversification, une partie des productions végétales étant vendue pour l'export (en particulier les céréales, moins prévisible sur les fourrages).

L'analyse des déclarations PAC permet de préciser l'orientation de la SCOP sur le territoire :

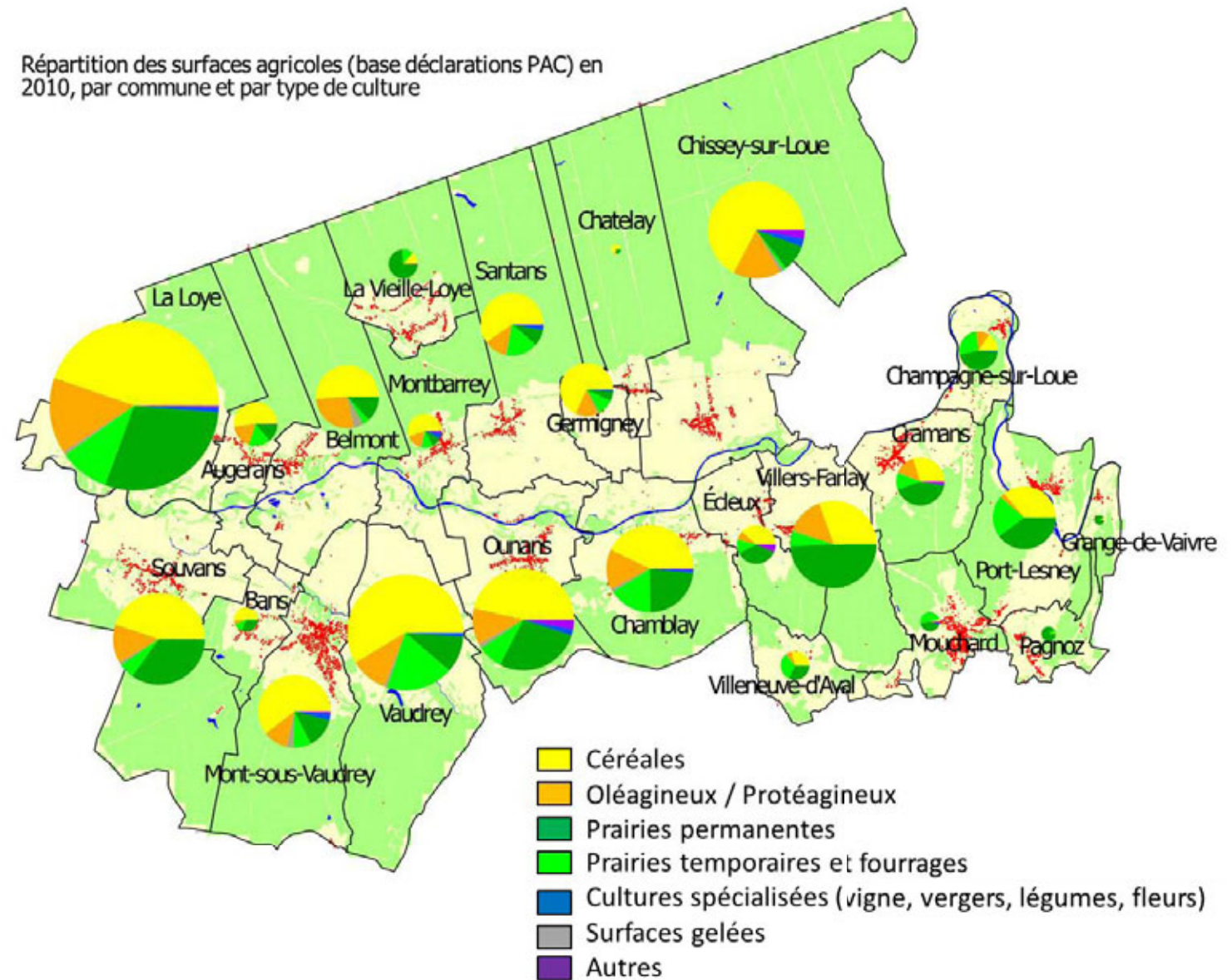
- Les céréales sont largement majoritaires (75 à 80% de la SCOP), avec en particulier des cultures de Blé Tendre, de Maïs et d'Orge
- Les oléagineux représentent environ 20% de la SCOP, Tournesol en tête
- Les cultures de protéagineux sont assez limitées (moins de 5% de la SCOP).

Répartition SCOP, 2010, source PAC



L'occupation agricole du sol varie suivant les communes, les communes présentant des grands espaces cultivables dans la vallée de la Loue étant caractérisées par une dominance forte des grandes cultures.

Les cultures spécialisées restent peu présentes en surface, malgré l'importance qu'elles représentent pour les revenus des exploitations agricoles.



3.4.3.2 Les principales typologies d'espaces agricoles et leur intérêt pour les filières en place

Les vallées de la Loue et de la Cuisance : des terres à haute valeur agronomique

On retrouve dans ces vallées des sols limoneux / sableux très productifs, pour les cultures légumières et les grandes cultures en particulier (rendements élevés). La topologie y est favorable (terres planes) et ces terres sont stratégiques pour la productivité du territoire. C'est principalement sur ces espaces que des réseaux d'irrigation ont été développés récemment, pour porter le développement des cultures spécialisées et des grandes cultures. Les surfaces en herbe sont peu présentes dans ces terres alluviales du fait de la productivité potentielle, mais on constate un développement des prairies temporaires pour la production de fourrages.

Les bords de Loue : des espaces sensibles occupés par les prairies humides

Dans les méandres de la Loue, on retrouve des terres alluviales aux particularités sensiblement différentes. Ces terres présentent une qualité agronomique importante, mais elles sont concernées par des problématiques environnementales particulières : phénomènes d'inondation qui peuvent remettre en question le développement des grandes cultures et des cultures spécialisées, enjeu environnemental pour le fonctionnement écologique rivière (maintien des prairies). Ces terres de bord de Loue sont occupées principalement par des prairies permanentes ou prairies temporaires, du fait de ces particularités. Le développement des grandes cultures reste possible mais moins intéressant que dans le reste de la vallée, du fait des inconvénients de gestion et des enjeux environnementaux qui conditionnent les pratiques agricoles.

Les plateaux boisés et leurs contreforts : des secteurs de moins forte valeur agronomique

A l'approche des zones boisées qui encadrent la vallée de la Loue, on retrouve des secteurs plus pentus de transition entre plaine et collines, où les sols sont de qualité agronomique moyenne, moins profonds, moins sableux. Les rendements potentiels pour les grandes cultures et les fourrages sont moins importants. Ces espaces sont largement occupés par l'agriculture, soit pour la production de céréales et fourrages, soit pour la pâture. Ils font partie intégralement des surfaces d'exploitation du territoire, et sont indispensables au maintien des activités de polyculture élevage (pour l'autonomie alimentaire et la pâture).

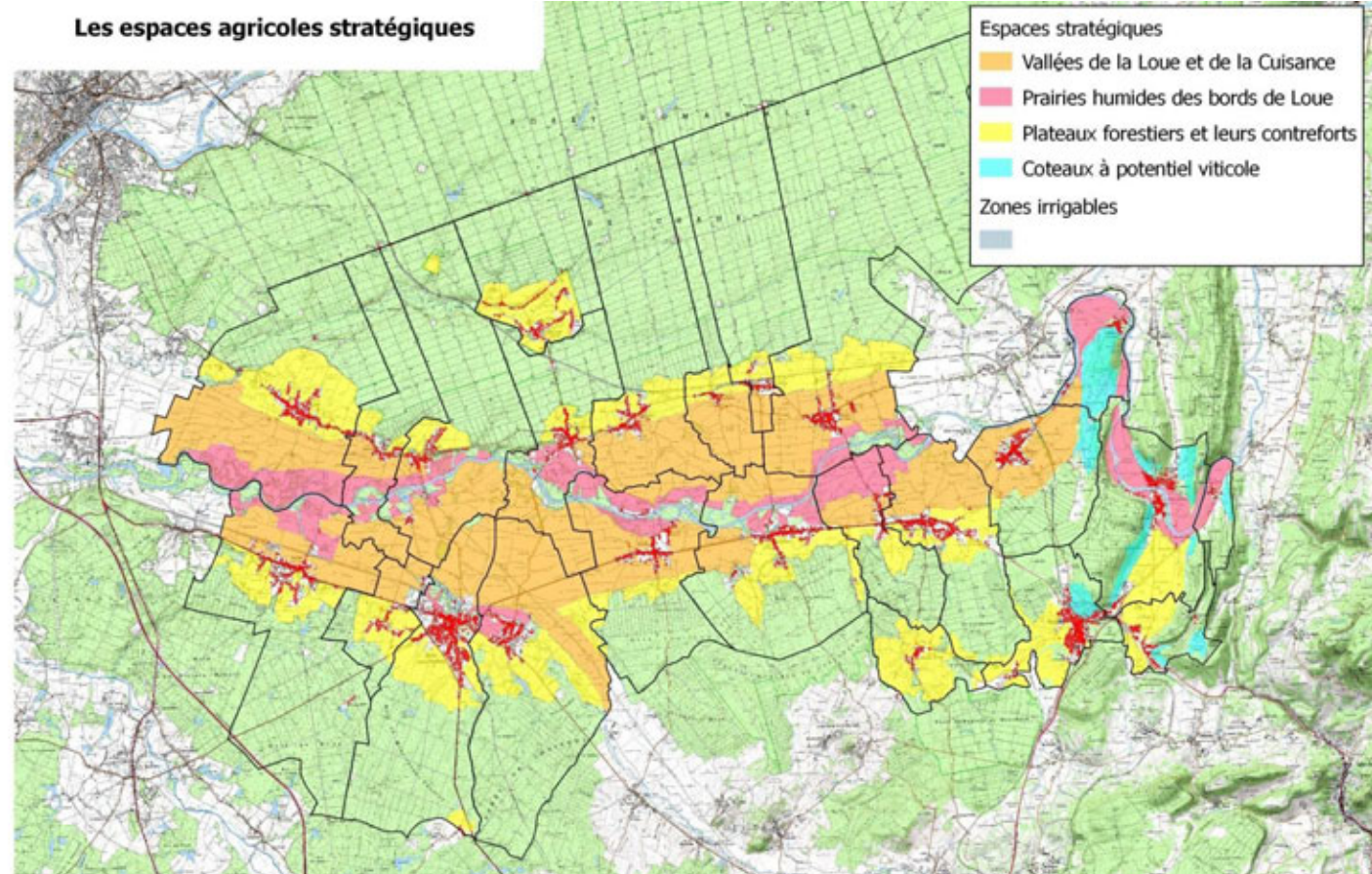
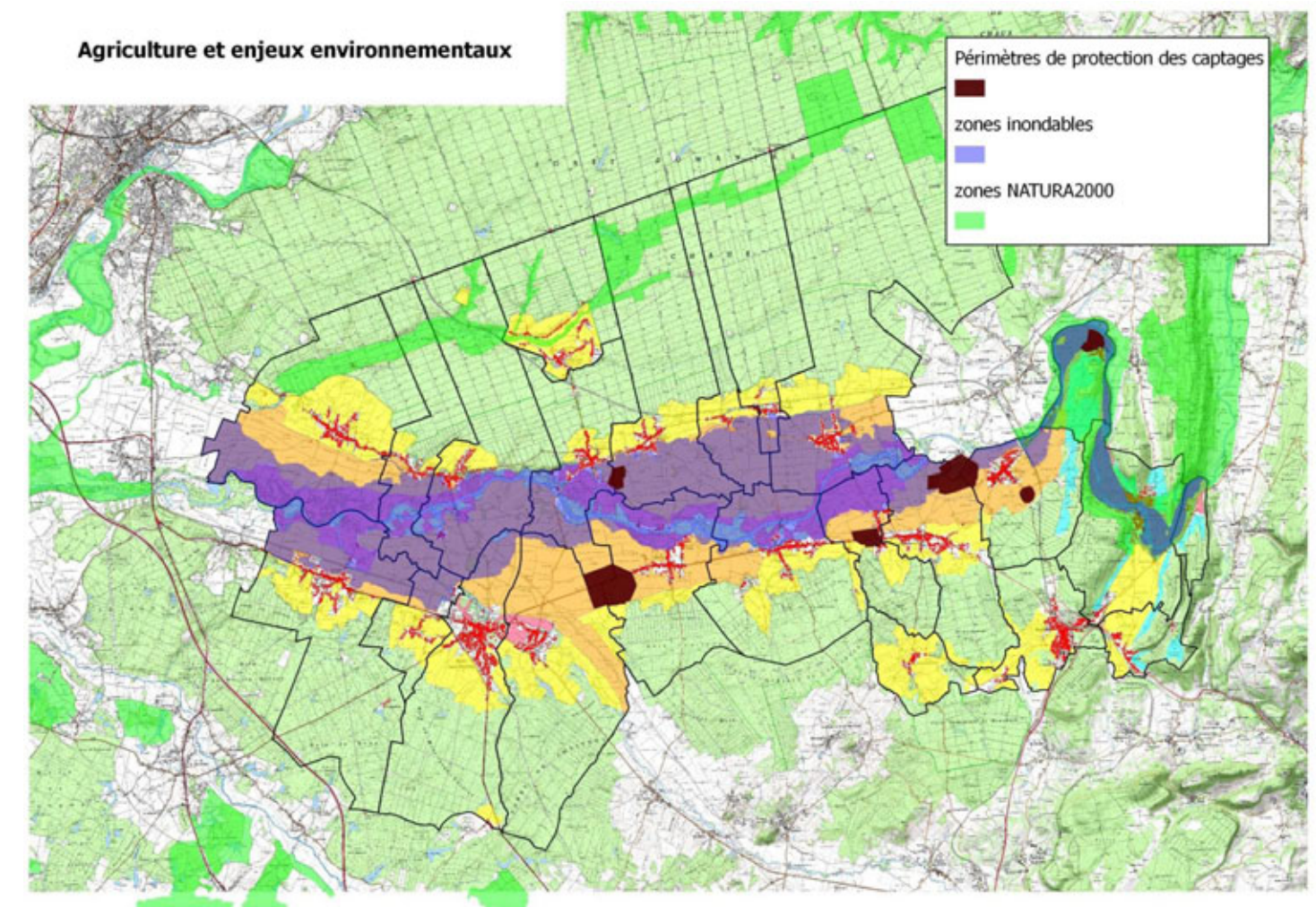
Les coteaux à potentiel viticole

Des espaces de coteaux sont classés en AOP « Côtes du Jura », occupés par quelques parcelles de vigne mais également par des friches, des prairies permanentes et un peu de vergers. Ces espaces tendent depuis plusieurs décennies à s'enfricher progressivement, du fait d'un intérêt moyen pour la polyculture-élevage et d'un contexte économique viticole peu favorable. On peut estimer qu'il existe un potentiel de développement viticole du fait du contexte plus avantageux aujourd'hui, mais ce développement devrait rester modeste (gamme inférieure d'AOP avec droits de plantation qui limitent les possibilités de développement des surfaces). On note un enjeu d'entretien des secteurs de coteaux (par le maintien d'activités agricoles) en particulier pour éviter la fermeture paysagère.

3.4.3.3 La valeur environnementale des espaces agricoles : principaux constats

Les espaces agricoles contribuent à la qualité environnementale du territoire, de par leur valeur écologique et paysagère mais également de par leur intérêt dans la gestion des risques :

- Les espaces agricoles de la plaine hébergent une biodiversité différente des massifs boisés, liée aux « milieux ouverts ». Ils présentent une valeur écologique particulièrement importante au niveau des prairies humides des bords de Loue (participation au fonctionnement écologique de la Loue).
- Les espaces agricoles « tampons » entre les villages et les lisières forestières (prairies / cultures) jouent également un rôle particulier : protection des zones urbaines contre le gibier, lutte contre le risque incendie, maintien de l'ouverture paysagère.
- L'adaptation des pratiques agricoles constitue un enjeu à long terme, en particulier dans certains espaces : périmètres de protection des captages, zones inondables (et surtout prairies humides des bords de Loue), zones NATURA 2000.



3.4.4 La fonctionnalité des espaces agricoles

3.4.4.1 La fonctionnalité de l'espace rural : atouts, pressions

On peut distinguer deux grandes catégories d'espaces agricoles en termes de fonctionnalité :

- Les grands espaces fonctionnels, présents dans la vallée de la Loue, constituent un « cœur de production » support des productions agricoles locales. Ils sont facilement mécanisables, faciles d'accès, et présentent une « masse critique » importante en surface qui permet une exploitation très productive.
- On trouve également des espaces plus enclavés par les infrastructures ou l'urbanisation, moins fonctionnels, mais qui ont un rôle dans les systèmes agricoles en place : espaces complémentaires, espaces plus proches des sièges d'exploitation.

On note l'existence d'axes de déplacement qui posent des problèmes ponctuels pour les circulations agricoles :

- La D905, axe à forte circulation, est concernée par des difficultés localisées pour l'insertion depuis les chemins ruraux en raccord direct (ou traversée de l'axe), des difficultés de traversées des villages liées aux aménagements urbains parfois peu adaptés.
- La D7, axe à circulation plus modérée, présente toutefois des enjeux de calibrage de la route plus forts, en particulier dans les traversées successives de villages – besoin d'adaptation des aménagements villageois aux conditions de circulation des engins agricoles

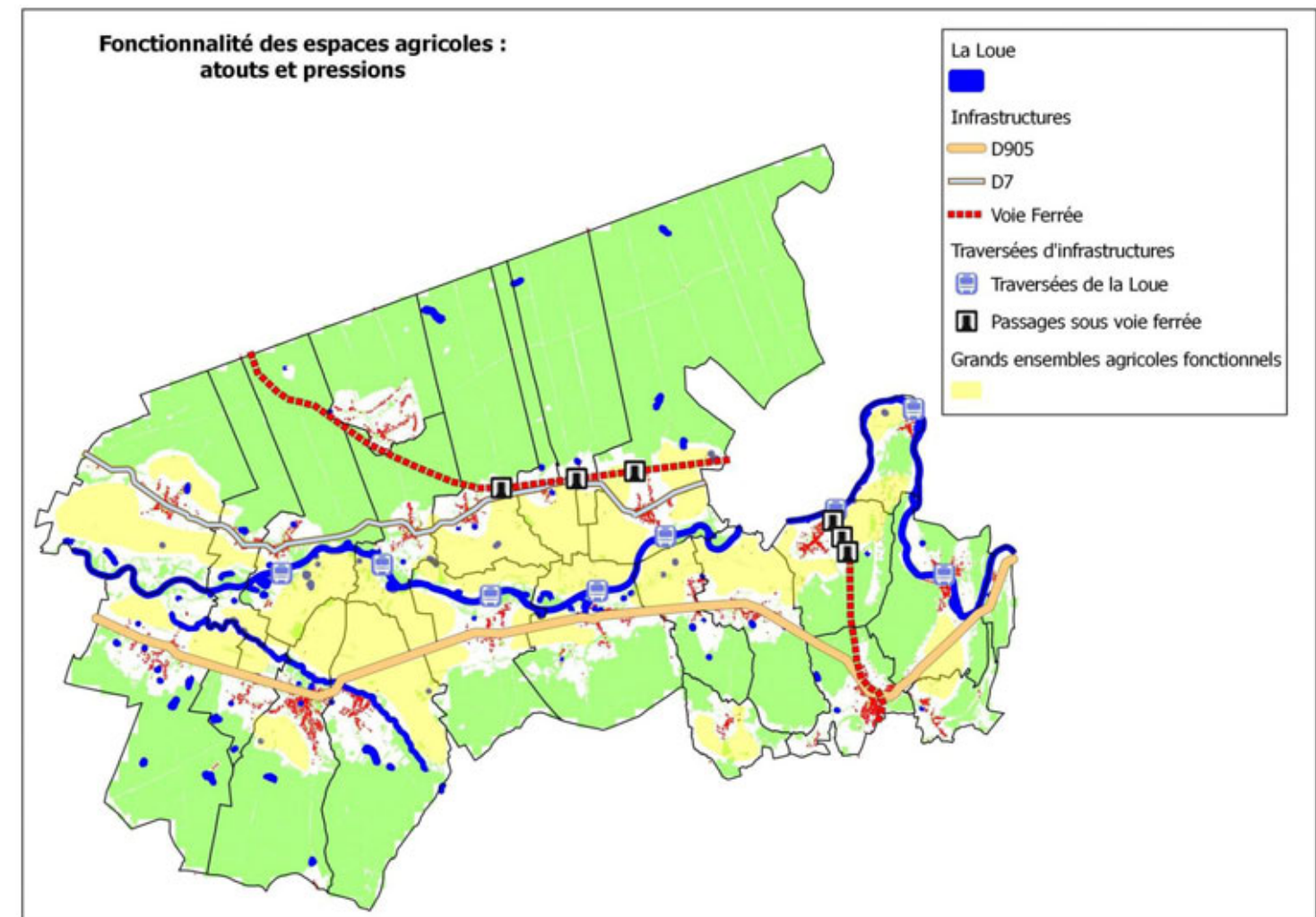
La traversée d'infrastructures peut constituer un enjeu pour les déplacements agricoles et donc la fonctionnalité des espaces :

- La Loue, infrastructure naturelle, contraint les déplacements. Certaines exploitations exploitent des terres sur les deux rives, et la majorité ont besoin de traverser la Loue pour des livraisons (lait, céréales). On note un enjeu de maintien de la praticabilité des ponts pour des gros tonnages (actuellement, le pont de Chamblay pose problème du fait d'une limitation des tonnages autorisés).
- La voie ferrée Dôle – Mouchard présente des problématiques de traversée limitées. Toutefois, certaines traversées en trémies peuvent poser des problèmes de traversée pour les gros engins (largeur, hauteur).

3.4.4.2 Les bâtiments d'exploitation : enjeux de prise en compte dans le PLU intercommunal

Le territoire présente la particularité d'héberger de nombreux bâtiments d'élevage dans les villages, concernés par des périmètres d'éloignement « réglementaires ». L'application de la logique de réciprocité par rapport à ces périmètres limite les possibilités de développement urbain au sein des périmètres d'éloignement. Plusieurs enjeux sont identifiés liés à la gestion des bâtiments d'élevage dans le tissu bâti :

- Les bâtiments d'élevage existants liés à une exploitation professionnelle doivent être maintenus, même si une partie de ces bâtiments ne pourront pas conserver leur vocation en cas de reprise d'exploitation (agrandissement / mise aux normes difficile si des habitations ont été déjà construites dans les périmètres d'éloignement).
- Le maintien des prairies attenantes aux bâtiments d'élevage devra être garanti pour permettre le fonctionnement des exploitations dans le tissu urbain (à ne pas considérer comme des « dents creuses »).
- Des transferts de bâtiments d'élevage pourront être accompagnés par les collectivités en concertation avec des agriculteurs le souhaitant. Des transferts ont déjà été effectués ou sont en cours sur le territoire, en général dans le cadre de reprises d'activités.



Bâtiments agricoles dans le tissu urbain et prairies attenantes : exemples

3.5 Synthèse des dynamiques économiques

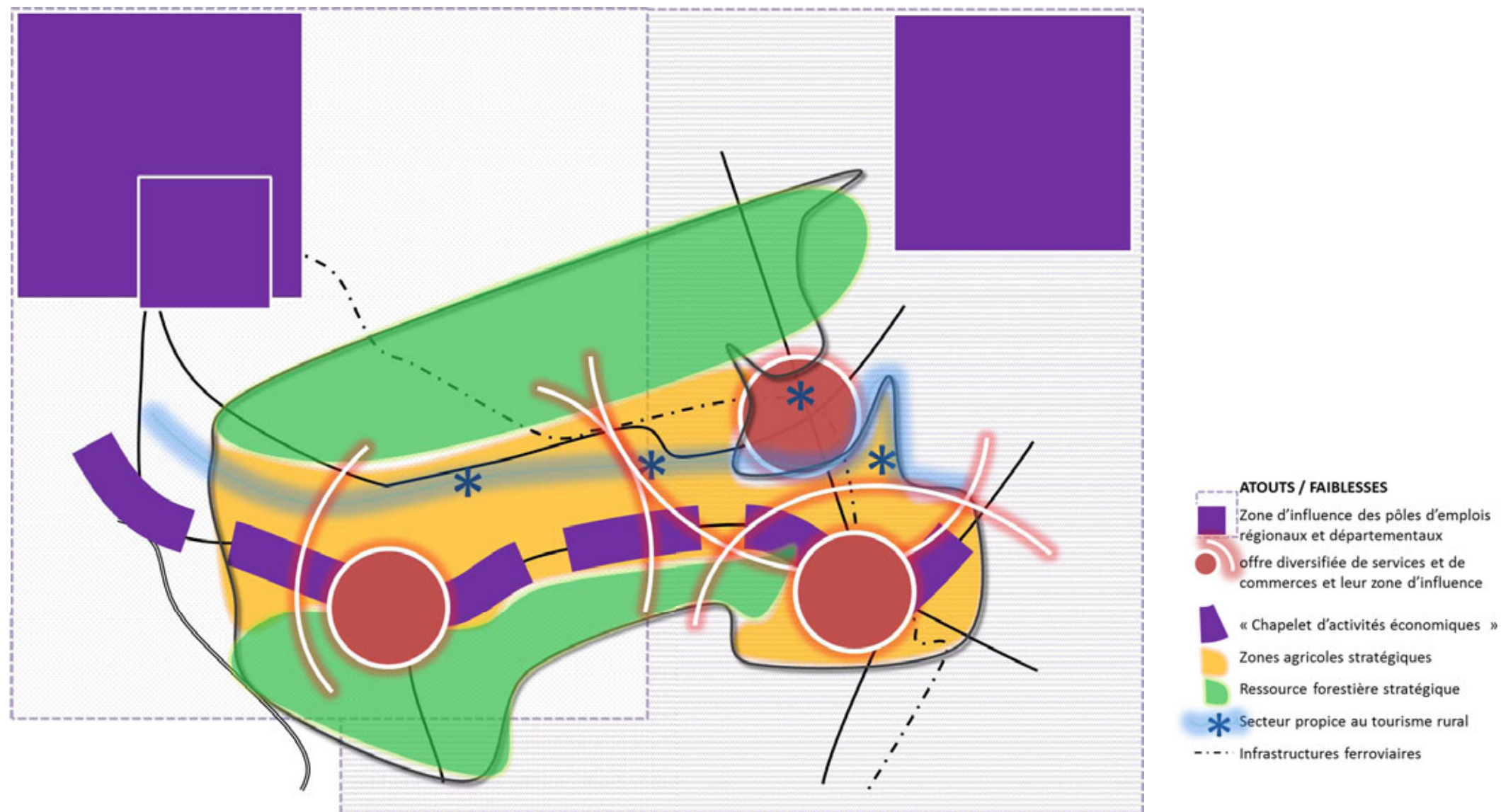
ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Des activités productives et locales dynamiques : bois, agriculture, tourisme (diversité et capacités d'accueil) Une économie qui se « résidentialise » : commerces-services, administration,... Des besoins en termes de services-équipements (personnes âgées, jeunesse), santé,... Des capacités d'accueil des entreprises importantes : zones d'activités et commerciales, locaux artisanaux au cœur des villages 	<ul style="list-style-type: none"> La fragilité de l'emploi industriel La difficulté de mise en synergie des acteurs de la filière bois La fragilité des commerces de centre-ville de Mouchard → évasion vers Arc-et-Senans Les risques de transfert d'activités Une couverture numérique non optimale

La pérennisation du tissu économique local (industrie, PME-PMI, exploitations agricoles et forestières,...) et des emplois générés est indispensable à l'attractivité du Val d'Amour, pour conserver ses spécificités et sa vitalité et pour éviter qu'il ne devienne un territoire-dortoir, aux portes de Dole et de Besançon.

La valorisation des ressources locales en premier lieu est un enjeu d'avenir pour le territoire. L'exploitation primaire des ressources (foresterie, agriculture) constitue une des spécificités économiques du territoire, et le potentiel de développement de ces filières est considérable, en s'appuyant en particulier sur la valorisation locale (transformation, vente directe, recherche et développement,...). Ce développement doit toutefois prendre en compte la nécessité de respecter le fonctionnement du territoire en termes de qualité environnementale, paysagère et de limitation des nuisances. A l'inverse, les espaces agricoles, naturels et paysagers doivent être préservés du grignotage de l'urbanisation.

En second lieu, le territoire doit veiller à proposer des conditions de développement pour les entreprises existantes et futures, à la fois pour la filière bois, l'industrie, l'artisanat, les services et les commerces, tant au niveau du foncier-immobilier (locaux artisanaux, bâtiments d'exploitation), que de déplacement ou de gestion des risques.

Enfin, le maintien de l'offre commerciale et de l'équilibre entre les différents tissus (petits commerces des villes et bourgs, moyennes et grandes surfaces généralistes ou spécialisées) est également important afin de soutenir le dynamisme des bourgs en termes d'emploi comme d'attractivité démographique.



4 LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE

4.1 Les mobilités actives

Sur le territoire, 80% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence. Cette situation entraîne des mouvements pendulaires quotidiens importants et souvent réalisés en voiture.

4.1.1 La dynamique emplois / population active

Les principaux pôles d'attractivité hors CCVA sont les secteurs Dole-Tavaux (près de 18000 emplois, pour un indice de concentration de l'emploi⁵ supérieur à 170), Besançon (71500 emplois, pour un indice de concentration de l'emploi de 150) et Poligny (plus de 3000 emplois en 2009, pour un indice de concentration de l'emploi de 196).

En 1999, le territoire comptait 1979 emplois (soit moins de 7% des emplois à l'échelle du Pays Dolois), pour 3292 actifs. Toutefois, avec 338 emplois supplémentaires en 2009 (soit 2317) et 531 actifs supplémentaires (soit 3823), le territoire affiche un dynamisme supérieur à celui du département (près de 1,7 % de croissance démographique annuelle contre 0,5 % pour le Jura). Par ailleurs, l'indicateur de concentration d'emploi (nombre d'emploi dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone) a légèrement diminué en 10 ans. Il est passé de 64,6 en 1999 à 63,6 en 2009. Cela s'explique par le caractère résidentiel marqué du territoire de la CCVA qui tend à se renforcer ces dernières années.

Localement, les emplois sont concentrés principalement sur deux pôles : Mouchard et Mont-sous-Vaudrey. Ces deux communes regroupaient respectivement 24,5% (484 emplois) et 21,4% (423 emplois) des emplois en 1999. Leurs indices de concentration d'emploi respectifs étaient de 123,8 et 101,7. Jusqu'en 2009, l'augmentation du nombre d'emplois sur ces communes s'est faite de manière différente en fonction du nombre d'actifs résidents sur la zone. En effet, l'indice de concentration d'emplois a évolué positivement sur la commune de Mont-sous-Vaudrey, atteignant 109,1 en 2009, et regroupant ainsi 522 emplois (22,5% des emplois de la CCVA). Au contraire, la commune de Mouchard a subi une diminution du nombre d'emplois sur sa commune (460 en 2009, soit -5% en 10 ans), phénomène couplé avec une augmentation du nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la zone. L'indice de concentration d'emploi a ainsi perdu 23,2 points en 10 ans.

Les disparités notables en termes d'attractivité sont donc assez fortes sur le territoire. Les communes en rive droite de la Loue regroupent très peu d'emplois (entre 15 et 50), tandis que les communes en rive gauche de la Loue bénéficient du rayon d'attractivité des communes de Mouchard et Mont-sous-Vaudrey. Le territoire du Val d'amour est d'une manière générale déficitaire en termes d'emplois, et ce déficit d'emploi s'amplifie au fur et à mesure que l'on s'éloigne des pôles d'attractivité locaux.

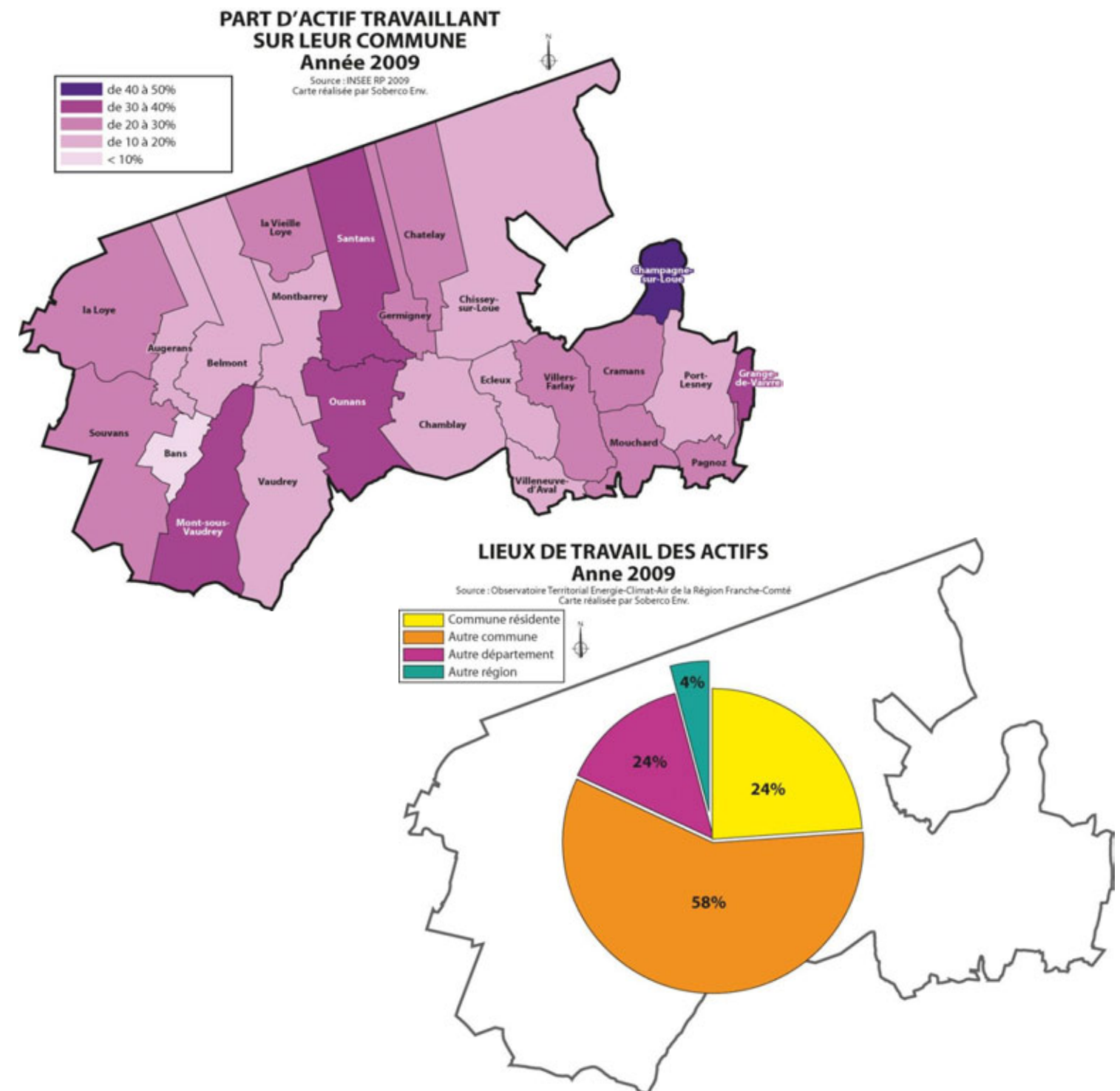
4.1.2 Les mobilités

En 2009, 89 % des ménages du territoire disposent d'au moins une voiture et 83% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture. Corrélativement, les autres modes de transports sont peu utilisés pour les déplacements domicile-travail : 5% pour la marche à pied, 3 % pour les deux roues et 3% pour les transports en commun. Par ailleurs, près de 6 % des actifs travaillent sur leur lieu de résidence.

La part prédominante de la voiture individuelle peut être corrélée à la situation géographique du lieu de travail de la population active de la CCVA. En effet, 58% des actifs travaillent sur une autre commune du département et 14% se déplacent dans un autre département de la région. Toutefois, un quart des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

La distance moyenne domicile-travail parcourue par les actifs de la communauté de communes travaillant en dehors de leur commune de résidence est de 33,5 km, chiffre significativement supérieur à la moyenne départementale (27,1 km). Les communes de la Vieille Loye, Cramans, Mouchard et Chissey-sur-Loue sont celles où la distance moyenne parcourue par les actifs est la plus grande avec des distances domicile-travail supérieures à 30 km.

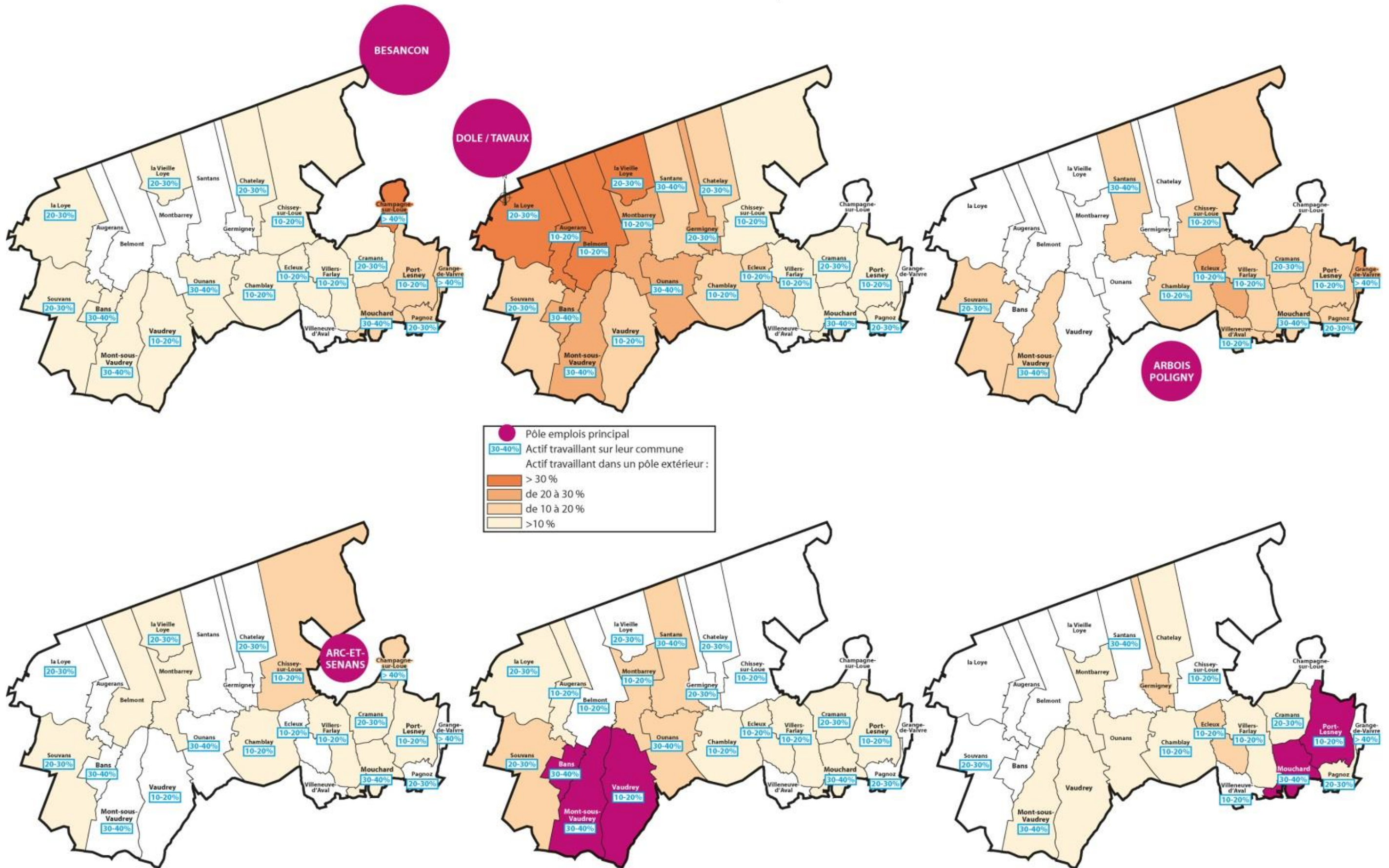
En l'absence d'enquête déplacement, il n'est pas possible d'avoir des données précises sur les mobilités autres que les trajets domicile-travail. Cependant, il est probable que l'usage de la voiture domine largement les mobilités liées à l'accès aux services et aux commerces. Et ce d'autant plus que le territoire se caractérise par une certaine dispersion des équipements et une implantation périphérique des principales zones commerciales à Mont-sous-Vaudrey et Mouchard.



⁵ L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

STRUCTURE DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Source : RGP INSEE 2010
Carte réalisée par Soberco Env.



4.2 Les infrastructures routières

4.2.1 Inscription dans le réseau régional et départemental

Lieu de passage entre l'Europe du nord et la Méditerranée via la vallée du Rhône, la région franc-comtoise tient une place stratégique entre les plaines rhénanes du nord et de la Saône. Deux autoroutes, une route nationale et une route départementale structurent le réseau de transport régional, entre les différents pôles d'attractivité que représentent Besançon, Dole, Lons-le-Saunier et Poligny :

- L'autoroute A39 relie la commune de Dole à Lons-le-Saunier et dessert également la ville de Dijon. Cet axe traverse la commune de Souvans et offre deux échangeurs à moins de 20 kilomètres des communes situées à l'ouest du territoire.
- L'autoroute A36 parcourt la vallée du Doubs au nord de la forêt de Chauv, reliant Dole et Besançon. L'échangeur de Gendrey constitue le principal accès à l'infrastructure depuis le territoire.
- La RN83, axe majeur de la région avec l'A36, relie Besançon, Poligny et Lons-le-Saunier. Elle traverse les communes de Mouchard, Port-Lesney et Grange-de-Vaivre. Cette section accueille un trafic d'environ 7000 véhicules par jour.
- La RD905, ex RN5, relie Dole à Poligny et vient ainsi doubler l'A39. Elle constitue, par ailleurs un axe de liaison de Dijon à la frontière Suisse. La RD905 traverse le territoire entre Souvans et Mont-sous-Vaudrey. Sur cette section, près de 6000 véhicules par jour ont été comptabilisés en 2012 dont environ 9% de poids-lourds.

La CCVA se trouve ainsi au centre du triangle formé par ces quatre infrastructures qui connectent Dole, Besançon et Poligny. Si elle n'est pas directement connectée au réseau autoroutier régional, le territoire peut cependant aisément y accéder à travers l'ancien réseau routier national qui la traverse (RN83 et RD905).

4.2.2 Le réseau routier à l'échelle locale

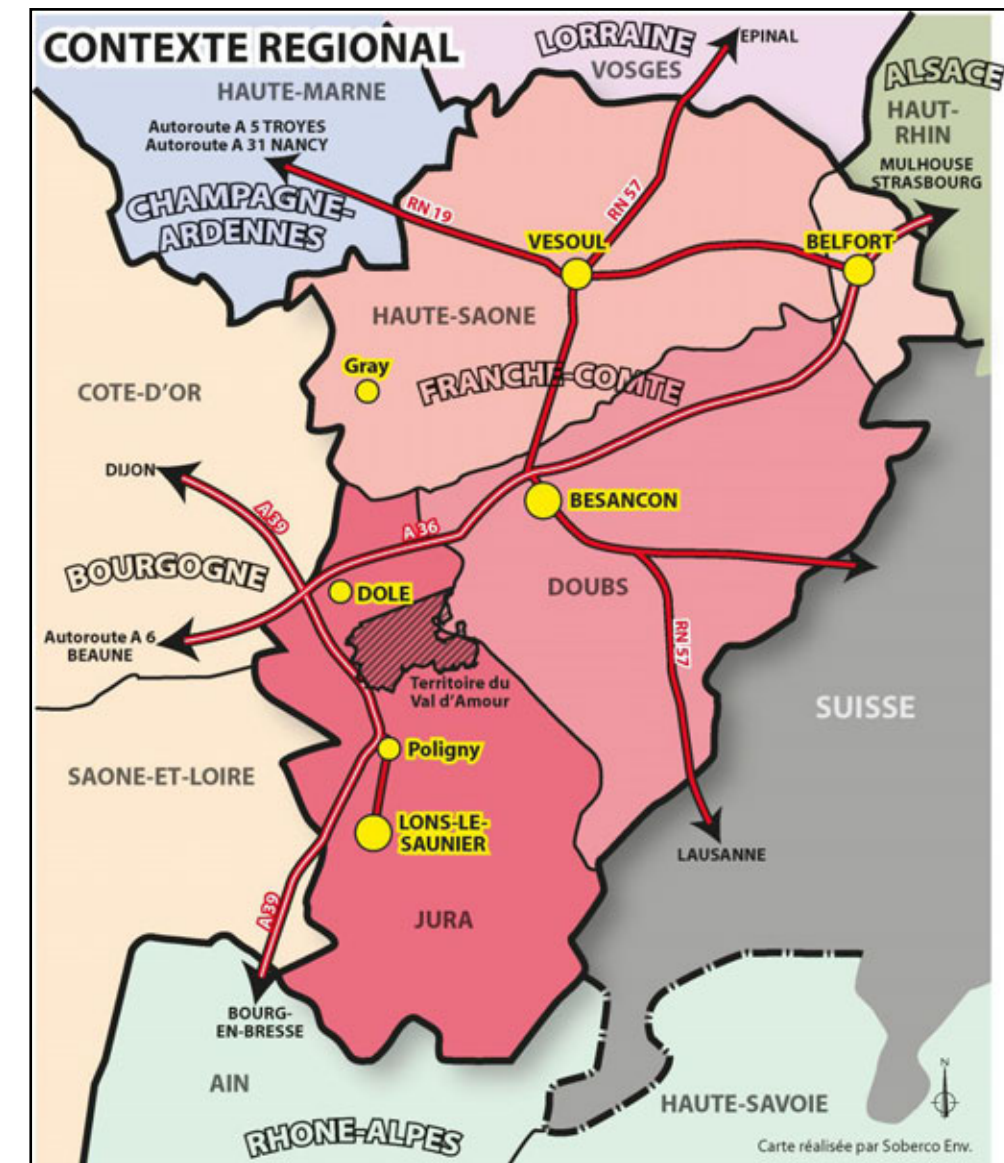
Le réseau routier local présente une hiérarchisation claire associée à une desserte fine du territoire. Il se structure en trois niveaux :

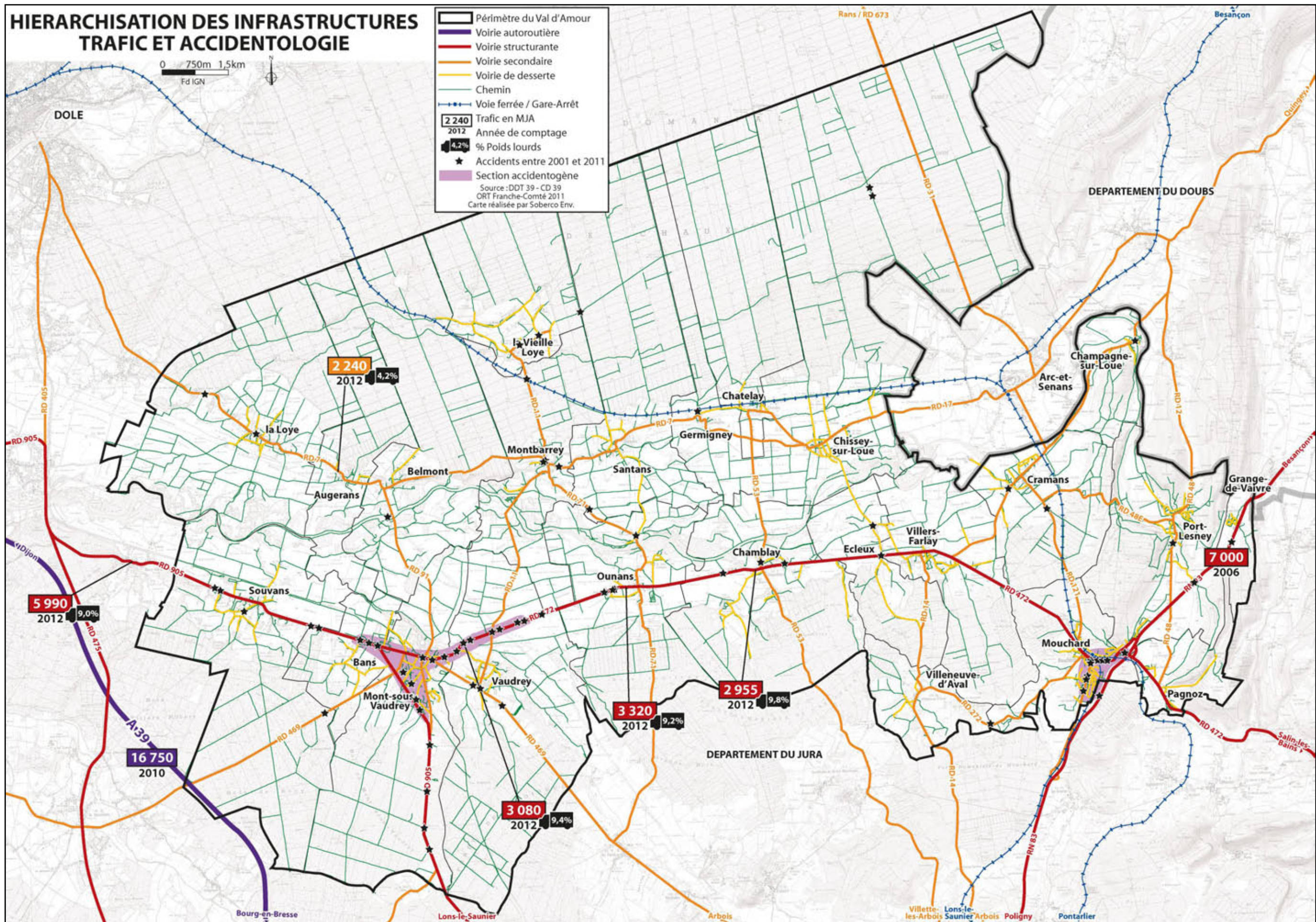
- Le réseau structurant s'articule autour des deux axes Nord-Sud de l'ex réseau routier national qui assurent la connexion du territoire avec les principales polarités et le réseau routier régional, la RN83 et la RD905. Ces deux routes sont reliées d'est en ouest par la RD472, en rive gauche de la Loue. Elles accueillent un trafic journalier d'environ 3000 véhicules dont près de 10% de poids-lourd. Ces axes traversent l'ensemble des bourgs des communes situés au sud de la Loue à l'exception de Villeneuve d'Aval, de Cramans, de Champagne-sur-Loue et de Port-Lesney. S'ils assurent une desserte extrêmement efficace de ces communes, le caractère très routier de ces axes dans la traversée des bourgs pose cependant des problèmes de fonctionnalités urbaines (sécurisation des déplacements piétons et vélos, nuisances acoustiques...)
- Le réseau secondaire se structure autour d'un second axe est-ouest, la RD7, qui relie Dole à Arc-et-Senans, en rive droite de la Loue. Cette route, parallèle à la RD472 dessert les communes situées au nord du Val d'Amour, à l'exception de la Vielle Loye et Chatelay et accueille un trafic plus modeste que la RD472, environ 2000 véhicules par jour dont 4,2% de poids-lourds. Comme pour l'axe RD905-RD472, le caractère routier marqué de cet axe pose des problèmes de fonctionnalités urbaines dans sa traversée des bourgs. Cet axe est connecté au réseau routier structurant via 7 routes traversant la Loue (RD91, RD11, RD71, RD53, RD121, RD48...).
- La desserte fine du territoire est assurée par un vaste réseau de routes communales et de chemins de bonne qualité qui assurent une accessibilité fine du territoire au finage agricole et aux zones forestières.

Le réseau routier local apparaît comme étant de bonne qualité et assure une desserte efficace et fine de l'ensemble du territoire. Ainsi, seuls quatre villages ne sont pas traversés par un axe routier structurant : la Vielle Loye, Villeneuve d'Aval, Cramans et Champagne-sur-Loue. Inversement, la traversée des bourgs par des axes au profil très routier et aux trafics importants pose des problématiques notables de fonctionnalités urbaines et de sécurité routière.

4.2.3 L'accidentologie

Entre 2001 et 2011, 82 accidents de la circulation ont été recensés. Les axes les plus accidentogènes sont la RD472, la RD905, la RN83 et la RD469 avec une concentration forte d'accidents aux entrées de Mont-sous-Vaudrey et à Mouchard.





4.3 Les infrastructures et l'offre ferroviaire

Le territoire est traversé par deux axes ferroviaires qui supportent un trafic TER et TGV :

- la ligne Dijon-Pontarlier qui dessert la gare de Mouchard et la halte ferroviaire de Montbarrey ;
- la ligne Besançon - Lons-le-Saunier qui s'arrête en gare de Mouchard.

À noter qu'une ancienne voie ferrée utilisée pour le fret entre Dole et Mont-Sous-Vaudrey n'accueille aujourd'hui plus aucun trafic. L'emprise de la voie ferrée a été maintenue mais les rails ont été déposés. Une voie verte est projetée sur cet axe.

Le territoire bénéficie d'une gare (Mouchard) et d'une halte ferroviaire (Montbarrey) :

- La gare de Mouchard accueille en moyenne 32 TER par jour, 9 TER sur la ligne Dijon-Pontarlier et 32 sur la ligne Besançon - Lons-le-Saunier. À la desserte TER ferroviaire, s'ajoute environ 10 TER-bus, 7 sur l'axe Besançon - Lons-le-Saunier et 3 sur l'axe Dole-Pontarlier. Par ailleurs, après deux ans d'arrêt, la desserte TGV de la gare de Mouchard doit être relancée en septembre 2014 (1 aller-retour quotidien vers Paris). L'arrêt temporaire de la desserte TGV ainsi que la réorganisation de la desserte TER ont, semble-t-il, conduit à une diminution de la fréquentation de la gare de l'ordre de 14% entre 2010 et 2012. À noter toutefois que la fréquentation des TER entre Mouchard et Besançon a augmenté de 39% depuis 2011. Si la gare de Mouchard accueille environ 130 000 passagers par an, sa situation dans Mouchard rend parfois son accès difficile ou peu pratique : liaison bus limitée, stationnement mal organisé (environ 120 places disponibles), accès au centre-ville de Mouchard peu lisible pour les piétons.
- La halte ferroviaire de Montbarrey accueille 10 TER par jour sur l'axe Dole-Pontarlier. En 2012, elle a accueillie environ 6 voyageurs par jour, chiffre en nette progression par rapport à 2010 et 2011. Cette halte ferroviaire, située au cœur de la forêt de Chaux entre La Vieille Loye et Montbarrey est cependant difficilement accessible et reste donc peu utilisée.

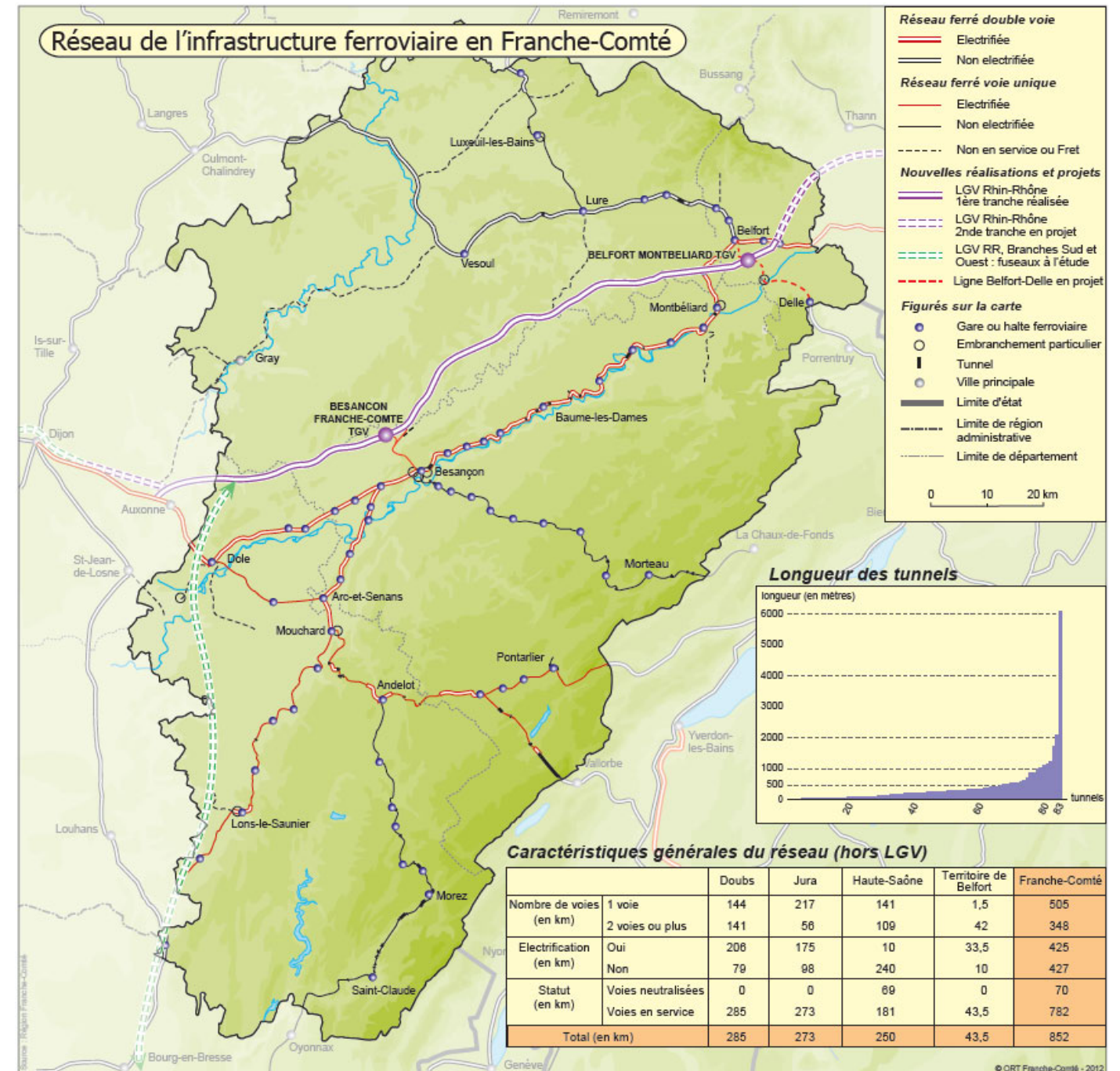
Par ailleurs, la gare d'Arc-et-Senans peut être aisément utilisée par les habitants de la partie nord-est du territoire.

Gare de Mouchard	2 010	2011	2012
Voyageurs / jour	604	602	522
Voyageurs / an	151037	150536	130418

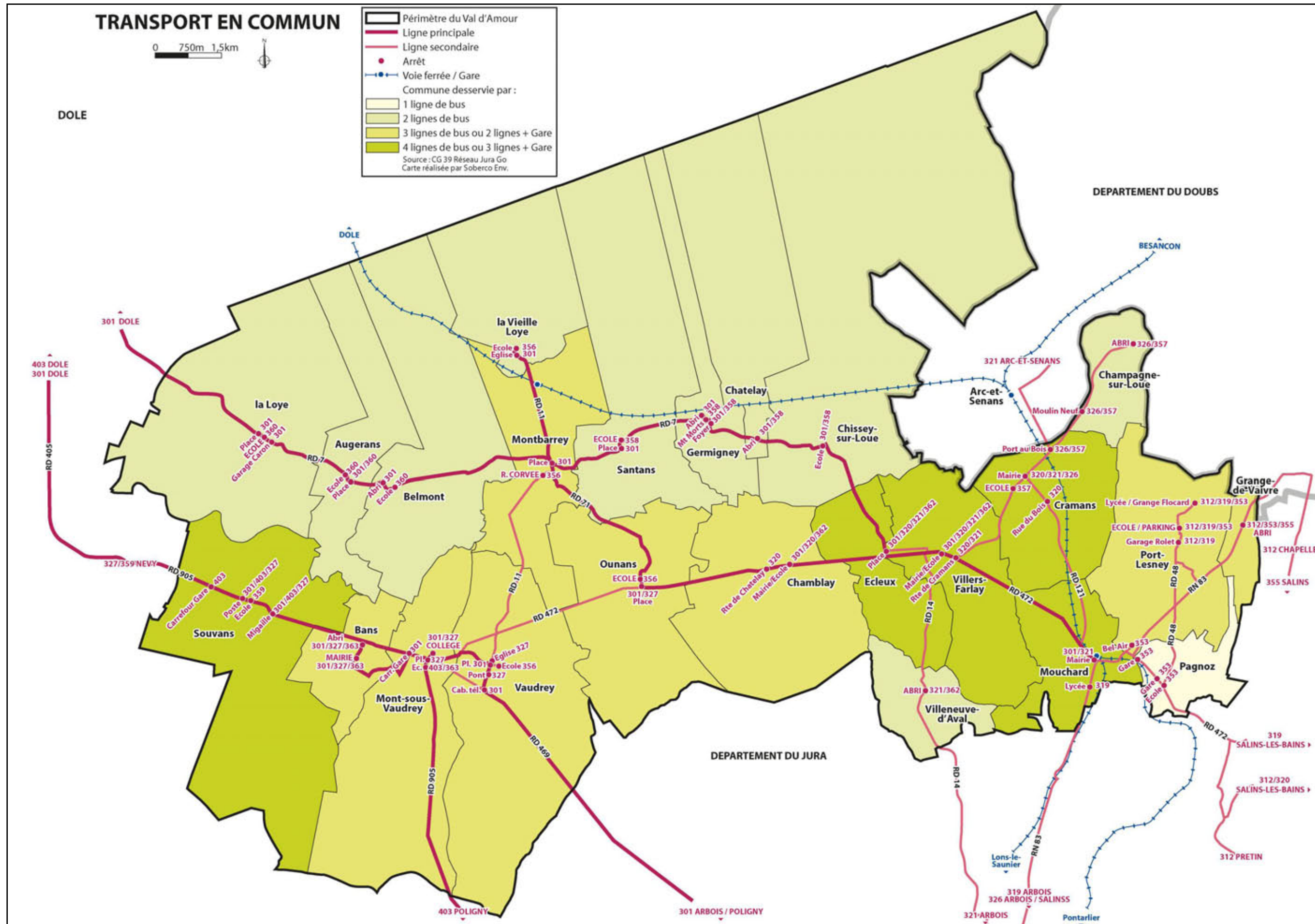
Gare de Montbarrey	2 010	2011	2012
Voyageurs / jour	2	2	6
Voyageurs / an	503	456	695

Pour un territoire rural, la desserte ferroviaire est donc de bonne qualité. Toutefois, en dehors des trajets Mouchard-Besançon ou Mouchard-Dole, elle concurrence difficilement la voiture individuelle :

- La durée d'un trajet en voiture entre Mouchard et Besançon est d'environ 35 à 40 minutes, par la RN83. Cette durée est également estimée à 40 minutes en train, pour un trajet avec correspondances et 30 minutes pour une ligne directe.
- La durée d'un trajet Mouchard - Dole en voiture est estimée à environ une heure (40 kilomètres). En train, la durée de ce trajet est estimée à 25 minutes. Les voyageurs qui arrivent en gare de Dole et qui désirent se rendre dans le centre-ville peuvent prendre une des lignes de bus, et pour les voyageurs désirant se rendre dans les environs, un service de car interurbain est mis à la disposition.



Réseau ferroviaire franc-comtois. (ORT Franche Comté 2012)



4.4 Le transport collectif routier

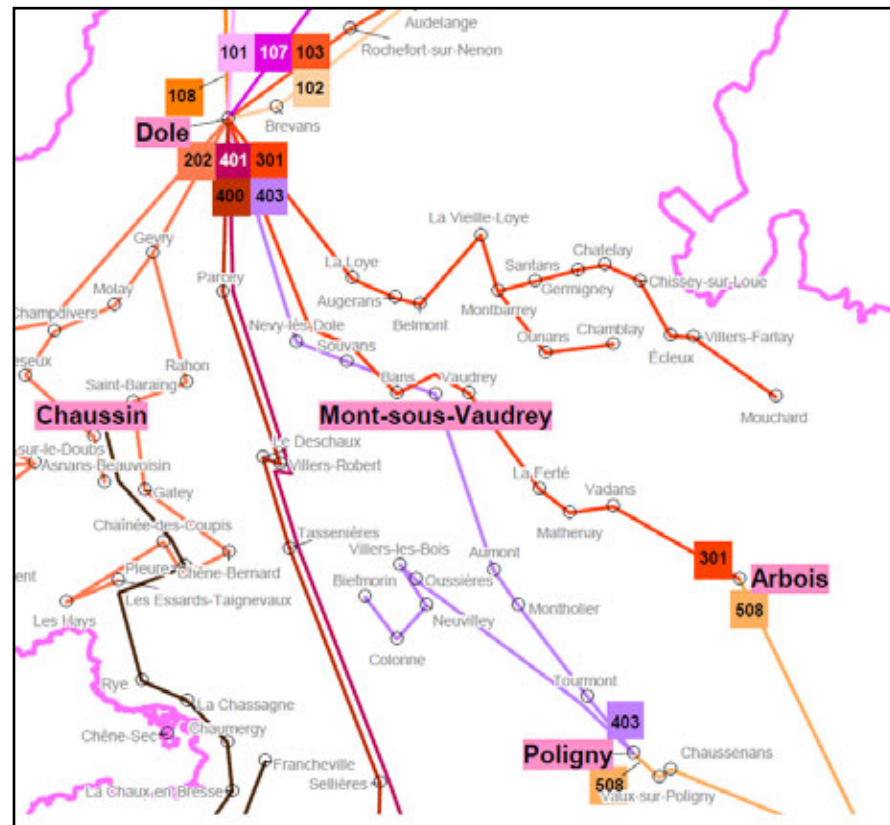
Les transports collectifs routiers scolaires et non scolaires sont assurés, sur le territoire, par le réseau de transport du département Jura Go. Depuis septembre 2009, l'ensemble des 304 lignes départementales du Jura est ouvert à tous les usagers pour un tarif de 2€ par personne et par trajet sauf pour les scolaires pour qui les trajets sont gratuits.

Deux lignes structurantes du réseau assurent des liaisons entre 18 des 24 communes du territoire et les différentes polarités du nord du Jura :

- La ligne N°301 traverse le territoire d'est en ouest. Elle assure les liaisons Dole-Mouchard et Dole Arbois. Elle présente une fréquence d'environ 4 allers-retours par jour et a accueilli environ 60000 voyageurs en 2012.
- La ligne N°403 traverse le sud-ouest du territoire. Elle assure la liaison Dole-Poligny et dessert les communes de Souvans, Bans et Mont-sous-Vaudrey. Cette ligne assure 2 allers-retours par jour. En 2012, environ 25000 voyageurs ont emprunté cette ligne.

Ce réseau structurant est complété par un réseau de lignes secondaires, très majoritairement utilisé par les scolaires, qui permet de desservir l'ensemble des établissements scolaires du territoire (écoles, collège, lycée...) uniquement pendant les périodes scolaires

Le réseau Jura Go dessert ainsi toutes les communes du territoire et avec 72 points d'arrêts sur la communauté de communes, et assure une assez bonne desserte. Cependant avec des fréquences et des destinations essentiellement adaptées aux scolaires, le réseau reste peu attractif pour les autres usagers et notamment pour les actifs.



Lignes structurantes du Réseau départemental de transport en commun Jura Go. (Conseil général du Jura)

4.5 Le stationnement

L'offre en stationnement sur le territoire est estimée à près de 1 000 places, comptabilisées sur 14 des 24 communes du Val d'Amour. Elles se concentrent surtout sur Mouchard (250 places environ), Bans (130 places) et Mont-sous-Vaudrey (100 places). Ces capacités sont liées à la présence d'équipements structurants dans les deux bourgs-centre et à la zone commerciale de Bans.

A noter également la présence de deux aires de covoiturage, au niveau de la gare SNCF de Mouchard et du collège de Mont-sous-Vaudrey.

Les stationnements se présentent sous formes de petits parkings, d'une capacité variant de 10 à 80 pour les plus importants. Quelques emplacements sont situés le long de la voirie.

Communes	Nombre de places
La Loye	50
Augerans	15
Belmont	20
La Vieille Loye	20
Bans	126
Mont-Sous-Vaudrey	102
Vaudrey	35
Ounans	65
Chamblay	10
Villers-Farlay	20
Mouchard	248
Pagnoz	76
Port Lesney	40
Champagne-sur-Lou	6
Total	923

Source : Inventaire Urbicand juin 2015

Des emplacements dédiés aux vélos sont également recensés sur le territoire, essentiellement à proximité des principaux équipements publics communaux et intercommunaux (mairies, équipements sportifs, enseignement, ...). Environ 70 places ont été recensées.

4.6 Les modes doux

Le Val d'Amour offre un réseau mode doux relativement important à vocation touristique et de loisir :

- La véloroute Ranchot - Salins-les-Bains permet de connecter les Salines de Salins-les-Bains et d'Arc-et-Senans à la véloroute européenne Nantes-Budapest qui emprunte la vallée du Doubs. Sur le territoire, la véloroute est aménagée en voie verte dans sa traversée de la forêt de Chauv ainsi qu'entre Port-Lesney et Mouchard. La création d'une voie verte entre Mouchard et Salins-les-Bains est inscrite au schéma régional des véloroutes et des voies vertes afin de finaliser la véloroute Ranchot - Salins-les-Bains.
- Le schéma régional des voies vertes identifie aussi l'emprise de l'ancienne voie ferrée reliant Dole et Poligny via la vallée de la Cuisance comme une future voie verte d'intérêt local. Sur le territoire, elle traverse notamment le centre-ville de Mont-sous-Vaudrey. Non aménagée, elle est encore peu praticable.
- 210 km de sentiers balisés pour la randonnée pédestre, VTT et équestre, équipés de tables de lecture se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Inversement les infrastructures modes doux (piétons et cycles) desservant les principaux pôles générateurs de déplacements (équipements, commerces, services...) sont relativement limités au sein des villages et n'incitent pas les habitants à pratiquer la marche à pied ou le vélo pour certains déplacements quotidiens. Ainsi, les axes routiers les plus fréquentés (RD472, RN83, RD 905, RD 7) ne sont pas équipés de pistes piétons-cycles aménagées et sécurisées. De plus, les aménagements au sein des bourgs sont souvent de faible qualité et peu sécurisés.



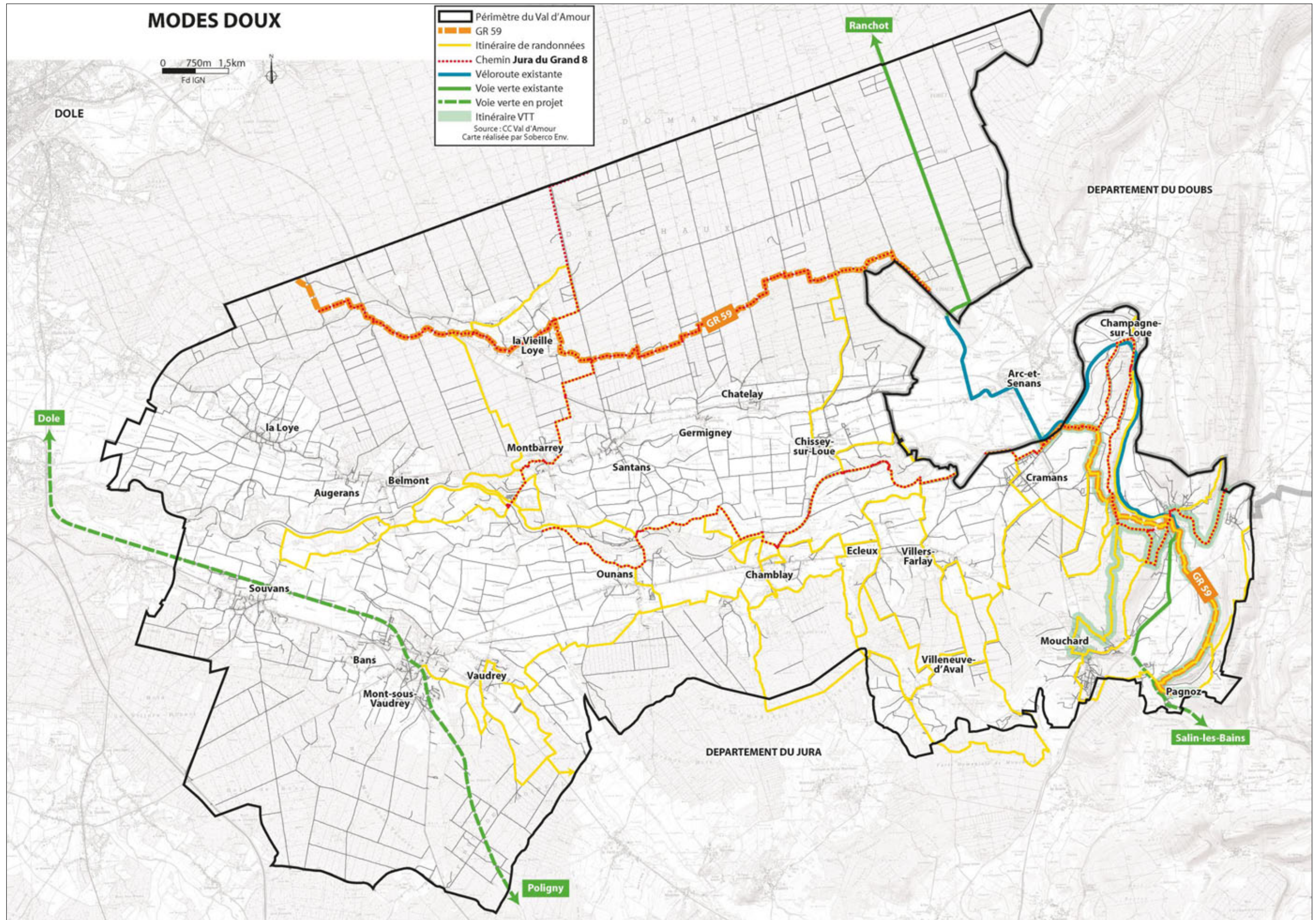
*Véloroute Ranchot –Salins-les-Bains
dans la forêt de Chaux*



*Aménagement de la RD472 dans la
traversée de Villers-Farlay*



*Aménagement de la RD7 dans la
traversée de Monbarrey*



4.7 Synthèse des enjeux de déplacements

Le territoire se trouve au centre du triangle formé par les quatre principales infrastructures routières qui connectent Dole, Besançon et Poligny (A36, A39, RD905 et RN83). Cette situation lui assure une bonne accessibilité générale à ces pôles d'activité majeurs à l'échelle régionale. L'attractivité des polarités extérieures du territoire, que l'on repère par la structure des déplacements domicile-travail, génère ainsi des besoins de mobilités variés majoritairement réalisés en voiture (83% des déplacements domicile-travail) et sur de longues distances (33,5 kilomètres en moyenne).

L'attractivité de la voiture individuelle est renforcée par la bonne qualité du réseau routier du territoire qui présente une hiérarchisation et une lisibilité claires. Néanmoins, la traversée des bourgs par des axes au profil très routier pose des problématiques de fonctionnalités urbaines et de sécurité routière.

La desserte ferroviaire du territoire est de bonne qualité avec des liaisons journalières régulières vers Dole et Besançon ainsi que qu'un retour programmé du TGV en gare de Mouchard en septembre 2014. Toutefois, en dehors des trajets Mouchard-Besançon ou Mouchard-Dole, elle concurrence difficilement la voiture individuelle d'autant plus que les accès et le stationnement autour de la gare de Mouchard ne sont pas optimisés. De la même manière, le réseau de bus départementaux Jura Go dessert toutes les communes du territoire mais la structure du réseau, adapté à un public scolaire, ne répond pas aux besoins d'autres catégories de population.

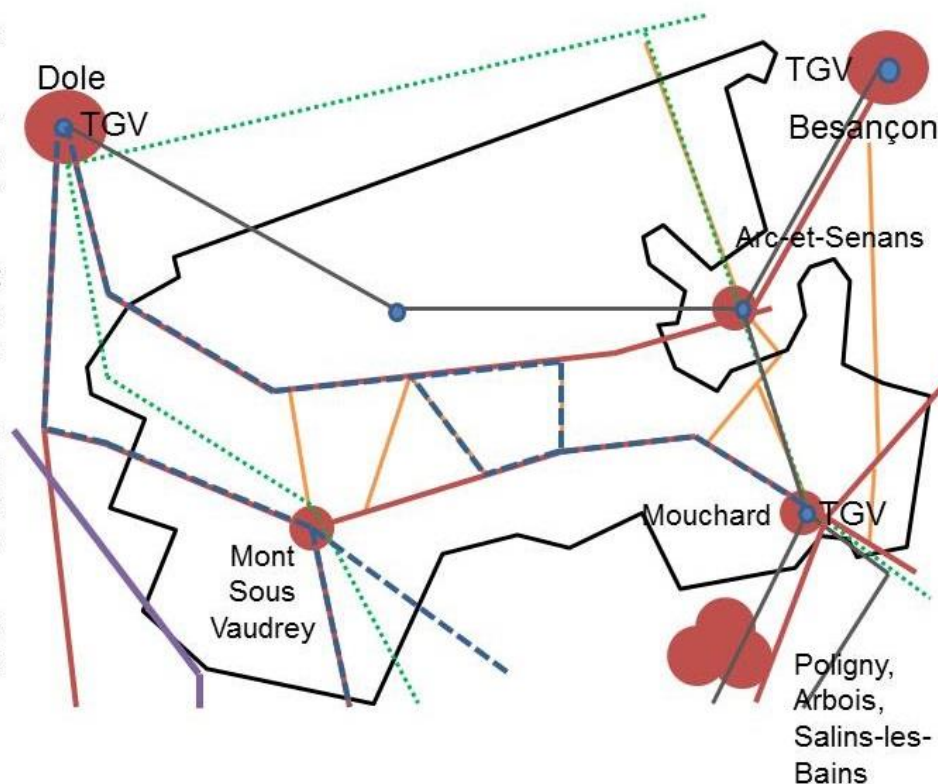
Concernant les modes doux, le territoire dispose d'un réseau d'infrastructure piétonnes et cycles à vocation touristique de grande qualité dont l'amélioration est programmée à court et moyen terme. Inversement celles qui desservent les principaux pôles générateurs de déplacements (équipements, commerces, services...) sont relativement limitées au sein des villages. Elles n'incitent donc pas les habitants à pratiquer la marche à pied ou le vélo pour certains déplacements quotidiens.

Quatre enjeux en termes de mobilité se dégagent ainsi sur le territoire :

- Optimisation du fonctionnement et valorisation urbaine du pôle gare de Mouchard
- Développement de l'offre de transport collectif vers Dole et les pôles secondaires pour un public d'actifs
- Sécurisation des circulations piétonnes vers les équipements et les commerces dans les villages
- Développement et sécurisation d'itinéraires modes doux d'échelle intercommunale

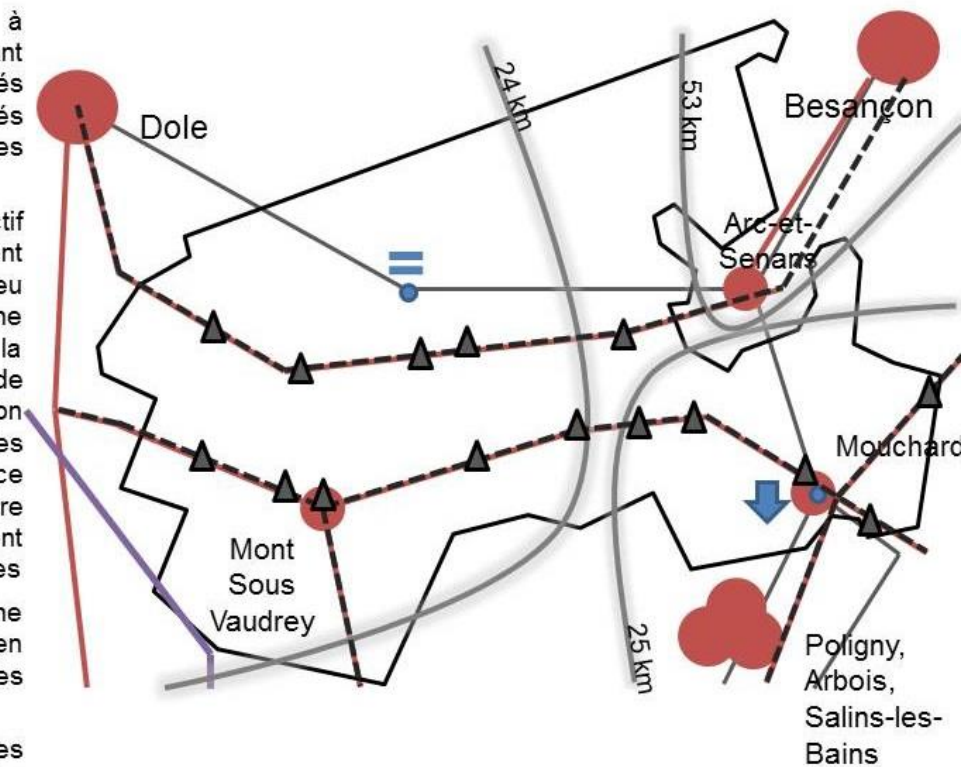
Atouts / opportunités

- Des polarités majeures aux portes du territoire
- Un réseau routier hiérarchisé assurant une bonne accessibilité pour chacune des communes
- Chaque commune est desservie par au moins une ligne de transport en commun
- La présence d'un pôle gare à Mouchard, nœud ferroviaire entre Dole et Besançon et d'une halte ferroviaire à Montbarrey
- De nombreux itinéraires de randonnées et deux voies vertes

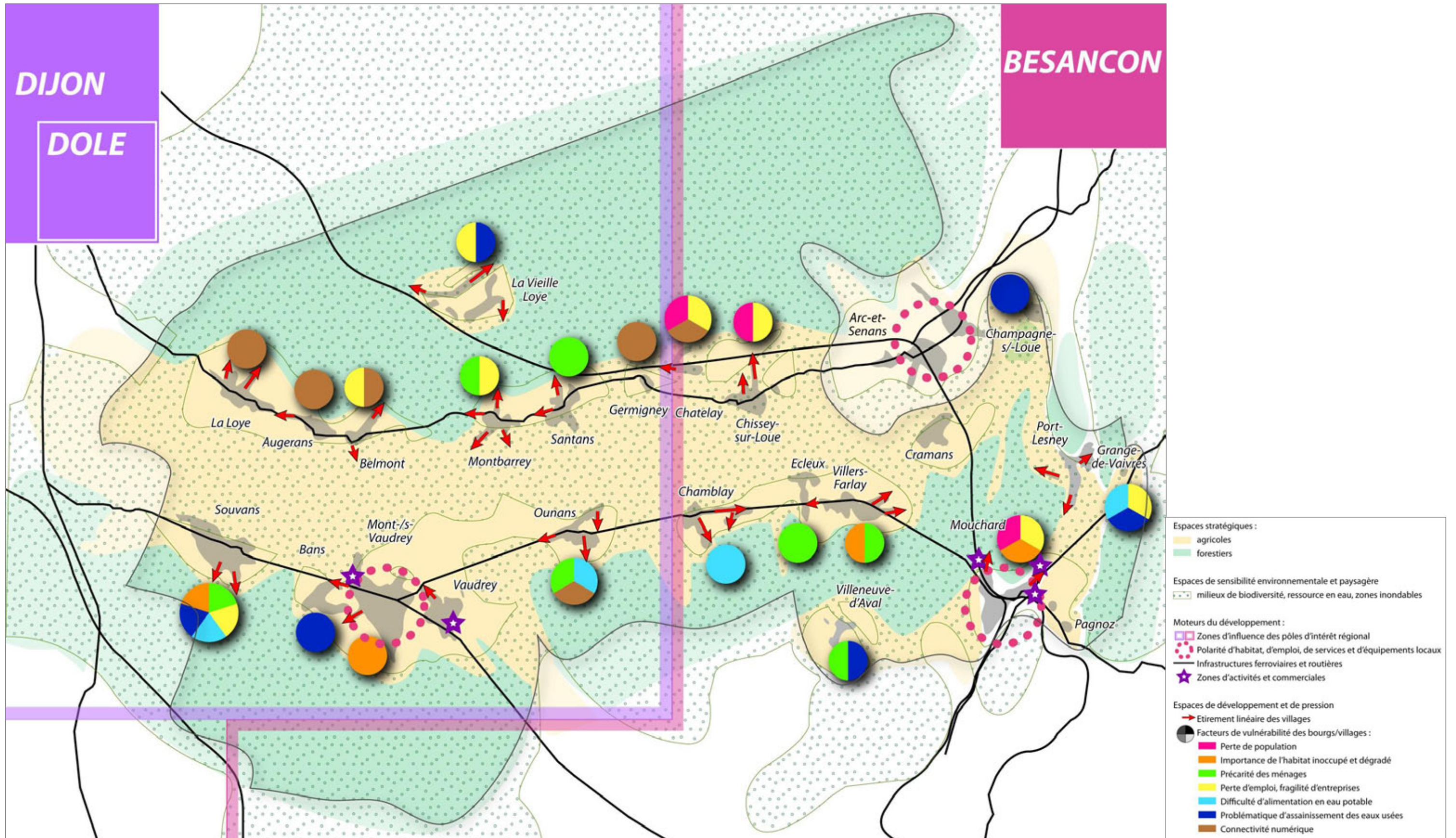


Faiblesses / menaces

- Des polarités importantes à l'extérieur du territoire générant des besoins de mobilités variés, majoritairement réalisés en voiture et sur de longues distances
- Une offre de transport collectif routier adaptée uniquement aux scolaires et donc peu attractive pour les actifs / Une tendance à la baisse de la fréquentation de la gare de Mouchard malgré l'évolution positive de la fréquentation des lignes TER / Une absence d'offre de TAD pour répondre aux besoins de déplacement des personnes non motorisées
- Une circulation piétonne pouvant être problématique en termes de sécurité le long des axes structurants
- Une absence d'itinéraires cyclables sécurisés le long des axes routiers structurants



CARTE DE SYNTHESE DU DIAGNOSTIC



Le territoire du Val d'Amour est un territoire périurbain et rural, bénéficiant de la proximité des grands centres d'attraction dolois et bisontins.

Ses atouts environnementaux, agricoles, sylvicoles et paysagers l'inscrivent dans un « territoire-ressource » de grand intérêt, notamment pour ses milieux humides, dans une région de confluence entre les massifs des Vosges et jurassiens.

Les espaces à forte sensibilité environnementale et paysagère suivants méritent une grande attention dans le cadre du PLUi, à savoir :

- la **vallée de la Loue**, marquée par à la fois par une mosaïque de milieux agro-naturels, assurant un continuum de milieux aquatiques/humides et de milieux agricoles ouverts, par des paysages ouverts, simples, mais très structurés, par des espaces agricoles cultivés et enfin par des champs d'expansion de crues de la Loue jusqu'aux abords de la RD7 au Nord et de la RD472 au Sud,
- les **espaces forestiers** (forêt de Chaux, de Choiseul et de l'Argençon), à la fois espace réservoir fonctionnel de grande superficie et non fragmenté, ressource forestière pour la filière sylvicole et paysage structurant les lignes d'horizon Nord et Sud,
- les **contreforts du Jura**, avec ses vallées étroites, ses secteurs de pelouses et falaises et ses espaces bucoliques traversant les villages viticoles de Champagne-sur-Loue, Port-Lesney, Mouchard et Pagnoz.

De **nombreux éléments patrimoniaux naturels, architecturaux et culturels** (monuments historiques, patrimoine vernaculaire, fermes jurassiennes, trame bâtie) marquent le Val d'Amour et participent à la qualité de son cadre de vie et son intérêt touristique du nord-jurassien.

Le développement du territoire s'inscrit dans **cette toile de fond où l'attractivité démographique, le développement des services à la population et le maintien d'un tissu économique bien ancré sur le territoire, devraient naturellement se conforter.**

Le Val d'Amour est **très attractif sur le plan démographique** (+1600 habitants entre 1982 et 2010) même s'il constate actuellement un certain tassement de la construction neuve et un impact probable sur l'accueil de population.

Les deux bourgs-centres, Mont-sous-Vaudrey et Mouchard, font figure de centralités rurales, chacune polarisant les villages des moitiés Ouest et Est de la CCVA. Ils sont classés pôles de services intermédiaires au sens de l'INSEE, et la proximité immédiate des 3 zones d'activités commerciales et artisanales (Bans, Port-Lesney) en font des secteurs de concentration de l'offre locale de commerces et d'emplois (54%).

La toile de fond se tisse également par les infrastructures de déplacement et de communication : quatre infrastructures principales routières reliant facilement et rapidement Dole, Besançon et Poligny, une desserte ferroviaire TER et TGV sur ces mêmes axes et jusqu'à la Suisse (Pontarlier), la connexion avec la voie verte des salines jusqu'à l'Eurovéloroute 6.

Le maintien d'une armature urbaine solide, offrant services, emplois et logements accessibles pour les populations, constitue une question majeure, en s'interrogeant sur la place des :

- deux bourgs principaux, de plus de 1 000 habitants chacun concentrant 26% de la population et 42% des emplois,
- des 5 villages de 500 habitants ou plus (Port-Lesney, Villers-Farlay, La Loye et Cramans)
- et du réseau des 17 autres villages (compris entre 50 et 500 habitants).

et dans un cadre plus large intégrant les bourgs-centres limitrophes (Arc-et-Senans, bourgs du Revermont) ainsi que les logiques des grandes agglomérations.

En effet, à plus grande échelle, les habitants de la CCVA bénéficient clairement de l'accessibilité aux agglomérations de Dole, Poligny et Besançon dont l'offre de services supérieurs, les appareils commerciaux et la diversité d'emplois répondent largement à leurs besoins.

Néanmoins, des questions se posent quant à :

- l'étirement linéaire historique des villages renforcé ces dernières années par de nouvelles constructions en étirement le long des voies,
- des évolutions sociodémographiques en cours dans certaines villages : perte de population, importance de l'habitat inoccupé ou dégradé, précarité des ménages),
- des pertes d'emploi et la fragilité des entreprises,
- la desserte et connectivité des communes en termes d'alimentation en eau potable, de gestion des usées, de desserte numérique (fibre optique).

Aussi, la mise en place d'un urbanisme durable nécessitera de mieux articuler, à la fois :

- Les besoins liés au développement économique et résidentiel,
- Les niveaux de services existants (eau potable, assainissement, transports collectifs,...)
- Les sensibilités environnementales et la présence de risques.

Pour cela, des choix stratégiques sont à faire sur les zones urbanisées (densification, requalification) et les secteurs à développer (positionnement, calibrage,...).

ANNEXES

DEMOGRAPHIE : tableau détaillé issu du Recensement Général de la Population de l'INSEE

Communes	Population						
	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2012
AUGERANS	87	98	156	148	137	151	162
BANS	118	111	119	140	140	197	195
BELMONT	146	163	202	254	257	271	290
CHAMBLAY	351	373	337	354	388	415	422
CHAMPAGNE-SUR-LOUE	122	117	107	108	116	130	129
CHATELAY	125	104	104	100	108	90	90
CHISSEY-SUR-LOUE	369	299	335	336	347	346	334
CRAMANS	361	337	380	454	432	480	505
ECLEUX	146	110	119	136	153	202	211
GERMIGNEY	84	73	87	79	77	91	86
GRANGE-DE-VAIVRE	44	18	34	47	45	48	44
LA LOYE	444	399	480	508	509	546	549
MONTBARREY	281	264	263	245	282	332	330
MONT-SOUS-VAUDREY	804	844	994	1099	1166	1272	1248
MOUCHARD	1171	1053	1052	997	1018	1142	1169
OUNANS	328	314	321	323	281	385	391
PAGNOZ	138	218	241	216	221	229	228
PORT-LESNEY	539	559	494	431	414	553	556
SANTANS	218	264	257	265	290	332	321
SOUVANS	375	401	358	405	451	500	512
VAUDREY	306	330	282	289	317	384	391
LA VIEILLE-LOYE	344	325	309	358	345	383	390
VILLENEUVE-D'AVAIL	103	80	75	80	75	85	89
VILLERS-FARLAY	419	386	386	402	429	551	646
CCVA	7423	7240	7492	7774	7998	9115	9288

Source : RGP INSEE

EMPLOIS : tableau détaillé issu du Recensement Général de la Population de l'INSEE

Commune	Nombre d'emplois en 1990	Nombre d'emplois en 1999	Nombre d'emplois en 2010	Nombre d'emplois en 2012
AUGERANS	12	5	10	9
BANS	36	41	71	84
BELMONT	32	17	13	14
CHAMBLAY	40	59	118	122
CHAMPAGNE-SUR-LOUE	16	16	16	11
CHATELAY	4	17	11	13
CHISSEY-SUR-LOUE	56	35	27	23
CRAMANS	148	144	142	140
ECLEUX	8	13	16	18
GERMIGNEY	8	13	8	10
GRANGE-DE-VAIVRE	12	15	13	13
LA LOYE	32	51	53	56
MONTBARREY	48	39	35	40
MONT-SOUS-VAUDREY	356	423	533	552
MOUCHARD	468	484	429	411
OUNANS	64	59	121	127
PAGNOZ	24	23	28	33
PORT-LESNEY	120	106	175	179
SANTANS	20	34	36	34
SOUVANS	140	153	172	177
VAUDREY	92	109	127	131
LA VIEILLE-LOYE	36	30	23	22
VILLENEUVE-D'AVAIL	16	7	7	9
VILLERS-FARLAY	80	86	96	93
CCVA	1868	1979	2280	2321

Source : RGP INSEE

Inventaire historique des sites industriels et activités en service (BASIAS), source : georisques.gouv.fr

COMMUNE	GID	REFERENCE	ETAT DU SITE	RAISON SOCIALE	NOM USUEL	DEBUT D'ACTIVITE (année mois jour)	FIN D'ACTIVITE (année mois jour)	ACTIVITES
AUGERANS	153894	FRC3902331	Activité terminée		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
AUGERANS	262155	FRC3904201	En activité	ERDF	Transformateur au PCB - Poste lotissement communal	20100329		Transformateur (PCB, pyralène, ...)
BANS	154697	FRC3902343	Activité terminée		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
BANS	264722	FRC3900062	Ne sait pas	LAFOSSE et PERRET	Moulin 0 blé, plâtrerie, entraine hydroélectrique, scierie, atelier de menuiserie			Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
BANS	264723	FRC3900064	Ne sait pas	SARL CONSTRUCTION CHAUVIN, anc. SARL CHAUVIN FRERES, anc.ROCH A	ATELIER DE MENUISERIE ET DE CHARPENTE	19200101		Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries;Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...;Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...;Transformateur (PCB, pyralène, ...);Compression, réfrigération;Décharge de
BANS	265226	FRC3902242	Ne sait pas	SAS NIMADIS	STATION SERVICE HYPER U	20041001		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BELMONT	265231	FRC3902247	Activité terminée	COMMUNE DE BELMONT	SABLE GRAVIER	19750617		Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
BELMONT	265232	FRC3902248	Activité terminée	SET PERNOT, anc.M.DONGHI, anc.M.GUERIN	SABLIERE	19771205	20031216	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin;Autres act
BELMONT	265233	FRC3902249	Activité terminée	Jacques THEMASSIN, anc. Manuel THEMASSIN	RECUPERATION DE METAUX ET DE CARCASSES HORS D'USAGE	19820101		Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers;Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres);Garages, ateliers, mécanique et soudure;Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déch
CHAMBLAY	154144	FRC3902394	Activité terminée		Décharge	19920101	20090101	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie);Décharge de déchets verts
CHAMBLAY	264885	FRC3900115	Ne sait pas	STE COOPERATIVE DES SILOS A BLE DE CHEMIN	STOCKAGE DE PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES	19680101		Transformateur (PCB, pyralène, ...);Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2);Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaire
CHAMBLAY	265031	FRC3902166	Ne sait pas	STEP	STATION EPURATION CHAMBLAY	19760101		Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
CHAMPAGNE-SUR-LOUE	154146	FRC3902395	Activité terminée		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
CHAMPAGNE-SUR-LOUE	154201	FRC3902290	Ne sait pas	SOCIETE DISTRIBOIS	CENTRALE DU MOULIN NEUF	19830101		Production, transport et distribution d'électricité;Centrale électrique hydraulique
CHAMPAGNE-SUR-LOUE	264887	FRC3900117	Partiellement réaménagé et partiellement en friche	LAMINOIRE DU VAL D'AMOUR		19390101		Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage);Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, com

CHISSEY-SUR-LOUE	147376	FRC3902759	Ne sait pas		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
CRAMANS	154761	FRC3902423	En activité		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie);Décharge de déchets verts
CRAMANS	244882	FRC3901147	En activité	Ets JACQUOT BAUDIER	Scieire, fabrique de caisse, palettes, emballages	19360101		Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie;Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation;Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...;Compres
CRAMANS	244884	FRC3901149	Activité terminée	Commune de Cramans	Extraction de graviers	19730412	19780411	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
CRAMANS	262798	FRC3904308	Activité terminée	Gross Robert	Entretien et réparation de véhicules automobiles	19970726		Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
CRAMANS	265044	FRC3902179	Ne sait pas	STEP	STATION EPURATION			Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
CRAMANS	265045	FRC3902180	Ne sait pas	CAT "LES GLYCINES"	TRANSFORMATEUR	19860101		Transformateur (PCB, pyralène, ...)
ECLEUX	27086	FRC3904661	En activité	Commune de Ecleux	Station d'épuration			Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
ECLEUX	146396	FRC3902904	Activité terminée		Décharge	19960822	20031021	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
ECLEUX	146397	FRC3902905	Ne sait pas	Ets Esplenier Hubert	Remplissage et distribution de DLI	19880506		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
EVILLERS	266360	FRC2507084	Ne sait pas	BALLOUEY Alain	Réparations auto et machies agricoles.	19731107		Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
GERMIGNEY	147118	FRC3902993	Ne sait pas		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
GRANGE-DE-VAIVRE	147282	FRC3903019	Ne sait pas		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
LA LOYE	148945	FRC3903074	Activité terminée		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
LA LOYE	148946	FRC3903075	Ne sait pas	Jean-Louis GRAPPE, Maire de La Loye	Gravière dans le lit d'un cours d'eau	19980709		Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
LA LOYE	148947	FRC3903076	En activité		STEP	19740101		Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
LA LOYE	148948	FRC3903077	Ne sait pas	Ets Point de Mire Distribution	Fabrique et distribution d'objet de décoration de chambre d'enfants	19930805		Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation;Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...;Fabrication de meubles et matelas
LA VIEILLE-LOYE	27200	FRC3904728	Activité terminée	L. Hunkeler, anc. Bigault de Granrupt, anc. Tumboeuf, Neveu et Neveu, anc. JC Dorlodot de Preville,	Verrerie, usine de Flaconnage	12900101	19310101	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche) ;Commerce de détail de quincaillerie, droguerie, peintures et verres en magasin spécialisé (sauf s'il y a production, fabrication de drog
LA VIEILLE-LOYE	27237	FRC3904601	En activité	Commune de La Vieille Loye	Station d'épuration			Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
LA VIEILLE-LOYE	27249	FRC3904418	En activité	ERDF	Transformateur au PCB - Poste Raigu	20100329		Transformateur (PCB, pyralène, ...)
MONTBARREY	262977	FRC3903327	En activité		STEP	19760101		Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
MONTBARREY	262978	FRC3903328	Activité terminée		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
MONT-SOUS-VAUDREY	27439	FRC3904508	En activité	GAUTHIER	Scierie, fabrique de panneaux	19980910		Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...;Fabrication de placage et de panneaux de bois (aggloméré, contre-plaqué, ...)
MONT-SOUS-VAUDREY	27440	FRC3904510	En activité	ERDF	Transformateur au PCB - Poste Jules Grevy	20101014		Transformateur (PCB, pyralène, ...)

MONT-SOUS-VAUDREY	27441	FRC3904511	En activité	ERDF	Transformateur au PCB - Poste champ de foire	20100401		Transformateur (PCB, pyralène, ...)
MONT-SOUS-VAUDREY	27442	FRC3904513	En activité	Garage Renault	Vente et réparation automobile			Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers;Garages, ateliers, mécanique et soudure;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
MONT-SOUS-VAUDREY	27443	FRC3904514	En activité	Tisserand Max, Garage CitroÛn	DLI, Garage automobile	19740617		Garages, ateliers, mécanique et soudure;Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
MONT-SOUS-VAUDREY	263154	FRC3903355	Activité terminée		Décharge	19920101	19950501	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie);Décharge de déchets verts
MONT-SOUS-VAUDREY	263155	FRC3903356	En activité	SICTOM de la zone de Dole, anc. CAPPI	Dechetterie	19940101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
MONT-SOUS-VAUDREY	263157	FRC3903358	Ne sait pas		STEP	19730101		Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
MONT-SOUS-VAUDREY	263158	FRC3903359	En activité	SARL Costagliola	Atelier de peinture industrielle	19850514		Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
MONT-SOUS-VAUDREY	266903	FRC3902059	Ne sait pas	Coopérative agricole du Centre-Est (DIJON+CERCO SA)	Coopérative agricole	19790101		Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation
MONT-SOUS-VAUDREY	266904	FRC3902061	Ne sait pas	SARL MECAPRECI	Usine de mécanique de précision	19790101		Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)
MONT-SOUS-VAUDREY	267805	FRC3900973	Ne sait pas	GARAGE DE LA GARE				Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
MONT-SOUS-VAUDREY	267806	FRC3900974	Ne sait pas	GRIFFET ROBERT	Transporteur, DLI	19621106		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
MONT-SOUS-VAUDREY	267807	FRC3900975	Ne sait pas	LACROIX EDMOND				Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
MOUCHARD	27467	FRC3904531	En activité	ERDF	Transformateur au PCB	20110323		Transformateur (PCB, pyralène, ...)
MOUCHARD	27466	FRC3904530	En activité	ERDF	Transformateur au PCB	20110418		Transformateur (PCB, pyralène, ...)
MOUCHARD	244894	FRC3901160	Ne sait pas	FARDET DOMINIQUE				Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
MOUCHARD	244919	FRC3901164	En activité	Ets Thevenin Ducrot Distribution, anc. NICOT Louis	Station-service Avia	19760312		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
MOUCHARD	245141	FRC3901166	Ne sait pas	PONTS ET CHAUSSEES				Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
MOUCHARD	263381	FRC3903411	En activité		STEP	19740101		Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
MOUCHARD	263383	FRC3903413	En activité	Lycée technique du Bois	Transformateur au pyralène	19860801		Transformateur (PCB, pyralène, ...)
OUNANS	264254	FRC3903474	En activité		STEP	19770101		Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
OUNANS	264255	FRC3903475	En activité	Chevalet Négoce	Transformation et stockage de polymère	20020605		Fabrication, transformation et/ou Dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...);Compression, réfrigération;Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
OUNANS	264256	FRC3903476	En activité	Chevalet Négoce	Transformation et stockage de polymère	20020605		Fabrication, transformation et/ou Dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...);Compression, réfrigération;Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
OUNANS	264258	FRC3903478	Activité terminée	GOYET Jacques, anc. LEBRUN Robert	Dépôt de VHU, garage, DLI	19790702	20000105	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration);Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour

								véhicules...);Démantèlement d'épaves, récupération de ma
PAGNOZ	147163	FRC3903490	Activité terminée		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
PAGNOZ	147164	FRC3903491	En activité	SA RIPOTOT, anc. Sté Batical	Station-service DATS	19890328		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
PORT-LESNEY	27218	FRC3904581	En activité	Commune de Port-Lesney	Station d'épuration			Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
PORT-LESNEY	263608	FRC3903587	Activité terminée	Commune	Décharge	19740807		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie);Décharge de déchets verts
PORT-LESNEY	263612	FRC3903592	En activité	SARL PINET Orfila	Usine "la Berthe"			Centrale électrique hydraulique
PORT-LESNEY	263613	FRC3903593	En activité	Coopérative Naturalin France Miel	Stockage et reconditionnement de miel	19680101		Fabrication d'autres produits alimentaires (notamment aliments pour animaux);Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques;Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné;Transformateur (PCB, pyralène, ..
PORT-LESNEY	263614	FRC3903594	En activité	Lycée technique du Bois	Transformateur	19890101		Transformateur (PCB, pyralène, ...)
PORT-LESNEY	263615	FRC3903595	En activité		STEP			Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
PORT-LESNEY	263616	FRC3903596	Activité terminée		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
PORT-LESNEY	264671	FRC3901301	En activité	POIGNON Thierry	Garage Bel-Air et station service	19570101		Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres);Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
PORT-LESNEY	264672	FRC3901302	Activité terminée	ROLET ROBERT	station-service	19610101		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
PORT-LESNEY	264673	FRC3901303	En activité	ROLLET LOUIS	Garage	19480101		Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
SANTANS	27187	FRC3904722	Activité terminée	Jacson, anc. Duchiron, anc. Jospeh blanc	Tuilerie, briqueterie	18370101	19390101	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie);Stockage de charbon
SANTANS	264017	FRC3903701	Activité terminée		Décharge	19920101	20010101	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
SOUVANS	261694	FRC3903777	Ne sait pas		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
SOUVANS	265661	FRC3901654	En activité	JURA PLACAGES SA	travail du bois	19860101		Fabrication de meubles et matelas;Transformateur (PCB, pyralène, ...);Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...
SOUVANS	265662	FRC3901655	En activité	SIGRAND ARMAND SA	Travail mécanique des métaux	20020222		Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale
SOUVANS	266609	FRC3901876	Ne sait pas	Commune de Souvans	Décharge			Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
VAUDREY	262329	FRC3904294	Ne sait pas	SARL Profil C	Travail mécanique des métaux par profilage de tôles	20010101		Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale;Compression, réfrigération
VAUDREY	262593	FRC3904070	Ne sait pas		Décharge	19890831		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
VAUDREY	262594	FRC3904071	Ne sait pas		Station d'épuration	19800101		Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
VAUDREY	265690	FRC3901685	Activité terminée	Trouttet, anc. DUBANT et MANDRILLON, anc. Fraychard	Distillerie, anc. Usine de matière colorantes synthétiques, usine de colles	18380101	19670101	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

VAUDREY	265806	FRC3901686	En activité	SA RAVOYARD	Atelier de charpente métallique avec application de peinture	19881216		Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...); Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
VAUDREY	266632	FRC3901900	Ne sait pas		Décharge			Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
VILLENEUVE-D'AVAIL	263206	FRC3904129	Activité terminée	Commune	Décharge	19920101	19950517	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
VILLERS-FARLAY	263209	FRC3904132	Ne sait pas		Décharge	19920101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie); Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...); Décharge de déchets verts
VILLERS-FARLAY	263212	FRC3904135	En activité	Kraner Achille	Dépôt de ferrailles et véhicules hors d'usage	19870123		Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
VILLERS-FARLAY	263213	FRC3904136	Ne sait pas	Achille Kramer	Dépôt de véhicules hors d'usage	20001221		Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
VILLERS-FARLAY	263214	FRC3904137	Ne sait pas	Malenfer SARL	Industrie du bois et de l'ameublement	20060405		Fabrication de meubles
VILLERS-FARLAY	263215	FRC3904138	Ne sait pas	SICTOM de la zone de DOLE	Déchetterie - station d'épandage	19951004		Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques); Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
VILLERS-FARLAY	263216	FRC3904139	Ne sait pas	Fardet Dominique	Atelier de mécanique automobile et machines agricoles	19800101		Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation; Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)
VILLERS-FARLAY	266452	FRC3901699	Activité terminée	Garage AD ROLLET Denise	Garage	19710624	20060824	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)